

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université ABOU BAKR BELKAID (Tlemcen)
Faculté des Sciences Economiques, de Gestion
et des Sciences Commerciales



Thèse en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat en:

Sciences Économiques

Option: Économie Régionale

Intitulé de la thèse:

**La Gouvernance Territoriale,
Un Essai d'une Typologie Socio-économique à l'aide des outils statistiques**

Sous la Direction du:

Dr. BENHAMIDA Mohamed

Présenté par:

ZOUAD Radja

Soutenue et présentée devant le jury composé de:

Pr .DERBAL Abdelkader	Professeure	Université de Oran	Président
Dr. BENHAMIDA Mohamed	M.CA	Université de Saida	Rapporteur
Pr .BENBOUZIANE Mohamed	Professeure	Université de Tlemcen	Examineur
Pr. BOUTELDJA Abdenacer	Professeure	Université de Tlemcen	Examineur
Pr. SOUAR Youcef	Professeure	Université de Saida	Examineur
Pr. CHELIL Abdelatif	Professeure	Université de Tlemcen	Examineur

Année universitaire : 2015-2016

Résumé :

Dans le cadre d'une économie mondialisée marquée par l'ouverture des marchés et la concurrence accrue entre les nations, les territoires sont désormais vus comme « acteurs du développement ». En effet, les territoires ne sont plus considérés comme des supports passifs d'équipement et d'infrastructures mais ils sont devenus de véritables systèmes produisant eux même leur développement. Face à ce constat est apparue la nécessité d'une « gouvernance locale ainsi le rôle de la typologie ».

La gouvernance territoriale est comprise comme un processus non seulement de coordination des acteurs mais aussi d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité. Dans cette perspective, la typologie apparaît comme un outil pertinent qui emploie des méthodes de classement statistique, afin de dégager une typologie des situations locales.

Mots-clés

Territoire, Développement Local, Gouvernance Territoriale, Typologie Territoriale, Analyse en Composantes Principales (ACP), Classification hiérarchique, Oran, Saida, Béchar.

Abstract:

As part of a global economy marked by the opening of markets and increased competition among nations, territories are now seen as "development actors". Indeed, the territories are not considered passive media equipment and infrastructure but they have become real systems producing their own development. Given this situation arose the need for "local governance and the role of the typology".

Territorial governance is understood not only as a process of coordination of actors but also appropriation of resources and construction of territoriality. In this perspective, the typology appears as a relevant tool to use statistical classification methods to identify a typology of local situations.

Key-words

Territory, Local Development, Territorial Governance, Territorial Typology, Principal Component Analysis, Algeria, hierarchical classification, Oran, Saida, Béchar.

المخلص

كجزء من الاقتصاد العالمي والتي تمثلت في فتح الأسواق وزيادة المنافسة بين الدول، يعتبر الأقاليم الآن من "الأطراف الفاعلة في التنمية". في الواقع، لا تقتصر الأقاليم في المعدات والبنية التحتية ولكنها أصبحت النظم الحقيقية المنتجة نفسها لتنميتها. ونظرا لهذا الوضع نشأت الحاجة إلى "الحكومة المحلية ودور التصنيف الإقليمي".

و تعتبر الحكومة الإقليمية عملية تنسيق، ليس فقط الجهات الفاعلة ولكن أيضا تخصيص الموارد وبناء الإقليمية. في هذا المنظور، يبدو التصنيف كأداة فعالة تهدف تستخدم الأساليب الإحصائية لتحديد و تصنيف لأوضاع المحلية من أجل تحقيق التنمية

الكلمات المفتاحية

الإقليم، التنمية المحلية، الحكومة الإقليمية، التصنيف الإقليمي، التحليل إلى عوامل أساسية، التحليل التصنيفي، وهران، سعيدة، بشار

Ce travail de thèse est le fruit d'une synergie entre les compétences, la disponibilité, les encouragements et l'affection de nombreuses personnes que je désire toutes remercier chaleureusement.

J'exprime tout d'abord ma grande gratitude à mon directeur de thèse, Monsieur BENHAMIDA Mohamed, Maître conférence "A" à l'université de Saïda, pour m'avoir encadré dans ce travail de recherche, ainsi que pour son aide et ses précieux conseils et pour l'inspiration et le temps qu'il a bien voulu me consacrer au cours de ces années.

Je tiens tout particulièrement à remercier très chaleureusement, Monsieur SOUAR Youcef Professeur à l'université de Saïda, pour sa sympathie, sa disponibilité, ses idées et conseils.

Un grand merci à Monsieur DERBAL Professeur à l'université d'Oran d'avoir accepté d'être président de ce travail.

Je remercie Monsieur BENBOUZIANE Mohamed Professeur Université de Tlemcen pour leurs gentillesse. Ainsi d'avoir accepté d'être les Examineurs de ce travail.

je remercie les membres de jury Monsieur Bouteldja Abdenacer et Monsieur Chelil Abdelatif pour le temps accordé à la lecture de ce mémoire .

Je n'oublierai pas les aides permanentes reçues des personnels administratifs de la wilaya de Saïda, d'Oran et surtout le directeur de l'ANAT, Oran pour le temps qu'elles ont bien voulu m'accorder pour répondre à mes questions, je leur adresse mes plus sincères remerciements.

Mes dernières pensées iront vers ma famille, et surtout mes sœurs, qui m'ont toujours soutenue, encouragée et m'ont aidé dans les périodes de doute. et sans oublié ma copine sabéha de m'avoir changé les idées quand j'en avais besoin et de m'avoir partagé des moments très agréables.

Rajaa Zouad

Dédicace

*A ma maman,
qui m'a toujours poussé et motivé . Sans
elle, je n'aurais certainement pas fait
tout ce parcours. Cette thèse représente
donc l'aboutissement du soutien et
des encouragements qu'elle m'a
prodigués tout au long de ma scolarité.*

*A la mémoire de mon père disparu
trop tôt mais reste toujours vivant
dans mon cœur (que Dieu ait son âme).*

A mes sœurs,

A mes frères,

*A mes bijoux ; chahinez , youssra et
yasemine.*

Introduction générale.....	IV
Chapitre I : la gouvernance territoriale ;une combinaison de plusieurs concepts clé nécessitant une définition.....	1
Section I: la gouvernance de ces origine à son renouvellement.....	2
Section II: Une mobilisation croissante et ambigüe de concept de territoire.....	9
Section III : De la gouvernance à la gouvernance territoriale.....	17
Chapitre II : Gouvernance territoriale, Quel outil pertinent pour le développement.....	27
Section I: Le diagnostic territoriale pour une meilleur gouvernance.....	28
Section II: la typologie socio-économique des communes ; un instrument d'orientation et d'analyse territoriale.....	42
Section III : La gouvernance : Un enjeux majeur de développement local	48
chapitre III : le diagnostic territorial ; des exemples d'observations et des constructions	77
Section I :Le cadre de référence : Éléments de présentation.....	78
Section II : Éléments de diagnostic socio démographique	84
Section III : Éléments de diagnostic économique: approche sectorielle.....	113
Chapitre IV ; Que révèle la typologie socio-économique comme méthode de la bonne gouvernance territorial ?.....	127
Section I: L'Analyse Factorielle comme méthode d'une typologie territorial	129
Section II : Présentation de l'étude empirique	135
<i>Section III : Traitement et analyse des résultats de l'ACP.....</i>	<i>140</i>
Section IV: Constitution et composition des classes "Analyse et traitement du résultat de la classification".....	150
Conclusion générale.....	161

Introduction Générale

Vers la fin des années 1980, le concept de gouvernance et la doctrine dont il est porteur, est introduit dans les écrits traitant du développement socioéconomique par les grandes organisations internationales.

La gouvernance englobe une série de mécanismes et de processus susceptibles de maintenir le système, de responsabiliser la population et de faire en sorte que la société s'approprie les processus économiques (PNUD, 1996). La notion de gouvernance renvoie donc plus généralement à de nouvelles modalités et pratiques d'action qui supposent non seulement la participation au sens large mais aussi des innovations dans le pilotage. Il s'agit ainsi de mettre en place une approche intégrée permettant de concilier une pluralité d'objectifs, de mutualiser des services et des fonctions dans un souci de synergie et de rationalisation de l'action publique, le tout pour favoriser les approches transversales, mais aussi articuler les priorités entre territoires à différentes échelles. La Banque Mondiale, quant à elle, définit la gouvernance comme étant « la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays » (BM, 1994).

A ce propos, il convient de préciser que c'est sur un territoire donné que les institutions publiques et les acteurs de toute nature peuvent s'associer, mettre en commun leurs ressources, leur expertise, leurs capacités et leurs projets, et créer une nouvelle coalition d'actions respectant l'autonomie de chacun des protagonistes.

Le territoire apparaît ainsi comme une entité active qui puise son potentiel de développement dans ses ressources locales, entendues au sens large, c'est-à-dire avec ses activités, ses acteurs, ses réseaux... La coordination d'acteurs à l'échelle territoriale entraîne une mutation où la décision s'autonomise en partie par rapport au pouvoir central public et on assiste à une certaine poly-centralité des formes de régulation, qui s'élargissent au social, au culturel et à l'économique.

L'évolution permanente de ces territoires, implique un changement des pratiques et des mentalités des acteurs du développement. Désormais, il s'agit de dépasser les traditionnelles politiques économiques pour s'engager dans des politiques transversales de développement des territoires.

D'abord, il importe à ce propos de définir la notion de territoire qui correspond à une évolution de la réalité économique mais aussi à une évolution épistémologique en économie spatiale. En effet, le concept de territoire intègre le potentiel économique fourni par les facteurs génériques (capital, travail, technologie), les dimensions historiques, sociales et culturelles qui peuvent être mises au service du développement. Ainsi, la dynamique territoriale, implique invariablement une combinaison (un encastrement au sens de POLANYI (1950)) des aspects identifiés comme strictement économiques et des aspects qualifiés de socio-institutionnels ou culturels.

Pour comprendre et gérer un territoire, il convient de le saisir dans tous ses aspects. Devant la complexité des processus, les professionnels du développement ont aujourd'hui besoin de nouvelles clés pour comprendre et accompagner les acteurs de terrain et les décideurs dans la conception et la mise en œuvre d'actions favorisant les dynamiques de développement sur un territoire.

Au départ, il faut identifier le réseau des acteurs et ensuite mesurer la densité et la qualité des relations qu'ils entretiennent entre eux. Le territoire doit être analysé dans sa globalité : sociale, urbaine, économique. Du fait de la complexité des règles qui régissent un territoire, de la multiplicité et la diversité des acteurs et leur interdépendance, aucun d'entre eux, public ou privé ne dispose pas de la maîtrise totale des informations sur son territoire pour être à même de conduire des actions sur celui-ci.

Ce qui nous conduit dans le cadre de notre thèse à nous intéresser à la gouvernance territoriale qui recouvre l'ensemble des situations de coopération entre autorités publiques, acteurs privés, associations, qui ne sont pas totalement ordonnées par la hiérarchie et qui correspondent à la construction, à la gestion ou à la représentation de territoires auprès de ceux qui y habitent et envers l'environnement extérieur. [Romain Pasquier, Vincent Simoulin et Julien Weisbein, 2007]. Dans ces approches, la gouvernance sert à désigner l'ensemble des pratiques collectives par le biais desquelles l'ordre social, économique et politique est produit et qui prennent place en dehors des institutions classiques.

La mise en place d'une telle démarche, appelle une nouvelle manière de penser qui consiste en la gouvernance d'un projet de développement local du territoire. Ce projet ne peut se faire sans l'élaboration, en amont, d'un diagnostic territorial mettant en exergue ses caractéristiques, ses enjeux et ses opportunités. Ainsi, le diagnostic territorial est devenu une méthode, un outil, destiné à mesurer, évaluer et modéliser les divers enjeux économiques et sociaux.

En effet, le diagnostic est un dispositif d'analyse qui permet de mettre en avant les problématiques et les spécificités économiques, spatiales et sociales d'un territoire, et d'évaluer les potentialités et les contraintes, les forces et les faiblesses, et à en identifier les acteurs avec leurs enjeux, stratégies et pratiques. Ce qui va nous permettre de cerner les différents aspects d'un territoire dont la typologie est basée sur une similitude socio-économique relative aux territoires est de ce fait, la typologie et la classification des territoires selon leur potentiels et caractéristiques est considéré en ce sens comme un outil efficace pour une meilleure gouvernance territoriale. Pour cela, il convient de noter que l'accent est mis sur l'accès à des ressources globales pour les villes, parmi lesquelles l'information joue un rôle essentiel.

En réalité, chaque commune est effectivement confrontée à un contexte socioéconomique local qui lui est propre (caractère de territoire, dynamisme économique, évolution démographique...) et qui a, dès lors, des répercussions spécifiques sur la bonne gouvernance et le développement des ces communes. Pour mieux appréhender cette diversité du secteur communal, la réalisation d'une typologie socioéconomique des communes est indispensable pour bien diriger les territoires selon leurs propres caractéristiques. De manière explicite, la typologie a un rôle central à jouer dans l'invention et la mise en place de nouvelles régulations, en tant que structure de base de la gouvernance.

Considérer la typologie comme outil de gouvernance territoriale, c'est rendre le territoire un espace où se concrétise la gouvernance territoriale, c'est d'abord le considérer non pas comme une entité politique ou administrative, mais comme un système d'acteurs en relations; un espace de coopération à l'intérieur des réseaux qui s'étendent à l'échelle locale ou nationale.

Cette typologie qui repense la gouvernance locale ,permet aussi de produire des territoires similaires . C'est en fait, gérer des espaces en fonction de leurs caractéristiques en leur fixant des orientations pour leur développement . c'est aussi également une manière de gestion des espaces et leur complexité née de l'imbrication des dimensions économiques, sociales et environnementales.

Nous nous proposons dans cette recherche d'appréhender le projet de typologie socio économique qui s'insère dans un processus de gouvernance territoriale comme une nouvelle façon de penser et d'organiser les activités économiques dans un territoire donné.

L'objectif est de déboucher sur la promotion et la valorisation des territoires en partant d'une vision prospective. Dans sa phase d'étude, la typologie inclut les dimensions géographiques, démographiques, sociales, culturelles, économiques et institutionnelles .

Si le développement local est défini comme un processus multidimensionnel qui concerne toutes les composantes de la société locale. Il se déroule dans le temps et dans un espace délimité. C'est un processus de mobilisation et de valorisation des ressources locales. La finalité de la typologie est d'orienter le développement local autour de finalités et d'enjeux stratégiques qui conduisent à une meilleure gouvernance . Cette typologie permet à la fois de confirmer des constats existants et de faire émerger de nouvelles problématiques propres à un territoire selon ses caractéristiques afin d'identifier de nouvelles actions de développement.

Partant de l'hypothèse que la typologie permet de caractériser un espace (pays, région ; wilaya ; commune) en donnant une vision des dynamiques qui lui sont propres, notre problématique est centrée sur le rôle de la typologie socio économique dans la gouvernance territoriale dans une perspective de développement local.

Pour cela , les territoires concernés par notre étude sont les wilayas d'Oran, de Saida et de Béchar et leurs communes. pour accomplir notre travail, notre démarche s'est basée sur l'utilisation des sources documentaires relatives à ce thème, appuyées par les données statistiques.

Toutefois il faut signaler que la collecte des données a consisté majoritairement sur des sorties de terrain, des contacts et des entretiens avec les responsables des communes à savoir les maires et les directeurs des services statistiques. D'autre part, il y'a lieu aussi de souligner que dans une logique de préservation de la fiabilité des données nous étions contraint de visiter à chaque fois les services statistiques des différentes directions qui ont produit ces informations. En effet, certaines données méritaient d'être précisés et vérifiées, nuancées, du fait que quelques données entre communes et wilayas étaient contradictoires.

Pour établir notre thèse, nous envisagerons de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est ce qu'un territoire , une gouvernance , et quelle relation entretiennent-ils avec les stratégies de développement local ? **(chapitre I)**

- Dans quelle mesure le diagnostic et la typologie permettent-ils l'orientation des stratégies de développement local ? (**chapitre II**)
- Quelle conclusion peut-on tirer du diagnostic effectué sur l'observation des trois wilayas ? (**chapitre III**)
- Enfin, quelles conclusions tirer du diagnostic, basé sur l'analyse factorielle et typologique ? (**chapitre IV**)

Pour répondre à ces questions, nous émettons les hypothèses suivantes

H.1: Le territoire est une forme particulière de coordination entre acteurs, de création de valeurs et d'émergence de ressources latentes.

H.2: le territoire joue un rôle important dans l'orientation des décisions

H . 3 : La gouvernance prend en considération le rôle du territoire

H . 4 : le diagnostic territoriale contribue à des solutions innovantes en matière de gestion

H . 5 : La gouvernance territoriale s'effectue à travers la connaissance des relations et des interactions entre les différentes ressources.

H . 6 :L'analyse statistique basée sur l'analyse en composante principale "ACP "et la classification permettent d'établir des classes de territoires homogènes afin de guider leur gestion.

H . 7 : La combinaison, entre le diagnostic et la typologie au niveau d'un territoire représente des outils importants pour une meilleure gouvernance.

Notre objectif est donc de diagnostiquer un territoire et de définir les enjeux majeurs constitutifs à son développement local, afin de dresser une typologie socio économique et faire ressortir les vocations des différentes communes pour donner les orientations de développement de ce territoire.

pour cela les wilaya d'Oran, de Saida et de Béchar ont été retenues comme objet de notre étude

Notre choix relatif à ces territoires s'est basé sur deux critères. Le premier qui va nous permettre de représenter un échantillonnage de chaque type de territoire algérien qui est constitué de trois grands ensembles à savoir le littoral , les hauts plateaux et le Sahara.

Le second critère qui est l'accès à l'information et la proximité des lieux, où nous avons pu récolter des données relatives aux communes. A cet effet , nous avons toujours pour des raisons de proximité et de commodité, choisi l'ouest algérien dont nous faisons partie.

Le choix de ces trois wilayas est dicté aussi par le fait que celles-ci sont connues pour leur emplacement stratégique au niveau régional et national.

Oran représentative des villes du littoral algérien, occupe une position quasi-exclusive en matière d'investissements publics et privés de part sa position largement dominante pour la

logistique, les services et les échanges, d'où ,la première place dans le développement des activités commerciales en Algérie.

Quant à Saida ville des hauts plateaux et qui constitue une ville charnière entre les régions du nord et celles du sud , compte l'un des grands potentiels forestiers de l'ouest algérien et détient les premières ressources en eau et en végétation. Elle représente, naturellement, le meilleur maillon de la chaîne des monts telliens contre l'avancée du désert.

Enfin, Béchar ,capitale du sud algérien dont l'imremensité du territoire en fait un pôle important dans cette région. En effet, Sa position spatiale et son tracé frontalier de plus de 600 Km avec le Royaume marocain lui confèrent cette vocation régionale de premier ordre.

Partant de cet objectif, notre méthodologie empirique repose sur une approche purement descriptive basée et sur l'analyse d'indicateurs statistiques de développement pour aboutir à une approche plus analytique basée sur l'application de l'analyse des données (ACP et CAH) afin de mieux faire ressortir les caractéristiques des communes composant ces territoires.

Dans cette perspective, et pour donner un caractère académique à notre thèse qui s'inscrit parfaitement dans l'optique de l'économie régionale appliquée; objet de notre formation , on peut concevoir et synthétiser ce travail de recherche en deux parties :

- L'une théorique rappelant les concepts théoriques, concernant, le territoire , la gouvernance , la gouvernance territoriale , le diagnostic territorial, la typologie socio-économique ,la prospective et le développement local.

L'autre pratique , qui fait l'objet d'une typologie socio économique dans un processus de gouvernance avec l'application des méthodes d'analyse des données (ACP, CAH)

Chapitre I:

*la gouvernance territoriale ; une
combinaison de plusieurs concepts clés
nécessitant une définition*

La notion de gouvernance connaît aujourd'hui une extension et un succès considérables qui tiennent sans doute à sa plasticité et à sa capacité de se positionner sur des terrains généralement différents voire opposés. La notion ambitionne de rendre compte aussi bien des nouvelles formes de régulation locale, étatique, internationale que planétaire. Il convient cependant de préciser que certains auteurs définissent la gouvernance comme étant précisément la recherche d'une articulation entre différentes échelles territoriales (Calame et Talmant, 1998) cependant d'autres mettent l'accent sur l'irréductibilité des "scènes locales" non ordonnables autour d'une "scène centrale" où se hiérarchiseraient les conflits et les intérêts (Leca, 1996). La gouvernance répond, ainsi que l'énonce François Xavier Merrien (1998), à une triple ambition : descriptive (rendre compte des transformations réelles des modes de gouvernement), analytique (proposer une grille d'interprétation des relations entre des réseaux institués et non institués) et normative (soutenir et faire advenir des transformations perçues comme positives (C. Lafaye, 2001).

De ce fait, il convient de noter que comme de nombreuses autres notions de la science politique ou de la sociologie, la notion de gouvernance se présente à la fois comme un concept, un outil scientifique destiné à décrypter un certain nombre de tendances lourdes de l'évolution socio-économique actuelle et comme la portion de réalité que vise ce concept.

Le présent chapitre s'articule autour de trois sections, la première section de ce chapitre va tenter de mettre l'accent sur les différentes définitions qui ont été attribuées à la gouvernance et où, nous tenterons de clarifier les sens du terme et du concept de gouvernance en tant que mode particulier de gouvernement, à l'aide d'une synthèse bibliographique. Après présentation de son étymologie et de son historique, et enfin le passage de la gouvernance à la bonne gouvernance.

De même, la deuxième section vise à cerner le cadre conceptuel que réserve l'analyse économique aux notions de l'Espace et le Territoire ; considérées comme des éléments clés appartenant à ce sujet.

Enfin, la troisième section va tenter de mettre en relation la notion de gouvernance et d'approche territoriale. Il s'agit de montrer que le territoire devient un champ opérationnel de la gouvernance.

Section I : La gouvernance de ses origines à son renouvellement

L'acception du terme gouvernance reste complexe : le sens reste parfois très basique - l'art ou la manière de gouverner, les outils de gouvernement, d'administration, voire de gestion. C'est là son sens le plus ancien, qui n'apporte rien aux termes classiques. Cependant, le terme a une assez longue histoire qui lui donne un sens très différent et très construit, qui justifie pleinement son emploi, et son évolution. Nous en donnons ci-dessous l'historique, avant d'en détailler les différentes définitions et les principales caractéristiques.

Étymologiquement, Le terme « gouvernance » provient du verbe grec « kubernân » qui signifie « piloter un navire ou un char) fut utilisé pour la première fois de façon métaphorique par Platon pour désigner le fait de gouverner les hommes. Il a donné naissance au verbe latin « gubernare », qui revêtait les mêmes significations et qui, par le biais de ses dérivés, dont « gubernantia », a lui-même engendré de nombreux termes dans plusieurs langues:

En effet, le terme « **gouvernance** » dans l'ancien français a d'abord été utilisé au XIII^{ème} siècle comme équivalent de "gouvernement" (art ou manière de gouverner) puis, à partir de

1478, pour désigner certains territoires du Nord de la France dotés d'un statut administratif particulier, en visant à rendre compte des questions constitutionnelles et juridiques concernant les affaires de l'Etat (Jessop, 1998). C'est au XIV^{ème} siècle qu'il est passé dans la langue anglaise, donnant naissance au terme « **governance** » (action ou manière de gouverner). Des acceptions très similaires dans les sphères politico-administrative et domestique. Tous ces termes sont ensuite plus ou moins tombés en désuétude, dans certains cas (France, Portugal) parce qu'ils étaient associés à l'Ancien Régime.

Le mot anglais « **governance** » a été remis à l'honneur dans les années 1990 par des économistes et politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque mondiale et FMI, notamment), de nouveau pour désigner "l'art ou la manière de gouverner", mais avec deux préoccupations supplémentaires; d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution; d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (national, mais aussi local, régional et territoriale).

Cette résurrection du mot « **governance** » a entraîné dans son sillage la réapparition du mot français, qui semble s'imposer dans le monde francophone, et des équivalents portugais et espagnols, qui restent toutefois concurrencés par d'autres termes proches signifiant aussi l'art ou la manière de gouverner (comme « *governança* » en portugais).

I-I-I: Les origines de la notion de gouvernance et son application ;

Le concept de gouvernance sera modernisé dans un premier temps, par l'économiste américain Ronald Coase à la fin des années 1930 qui ouvre une voie alternative au postulat classique de l'échange optimal par les marchés et les prix en se questionnant sur l'émergence de la firme. Ainsi, si le marché fonctionne automatiquement sans contrôle central et grâce à son système de prix, alors pourquoi émergent les firmes? Pour Coase, la firme émerge comme résultat de ses modes de coordination interne qui permettent de réduire les coûts que génère le marché; la firme s'avère alors plus efficace que le marché pour organiser certains échanges (Lorrain, 1998; Holec et Brunet-Jolivald, 1999). Ce faisant, il donne un fondement économique au développement de la grande firme observable aux Etats-Unis dans les années 1920-1930.

Suivant les travaux de Coase, l'existence de la firme se justifie par la réduction des coûts de transaction qu'elle permet et de la seule hypothèse de l'agent calculateur. Le concept de gouvernance sert alors à désigner ces procédés par lesquels la firme assure une coordination efficace des échanges formels et informels. Ils sont de deux ordres: d'une part, ils s'inscrivent dans les protocoles internes (les hiérarchies) lorsque la firme est intégrée; d'autre part, ils s'inscrivent dans des contrats, des normes, des partenariats et dans l'usage de la norme lorsqu'elle entretient des relations avec les sous-traitants (Lorrain, 1998).

Dans les années 1970-1980, le courant néo-institutionnaliste américain a réactualisé le thème à partir des travaux de Williamson (1975,1985) Dans « *The Nature of the firm* ». Le renouveau du concept coïncide avec une période où l'entreprise connaît d'importantes transformations qui inaugurent de nouvelles pratiques économiques telles que la quasi-désintégration verticale de la firme (Leborgne et Lipietz, 1992) et l'entreprise en réseau. Les modèles traditionnels de la grande entreprise intégrée verticalement des années 60 et de la petite entreprise autonome, opérant à un seul stade, des années 1970 et d'une partie des années 80, cèdent la place à un nouveau type de grande entreprise constituée en réseau, exerçant des fonctions stratégiques très

centralisées qui s'étendent dans plusieurs directions et à un nouveau type de petite entreprise intégrée à un réseau local multi-entreprises (Jessop, 1998; Allemand, 2000).

Williamson, 1994 (Les institutions de l'économie), propose alors un modèle des organisations économiques comme une institution alternative au marché dans un contexte où les agents ont une rationalité limitée due à l'accessibilité d'une information incomplète dans un environnement incertain. Ainsi, l'économie néo-institutionnelle mise de l'avant par Williamson envisage les institutions existantes comme seules possibles parce qu'elles sont sélectionnées pour des raisons d'efficacité à partir de la réduction des coûts de transaction. Cette vision du concept de gouvernance néo-institutionnaliste sera critiquée, entre autres, par Granovetter (1985). Pour lui, l'apparition d'institutions ne peut s'expliquer par le simple fait qu'elles représentent une solution plus efficace à certains problèmes économiques. Pour cet auteur, d'autres facteurs doivent être pris en considération pour expliquer la formation des institutions dont celui des réseaux.

L'approche des coûts de transactions rejette des explications reliées au pouvoir dans les arrangements étudiés (Veltz, 1997). Pour cette école, la complexité relève du marché tandis que la gouvernance renvoie aux procédés propres aux grandes firmes qui permettent de simplifier les échanges ou de réduire les coûts de transaction. Cette utilisation du concept de gouvernance est contraire à celle de d'autres disciplines des sciences sociales qui est plutôt de rendre compte de la complexité organisationnelle grandissante des pouvoirs publics.

L'École des coûts de transaction prend une dimension spatiale avec l'émergence du modèle Coase/Williamson/Scott concernant la dynamique de la division du travail et ses effets externes d'agglomération. Selon ce paradigme, l'organisation industrielle arbitrerait entre les coûts organisationnels internes de la firme et les coûts de transaction entre les firmes (Benko et Lipietz, 1995). La gouvernance se réfère alors aux institutions constituées de structures et de procédures par lesquelles peuvent se gérer ces transactions d'une façon la plus efficiente possible. Or, l'agglomération des firmes en un même lieu minimise les coûts de transaction. Ce modèle Coase/Williamson/Scott qui vise à montrer que ce qui pousse la firme à l'intégration verticale n'est pas seulement la recherche d'économies d'échelle, mais également la recherche d'économies de variété.

La coordination de ces transactions conduit au développement de l'organisation de relations de marché ou même de formes intermédiaires telles que les réseaux, les associations ou la coordination informelle. Ainsi «les systèmes spatiaux fordistes (intégrés verticalement) s'effaceraient devant les agglomérations d'entreprises à la recherche de coûts de transaction minimaux» (Capellin, 1998; Benko et Lipietz, 1995). De la firme à l'organisation industrielle, dans les années 1990, Storper et Harrison (1992) élargissent «le concept à différents types de systèmes productifs prenant en compte des ensembles d'entreprises dans des contextes spatiaux particuliers» (Gilly et Pecqueur, 1992, p. 304). Salais et Storper (1993) analysent les différentes modalités de la coordination économique tant entre les personnes, les produits, les conventions, les registres élémentaires d'action et les formes d'incertitude auxquelles sont confrontés les acteurs économiques (Benko et Lipietz, 1992).

Dans les années 1980, toujours aux États-Unis, une nouvelle utilisation du concept de gouvernance émerge, associée aux rapports entre les gestionnaires des firmes et les actionnaires soit la gouvernance corporative ou « corporate governance ». La gouvernance corporative met en lumière une prédominance forte du rôle des actionnaires (shareholders) sur celui des autres parties prenantes (les différents stakeholders : personnel, clients, fournisseurs, créanciers...) dans le pilotage de l'organisme complexe de production de biens ou de services que constitue l'entreprise. L'idée de gouvernance corporative cherche à suppléer les manques du droit des

sociétés en soulignant les devoirs des dirigeants vis-à-vis des actionnaires : devoirs de loyauté, de transparence et d'efficacité (Allemand, 2000).

D'autres courants de pensée ont élargi le concept de gouvernance en mettant l'accent sur des mécanismes de coordination autres que marchand, étatique ou encore hiérarchique. Ainsi, le courant néo-corporatiste ou corporatisme sociétal, dans une perspective sociologique du phénomène de gouvernance, soulève la présence de deux autres mécanismes qui rejoignent le concept de hétérarchie : la communauté ou le réseau et les associations dans la coordination des activités économiques de la société. Tandis que les fondateurs de l'approche de la régulation emploieront le concept de gouvernance pour analyser la restructuration urbaine et territoriale qui sera alors saisie comme mode de gouvernance ou de dispositifs institutionnels locaux ou territoriaux participant au régime d'accumulation d'ensemble. Cette approche met de l'avant une nouvelle forme institutionnelle : le territoire. L'approche de la gouvernance a des utilisations diverses, mais surtout des significations conceptuelles différentes selon les courants de pensée qui se l'approprient pour expliquer les changements socio-économiques.

I-I-II: La gouvernance ; tenter une définition

La signification du mot gouvernance quant à elle est très variable. Le terme est assez souvent utilisé aujourd'hui en anglais comme en français, sans que le sens en soit clair. Elle évoque cet art complexe de pilotage d'agences, d'institutions, d'organisations et de systèmes multiples autonomes sur le plan opérationnel les uns par rapport aux autres, mais en même temps structurellement couplés entre eux par le biais de formes diverses d'interdépendances réciproques (Jessop, 2013).

Pour tenter de définir le concept de gouvernance, nous nous sommes basés sur les définitions qu'utilisent certaines institutions nationales et internationales dans leur opérationnalisation de la gouvernance, ainsi, sur les ouvrages de référence, notamment les dictionnaires disciplinaires, avant de proposer une définition opératoire de ce concept.

La Banque mondiale: « Nous définissons la gouvernance comme étant l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous » (la banque mondiale, 2008). Cette définition est intéressante en ce sens qu'elle lie l'exercice du pouvoir à la recherche du bien commun. Cette idée de l'intérêt général, du bien commun, est donc, dans ce cadre, au cœur de cette définition de la gouvernance.

L'organisation des Nations Unies (ONU), par le biais du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) "governance can be seen as the exercise of economic, political and administrative authority to manage a country's affairs at all levels. It comprises the mechanisms, processes and institutions through which citizens and groups articulate their interests, exercise their legal rights, meet their obligations and mediate their differences"(ONU.2008).

Cette définition se réfère aussi aux procédures et évoque les règles légales encadrant cette démarche, tout en se référant à cette même logique de participation et de responsabilisation. Or, elle ajoute à la notion de participation la dimension de la gestion des différends au moyen d'une certaine médiation.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI): « La gouvernance englobe les valeurs, les règles, les institutions et les processus grâce auxquels des particuliers et des

organisations tentent d'atteindre des objectifs communs, de prendre des décisions, d'instaurer l'autorité et la légitimité, et d'exercer des pouvoirs »1(ACDI, 2008).

La Commission européenne : « La notion de "gouvernance" désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence » (la commission européenne ,2008).

Selon P. Lamy, la gouvernance est : « l'ensemble des transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées " » (Alain Beitone, 2007). Selon cette définition, la gouvernance est un processus actif qui se concrétise par des actions multijoueurs orientant des décisions et ultimement des actions.

Pour Hermet dans son ouvrage de référence pour la science politique la gouvernance : « Elle désigne l'ensemble des procédures institutionnelles, des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi bien qu'informels qui régissent notamment l'action politique réelle » (Guy HERMET, 1998).

Du côté de la géopolitique, Moreau Defarges définit La gouvernance « est une notion des années 1990 qui marque l'émergence de nouveaux modes d'administration des sociétés et des relations internationales. La gouvernance implique des négociations permanentes, sur un pied d'égalité, entre les grands acteurs du système : États, organisations, entreprises... Avec la gouvernance, le champ social devient un terrain de jeu. Le pouvoir ou l'autorité – au lieu de dicter d'en haut ses priorités – se contente de réguler, d'arbitrer. Le but de la collectivité ou de la société n'est plus quelque grand dessein transcendant, mais le libre épanouissement des activités de tous». (Philippe MOREAU DEFARGES, 2003)

Finalement, le dictionnaire des relations internationales de Smouts et al offre aussi une définition de la gouvernance. Pour ces auteurs, «la gouvernance : décrit un modèle d'action publique par interactions des acteurs privés et publics au-delà des appartenances territoriales» (Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON, 2003). Dans cette problématique, la gouvernance possède quatre propriétés : elle n'est pas un système de règles ni une activité mais un processus; ce dernier, n'est pas formalisée mais repose sur des interactions continues; elle n'est pas fondée sur la domination mais sur l'accommodement; elle implique à la fois des acteurs publics et des acteurs privés.

La dernière approche que nous avons choisie pour éclairer le sens et la portée de la notion de gouvernance, est tirée des travaux de Michel Foucault et, en particulier, de son concept de gouvernementalité qui sert à désigner un ensemble de techniques, voire de tactiques, qui s'inscriraient dans une stratégie ou un processus particulier, celui que l'auteur désigne comme la « gouvernementalisation de l'État » (Foucault, 2004).selon Foucault, le recours au gouvernement- c'est-à-dire à la gouvernementalité, dans son vocabulaire-reflète une transition déterminante au sein de l'État moderne, transition qui marque le passage d'un État administrateur de territoires à un État gestionnaire de comportements. Le recours à la science économique permet alors de transposer et d'appliquer, au niveau de l'ensemble, c'est-à-dire au niveau macro économique, une rationalité comportementale inspirée et tirée de l'application des paramètres de la science économique au niveau micro-économique. La gouvernementalité marquerait ainsi le moment où l'État est lui-même saisi par la micro économie, et où, en retour, il se saisit de la macro économie pour poursuivre des fins nouvelles liées, entre autres choses, à l'enrichissement du royaume ou de la république.

En d'autres termes, la science du gouvernement tirerait sa source et son inspiration d'une économie politique qui, à son tour, ne serait autre chose qu'une transposition au niveau de la population dans son ensemble d'une science du comportement mise au point, appliquée et sanctionnée en entreprise et dans l'entreprise. Bien sûr, vu sous cet angle, aussi bien la notion de gouvernance que la pratique de la gouvernance apparaissent tout au plus comme des adjuvants à la gouvernementalité, c'est-à-dire comme des moments caractéristiques dans ce processus plus vaste que Foucault a affublé de l'expression « gouvernementalisation de l'État ». La gouvernance apparaît ainsi comme un mode de gestion des comportements en tout point comparables à ceux qui sont mis en place sous l'égide des gouvernements.

Dans notre thèse, nous définissons la gouvernance « d'une part, en termes de capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations, groupes sociaux et d'autre part, en termes de capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'État, les autres villes [ou territoires] et autres niveaux de gouvernement » (Le Galès, 1995, p. 90). Cette capacité d'intégration et de représentation se traduit dans un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions « pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains » (Bagnasco et Le Galès, 1997, p. 31). La gouvernance réfère ainsi à ce qui arrive au-delà d'une organisation c'est-à-dire, à la capacité d'organiser l'action collective, de construire des coalitions et des partenariats dirigés à travers des buts spécifiques. Elle met à jour la diversité des processus de légitimation, les luttes de pouvoir et la dynamique des négociations dans les processus décisionnels et la création d'identité (Le Galès, 1995, 1998). Dans cette perspective, l'étude de la gouvernance devrait comprendre trois éléments distinctifs : la capacité d'agir [sur le développement], l'existence d'acteurs et d'intérêts organisés et les relations entre ces acteurs qui leur permettent d'agir ensemble, de former une coalition de gouvernement (Stone, 1989).

I-I-III: La bonne gouvernance ; définition et élément des principes

La 'bonne' gouvernance est un nouveau modèle de développement apparu à la fin des années 1990 lorsque les politiques d'ajustement sont apparues insuffisantes pour restaurer la croissance. D'abord présentée d'un point de vue techniciste par la Banque mondiale, comme une meilleure gestion des ressources budgétaires afin de relancer les réformes de la Fonction publique et de l'appareil étatique.

La bonne gouvernance insiste sur l'importance de la légitimité du gouvernement et de son ouverture sur la société civile, afin que les leaders politiques répondent mieux aux besoins et aux attentes des populations, et soutenir le développement socio-économique. Elle propose l'instauration d'un État nouveau, adaptant ses missions à ses capacités et palliant aux échecs du marché, notamment par l'élaboration d'un cadre institutionnel favorable au développement des entreprises et à l'expression de la société civile. De plus, vu la globalité des réformes proposées - réforme de la fonction publique, lutte contre la corruption, décentralisation, participation accrue, révision du cadre légal et renforcement du système judiciaire

Elle révolutionne aussi l'exercice de la conditionnalité de l'aide internationale qui peut, sous couvert de ce nouveau leitmotiv, étendre ses exigences du domaine économique aux champs politique et institutionnel. Ce schéma de développement achoppe sur une éventuelle mise en œuvre, d'une part, et sur l'établissement d'une causalité entre 'bonne' gouvernance et développement qui reste supposée plutôt que prouvée, d'autre part. Ces carences sont renforcées par le caractère normatif et idéologique du modèle.

❖ Définition.

La Banque mondiale " la bonne gouvernance est la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement". Dans cette définition, la Banque mondiale identifie trois aspects distincts pour la bonne gouvernance:

- a) La forme de régime politique;
- b) La manière dont l'autorité est exercée pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement;
- c) La capacité des gouvernements à concevoir, formuler et réaliser des actions et à s'acquitter de leurs fonctions.

Le rapport indique que l'intérêt que porte la Banque mondiale à la gouvernance découle de son souci d'assurer la viabilité des projets qu'elle finance et conclut que le développement durable suppose l'existence d'un cadre transparent et fiable de règles et d'institutions pour la conduite des affaires publiques et privées. L'aspect essentiel de la bonne gouvernance réside dans une action gouvernementale prévisible, transparente et éclairée, dotée d'une bureaucratie imbue d'éthique professionnelle et d'un exécutif comptable de ses actions. Tous ces éléments sont présents dans une société civile solide qui participe aux affaires publiques et dont tous les membres respectent la primauté du droit. Dans son analyse de la gouvernance, la Banque mondiale fait clairement la distinction entre la dimension politique et la dimension économique du concept. La Banque ayant pour mandat de promouvoir un développement durable, elle s'intéresse uniquement à ce que la bonne gouvernance contribue au développement social et économique

La Banque asiatique de développement (BAsD); La bonne gouvernance est définie comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement. En outre, dans un avis juridique distinct émis par le Conseil général de la BAsD, il est expliqué que la gouvernance comprend au moins deux dimensions:

- a) une dimension politique (par exemple, démocratie, droits humains); et
- b) une dimension économique (par exemple, gestion efficace des ressources publiques).

Étant donné que le concept de bonne gouvernance de la BAsD est centré essentiellement sur les ingrédients nécessaires à une gestion efficace, l'institution se soucie uniquement de ces aspects.

La Banque africaine de développement (BAfD); La BAfD a décidé de tenir dûment compte de la bonne gouvernance du fait qu'à son avis la gouvernance est au centre de la mise en place d'un environnement porteur pour le développement, et qu'un développement judicieux (notamment, la bonne gouvernance) est lié inextricablement à l'efficacité de l'investissement qu'elle aide à financer. La politique de la BAfD en matière de bonne gouvernance correspond à sa vision pour un développement africain durable jusqu'au 21^e siècle et au-delà. Le principal objectif est d'intégrer la gouvernance dans les opérations de la BAfD. Les interventions de la BAfD à l'appui d'une bonne gouvernance se centreront sur les éléments suivants qui seront traduits en activités spécifiques.

- a) Responsabilité
- b) Transparence
- c) Lutte contre la corruption
- d) Participation.
- e) Réformes juridiques et judiciaires.

De ce qui précède, il ressort que le concept de bonne gouvernance peut jouer un rôle à deux niveaux différents du processus de développement. D'une part, il peut constituer un domaine potentiel de coopération entre les institutions de développement concernées et les états bénéficiaires moyennant des activités de projet articulées sur la bonne gouvernance. D'autre part, l'on peut invoquer la bonne gouvernance lors du processus d'évaluation préalable à l'investissement comme critère d'allocation de ressources à tel ou tel État membre. Les institutions internationales de développement ont de vastes mandats plurisectoriels et contribuent souvent de façon décisive au développement économique global des pays bénéficiaires. Par conséquent, en instaurant un dialogue permanent, elles peuvent amener les pouvoirs publics à adopter des principes de bonne gouvernance.

Section II : une mobilisation croissante et ambiguë de concept de territoire

L'analyse économique s'est longtemps désintéressée des questions d'espace, que ce soit au niveau international (par sa simplification outrancière) ou local (par son absence de prise en compte). Aujourd'hui, l'intégration de l'espace dans la pensée économique est en cours, en particulier avec la montée des travaux réalisés en Economie Géographique, qui présentent une vision simplifiée de la réalité.

L'espace est un thème spécifiquement géographique, au point de constituer un élément essentiel de la définition de la géographie. Cependant, en parcourant la littérature économique, on rencontre l'expression d'« espaces économiques » (Béguin H 1968).

Les recherches menées en Economie Géographique permettent de saisir une partie des phénomènes contemporains liés à l'espace, en particulier les interactions existant entre les entreprises et les consommateurs, et la tendance lourde qui les pousse à se localiser dans les mêmes zones géographiques. Ils mettent ainsi en évidence les processus de polarisation qui dépendent de la concentration des productions en un lieu donné.

D'autres recherches sont menées sur d'autres formes de concentration spatiale, qui dépendent largement de la mise en réseau des êtres humains et des activités de production. Réseaux locaux, systèmes localisés de production et d'innovation, clusters, technopoles, districts industriels et technologiques, espaces urbains de production... autant de structures et de systèmes locaux, qui sont aujourd'hui au centre des nouvelles dynamiques de développement et qui méritent une étude spécifique, afin de comprendre à la fois la logique de mise en réseau et le processus d'agglomération spatiale.

I-II-I L'intégration de l'espace dans l'analyse économique

De même que l'introduction du temps a conduit à une économie dynamique, l'intégration de l'espace doit conduire à une économie dimensionnelle (J LAJUGIE, P DELFAUD, C. LACOUR 1985). L'économie spatiale ne peut pas se définir comme un domaine structuré,

mais plutôt comme « un ensemble d'idées rassemblées autour de l'axe de recherche auquel nous nous intéressons ». (S.COISSARD, 2007)

Von Thünen est l'un des annonceurs de la prise en compte de l'espace dans l'analyse économique même si dans des travaux antérieurs quelques références à l'espace apparaissent notamment dans l'œuvre de Cantillon (PONSARD, 1983). Mais ce concept n'a été émergé dans l'analyse économique qu'au vingtième siècle. En 1956, Isard parle encore d'un wonderland of no spatial dimensions lorsqu'il décrit l'économie contemporaine (BESSE, 1994). Longtemps, l'économie est demeurée un monde ponctiforme (PONSARD, 1955, cité par ZOLLER, 1988). Ainsi, deux unités d'un bien homogène s'échangeant dans deux lieux différents sont demeurées longtemps des biens identiques dans la théorie économique.

Beguïn et Thisse (1979) proposent une définition de l'espace ou Ils distinguent un espace absolu et un espace relatif. L'espace est 'un cadre de référence ou espace absolu défini par trois éléments de base : un ensemble de lieux (unités spatiales élémentaires), une mesure des positions relatives des lieux, enfin, une mesure de la superficie des lieux, qui peut d'ailleurs être nulle. Un espace relatif peut alors être formé sur cette base par l'introduction d'attributs ou caractéristiques des lieux qui peuvent être simples ou composés entre eux et concerner des stocks et des flux' (HURIOT et PERREUR, 1990, p. 199).

L'introduction du concept d'espace dans l'économie a conduit à la constitution de quatre paradigmes : le premier correspond aux travaux de Von Thünen ; le second résulte de l'œuvre de Weber et concerne les localisations industrielles ; le troisième est issu d'un article d'Hotteling sur la concurrence spatiale entre producteurs ; le quatrième correspond aux travaux de Christaller et de Lösch sur la théorie des places centrales. (Ponsard, 1988) indique que quatre champs de recherche ont été développés et concernent les modèles d'interaction spatiale, la théorie de l'économie spatiale publique, la théorie de l'équilibre général spatial, et de l'analyse des espaces économiques flous. En outre, la prise en compte de l'autocorrélation spatiale dans les travaux économétriques participe à l'intégration de l'espace dans les sciences économiques appliquées.

❖ À propos de l'espace :

Espace est un mot du langage courant que le dictionnaire Robert définit ainsi «lieu plus ou moins bien délimité où peut se situer quelque chose ». C'est dans ce sens très large que les géographes l'utilisent parfois. Il signifie alors portion ou totalité de l'étendue terrestre. S'il s'agit d'une portion, elle est plus ou moins délimitée et l'adjectif qui la qualifie fournit l'indication de ses limites. Cependant, les recherches des géographes, soucieux de comprendre la distribution des phénomènes géographiques, ont chargé ce mot d'un sens plus précis.

• spatialité économique et type des espaces (vers un espace économique)

Durant, les années 50 certains auteurs issus du courant économique classique cherchent à donner un sens à la variable espace en l'introduisant dans leurs théories, mais l'introduction de l'espace dans l'analyse économique ne revient pas à y introduire un simple élément descriptive, mais un concept opérationnel « l'espace n'est pas économiquement neutre» (Ponsard 1979) car « l'espace n'est pas seulement le lieu, il est aussi le lien » (T Loilier2010), c'est-à-dire des relations qui caractérisent les acteurs au sein de cet espace.

Les relations entre la structure de l'activité économique et sa dimension géographique, distinguant ainsi l'« espace géographique» et l'« espace économique». Le premier « représente un ensemble de lieux concrets, que ceux-ci soient ou non reliés entre eux» (SCOT, 1998,89), le second résulte de la division entre producteurs : « toute division sociale du travail (qu'elle soit

définie en termes de secteurs ou de firmes) peut être conçue comme définissant un espace économique dans lequel toute firme ou tout secteur (...) entretient une relation avec toutes les autres firmes ou tous les autres secteurs» (SCOTT, 1998). Les relations organiques entre le premier et le second (inscription géographique et relations de retour en termes de performance économique) sont au cœur de ses investigations. Cette démarche n'est pas sans rappeler les débats anciens concernant les pôles de croissance et de développement : les textes de François Perroux sur les « pôles » ne faisaient pas état de lieux (situés et matérialisés) et privilégiaient, comme dans l'espace économique d'Allen Scott, les relations d'échanges input-output entre entreprises ; la croissance n'apparaissait pas en des lieux mais en des points, à des intersections matricielles non spatiales pour un géographe (ou alors appartenant à un système vectoriel, ce qui revient au même). Structurer l'espace économique n'était donc pas intervenir dans des lieux mais dans des systèmes relationnels pour les dynamiser par le renforcement ou l'adjonction d'activités dites « motrices ».

Partant de cette vision, l'espace économique est «l'espace des relations existantes entre deux ensembles : celui des activités économiques et celui des lieux géographiques, c'est le produit cartésien des deux ensembles disjoints » (J.R. BOUDEVILLE 1980). Selon F. PERROUX, ces espaces sont principalement de trois sortes : l'espace comme ensemble homogène, l'espace comme champ de force et l'espace comme contenu de plan. La question qui se pose est de savoir ce que sont ces espaces et comment ils se définissent ?

1- **L'espace homogène**, est le plus simple et le plus traditionnel. Il se réfère à un espace dans lequel les différentes unités présentent des caractéristiques communes. L'homogénéité peut se référer aux structures des unités et aux relations que celles-ci entretiennent entre elles.

2- **L'espace polarisé**, est plus complexe. Il est considéré comme un champ de forces, composé de centre (pôles) d'où émanent des forces. L'espace polarisé est un espace hétérogène, dont les unités sont reliées entre elles par des liens fonctionnels.

3- **L'espace plan**, est caractérisé par le fait que toutes les unités qui le composent dépendent d'un même centre décisionnel et coordinateur. Il est de nature socio-économique.

- **L'espace, un construit social porteur d'une identité**

L'espace géographique ne doit pas uniquement s'entendre comme un contexte purement physique doté d'attributs matériels dans lequel se déroulent les relations économiques. Cet espace possède une dimension sociale fondatrice qui accède de le saisir plus comme une construction active de relations que comme un « réceptacle neutre et uniforme » des stratégies des acteurs (Dupuy et Gilly, 1996). Nous nous situons dans une « conception d'un espace physique, construit, travaillé, modelé, partagé par les hommes. (...) Les espaces construits sont des transformations de l'espace physique préexistant, conservant comme fondement le cadre matériel des interactions et des échanges » (Grossetti, 1997). L'espace est un objet de mémoire composé du nom de cet espace, de ses limites physiques, de son patrimoine, de son histoire, de modes de vie, de personnes, des coordinations précédentes, etc. Cet objet de mémoire constitue dès lors un référent cognitif,

Une composition de références communes, l'espace intervenant dans le processus de construction (destruction) des identités dans le sens où il est une composante essentielle du rapport aux autres (Pecqueur, 1997) puisque les acteurs locaux se le représentent et le font exister au regard des autres (Laganier, et al. 2004). Comme émanation d'une logique de l'action

collective, la gouvernance locale repose bien sur une « transformation des propriétés de l'espace banal » (Dufourt, 1996), chaque espace devenant alors singulier puisque porteur d'une identité propre.

I-II-II; La notion de territoire ; de quoi s'agit 'il

Les mutations économiques et institutionnelles que connaît le monde depuis une trentaine d'années (globalisation, régionalisation, décentralisation...) ont conduit à l'émergence du territoire comme niveau pertinent de réflexion et d'action économiques. « Il correspond à une vision nouvelle de la gestion de l'espace et, également à une conception nouvelle de l'action publique, plus rationnelle, plus économe, plus planifiée» (G GONTCHAROFF 1996).

Étymologiquement, le terme territoire arriverait du latin « territorium ». Mais d'après le Digeste, recueil de jurisprudence civile, élaboré en 533 après J.-C. par Justinien, qui constitue l'un des fondements du droit moderne, le terme a un lien direct avec le « jus terrendi », le droit de terrifier (Philadelphie, 1998) . Bien qu'il soit, en fait, beaucoup plus raisonnable de rattacher le terme « territorium » à celui de la terre (terra, -ae), il est aussi très probable que certains Latins pratiquaient un jeu de mots associant le contrôle d'une terre au pouvoir de la protéger par la menace (terrere).

Au début, La notion de territoire a été étudiée chez les animaux et plus particulièrement les oiseaux. La première définition à caractère scientifique date du début du XX^e siècle et est due à E. Howard, un ornithologue anglais. (E. Howard, 1920) D'autres études, après, sur le règne animal ont permis d'affiner les premières approches et de démontrer qu'un animal ne défend pas un espace mais qu'il se défend lui-même. Le territoire existe donc dans son esprit ; c'est un produit entièrement subjectif, au point que la meilleure connaissance de l'environnement n'est pas en mesure de fournir la moindre indication sur l'existence d'un territoire (F. Pitelka, 1959). Même si cette remarque paraît juste, elle n'exclut pas pour autant l'existence de territoires naturels délimités par des frontières physiques ou d'autres marqueurs. C'est peut-être là, dans l'intersection des frontières physiques et mentales, que se trouve la difficulté de définir les territoires.

D'une manière générale, Ils montrent presque unanimement que la difficulté d'intégrer la notion de territoire dans le corpus théorique s'explique à la fois par les options épistémologiques et méthodologiques propres à l'analyse économique et par l'existence de caractéristiques propres aux territoires qui résistent à la formalisation.

Les recherches sur la notion de territoire ont réellement commencé dans les années 1960 et se sont amplifiées au cours de la décennie suivante dans un contexte socio-économique bien défini et différent d'un pays à l'autre. De ce fait, elle a reçu des sens très nuancés selon qu'il s'agit des approches anglo-saxonne ou française pour ne citer que ces deux cas.

Dans la littérature française. Le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes humains qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité (G. DiMeo, 2001). Le territoire est un investissement affectif et culturel que les sociétés placent dans leur espace de vie. Le territoire s'apprend, se défend, s'invente et se réinvente. Il est lieu d'enracinement, il est au cœur de l'identité. On apprend aussi qu'un territoire, c'est d'abord une convivialité, un ensemble de lieux où s'exprime la culture, ou encore une relation qui lie les hommes à leur terre et dans le même mouvement fonde leur identité culturelle (J. Bonnemaïson, 1941). Un territoire est un lieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et

identitaire. Ces territoires humains peuvent être un espace villageois, un espace urbain, mais aussi un mythe fondateur ou un livre (la Bible, le Coran) qui suscitent des comportements de type religieux. D'une certaine manière, tout territoire social est un phénomène immatériel et symbolique. Tout élément, même physique ou biologique, n'entre dans la composition d'un territoire qu'après être passé par le crible d'un processus de symbolisation qui le dématérialise en quelque sorte. Tout territoire social est un produit de l'imaginaire humain (Y. Barel, 1986).

Dans le cadre de l'approche anglo-saxonne, il a été souligné que le comportement territorial humain est un phénomène d'écologie éthologique (T. Malmberg, 1980) avec un fond instinctif qui se manifeste à propos des espaces plus ou moins exclusifs délimités par des frontières, marqueurs ou autres structures, espaces que les individus ou les groupes occupent émotionnellement et où ils se déploient afin d'éviter la venue d'autres individus ou groupes (D. R. Sack, 1980). La territorialité exprime donc la tentative par un individu ou un groupe d'affecter, d'influencer ou de contrôler d'autres personnes, phénomènes ou relations et d'imposer son contrôle sur une aire géographique, appelée territoire. Les ethnologues (M. J. Casimir, 1992), par ailleurs, nous apprennent que le comportement humain territorial est un système cognitif et comportemental qui a comme objectif l'optimisation de l'accès d'un individu ou d'un groupe aux ressources de manière temporaire ou permanente.

❖ Définition ; Une approche pluridisciplinaire

Pour comprendre et gérer un territoire, il convient de le saisir dans ses approches spatiales, démographiques, sociales et économiques, naturelles

Approche « naturaliste » : le territoire est analysé au travers des rapports Nature / Hommes par l'identification des ressources et des réserves. Les outils biologiques doivent permettre d'appréhender l'équilibre entre l'évolution démographique et la durabilité des ressources.

Approche par les organisations : au travers de la théorie des organisations, le territoire est analysé comme un espace où se déploient des stratégies de pouvoir.

Approche « humaine » : au travers des représentations de l'espace, les hommes construisent une « territorialité » qui est la capacité à se représenter et à imaginer les lieux, les usages, les ressources... Les représentations existantes dans la culture, dans la mémoire vont permettre d'identifier les signes de cette territorialité.

Approche « spatiale » : le territoire est une réalité résultante de l'organisation de l'espace. La manière dont les lieux sont occupés et reliés (dispersion de la population, périphérie / centre, maillage, zonage...) et les outils d'aménagement en place constituent les composantes de cette analyse.

Approche « économique » : Le territoire économique est défini comme comprenant tous les domaines sous le contrôle effectif d'un gouvernement économique unique. Il a les dimensions de l'emplacement physique ainsi que la compétence juridique. En ce qui concerne sa composition, un territoire économique se compose de toutes les unités institutionnelles qui résident dans ce territoire. Il convient de souligner que le territoire couvre toutes les entités soumises à ses lois, même si le gouvernement prévoit notamment l'exemption de ceux (comme la fiscalité ou la réglementation bancaire).

Le mot territoire peut s'agir d'un « champ » de l'activité humaine (le territoire de l'historien), d'un simple découpage administratif, de l'étendue correspondant à l'extension d'un phénomène géographique (le territoire couvert par le nuage de Tchernobyl), ou simplement de l'étendue

correspondant à l'espace d'un État. Les géographes ont cependant dans les années 1980, donné à ce concept un sens plus précis qu'il convient de confronter avec celui d'espace.

• **Autre définition :**

Le mot territoire peut s'agir d'un « champ » de l'activité humaine (le territoire de l'historien), d'un simple découpage administratif, de l'étendue correspondant à l'extension d'un phénomène géographique (le territoire couvert par le nuage de Tchernobyl), ou simplement de l'étendue correspondant à l'espace d'un État. Les géographes ont cependant dans les années 1980, donné à ce concept un sens plus précis qu'il convient de confronter avec celui d'espace.

Nombreux auteurs se sont intéressés à donner une définition de territoire parmi lesquelles celles de :

GUIGOU qui a défini le Territoire comme « étendu de terre qui ressortit à une autorité, et à l'histoire d'une communauté humaine » (J.L.GUIGOU, 1998).

B. PECQUEUR qui considère que le territoire est une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme et, non pas un morceau de nation ou de région.

B. BILLAUDOT à son tour a défini le territoire comme un « conteneur de ressources ». Ces ressources peuvent être matérielles (infrastructures diverses) ou immatérielles (connaissances, compétences...) ; génériques (ressources minières, par exemple) ou spécifiques (savoir-faire effectivement valorisés dans un processus de production concret).

« Le territoire n'est pas partout et tout n'est pas le territoire ». (A. FERGUENE 2003).

En outre COURLET le définit comme « un espace construit doté d'institutions spécifiques au niveau local, il ne peut être postulé : c'est un résultat d'un jeu d'acteurs situé dans une dynamique » (P COURLET 2008)

Le territoire est une œuvre humaine. Il est un espace approprié. Approprié se lit dans les deux sens, propre à soi et propre à quelque chose. Il est la base géographique de l'existence sociale. « Toute société a du territoire, produit du territoire, en fait elle a en général plusieurs territoires, voire en multitude » (R.BURNET, 1991)

Le territoire peut se définir par rapport à ses fonctions ou son usage. En effet, le territoire peut être à la fois « un enjeu » dans la politique d'aménagement du territoire qui en recherche l'exploitation optimale, « un cadre » avec toutes ses singularités qui influent sur la vie politique ou sur le travail administratif et « un théâtre » c'est-à-dire le champ stylisé d'une action.

Le territoire doit être conçu tout à la fois comme un instrument d'unité et de diversité de l'État. Il est indissolublement territoire de l'État-Nation, c'est-à-dire de l'ensemble de la communauté nationale, et territoire de collectivités territoriales, qui situées au sein de la république indivisible, permettent d'en exprimer la diversité.

De même, le territoire est un instrument dont use le pouvoir central pour assurer sa domination. Dans le même temps, il assure l'unité de l'appareil administratif étatique et la diffusion univoque de la volonté centrale, fournissent des cadres territoriaux commodes à l'exercice de ses fonctions. Une telle conception est largement alimentée par l'analyse historique et le droit public révolutionnaire.

Il est un instrument d'adaptation de l'action administrative de l'État aux réalités des configurations territoriales qu'il administre.

Le territoire constitue une composante de l'État à côté de la population et de la souveraineté. Toutefois, c'est le concept le moins discuté : le lieu au sol est essentiel et fonde toute richesse, activité, identité ou appartenance.

Le territoire est la base de la solidarité, avant même la langue ou les parentés culturelles. Il établit le cadre dans lequel s'opère l'union que maintient l'État, « personnification juridique d'une nation, consécutive à la centralisation politique, économique, juridique des éléments de la nation ».

Le territoire est à la fois une substance de l'État, un objet de son pouvoir de l'espace de sa compétence. Le déploiement de cette notion puisse obéir à des logiques diverses suivant notamment que les pays soient ou non centralisés.

Tout territoire résulte d'un processus d'appropriation, et la société en fait son espace géographique, qu'elle soumet à une logique de découpage et d'organisation. Ce territoire requiert la clôture, la frontière, pour sa défense, la division, le maillage interne, pour son organisation administrative. La domination de l'espace nécessite un découpage, qui permet le maillage, qui facilite le processus d'appropriation.

La maîtrise du territoire et de ses ressources tant humaines que physiques est entreprise par tous les États : il s'agit pour le pouvoir de disposer de relais, assis sur une circonscription délimitée. L'État, organisme « enraciné », fait de son territoire une donnée politique.

I-II-III Le territoire en tant qu'un champ opérationnel de la gouvernance :

Dans les évolutions tenues par les notions de développement local et territorial, le territoire ne s'entend pas comme un simple échelon spatial parmi d'autres où s'élaboreraient, par l'application d'une bonne subsidiarité, des politiques de proximité et d'interface adéquates. Il ne correspond pas à un niveau administratif neutre où une politique s'applique selon une démarche hiérarchique descendante. Le territoire s'impose au contraire comme un construit social permanent, en constante appropriation. Dans ce sens, il peut être apparenté à un système dynamique complexe (F. LELOUP et L. MOYART, 2003). Il se construit ainsi grâce aux relations durables de proximité géographique développée entre une pluralité d'acteurs, ces relations de « voisinage » peuvent mener à des actions concrètes voire à l'élaboration commune de normes - on se rejoint alors la notion de proximité institutionnelle-.

En tant que système, le territoire se définit par rapport à son environnement. Il résulte d'un processus de discrimination, d'une dynamique de construction d'un « dedans » par rapport à un « dehors ». On prend donc ici le parti de considérer le territoire (qui est le résultat) ou la territorialisation (qui est le processus) comme une forme particulière de coordination par création de groupe. Cette forme de coordination est à l'origine d'une modalité particulière de création de valeur et d'émergence de ressources nouvelles ou latentes. Ces « ressources territoriales spécifiques » sont plurielles et débordent dans de nombreux cas la seule sphère productive. (PAGES D., PELISSIER N., 2000).

Le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui influencent réciproquement. (MATHIOT P., 2003).

Par ce contexte, les limites du territoire ne sont plus définies en référence à un périmètre politico- administratif (aspect politique) ou comme un fragment d'un système productif national (aspect économique), elles définissent le lieu de production, de négociation, de partage d'un devenir commun. Le système est bâti sur la proximité géographique de ses acteurs, mais aussi sur la dynamique commune qui les rassemble, le construit-les actions- qui résultent de ces relations, voire les règles, normes et principes acceptés et mis en œuvre ensemble.

Un tel construit commun ne se forme pas seulement par l'identification d'un problème commun, mais aussi à travers la transformation et l'appropriation des ressources non valorisées des territoires. C'est dans ce sens que les auteurs parlent de métamorphose des ressources comme un changement structurel avec une irréversibilité incomplète selon laquelle on ne peut pas toujours revenir de l'actif vers la ressource et du spécifique du générique en retrouvant l'état initial exact. En ce sens, le territoire est un système aux limites autoconstruites et dès lors fluctuantes en fonction du processus d'appropriation des acteurs.

Les acteurs ou groupes d'acteurs qui participent à cette construction territoriale peuvent avoir des mobiles et des processus très divers pour se regrouper en vue d'un avantage dont chaque membre serait bénéficiaire (groupe de pression, syndicat, entreprise).

Le système-territoire évolue donc en fonction des interactions unissent ses acteurs, les échanges avec l'environnement, l'évolution même de ces variables. Les processus d'appropriation, de régulation, de construction sociale et identitaire amenant ou non la pérennité et l'auto renforcement du territoire.

Le territoire devient un tout, cohérent et construit, ce qui signifie qu'il développe sa propre identité, sa propre histoire, sa propre dynamique différenciée des autres espaces, une certaine autonomisation et auto organisation en résultant (F. LELOUP et L. MOYART, 2003). En outre, il devient potentiellement un acteur du système global, son évolution dépend notamment des échanges qu'il entretient avec les autres acteurs du système, national et international, économique, politique et social : un territoire ainsi défini en tant que système ne peut évoluer qu'ouvert et non replié sur lui-même.

Dès lors, l'emboîtement des diverses échelles de décision, la nécessaire coordination locale/globale de l'hybridation des règles qui en résulte entraînent des décalages voire des contradictions entre les normes et les prescrits ; des modes d'articulation et de régulation particuliers sont alors à inventer pour assurer la stabilité, mais aussi le développement du territoire. La coordination, la négociation rendue nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités amènent à créer de nouveaux processus.

La gouvernance territoriale entend répondre à ces évolutions organisationnelles, en prenant en compte les enjeux économiques et sociaux, formels et informels, en fragmentant et diversifiant les acteurs, en sauvegardant les dynamiques et les flexibilités recherchées tout en assurant le respect des dispositifs institutionnels.

La construction du territoire s'appuie donc sur un atout qui circonscrit un espace particulier. La cohérence et le développement de ce territoire entraînent nécessairement la mise en place d'une organisation, basée sur une valorisation des potentialités locales certaine.

Section III : De la gouvernance à la gouvernance territoriale

À la fin des années 1980, le terme *gouvernance* est importé dans les sciences politiques pour caractériser les modalités de gouvernement régissant les agglomérations, l'urban *governance*, et par extension, l'action publique territoriale. La gouvernance territoriale peut être resituée dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, où, les économistes qui s'attachent à la prise en compte de la dimension spatiale comme facteur intrinsèque du fait productif réutilisent cette notion. Le concept de gouvernance territoriale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques. Elles correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les États modernes. .

Dans cette approche, La gouvernance territoriale repose à la fois sur les flux : un réseau c'est-à-dire une configuration de connexions entre les différents acteurs avec des flux circulant dans le réseau. Ces flux sont des informations induites par une stratégie commune due à l'existence d'une proximité institutionnelle et d'une délimitation spatiale claire, constituée par l'exercice d'une proximité géographique.

Chaque territoire construit représente un cas irréductiblement particulier du fait de la quasi infinie combinaison des variables qui s'y jouent ; appelle par conséquent mode particulier de gouvernance.

I-III-I Que ce que c'est la gouvernance territoriale ?

Le terme de gouvernance est défini et entendu aujourd'hui de manière très diverse et parfois contradictoire. Cependant et malgré la multiplicité des applications du mot, il existe une dynamique commune dans l'usage de ce terme. Chez la plupart de ceux qui, au sein du secteur public comme au sein du secteur privé, emploient le terme de gouvernance, celui-ci désigne avant tout un mouvement de « décentrement » de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans cette décision. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de régulation plus souples, fondés sur le partenariat entre différents acteurs.

C'est dans cette perspective qu'on va tenter de mettre en relation la notion de la gouvernance et l'approche territoriale. Il s'agit de montrer que le territoire devient une émanation d'acteurs publics ou privés dont les actions de coordination ne peuvent être réduites à une politique publique au sens classique du terme, mais à une action publique.

❖ Définition :

C'est sur un territoire donné que les institutions publiques et les acteurs de toute nature peuvent s'associer, mettre en commun leurs ressources, leur expertise, leurs capacités et leurs projets, et créer une nouvelle coalition d'actions respectant l'autonomie de chacun des protagonistes.

La gouvernance territoriale est définie comme l'ensemble des situations de coopération non ordonnées des acteurs par la hiérarchie qui correspondent à la construction, à la gestion ou à la représentation de territoires, en particulier face à leur environnement économique ou institutionnel.

Au départ il faut identifier le réseau des acteurs et ensuite mesurer la densité et la qualité des relations qu'ils entretiennent entre eux. Le territoire doit être analysé dans sa globalité : spatiale, social, urbain, économique.

Du fait de la complexité des règles qui régissent un territoire, de la multiplicité et la diversité des acteurs et l'interdépendance des acteurs entre eux, **aucun d'entre eux public ou privé ne dispose de la maîtrise de la totalité des informations sur son territoire pour être à même de conduire des actions dessus.** C'est une des raisons qui poussent à la gouvernance plutôt qu'au gouvernement.

Les enjeux de développement d'un territoire donnent lieu à des objectifs qui doivent être partagés par l'ensemble des acteurs. La réussite découle de la capacité des acteurs à entrer dans une logique de dialogue, cadre de négociation partagée entre acteurs, qui résulte d'un consensus et non pas d'une optimisation.

Le partenariat et la négociation font plus avancer les choses qu'une seul pilote. il faut que l'ensemble des partenaires accepte d'entrer en intelligibilité entre eux et en dialogue pour aboutir à un diagnostic partagé du territoire. Les acteurs doivent apprendre à se connaître et dans quelle logique ils interviennent sur le territoire avant de travailler ensemble à la réalisation d'un projet commun.

« Ce qui caractérise la conduite d'un projet dans le cadre de la gouvernance et non plus de gouvernement c'est de passer du passage des responsabilités à la responsabilité partagée. Dans un climat de confiance, tous les acteurs vont ainsi gagner plus de légitimité vis-à-vis du citoyen. Le projet apparaît comme une condition au développement, en ce qu'il traduit la volonté d'infléchir ou de dépasser les déterminismes qui ont joué défavorablement pour un territoire. ... Il permet aux agents de partager des références communes et d'œuvrer dans la même direction là où l'absence de développement a tendance à multiplier les sources d'incompréhension et de conflit. » (Xavier Greffe ,2002).

La gouvernance territoriale n'est pas substituable et ne peut donc pas être considérée comme un modèle clé en main. Il s'agit plus d'une méthode d'analyse que d'un cadre normatif dont les pratiques s'appliquent de manière identique d'un territoire à l'autre.

La gouvernance territoriale combine aussi des éléments de stabilité et d'instabilité dont l'importance relative évolue dans la durée, définissant des inflexions de la trajectoire de développement du territoire. Mais pour que l'on puisse parler de gouvernance territoriale, il faut que les éléments de stabilité l'emportent, c'est-à-dire que les compromis entre acteurs soient suffisamment stables et cohérents afin de lever, pour un temps, l'incertitude inhérente à l'action collective et ainsi de réduire rivalités et conflits. Alors, peuvent se mettre en place un système d'interdépendances sociales et un système de règles voire de représentations communes générant des régularités productives localisées (on parlera alors de structures de gouvernance).

A l'inverse, lorsque les éléments d'instabilité, c'est-à-dire les rivalités et les conflits, mettent en cause les compromis jusqu'alors existants, on entre dans une phase de crise de la gouvernance territoriale pouvant conduire à une déstructuration territoriale.

Parmi les acteurs qui participent aux dynamiques territoriales, il existe des acteurs-clés, privés et/ou publics, qui jouent un rôle moteur en ce sens qu'ils constituent des repères institutionnels pour l'ensemble des acteurs et qu'ils structurent les mécanismes de coordination de ces derniers. Dans notre conception, ces acteurs, qui participent à l'émergence ou à la stabilisation d'une gouvernance territoriale, peuvent être aussi bien des acteurs économiques (établissements de

groupe, associations d'entreprises...), que des acteurs institutionnels (collectivités territoriales, Etat, Chambres de commerce...) ou sociaux (syndicats, associations...). La gouvernance n'est donc pas une configuration de coordinations strictement économiques ou strictement sociopolitiques : elle est une combinaison de ces dimensions, caractérisée par une densité variable des interactions entre les trois catégories d'acteurs.

Ces interactions sont particulièrement complexes du fait, notamment, que le champ d'intervention administratif des collectivités locales ne coïncide pas avec celui des acteurs économiques et sociaux et que l'horizon temporel stratégique ou les visions du temps des acteurs publics et des acteurs privés peuvent différer. Ces différences sont à l'origine d'un engagement territorial de nature inégale selon les acteurs. Les acteurs institutionnels jouent ainsi souvent un rôle essentiel dans la construction de la gouvernance territoriale, en particulier, par le biais d'institutions formelles d'animation et de mise en réseau.

I-III-II Les enjeux de la gouvernance territoriale

1-Un renouveau de la réflexion sur l'intérêt général;

En encourageant l'approche par projet et en donnant plus de marge de main œuvre aux acteurs locaux, la gouvernance territoriale pose la question de la notion d'intérêt qui devient ainsi un point central de la réflexion politique. L'intérêt général n'est plus (ou plus uniquement) dicté par un État - représenté par le binôme élu-fonctionnaire des grands corps d'État - qui se situerait au-dessus du jeu partisan et transcenderait les intérêts particuliers. Au contraire, il est en quelque sorte co-construit par les acteurs du territoire qui ont la charge de donner chair à des lignes directrices générales définies « d'en haut ». On passe d'une définition substantialiste de l'intérêt général à une définition plus procédurale, proche de la vision anglo-saxonne classique. De ce fait, l'expression des intérêts (ou des besoins, des visions...) des acteurs locaux ne se situe plus seulement dans l'espace marginal ouvert par la contestation des politiques publiques : elle gagne une place centrale. En d'autres termes encore, on passe de la notion d'intérêt général, principe supérieur valable sur tout le territoire et à toutes les échelles, à celle d'intérêt collectif co-construit, beaucoup plus contextualisé, dépendant de l'échelle et de l'arène d'élaboration de la décision ou de l'action. Les débats quant aux valeurs et aux priorités sont ainsi questionnés, dans un souci de plus grande transparence, mais en posant alors la question cruciale de l'expression équitable de tous les enjeux et des modes d'arbitrages entre ceux-ci... Ces nouvelles questions interrogent la légitimité des collectifs ainsi mobilisés, tant au niveau de leur fonctionnement que des produits qui en sont issus. La notion de légitimité (des intérêts pris en compte, des actions mises en œuvre, des processus engagés) est ainsi appelée à la rescousse dans des débats souvent passionnés, même si les différents registres de légitimité invoqués permettent rarement de faire de ce concept le moyen incontestable d'arbitrage des différends, lorsque les conflits ne sont pas trop importants. L'intérêt collectif contextualisé se construit ainsi de façon itérative et oblige chacun, jusqu'au secteur privé, à se positionner face aux enjeux de société et à justifier de ses actions.

2-Une meilleure reconnaissance des savoirs ;

Dans cette perspective de co-construction, les acteurs locaux ne sont pas seulement porteurs de besoins et de visions des choses, mais également de ressources : expérience, enracinement local, lien avec la population, compétences... Mobiliser ces ressources - en particulier faire dialoguer les savoirs de la société civile avec ceux des techniciens - ou inscrire l'action publique dans une histoire locale faite d'une succession d'expériences, pose des défis méthodologiques. Mais cela

peut également susciter l'émergence d'idées nouvelles et renforcer l'adhésion de la population aux orientations choisies. Cette vision « managériale » du dialogue entre acteurs du territoire suppose un changement de posture et de pratiques des élus et des techniciens, avec une nouvelle répartition des rôles entre fonctionnaires d'État et agents territoriaux. Elle ébauche une démocratie plus participative dans le meilleur des cas, même si elle est parfois appliquée de façon contrainte car imposée par la réglementation.

3-La transparence et la participation;

Les mécanismes de transparence et de participation sont essentiels à la mise en œuvre d'une véritable gouvernance politique, puisque le fondement de cette dernière réside dans l'association des forces vives de la société à la prise de décision et à l'action de l'autorité. La difficulté de l'exercice est de dynamiser une participation réellement représentative de toutes les forces vives concernées. Les modes de participation, leur fréquence et leur suivi ainsi que les sujets qui y sont soumis méritent une attention particulière, afin de s'assurer d'une mobilisation continue de l'ensemble des forces vives, et d'éviter toute polarisation malsaine des opinions associées aux projets politiques. La notion de forces vives, en elle-même, mérite un commentaire puisqu'en permettant de dépasser la simplicité de la sanction électorale, le concept de gouvernance vise à associer tous ceux qui sont concernés par l'action de l'autorité publique. En ce, elle s'adresse non seulement aux citoyens en âge de voter, domiciliés sur le territoire concerné, mais aussi aux plus jeunes, aux entreprises, aux associations, aux personnes actives mais non domiciliées sur le territoire communal et, dans une perspective de management participatif, au personnel de l'administration chargée d'exécuter les décisions. Par contre, les groupes de pression, qui ne sont pas directement concernés par les décisions des autorités locales, tels que les associations à vocation politique, philosophique ou commerciale, doivent selon nous être écartés du débat participatif. Si un rôle de stimulation de la mise en œuvre de processus participatifs peut leur être reconnu, et s'il leur est bien entendu permis d'informer objectivement les forces vives locales dans certains domaines, il nous semble pour le reste peu opportun de faire de la politique locale le champ de bataille de leurs débats d'idées au détriment des opinions et intérêts des vrais destinataires de la gouvernance : les forces vives directement et réellement concernées par les décisions et l'action du pouvoir exécutif. Ces enjeux et difficultés méritent, à notre estime, une attention particulière dans le cadre du développement et du renforcement du rôle des techniques de participation citoyenne tel que la DPR, notamment, le prévoit dans le cadre de la législature régionale.

4-La mobilisation et la montée en puissance des acteurs du territoire ;

En donnant la parole aux acteurs du monde associatif et du secteur privé et en leur accordant un statut de partenaires des pouvoirs publics, les pratiques participatives de la gouvernance permettent d'encourager les initiatives. Mais elles participent aussi à la structuration de ces acteurs, voire même suscitent leur émergence. Les « parties prenantes », c'est-à-dire les acteurs collectifs les plus directement impliqués acceptant des stratégies de coopération (même si celles-ci n'évacuent pas les rapports de force et les oppositions), sont susceptibles de tirer leur épingle du jeu de la gouvernance territoriale en voyant leur position renforcée.

5-La prise en compte du citoyen ;

Les « acteurs » du développement local ou de la planification se sont longtemps résumés à des acteurs collectifs : collectivités territoriales bien sûr, mais aussi représentants de l'État, associations, organisations professionnelles, etc. Depuis quelques années, sous l'effet notamment d'injonctions réglementaires, la prise en compte du « citoyen », de l'acteur individuel, commence à émerger et vient complexifier ce tableau. Par le biais d'outils divers, tels les

sondages délibératifs ou les conférences citoyennes, les « simples » citoyens sont mobilisés dans des processus consultatifs. Dans certains cas, encore peu nombreux, ils bénéficient de délégations de pouvoir et sont engagés dans de véritables processus de co-décision, comme dans le cas de budgets participatifs. Cette émergence de l'individu est parfois vue comme l'aboutissement d'une démocratisation de l'action publique, mais elle est parfois dénoncée comme manipulateur. Elle constituerait en effet un moyen pour les pouvoirs publics de se défaire d'un dialogue trop exigeant avec les associations et de rééquilibrer en leur faveur les rapports de force en introduisant de nouveaux acteurs plus malléables dans le jeu politique. Quoi qu'il en soit, elle accroît souvent la transparence de l'action publique en obligeant les institutions à rendre des comptes sur leurs choix et la façon dont ils sont motivés.

6- Une évolution du fonctionnement des institutions ;

Plusieurs réformes successives ont conduit à des évolutions notables de l'action publique. Celle-ci peut désormais être caractérisée par quelques mots-clés comme « contractualisation », « responsabilité », « transparence et évaluation », « mutualisation »... Ces nouveaux principes, qui s'inscrivent dans une logique de renforcement de la démocratie, modifient sensiblement les processus décisionnels. Ainsi la prise de décision tend à faire intervenir un éventail plus large de personnes et à devenir une démarche procédurale intégrant de multiples phases jusqu'à la prise de décision proprement dite qui reste naturellement le fait des élus à travers des instances collectives (Conseils municipaux, conseil communautaire, conseil syndical, Conseil général, Conseil régional). L'importance du rôle des élus n'est en rien minimisée. En corollaire de l'engagement de leur responsabilité, ils apportent aussi une continuité par rapport à la ligne d'un projet politique qui bénéficie de la légitimité électorale. Les impératifs de transparence d'une part, et la complexité des interactions dont il convient de tenir compte du fait du caractère intégré des politiques de développement durable d'autre part, conduisent en effet de plus en plus à des impératifs d'argumentation et d'évaluation *ex ante* et *ex post* des impacts des décisions. Le rôle de l'information et de l'évaluation est grandissant à la fois *avant* la décision, souvent à travers des comités divers rassemblant des parties prenantes mais aussi *après*, dans une logique d'information et de pédagogie de l'action publique auprès des citoyens visant à renforcer l'acceptabilité sociale des choix effectués.

L'autre transformation importante du fonctionnement de l'action publique tient au poids croissant des processus multi niveaux qui transforment les marges de manœuvre des décideurs en conduisant à une plus grande interdépendance des décisions. Cette nouvelle logique peut être résumée par le concept nouveau de « subsidiarité active » qui suppose d'être vigilant quant aux possibilités d'adapter les multiples injonctions, plans d'actions, projets structurants qui sont proposés à diverses échelles et dans de multiples champs. Il s'agit d'un processus d'hybridation multi niveaux privilégiant la diversité des réponses, contrairement à la logique de réforme des collectivités qui est, elle, plutôt axée sur une rationalisation des compétences par échelle.

I-III-III ; Les facteurs de réussite ou d'échec de la gouvernance territoriale

a- les facteurs de réussite

L'identification de facteurs de réussite vise à opérationnaliser la démarche de la gouvernance locale adaptée aux caractéristiques du territoire et de la communauté. Il s'agit de déterminer les facteurs qui participent ou facilitent la concrétisation de la gouvernance territoriale, ces derniers

peuvent être classées en deux grands types ; politiques, Sociaux et organisationnels. C'est le cas de la décision (comprise, analysée, choisie collectivement), de la rationalité des acteurs, leurs coopérations, coordination et implication massive qui constituent autant d'instruments de réussite de la gouvernance territoriale.

1-la décision

Une décision est une résolution que l'on prend concernant quelque chose. On entend par prise de décisions le processus qui consiste à faire un choix parmi plusieurs alternatives. Lorsqu'il s'agit de prendre une décision, plusieurs facteurs sont mis en échec. L'idéal, c'est de faire appel à sa capacité de raisonnement pour être sur la bonne voie. Cette voie est jugée mener à une nouvelle étape ou, du moins, permettre de résoudre un conflit réel ou potentiel.

Malgré quelques ambiguïtés qui peuvent exister quant à l'utilité du concept de décision en tant que catégorie, conceptuelle, les théoriciens de l'organisation, dans l'ensemble, continuent à utiliser le concept comme élément descriptif de l'action managériale (H. MINTZBERG et J. WATERS, 1990 ; R. CHIA, 1994). À ce sujet et vu l'ampleur du concept de décision, beaucoup des définitions ont été systématiquement effectués par plusieurs théoriciens et des organisations tout au long de son histoire vieille de plus de 50 ans. Parmi eux ;

H.A. SIMON qui a défini : « La prise de décision comprend trois phases principales : la découverte d'une occasion pour prendre une décision, la découverte de lignes de conduite possibles et le choix parmi les lignes de conduite » (H.A. SIMON, 1960)

F.A. SHULL, A.L.Jr. DELBECQ et L.L. CUMMINGS « un processus conscient et humain, qui implique à la fois des phénomènes individuels et sociaux, basé sur des prémisses factuelles et de valeur, qui inclut le choix d'une activité comportementale parmi une ou plusieurs alternatives avec l'intention d'aller vers un état désiré d'affaires » (F.A. SHULL, A.L.Jr. DELBECQ et L.L. CUMMINGS ,1970)

E.F. HARRISON; «un moment, dans un processus continu d'évaluation d'alternatives pour la réalisation d'un objectif, les attentes duquel relatives à une ligne de conduite particulière, poussent le décideur à choisir la ligne de conduite la plus probable à atteindre l'objectif » (E.F. HARRISON, 1995)

E.F. HARRISON (1995) par « la prise de décision est un processus plus compréhensif que la résolution de problème. Dans la mesure où il lui arrive de s'impliquer, la résolution de problème est seulement une partie de la prise de décision. Des genres particuliers de décisions peuvent nécessiter la résolution de problème ; mais la présence de résolution de problème n'est pas suffisante pour justifier une revendication de prise de décision. Les termes, ensuite, sont reliés, mais non interchangeables» (E.F. HARRISON, 1995)

2- Rationalité, un instrument clé de la gouvernance territoriale.

Le recours au thème de la rationalité est constant dans tous les registres de discours économiques. Dans le registre scientifique, on soulignera que l'attribution du Prix Nobel de Sciences Économiques à K. Arrow en 1972, à H. Simon en 1978, à Gary Becker en 1992, à R. Lucas en 1995 est révélatrice de l'importance du concept de rationalité. Mais que faut-il entendre par " rationalité " ? Selon M. Allais, " *un homme est réputé rationnel lorsque a) il poursuit des fins cohérentes avec elles-mêmes; b) il emploie des moyens appropriés aux fins poursuivies* ".

On peut aussi retenir la définition de F. Hahn : " Étant donné un ensemble d'actions possibles, l'agent choisit rationnellement s'il n'y a pas d'action possible pour lui dont il préférerait les conséquences à celles résultant de son choix.

la rationalité c'est "Le fait de pouvoir déterminer sans faille la situation optimale implique des hypothèses fortes quant à la rationalité de l'agent, conçu comme universel, égoïste, solitaire, guidé par sa seule raison, parfaitement informé, et évoluant dans un monde atemporel". (D. Lassarre, 1995).

La référence au principe de rationalité est très générale en sciences économiques. Comme le fait remarquer B. Guerrien : " *Lorsque les détenteurs de capitaux des analyses de Smith, Ricardo et Marx cherchent à faire des placements qui leur donnent le taux de profit le plus grand possible, ils appliquent le principe de rationalité. Il en est de même pour les capitalistes qui, selon Marx, utilisent de nouvelles techniques dans le but d'augmenter la plus value qu'ils extraient de ceux qui travaillent pour eux.* "

Cependant c'est au sein du paradigme libéral que l'approche fondée sur la rationalité joue le rôle le plus important. L'idée de rationalité apparaît déjà chez A. Smith. Par exemple, pour justifier le libre-échange, il fait référence au comportement individuel rationnel.

Cette conception de l'individu rationnel repose sur une séparation radicale entre les décisions économiques et le contexte social et historique, comme le montre P. Cahuc " *En économie, le principe de rationalité signifie que les individus agissent en utilisant au mieux les ressources dont ils disposent, compte tenu des contraintes qu'ils subissent. (...) l'individu rationnel, ou encore homo oeconomicus, est égoïste : il tient compte uniquement de son propre intérêt. Il constitue en outre une unité de décision autonome : son comportement n'est pas déterminé par des habitudes sociales consciemment ou inconsciemment assimilée. Son comportement est défini indépendamment de toute contrainte macrosociale. La définition de la rationalité est donc ahistorique. Enfin, l'individu rationnel est maximisateur, il effectue des choix qui maximisent sa satisfaction.* "

La version de l'hypothèse de rationalité sur laquelle reposent les modèles dominants est en effet subordonnée à des conditions drastiques où, L'agent rationnel suppose avoir une connaissance exhaustive et exacte en toutes choses. Par ailleurs, l'individu rationnel ignore l'incertitude dans la mesure où le comportement des autres agents est pour lui parfaitement prévisible et n'a de plus pas d'effet sur ses propres comportements (indépendance des fonctions de préférence). Comme le souligne J.P. Dupuy, l'agent rationnel se trouve en fait dans un vide social : " *le dégagement de tout ce qui fait la vie en société, influences, imitations, subordinations, déterminations sociales : c'est ce qu'on nomme son autonomie, ou encore sa " souveraineté ". Il se détermine rationnellement, agençant les moyens rares dont il dispose de façon à maximiser ses fins.* "

3-L'implication des acteurs

Selon les degrés d'intensité que les gouvernants entendent donner à la participation, plusieurs techniques d'animation seront déployées. On ne met pas globalement sur pied une simple information, une consultation - en tant que dialogue bidirectionnel, mais confiné à un objet délimité par le pouvoir public - et une authentique participation, dans le plein sens du terme - où toutes les parties prenantes peuvent délimiter la question dans une plus ou moins grande mesure.

Par ailleurs, l'inclusion des acteurs ne se fait pas de la même manière selon qu'on se trouve au stade de la planification des politiques, de leur mise en œuvre ou de leur évaluation, étant

entendu que ces trois stades appellent aujourd'hui la concertation avec la même vigueur. Les méthodologies participatives sont utiles dans de nombreux contextes, comme lors de l'élaboration de plans (agendas 21, Schémas directeurs territoriaux, etc.), lors du déploiement opérationnel de politiques (consultations sur des variantes, par exemple) ou encore lors de l'appréciation a posteriori de stratégies déjà à l'œuvre (comme dans le cas des processus d'évaluation ex post de politiques contractualisées).

b- Les Facteurs d'échec:

Les facteurs d'échec tente d'énumérer les facteurs qui nuisent à la concrétisation de la gouvernance territoriale. Lorsqu'on effectue une recherche sur les causes principales d'échecs d'une gouvernance, on tombe le plus souvent (et dans le meilleur des cas) sur les causes principales suivantes : les conflits (d'appropriation, d'autorité) et les contraintes financières.

1-Conflits, négociation et gouvernance territoriale

Le territoire devient un espace de projet, un espace de création collective de ressources, construites sur la base de stratégies de coopération qui allient des acteurs publics (collectivités territoriales, laboratoires de recherche publics), privés (firmes), mais aussi sociaux (organismes socioprofessionnels, associations d'usagers ou de consommateurs, syndicats, groupes de pression...). Inévitablement, ces nouvelles configurations partenariales, à la fois plurales et évolutives, aboutissent à la reformulation plus ou moins explicite des rapports de pouvoir et de conflictualité. La mise en place de projets collectifs suppose en effet une harmonisation, un compromis préalable entre des objectifs et des intérêts souvent antagonistes. De plus, la pluralité des acteurs et la récurrence de leurs interactions semblent limiter les pouvoirs de décision de chacun tout en renforçant l'éventualité qu'un conflit éclate.

Le mot « conflit » vient du latin « conflictus » qui signifie : heurt, choc, lutte, attaque. Il s'applique, à l'origine, à une situation de lutte armée, de combat entre deux ou plusieurs personnes, organisations ou puissances, qui se disputent un pouvoir. Par extension, le terme de conflit s'applique aujourd'hui à toute opposition survenant entre des parties en désaccord, l'une souhaitant imposer ses positions, à l'encontre des attentes ou des intérêts de l'autre partie. Au sens légal, un conflit est un contentieux sur un ou des points de droit. On entend par conflit, au sens profond ou authentique du terme, l'affrontement de deux ou plusieurs volontés individuelles ou collectives qui manifestent les unes à l'égard des autres une intention hostile et une volonté d'agression, à cause d'un droit à recouvrer ou à maintenir. Ces volontés essaient de briser la résistance de l'autre.

En revanche, Le territoire n'est pas seulement un espace d'expression de conflits d'appropriation, il est aussi un espace d'expression d'une pluralité de conflits de pouvoir et d'autorité. En effet, les conflits d'appropriation révèlent des obstacles à la coordination qui masquent le plus fréquemment des conflits de pouvoir. Ces obstacles sont liés tout d'abord à la nature hétérogène des acteurs locaux impliqués : l'incompatibilité de leurs objectifs, qu'il s'agisse des acteurs locaux d'une part, ou des différents niveaux hiérarchiques État-collectivités territoriales d'autre part ; l'inadéquation de leurs horizons temporels ; l'inadéquation des espaces pertinents de définition des stratégies, qui peuvent différer et induire des conflits d'objectifs (Gabriel COLLETIS et Bernard PECQUEUR, 1993). Ensuite, un deuxième ordre d'obstacles est lié à l'implication dans le projet collectif. Ces obstacles renvoient au problème des dépendances qui lient les acteurs locaux entre eux et vis-à-vis des ressources, c'est-à-dire à l'acceptation d'une perte éventuelle d'autonomie décisionnelle liée à l'engagement dans le projet, ou la contrainte d'interaction dans sa réalisation. L'inégalité des ressources fiscales des communes peut, par exemple, empêcher tout projet de solidarité intercommunale en cas

d'impossibilité de règles de péréquation. Ou bien le maire d'une commune rurale peut préférer la liberté inhérente à sa fonction plutôt qu'une perte de pouvoir décisionnel qui impliquerait l'engagement dans un partenariat avec des acteurs économiquement et politiquement « dominants » comme l'État, la région ou le département (Jean-Jacques Sueur, 1988). Ces obstacles peuvent aussi prendre la forme d'adaptations organisationnelles visant à acquérir de nouvelles compétences, investissements coûteux et générateurs de coûts irrécouvrables. Ils peuvent aussi résulter du non-respect des engagements alors susceptibles de réduire la confiance qui lie les partenaires, d'engendrer des problèmes de communication et une défaillance dans la mise en œuvre du projet collectif (Laurence TASSONNE, 1995). Cependant, derrière ces obstacles potentiels révélés par les conflits d'appropriation, ce sont, de notre point de vue, les rapports de pouvoir qui sont en jeu.

Dans ce contexte, la problématique de la gouvernance territoriale semble constituer une approche opportune dans la mesure où elle renvoie aux processus complexes de structuration et de mise en compatibilité de différentes modalités de coordination, plus ou moins conflictuelles, entre ces différents acteurs. Cette perspective sous-tend que la pluralité des formes et de l'origine des conflits impose de ne pas se limiter à un mode unique de résolution.

2-Les contraintes financières du secteur local

La gouvernance territoriale accompagne un retrait, une transformation du mode d'intervention de l'État dans la gestion directe des affaires publiques. Cela ne se fait pas (ou pas seulement) par souci de démocratisation de la décision publique, mais également parce qu'il s'agit là d'une forme de gestion de la pénurie financière mettant les territoires en compétition les uns avec les autres pour obtenir des ressources devenues rares. On observe différents types d'incidences, notamment l'absence de moyens pour les territoires qui ne sont pas « gagnants » et un manque de visibilité à long terme qui induit une précarité des moyens, des personnels et des projets.

Les développements théoriques autour de la contrainte financière trouvent leur origine dans l'analyse du comportement des entreprises d'État dans les économies planifiées. Dès lors que ces entreprises connaissent des difficultés, le gouvernement ou le responsable de la planification s'emploie presque systématiquement à leur sauvetage. L'anticipation de tels renflouements amène une forme d'impunité budgétaire qui autorise les firmes à demeurer ou à devenir inefficaces puisque l'échelon central prend sur lui les conséquences financières de cette inefficacité.

Les travaux de KORNAI (1986), QIAN et ROLAND (1998) ou encore KORNAI *et al.* (2003) ont généré une abondante littérature, en particulier dans le contexte des économies en transition, mais également de la gestion des entreprises industrielles ou bancaires. La seconde génération de la théorie du fédéralisme budgétaire, pour utiliser l'expression de OATES (2005), a repris à son compte l'intuition selon laquelle la décentralisation peut générer des asymétries d'information et des stratégies de fait accompli, dommageables pour l'ensemble des collectivités (PRUD'HOMME, 1995 ; INMAN, 2003). Plus généralement, la question de la contrainte budgétaire interroge les fondements des relations entre niveaux de gouvernement comme le souligne OATES c'est le système de relations lui-même qui induit les comportements irresponsables, lesquels sont de fait endogènes (OATES, 2005),

Les collectivités locales sont aujourd'hui placées dans un contexte de tension qu'elles n'ont jamais connu. Les facteurs qui contraignent leurs ressources sont nouveaux. Les ressources des collectivités locales en France par exemple sont constituées, à hauteur de 53 % par la fiscalité locale, d'un quart par des dotations de l'Etat, de 15 % par d'autres ressources de fonctionnement,

de 5 % par de l'emprunt, le reste étant représenté par des ressources diverses. Comparée aux autres pays européens, la France est un pays où les collectivités locales prélèvent elles-mêmes beaucoup d'impôt.

Les collectivités locales sont confrontées à deux problèmes majeur :

- une stabilisation des dépenses, mais des chutes des investissements ;
- une diminution des ressources.

Conclusion du chapitre:

L'objectif de ce premier chapitre était d'aborder la question de la gouvernance territoriale en tant que nouveau système de régulation. Ceci a nécessité la définition des concepts de la gouvernance et du territoire (section 1 et 2) et après d'approcher le concept de gouvernance au concept du territoire pour arriver au cœur de notre problématique "la gouvernance territoriale "où nous avons déterminé les enjeux et les facteurs de succès et d'échec.

après avoir abordé les définitions des concepts clés à savoir" le territoire ", la gouvernance et "la gouvernance territoriale " en présentant ses enjeux et les facteurs de réussite et d'échec on passe maintenant aux outils pertinent du gouvernance territoriale dans un cadre de développement local qui fait l'objet de notre deuxième chapitre .

Chapitre II:

*Gouvernance territoriale, Quel outil
pertinent pour le développement?*

Le Thème de gouvernance est devenu depuis quelques années un terme à la mode, objet de controverses commun à plusieurs disciplines. C'est sans doute là une des raisons de son succès.

La gouvernance constitue un enjeu essentiel de la politique de développement aux échelons territoriale et local, plus particulièrement, la définition d'objectifs à atteindre en termes de modes de gouvernance que dans la définition des moyens par lesquels les gouverneurs entendent mettre en œuvre les objectifs qu'il s'est fixés.

Selon H. Rey Valette et al. (2010) la gouvernance territoriale est « un processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflits, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour d'enjeux territorialisés. Elle vise la construction collective d'objectifs et d'actions en mettant en œuvre des dispositifs (agencement des procédures, des mesures des connaissances, des savoir-faire et informations) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires ».

La problématique de la gouvernabilité des territoires aujourd'hui nous amène à nous interroger sur les outils pertinents pour leur développement. En effet, la gouvernance territoriale, comme nous avons montré dans le chapitre précédent, n'est ni la simple action de gouverner, ni une question d'éthique, mais bien un mécanisme complexe s'intéressant à la manière de gouverner un territoire dans un contexte spatiale, social, politique et économique moderne. En développant des processus permettant de fonder adéquatement les décisions et d'accompagner leur mise en œuvre, éclairée par l'association des "dirigés" à l'action des dirigeants.

Dans cette perspective, nous aborderons dans le présent chapitre « la gouvernance territoriale, quel outils pertinent pour le développement » qui s'articule autour de trois volets. Le premier vise à cerner le rôle du diagnostic territoriale pour une meilleurs gouvernance où nous allons définir le diagnostic territoriale comme un instrument d'observation et d'analyse territoriale et répondre sur quelques questions nous permettant d'abord de définir et de connaître cet instrument d'analyse (de quoi s'agit-il ?), puis d'exposer les étapes de déroulements du diagnostic (comment réaliser un diagnostic ?), et enfin de citer les objectifs et les finalités de cette démarche (pourquoi un diagnostic territorial ?). Ainsi son rôle dans la bonne gouvernance. Le deuxième volet qui constitue le fondement et l'itinéraire de notre thèse, s'interroge sur la typologie socio économique et enfin le troisième chapitre est consacré au développement local.

Section I: Le diagnostic territoriale pour une meilleure gouvernance.

Pour comprendre et gérer un territoire, il convient de le saisir dans ses aspects spatiaux, démographiques, sociaux et économiques. Devant la complexité des processus, les gouverneurs et les professionnels du développement ont aujourd'hui besoin de nouvelles clés pour comprendre et accompagner les acteurs de terrain et les décideurs dans la

conception et la mise en œuvre d'actions favorisant les dynamiques de développement sur un territoire.

La mise en place d'une telle démarche, appelle une nouvelle manière de penser : la définition d'un projet de développement local du territoire ne peut se faire sans l'élaboration, en amont, d'un diagnostic territorial mettant en exergue ses caractéristiques, ses enjeux et ses opportunités. Le diagnostic territorial est devenu une technique, destiné à mesurer, évaluer et modéliser les divers enjeux.

II-I-I: Le diagnostic territoriale; de quoi s'agit-il ?

Dans le contexte territorial, l'importance de la relation entre le diagnostic et l'élaboration des stratégies en vue d'actions est soulevée par Rouxel et Rist (2000), qui définissent le diagnostic territorial comme un « état des lieux s'inscrivant dans une démarche stratégique de développement du territoire ; le diagnostic n'est pas une monographie ou une simple description soit disant objective d'un territoire, il est le référentiel qui prépare le débat concernant un espace habité et doué d'une identité, aménagé et supportant des logiques de développement ». En résumé, le diagnostic territorial est un préalable nécessaire autant qu'une composante déterminante des processus de décision dans le domaine de la gestion et de la planification du territoire (Roche et Hodel, 2004).

Le diagnostic est un dispositif d'analyse qui permet de mettre en avant les problématiques et les spécificités économiques, spatiales et sociales d'un territoire, et d'évaluer les potentialités et les contraintes, les forces et les faiblesses, en identifier les acteurs avec leurs enjeux, stratégies et pratiques. L'objectif est de déboucher sur la promotion et la valorisation des territoires en partant d'une vision prospective.

❖ Définition du concept :

Définition du diagnostic territorial dans La prospective territoriale, de la DATAR : « état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces et les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux, ... Il fournit des explications sur l'évolution passée et des appréciations sur l'évolution future » (S.Jacquot, 2007).

Le diagnostic de territoire est un jugement sur la cohérence d'un territoire, il s'adresse à plusieurs types d'acteurs son rôle pour qu'ils se mobilisent dans la mesure de leurs moyens et de leurs compétences. Il cherche les synergies entre les ressources naturelles et les activités humaines avec l'intentionnel de donner une vision commune du territoire dans une perspective de développement local ou territorial.

Le diagnostic territorial positionne un «contenu» dans un «contenant»; une carte figurant les dynamiques urbaines dans un espace donné apporte plus d'informations qu'un tableau statistique représentant les mêmes données, par les effets de voisinage qu'elle met en évidence;

Le diagnostic territorial permet de hiérarchiser les enjeux, par exemple en fonction de leur étendue spatiale ou de l'intensité du problème à traiter, et « apporte des éléments concrets d'appréciation dans la définition des propositions d'actions » (V.Piveteau et S.Lardon, 2002)

Le diagnostic territorial est « conçu comme l'augmentation de la capacité des acteurs d'un territoire à maîtriser les processus qui les concernent » (Deffontaines et al, 2001). Il ne cherche pas prioritairement à percer les présages de dysfonctionnement d'un territoire qui va mal, mais plutôt à faire ressortir les marges de manœuvre des acteurs pour infléchir les dynamiques en cours. Il est donc un exercice hybride.

Le diagnostic territorial permet à chaque type d'acteur de situer son propre point de vue, ainsi que d'apprécier l'interférence, la concurrence ou la complémentarité des activités juxtaposées; il vise également à engager un changement. C'est l'occasion d'une mobilisation des acteurs, qui peuvent profiter de sa conduite pour formuler un constat, définir des enjeux, « parler d'enjeu, c'est par définition envisager l'action dans ce qu'elle pourrait apporter de favorable sur un territoire », (J.CREUSAT, 2005) tout le monde s'accordera sur des enjeux généraux de développement économique, mais pour servir utilement l'action, il est nécessaire d'identifier des enjeux partiels qui appellent des actions particulières sur des spécificités fortes du territoire. Ces enjeux peuvent être énoncés sous forme de verbe d'action pour en souligner le caractère « stratégique ». Ils sont souvent déduits d'une synthèse d'un sous-ensemble de forces et de faiblesses. L'identification de ces enjeux complète le diagnostic.

Le diagnostic de territoire appelle un raisonnement spatial qui cerne les dynamiques urbaines ou rurales et permet de prendre en compte pour chaque type d'acteur afin d'apprécier les interférences, la concurrence ou la complémentarité des activités préconisées et enfin, de hiérarchiser les enjeux en fonction de l'espace ou de l'intensité des problèmes étudiés.

A partir de ces définitions, On conclut que l'approche du territoire a pour objectif de comprendre le fonctionnement d'un territoire. Le diagnostic consiste à formuler des hypothèses à partir de signes, puis à prévoir dans un objectif de décision. Il est une forme d'évaluation, il permet d'établir des faits pour émettre un jugement sur une situation. Il permet et utilise des référents (comparaisons) et repère les dynamiques existantes (voulues ou subies) et les choix stratégiques du territoire. Finalement, au travers de l'identification des opportunités et des menaces en lien avec les projets, le diagnostic n'est pas une fin en soi mais doit être un outil de prospective et d'aide à la décision.

❖ Les échelles du diagnostic :

Le diagnostic de territoire s'applique à différentes échelles géographiques : Méso (vallée, bassin de vie), micro (échelle communale) ou macro (échelle nationale). Le choix du périmètre d'étude pour la réalisation d'un diagnostic de territoire va dépendre de certains critères : le contexte de réalisation du diagnostic (les termes de la commande), les thématiques abordées (agriculture, activités économiques, services, environnement, transport et communications, ...). Le choix de l'échelle de réalisation du diagnostic nécessite la cohérence des données disponibles.

La question du choix de l'échelle territoriale est cruciale dans la vie d'un projet de territoire. Une mauvaise définition de l'échelle du territoire conduira le projet à l'échec. Dans un cas pareil, c'est la difficulté d'identifier les acteurs engagés et porteurs de projet qui mettra en cause le processus et la réalisation des actions.

En ce qui concerne l'Algérie, on s'appuie pour définir les échelles territoriales sur le découpage administratif. Ainsi on distingue : la Commune, la Daïra et la Wilaya. Ces entités territoriales sont régies par des lois définissant les acteurs et leurs missions.

1- *La commune* :

C'est une collectivité publique et politique, administrée par le conseil municipal, sous la direction du maire. Elle est constituée d'une zone géographique clairement définie, qui est, en règle générale, un village. La commune est le plus petit niveau de l'organisation territoriale, elle-même incluse dans une daïra, la daïra étant inclus dans une wilaya.

D'après l'article 1er de la loi 90.08 du 7 avril 1990 relative à la commune, la commune algérienne est une collectivité territoriale créée par la loi.

« Article 1er : La commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi. »

D'après l'article 16 de la constitution: « l'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. »

La commune algérienne est une collectivité territoriale décentralisée. D'après l'article 3 de la loi 90.08 du 7 avril 1990 relative à la commune, elle a un organe délibérant élu au suffrage universel. L'article 3 postule que « La commune est administrée par une assemblée élue, l'assemblée populaire communale et un exécutif. ». Ainsi et selon l'article 1er de la loi 90.08 du 7 avril 1990 relative à la commune, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La commune constitue l'assise de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté, elle est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire, du développement local et de la gestion du service public de proximité. Dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière et d'un organe délibérant élu au suffrage universel direct qui élit en son sein l'organe exécutif communal, elle incarne l'essence de la démocratie locale.

2- *La Daïra* :

La daïra est une circonscription administrative, subdivision de la wilaya dans l'administration territoriale algérienne.

3-*La wilaya* :

La wilaya algérienne est une institution constitutionnelle. D'après l'article 15 de la constitution : « Les collectivités territoriales de l'Etat sont la commune et la wilaya... ». La wilaya algérienne est une collectivité territoriale décentralisée. Ainsi l'article 16 de la constitution postule : « l'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. »

D'après l'article 1^{er} de la loi 90.08 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, « la wilaya algérienne est une collectivité territoriale créée par la loi et une circonscription administrative déconcentrée de l'Etat ».

« Article 1^{er} : La wilaya est une collectivité publique territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle constitue une circonscription administrative de l'Etat. Elle est créée par la loi. »

D'après l'article 2 de la loi 90.08 du 8 avril 1990 relative à la wilaya, elle a un territoire.
« Article.2- la wilaya a un territoire, un nom et un chef-lieu ».

D'après l'article 3 et l'article 8 de la loi 90.08 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, elle a un organe délibérant élu au suffrage universel.

« Article 3.- la wilaya est dotée d'une assemblée élue, dénommée « assemblée populaire de wilaya »

« Article 8.- L'assemblée populaire de wilaya est l'organe délibérant de la wilaya. »

D'après l'article 1^{ER} de la loi 90.08 du 7 avril 1990 relative à la wilaya, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

II-I-II : Comment réaliser un diagnostic Territorial ?

Selon Joerin et al. (2001) le diagnostic n'est pas simplement une étape ponctuelle du processus de décision, mais il constitue lui-même un processus.

Tout projet de diagnostic répond à des objectifs d'évaluation qui doivent être clairement définis (Chételat, 2005). Les motivations du diagnostic varient selon le cadre dans lequel il s'insère (processus de gestion de conflits territoriaux, planification directrice, suivi de l'évolution d'une ville, élaboration d'un projet territorial, etc.). Cependant, dans la plupart de ces situations, l'identification et la formulation du problème à résoudre est généralement à la base d'une démarche de diagnostic (Chételat, 2005). Ainsi, en considérant certaines pratiques courantes, la structure du diagnostic territorial doit s'appuyer sur quatre entrées constituant l'analyse stratégique du territoire :

Une analyse spatiale, qui laisse apparaître le territoire dans sa complexité : mise en évidence des sous-ensembles territoriaux, des relations urbain/rural, position du territoire dans un contexte régional, national voire international (notamment pour les pays transfrontaliers) ;

Une analyse organisationnelle, politique et administrative : intercommunalité, historique de la démarche pays, autres formes d'organisation (groupements d'employeurs, tissu associatif...) ;

Une analyse socio-économique, des différentes composantes du territoire (groupes et communautés, leurs formes de collaboration, les organisations politiques), mais également les analyses tendanciennes (sources de tensions sociales, vieillissement de la population, exode rural, mutations économiques...) ;

Une analyse environnementale, détaillée, non limitée aux espaces naturels.

Ces quatre entrées doivent ensuite être croisées de manière à déboucher sur une vision globale du territoire et de ses logiques de développement.

Tout en s'inscrivant dans ces quatre entrées la structure de diagnostic s'appuie sur les étapes qui se déroulent dans l'ordre suivant :

- 1- Le recensement des variables caractéristiques du territoire et les variables clés du développement (état des lieux);
- 2- La formalisation des enjeux associés à l'évolution probable des variables clés (détermination des enjeux);
- 3- La synthèse des principaux enjeux de développement et la définition de l'orientation stratégique (choix d'une stratégie et proposition d'action).

1- *Le recensement des variables caractéristiques du territoire :*

Son but c'est de recenser l'ensemble des variables permettant d'avoir une vision complète du territoire, ainsi que les facteurs explicatifs de la situation de territoire et de son évolution. C'est-à-dire présentation organisée des faits et des actions qui caractérisent un territoire.

Ce recensement effectué par les différents acteurs associés à la démarche diagnostic, comme il permet d'obtenir les informations traitées par les différentes disciplines, il peut s'agir d'approches démographique, géographique, sociologique, médicale, économique, d'aménagement ...etc.

Ces approches reviennent à s'interroger plus concrètement sur des thèmes tels que :

- La Démographie;
- L'environnement;
- Structure et cohésion social;
- Les équipements sociaux (santé, éducation, culture);
- L'activité économique (niveau d'activités, secteurs d'activités, l'emploi);
- L'aménagement du territoire.

Sur chacun de ces thèmes, il s'agira de réunir de l'information permettant de mettre en évidence la situation et l'évolution du territoire appréhendé suivant ces différentes approches. Ce recensement devra également porter sur les variables explicatives et ne pas se limiter à des variables ou des phénomènes généraux. Ce ne sont, en effet que les sources élémentaires qui seront susceptibles, par la suite, dans le cadre d'un plan stratégique.

L'organisation de cette étape va nous permettre uniquement un partage d'expérience et une focalisation des réflexions sur des problématiques particulières et, évite les analyses superficielles du développement territorial. Cette organisation présente à la fois les éléments structurants et les relations entre ces éléments.

Toutes les variables retenues n'ont pas le même poids ou la même influence sur la situation et les évolutions probables du territoire. Seules les variables clés ayant un impact sur l'étude du diagnostic.

La sélection des variables clés repose sur analyse des relations entre les variables et détecte les variables qui ont une véritable influence sur le territoire étudié.

Ces variables peuvent être classées en quatre catégories :

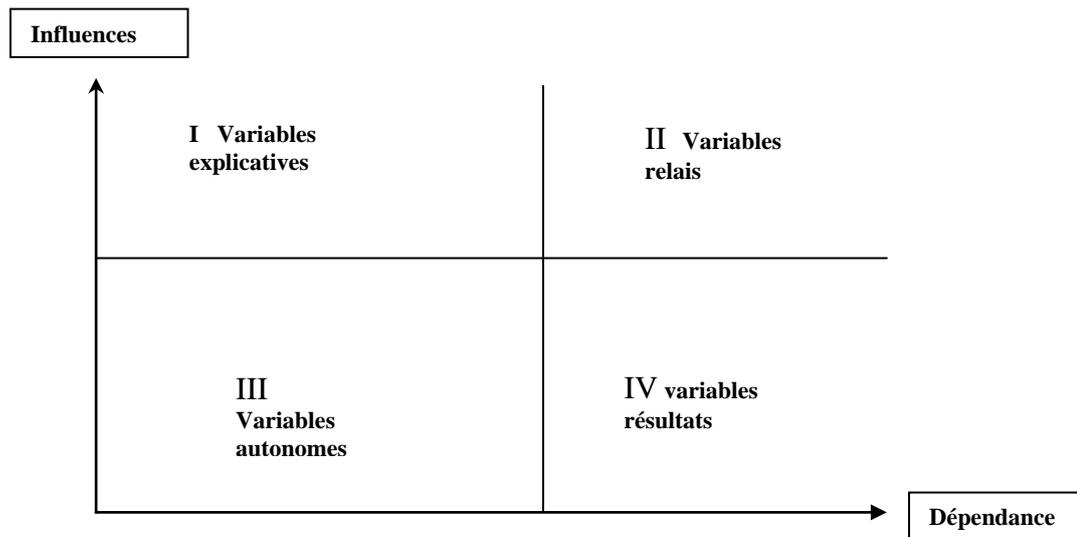
les variables qui influencent le système et qui ne sont pas influencées par lui (cadran I);

les variables qui influencent le système et qui sont elles-mêmes influencées (cadran II);

les variables qui n'influencent pas le système mais qui sont influencées par lui (cadran III);

les variables qui ne sont ni influentes ni influencées (cadran IV). » (S.HUTEAU 2006)

Figure 2-1-1: L'évolution des variables clés



Les variables du cadran **I** sont à la fois très influentes et peut dépendantes.

Les variables du cadran **II** «sont des variables relais par nature instables. En effet, toute action sur ces variables aura des répercussions sur les autres et un effet retour sur elles-mêmes qui viendra amplifier ou désamorcer l'impulsion initiale » (M.GODET, 1997)

Les variables du cadran **III** sont des variables résultats dont l'évolution est liée à celle des variables explicatives ou relais, elles sont peu influentes et très dépendantes.

Enfin, les variables du cadran **IV** sont des variables autonomes qui «constituent des tendances lourdes ou des facteurs relativement déconnectés du système avec lequel elles n'ont que peu de liaisons, en raison de leur développement relativement autonome: elles ne constituent pas des déterminants de l'avenir Aussi, on pourra sans trop de scrupules les exclure de l'analyse » (M.GODET, 1997), elles sont des variables peu influentes et peu dépendantes. Il s'agira donc, au cours de cette étape, de retenir les variables caractéristiques et les variables clés du territoire.

L'étape suivante du diagnostic consiste à définir les évolutions possibles de ces variables.

2- La formalisation des enjeux associés à l'évolution probable des variables clés (détermination des enjeux):

La deuxième phase du diagnostic consiste à déterminer les enjeux du développement territorial à l'horizon précisé lors du lancement de la démarche. La définition des enjeux permet de faire partager à l'ensemble des acteurs une vision future possible, comme elle permet d'orienter les propositions d'action vers un ou des objectifs qui découlent de enjeux majeurs, et d'éviter un inventaire de propositions correspondant aux objectifs particuliers des différents participants. Il est nécessaire ici, de distinguer entre les enjeux et les objectifs :

« L'objectif, même s'il peut être qualifié de stratégique ou de moyenne période, est toujours un but à atteindre, l'effet recherché d'une action, d'un projet ou d'une politique et de la mobilisation de moyens. Mais se pose au préalable la question de la pertinence de l'objectif fixé.

Un objectif n'est pertinent que s'il répond à un enjeu c'est-à-dire à la modification ou à l'évolution d'un phénomène ou d'une situation liée à la mise en œuvre (ou à l'absence de mise en œuvre) d'une action, d'un projet ou d'une politique » (HUTEAU.S 2006).

L'enjeu par définition c'est « envisager l'action dans ce qu'elle apporte de favorable sur un territoire » (Joël Creusat - INSEE Lorraine 2005), il s'exprime en terme de gain ou de perte lié à l'action public.

L'expression des futurs possibles en termes d'enjeux permet d'assurer que ces objectifs définis à moyen terme ainsi que les actions qui en découlent auront un véritable impact sur le développement territorial.

Ces enjeux sont souvent déduits d'une synthèse, d'un sous ensemble de force et de faiblesse identifiées précédemment, ainsi, ils permettent de définir des tendances pour l'avenir par extrapolation des tendances passées, ils découleront d'un questionnement sur le mode :

Quelle force permet de saisir cette opportunité ?

Quelle force permet de pallier cette menace ?

Quelle faiblesse aggrave le risque de cette menace ?

Quelle faiblesse permet ou non de saisir cette opportunité ?

Ces « prévisions » ne suffisent pas à définir les futurs possibles qui nécessitent la mise en évidence des faits porteurs d'avenir ou des ruptures de tendance. Cette analyse ne peut être effectuée qu'à partir d'une confrontation des avis d'experts associés à la démarche.

Deux organisations sont alors possibles à cette phase des travaux :

L'ensemble des acteurs est associé à une réflexion globale sur l'évolution des variables clés du développement; la réflexion est menée non pas globalement mais par groupes thématiques.

L'analyse des évolutions possibles des variables clés recensées peut nécessiter le recours à la méthode des scénarii. La méthode des scénarii permet de dessiner, à partir de plusieurs hypothèses, ce à quoi pourrait ressembler l'avenir.

Un scénario est un « ensemble formé par la description d'une situation future et du cheminement des événements qui permettent de passer de la situation origine à la situation future » (M.GODET, 1997). Ces scénarios doivent être cohérents et ils se trouvent en trois sortes : scénario possible, scénario réalisable et scénario souhaitable.

Pour BLANCHARD et WAGHORN « un scénario est essentiellement une histoire décrivant de la façon la plus vivante et la plus détaillée possible, le déroulement des événements à venir, tels que les imaginent les rédacteurs, chaque scénario doit décrire un monde différent plutôt qu'une évolution divergente possible du même monde » (K.BLANCHARD, T.WAGHORN 2006). L'utilisation de la méthode des scénarii est justifiée par les incertitudes sur l'avenir. Cette méthode est basée sur les principes suivants :

- Elle est un processus de description des conséquences de l'évolution du territoire étudié ; débouchant sur le choix d'un unique scénario.
- Déceler quels sont les points étudiés en priorité (variables clés), en mettant en relation, par une analyse explicative globale la plus exhaustive possible ; les variables caractérisant le territoire ;
- Déterminer, à partir des variables clés, les acteurs fondamentaux, leurs stratégies ; les moyens dont ils disposent pour faire aboutir leurs projets ;
- Construire un scénario c'est se poser la question; « qu'est ce qui se passe si tel événement se produit ? ». Il vise à décrire les conséquences que cet événement aura sur le territoire.

Si l'incertitude est importante plusieurs scénarios pourront être définis. Généralement trois scénarios sont retenus : hypothèse haute (optimiste), basse (pessimiste) et intermédiaire.

3- La synthèse des principaux enjeux de développement et la définition des enjeux stratégiques (choix d'une stratégie et proposition d'action):

A l'issue de la potabilisation et de la quantification des scénarios, il est utile de faire une synthèse concernant les orientations stratégiques et leur choix, afin de bien distinguer ce qui est possible, réalisable ou souhaitable et dans quelles conditions. La définition des choix stratégiques suppose au préalable que soient synthétisées, les informations obtenues auprès des différents acteurs. Ce choix se construit ainsi à partir d'un ensemble d'actions de manière que :

Leurs conséquences à court, moyen et long terme n'aillent pas à l'encontre des objectifs visés, mais bien au contraire concourent à les atteindre ; elle soit cohérente entre elle et intégrer l'environnement stratégique et son évolution ;

La flexibilité stratégique, c'est-à-dire la capacité d'atteindre les objectifs poursuivis, tout en étant réactif aux évolutions de l'environnement.

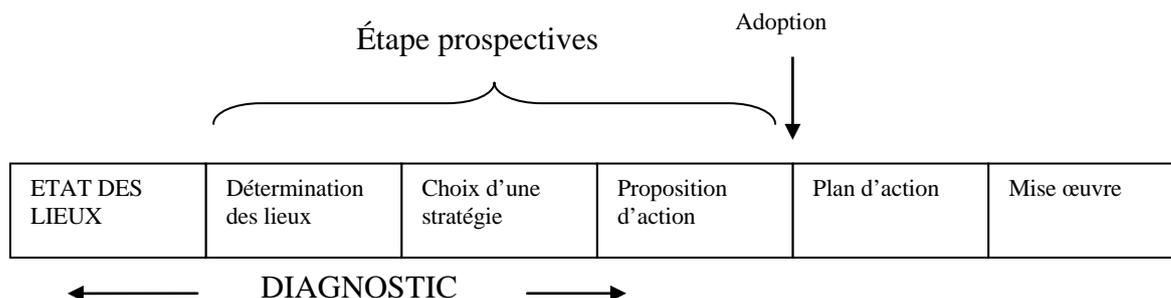
Dans cette étape, il convient à la fois d'analyser les propositions des acteurs et de les synthétiser de manière à prévoir les futurs possibles, et de définir les grandes orientations stratégiques qui préfigurent les objectifs du plan stratégique de la collectivité.

Les orientations présentent les grands axes d'actions possibles compte tenu des enjeux mis en évidence. Elles s'interprètent comme des objectifs portés sur des actions à long terme,

partager par l'ensemble des acteurs. Ils proposent des pistes d'actions qui permettent le changement dans le sens voulu par les acteurs.

Les différentes phases du diagnostic de territoire

Figure 2-1-2 : Les étapes du diagnostic



Source : Géocarrefour vol 80/2/2005

II-I-III : Pourquoi un Diagnostic Territorial ?

L'objectif d'un diagnostic de territoire est de permettre l'appropriation par les acteurs de terrain d'une même vision de leur territoire et de son avenir. Donc, il doit être participatif et se présenter de manière intégrée et prospective : il s'agit d'une vision stratégique et non d'un simple descriptif.

Dans ce sens, la prospective est une démarche qui constitue une étape importante du diagnostic stratégique du territoire et tient à mettre en évidence les futures possibles par ce diagnostic. L'intérêt donc d'un diagnostic territorial découle de la capacité de cette démarche à établir une vision claire du future.

Cela étant, nous abordons dans un dernier point de cette section la question de la prospective territoriale. Pour ce faire nous présentons d'abord la prospective pour la distinguer de la prévision et invoquer ses fondement. Ensuite nous étendons cette prospective sur le territoire rendu un champ fécond de l'application de la prospective en s'appuyant sur ses différentes dimensions.

❖ La prospective:

L'idée centrale inhérente à la prospective est que l'avenir n'est pas une fatalité, qu'il se construit pas à pas, qu'il est moins à découvrir qu'à inventer. Pour pouvoir le construire, il

faut faire preuve d'anticipation. Sans anticipation, reste les seules urgences qui ne laissent guère de marges de manœuvre.

Dans une phase exploratoire, la prospective s'efforce donc de réduire l'incertitude face à l'avenir, de décrypter et de conjecturer collectivement des futurs possibles. Puis, dans une phase plus normative, elle permet de faire émerger la vision d'un futur souhaitable, ainsi que la trajectoire pour y parvenir, en se donnant les marges de manœuvre nécessaires, même si ces dernières se réduisent, peu à peu, compte tenu de l'importance croissante des variables externes qui pèsent de plus en plus sur le futur.

Selon **Philippe Destatte**: « La prospective est une démarche indépendante, dialectique et rigoureuse, menée de manière transdisciplinaire et collective. Elle est destinée à éclairer les questions du présent et de l'avenir, d'une part en les considérant dans leur cadre systémique et complexe et, d'autre part, en les inscrivant dans la temporalité ». (C.SPOHR 2009)

La prospective consiste à explorer quels sont les futurs possibles en germe dans la situation actuelle, pour aider à la détermination des futurs souhaitables et à l'identification des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Elle s'efforce de réduire l'incertitude face à l'avenir, de décrypter et de conjecturer collectivement des futurs possibles. Puis, elle permet de faire émerger la vision d'un futur souhaitable. C'est un outil d'anticipation, sur la base d'un diagnostic et d'identification des enjeux pour l'avenir, la prospective cherche à mettre en évidence des futurs possibles pour un territoire donné.

« L'exploration du futur n'est généralement pas gratuite et a le plus souvent pour objectif d'envisager la diversité des évolutions possibles pour mettre au jour les voies et les moyens qui permettraient de se diriger vers des futurs choisis plutôt que vers des futurs subis. La prospective est donc une démarche mobilisable au service de la politique et de la stratégie » (F. Jouvenel, 2009)

La prospective est à distinguer de la Prévision. Cette dernière repose sur le précédent, l'analogie, des modèles, l'extrapolation du passé. Elle fonctionne avec des modèles comme elle suppose un monde qui change selon des lois pérennes et au sein duquel on considère que demain différera d'aujourd'hui comme aujourd'hui d'hier.

La prospective, quant à elle, est une démarche qui intègre les ruptures et donc qui, au lieu de postuler la permanence du changement (demain différera d'aujourd'hui exactement comme aujourd'hui diffère d'hier), s'efforce de tenir compte des phénomènes de discontinuité subis ou voulus.

❖ *Les fondements de la prospective*

La prospective stratégique est une réflexion sur l'avenir pour éclairer l'action présente, mise en action à partir d'une ouverture, d'une vision, d'un état d'esprit basé sur les cinq composantes de l'attitude prospective de Gaston Berger (1958), que Michel Godet (2004) portera à huit composantes :

Voir loin. Aller au-delà de l'extrapolation d'un passé récent. Les actions diverses entreprises par les hommes doivent être replacées dans une perspective d'ensemble, à long terme. « À une époque où les causes engendrent leurs effets à une vitesse qui ne cesse de croître, il n'est plus possible de considérer simplement les résultats immédiats des actions en cours » (G.Berger, 1958) ;

Voir large. Prôner l'approche systémique, dégager les liens, les articulations, rendre intelligible les doutes, les controverses, les paris,... C'est la reprise, au plan de l'efficacité de l'action, du sens du dialogue. « Pour dépasser les vues étroites des spécialistes et décrire d'une manière concrète une situation éloignée dans l'avenir, rien ne vaut le colloque entre hommes d'expérience, ayant des formations et des responsabilités différentes. » (G.Berger, 1958);

Analyser en profondeur. Attirer dans ses filets les logiques profondes des territoires (« transpiration prospective »). Dépasser le stade de la prévision. C'est un acte de foi purement gratuit de croire que tout va continuer sans s'être assuré que les mêmes causes continueront à agir. Il faut déceler les motivations les plus profondes, les stratégies primales des décideurs au service de cette construction collective de l'avenir. « Recherche des facteurs vraiment déterminants et des tendances qui poussent les hommes dans certaines directions, sans que toujours ils s'en rendent bien compte. » (G.Berger, 1958);

Prendre des risques. Utopie, approche visionnaire, résistance au changement. Le champ de la prospective laisse « une liberté que ne permet pas l'obligation à laquelle nous soumet l'urgence » (G.Berger, 1958). Prudence dans « les actions de la vie qui ne souffrent souvent aucun délai » (Descartes), mais imagination pour faire éclater les cadres trop rigides qui prétendraient régenter l'avenir ;

Penser à l'homme. Sans pour autant être « la mesure de toutes les choses » (G.Berger, 1958), l'Homme donne l'échelle dans les études prospectives. « Comme l'Histoire aussi, la prospective ne s'attache qu'aux faits humains. Les événements cosmiques ou les progrès de la technique ne l'intéressent que par leurs conséquences pour l'Homme. » (G.Berger, 1958);

Voir autrement. Fuir le politiquement correct, contester les idées au goût du jour, faire comprendre plutôt que faire savoir, pour échapper au conformisme des idées reçues ;

Voir ensemble. L'intelligence collective pour faciliter l'appropriation et la mutualisation des compétences. Présenter les points de vue des uns et des autres, mais ne pas être neutre, car la neutralité équivaut à l'indifférence ;

Utiliser des outils et méthodes, aussi rigoureux et participatifs que possible pour structurer la réflexion et réduire les inévitables incohérences collectives.

❖ La prospective au service des territoires

Depuis qu'il a été proposé par Gaston Berger dans les années cinquante, le concept de « prospective » s'est imposé pour désigner la réflexion sur l'évolution future des systèmes naturels et sociaux qui constituent un enjeu pour le débat public ou pour la stratégie des organisations.

Le passage du temps, la longue durée, le repérage des tendances lourdes et la recherche des ruptures redoutées ou souhaitées, occupent une place majeure dans la problématique du développement des territoires. Les systèmes territoriaux, comme les systèmes naturels, sont souvent caractérisés par des temps longs de réponse aux perturbations. En outre, le souci de l'avenir est en lui-même l'une des composantes majeures de l'intention même de gérer un territoire.

Il est donc indispensable de concevoir et de développer des approches prospectives appliquées au sein même des démarches territoriales. L'avenir d'un territoire dépendant

fortement de ses dynamiques internes et externes à long terme dont la compréhension devrait être au cœur de l'action de l'homme à leur égard.

Aujourd'hui, la prospective se développe beaucoup, notamment dans son volet territorial. Elle vise à explorer les futures possibles d'un territoire dans un contexte changeant pour déterminer quelle pourraient être leur stratégie de développement possible. La prospective territoriale est la forme localisée de la prospective territoriale au sens conceptuel du terme, mais la territorialité est un domaine particulier d'application de la prospective.

La prospective territoriale obéit aux lois générales de la prospective appliquées à un champ d'intervention particulier, celui de l'élaboration d'un projet de territoire. Ce projet développe ses propres spécificités, et plus particulièrement l'accent mis sur le rôle des acteurs locaux, y compris à travers une concertation avec la société civile, l'élaboration d'un scénario souhaitable fondé sur le consensus, la gouvernance et la notion de développement durable.

Dans ce cadre, la prospective territoriale apparaît comme :

Un instrument privilégié pour aider à la compréhension de cette alchimie délicate qu'est la transformation d'un territoire, dans un contexte prégnant de décentralisation et d'autonomie décisionnelle. Dans nos sociétés marquées par la complexité croissante du présent, les étranges conjectures du hasard et la richesse des interdépendances, gérer les territoires revient à comprendre les processus socioéconomiques et organisationnels qui les font évoluer, à aborder les problèmes dans leur globalité ;

Une culture de l'anticipation et du débat collectif sur les enjeux de demain et les choix qui en résultent aujourd'hui (construire des alternatives aux futurs subis en favorisant une expression collective des futurs souhaités), passage obligé pour anticiper les changements structurels et les mutations profondes de l'aménagement des territoires et des villes ;

Une maïeutique puissante pour engager les acteurs locaux sur la voie de stratégies ambitieuses, volontaristes et proactives, traduites dans le projet de territoire, conçu aux fins de reprendre en main et de peser sur son destin futur. Ce processus permettra de rendre effectif une convergence du possible et du souhaitable à court, moyen et long terme et dont, *in fine*, les conséquences de la vision souhaitée pour le futur seront transposées en terme d'aménagement spatial et de développement, par exemple dans le cadre d'un Scot, d'une charte de pays ou d'un contrat d'agglomération.

L'apport d'un travail prospectif est de favoriser la mise en lumière de données ignorées ou négligées et la prise de recul sur des questions que les élus et les responsables locaux traitent souvent dans l'urgence. Les représentants des territoires concernés ont besoin, encore plus que par le passé, d'anticiper autrement l'avenir pour, concurrence exacerbée entre territoires et montée en puissance de la société civile obligent, prendre des décisions rationnelles plus pertinentes au plan économique, plus socialement acceptables, et plus respectueuses de l'environnement.

Ceci suppose une approche prospective, c'est-à-dire globale, anticipatrice et systémique pour chercher à comprendre les changements, en cours et à venir, du contexte sociétal dans lequel évoluent les territoires. Cette réflexion prospective exploratoire, permettra ensuite de dégager les enjeux majeurs, d'avancer les objectifs stratégiques pour y faire face et de formaliser les principales pistes de propositions d'actions visant à les atteindre. On notera au passage que les démarches de prospective territoriale, mêlant intimement de nombreuses

dimensions (économique, sociale, écologique, etc.), permettent d'appréhender la dynamique de leurs évolutions sur le long terme et visent à une large participation des acteurs, caractéristiques correspondant en tous points à ce qu'on attend des démarches en faveur du développement durable.

Si le regard et l'attitude prospective sont, aujourd'hui, irréversiblement ancrés dans les pratiques régionales et locales, nombreux sont cependant les territoires entrés en prospective, sans forcément que leurs responsables possèdent les bases conceptuelles et méthodologiques requises. Celles-ci sont pourtant nécessaires pour mener à bien, de manière rigoureuse et étayée, ce type d'approche toujours très complexe à initier, mais dont le caractère innovant participe depuis dix ans au renouveau de la gestion publique et à son mouvement de réinvention ; dans le « management collectif des territoires », la prospective a et aura un rôle majeur à jouer, au même titre que le diagnostic territorial.

Il n'y a pas de « voie royale » vers le futur, pas de raccourcis, pas de recettes miracles. Cependant, il nous semble que l'une des priorités incontournables pour pérenniser, tout en les améliorant, ces démarches territoriales, serait de mobiliser, sur ce champ d'intervention en pleine effervescence, de nouveaux réseaux et de nouvelles équipes, et de permettre de mutualiser les bonnes pratiques.

La prospective étant une démarche globale, elle s'intéresse à tous les aspects qui concourent à l'évolution d'un territoire. Ainsi, sept grandes thématiques, au moins, apparaissent comme des composantes essentielles de cette évolution future. Le contexte extérieur : quelles sont les évolutions possibles des grands phénomènes globaux (mondialisation, évolution européenne, questions environnementales,...) ?

Les structures spatiales et les infrastructures : comment se déplacera le capital humain ? Comment s'organisera le territoire ? Comment évolueront les villes ? Comment se localiseront les activités économiques ?

Le système productif : comment évolue le tissu économique du territoire ?

Le capital naturel et culturel : comment évolueront les ressources en eau ? Le patrimoine naturel ? Le monde rural ? Quel sera l'impact du tourisme sur ces ressources ? Comment va évoluer la vie culturelle ?

La gouvernance : comment va-t-on gérer le territoire ? Quels sera l'impact des différents acteurs publics et privés ? Quel apprentissage organisationnel ?

Ces thématiques transverses doivent faire l'objet d'une étude prospective pour en déterminer les éléments moteurs, c'est-à-dire ceux qui sont à la base de leurs évolutions. L'évolution combinée de ces éléments permet d'élaborer pour chacune des thématiques, ses futurs possibles. Ceux-ci se traduisent par des scénarios, appelés scénarios partiels en raison du fait qu'ils portent individuellement sur chaque thématique de l'évolution du territoire.

De ces scénarios partiels, des enjeux nouveaux et des questions clés pour l'avenir pourront être déduits.

❖ *Les dimensions de la prospective territoriale*

La prospective n'est pas d'un simple exercice d'anticipation. C'est une façon d'analyser la réalité que l'on entend faire évoluer. C'est une méthode et une attitude. C'est également

une manière d'infléchir l'avenir. Pour un bon déroulement de la prospective, elle doit s'inscrire dans cinq dimensions qui sont les suivantes :

1) La prospective cognitive. La prospective territoriale est d'abord un outil qui permet de comprendre les dynamiques d'un territoire donné, son histoire, sa réalité présente, sa dynamique et sa finalité.

2) La prospective participative. Connaître et comprendre ne suffit pas. Il faut que les acteurs-territoires soient capables de faire partager leurs analyses. Cela implique d'élaborer une représentation de la situation et des champs du possible « partagés ».

Mais le partage n'a de sens que si on peut proposer des idées nouvelles, des sens nouveaux. La prospective aide à passer des représentations implicites et non dites à la formulation d'un « discours », d'une représentation formalisée des futurs possibles et souhaitables. Elle impose un travail de réflexion qui porte sur des domaines étroitement liés, les approches exploratoires et les approches normatives ou finalisées. Exploratoire : sur les avens possibles, en fonction des hypothèses que l'on peut faire, d'une part sur l'objet d'étude (les territoires selon une approche endogène), et d'autre part, du contexte et des facteurs d'influence de celui-ci sur les territoires (les facteurs exogènes qui pèsent sur territoires).

3) C'est toute la question des valeurs, des finalités, ce que nous appelons la prospective idéelle, la prospective des valeurs, que l'on confond parfois avec la prospective normative, proche bien que distincte. La prospective à vocation à réfléchir et à faire réfléchir sur les mobiles de l'action, sur ce qui fait sens aux yeux des habitants.

4) Ensuite, il faut que la prospective puisse s'incarner dans le réel, c'est la dimension opérationnelle de la prospective, la prospective dite « stratégique ». La dimension stratégique constitue enfin l'aval du travail de prospective car elle permet d'apporter une aide à la décision.

5) Et il faut que la faisabilité des intentions soit évaluée dans le champ même de la prospective, ce que nous appelons la prospective de la faisabilité.

Section II: la typologie socio-économique des communes ; un instrument d'orientation et d'analyse territoriale.

Évoquer la diversité lorsque l'on traite des «communes» peut paraître antinomique. En effet, étymologiquement le terme de commune renvoie à des notions telles que identique, semblable, voire ordinaire; qualificatifs qui s'opposent à la diversité et à la richesse du tissu communal. Car, les communes sont toutes égales en droit; elles relèvent toutes d'une même nature juridique et sont organisées selon un même schéma institutionnel. Derrière cette apparente uniformité, l'institution communale recouvre en fait des réalités socio-économiques, culturelles et financières fort différentes.

Faire simplement référence à un critère quantitatif tel que l'importance de la population permet déjà de mesurer l'étendue de cette diversité. Par exemple, la Ville d'Oran comptait plus de 450.000 habitants tandis que quelque commune à Béchar située au sud Algérien comptait moins de 1000 habitants.

Les facteurs de différenciation spatiale ont constitué de longue date un thème majeur de recherche des économistes et des géographes en particulier. Même si cela ne constituait pas la finalité première de leurs recherches, ces études scientifiques ont fréquemment abouti à la constitution de classes de communes; catégories basées sur une grande variété de critères de type socio-économique. Citons à cet égard quelques travaux marquants relatifs aux disparités spatiales du territoire belge, suisse, français, et même marocain.

Le réel intérêt à constituer des catégories homogènes de communes sur la base de leur environnement socioéconomique est d'offrir aux gestionnaires communaux un **cadre de référence** pour une bonne gouvernance. Chaque commune est effectivement confrontée à un contexte socioéconomique local qui lui est propre (niveau de revenus de la population, dynamisme économique, évolution démographique...) et qui a, dès lors, des répercussions spécifiques tant sur les recettes que les dépenses communales. Pour mieux appréhender cette diversité du secteur communal, La réalisation d'une typologie socioéconomique des communes était donc indispensable pour guider les gouverneurs à développer leur territoire.

II-II-I: La typologie socio-économique ; tenter une définition

Selon le dictionnaire le mot typologie signifie "Un Système de classification d'un ensemble de données empiriques concernant un phénomène en types distincts".

La typologie de 1980 était explicitement organisée en fonction d'un modèle centre-périphérie en suivant un emboîtement de relations selon cet axe. Depuis, les sciences intéressées par le territoire ont développé d'autres paradigmes (Andersson et al. 2001), surtout dans les théories de la globalisation et les travaux qui lui sont associés (Sassen 1991). L'accent est ainsi mis sur l'accès à des ressources globales pour les villes, parmi lesquelles l'information joue un rôle essentiel : il suffit de penser à la manière dont le secteur financier globalisé et les services destinés aux entreprises se développent. En outre, le poids accordé aux moyens de communication, électroniques en particulier, a permis de réfléchir à de nouvelles configurations spatiales où la contiguïté change de sens. La multiplication des modes d'accès à la communication et aux ressources liées à la mobilité change la carte de la ségrégation et de la différenciation urbaine (Musterd & Ostendorf 1998). C'est le modèle de la métropolisation ou de la « métapolis » selon les termes d'Ascher (Ascher 1995), qui peut amener à considérer, en simplifiant à l'extrême, un modèle binaire mettant en exergue les questions d'exclusion (Joye 2000).

L'institution communale recouvre en fait des réalités socioéconomiques, culturelles et financières fort différentes. Au-delà de l'exercice de style, l'objectif à constituer des catégories homogènes de communes sur la base de leur environnement socioéconomique est d'offrir aux gestionnaires communaux un cadre de référence pour une analyse et une comparaison pertinente et choisir le projet du développement qui convient à chaque territoire. Chaque commune est effectivement confrontée à un contexte socioéconomique local qui lui est propre (type d'activité, dynamisme économique, évolution démographique ...) et qui a, dès lors, des répercussions spécifiques tant sur les recettes que les dépenses communales. Pour mieux appréhender cette diversité du secteur communal, la réalisation d'une typologie socioéconomique des communes. Il était donc indispensable pour une bonne gouvernance territoriale.

II-II-II : Ressources, Potentialités et Atouts d'un Territoire :

Les espaces économiques sont différents les uns des autres et les stratégies de création et de valorisation de leur ressources les mettent en concurrence. En effet, Le territoire existe en faisant valoir ces ressources. Celles ci ne sont pas également réparties dans le territoire, mais tous les territoires ont "potentiellement" des ressources...à condition de s'organiser pour les faire émerger et les valoriser au mieux.

Les gestionnaires se différencient deux sortes de ressources : classiques qui se trouvent dans tous les territoires et spécifiques qui donnent une spécificité à un territoire et constituent un atout. Cette perspective conduit à rediscuter la question classique des avantages compétitifs en termes de dotations de facteurs, est d'une certaine manière celle qui sous tend l'analyse du développement local depuis plus d'une vingtaine d'années. Ainsi, il est désormais admis que « les systèmes territoriaux se caractérisent par la manière dont ils organisent la gestion ou la création de leurs ressources ». (V. PEYRACHE-GADEAU, 2002)

❖ Le concept de ressources

Il est très difficile de trouver une définition du concept de *ressource* dans les écrits des économistes, comme dans les écrits des autres disciplines. Des concepts voisins sont utilisés qui, en fonction du contexte économique et social, peuvent implicitement remplacer celui de ressource

La notion de ressource, voisine de celle de richesse, est au cœur du projet théorique de la pensée économique. D'abord perçue sous l'angle des productions tirées du sol, seul facteur de surplus chez les physiocrates, ou sous l'angle des métaux précieux (eux aussi sortis de terre) susceptibles d'alimenter le commerce chez les mercantilistes. L'analyse économique actuelle et en particulier néo-classique a recours à la notion de "facteur de production ou d'input défini comme tout bien ou service utilisé pour obtenir une production"[BEGG, 1991). Les inputs constituent en fait les ressources dont dispose l'homme pour son activité économique. Il s'agit "des ressources humaines, des ressources naturelles et des ressources créées par l'Homme qui applique son travail aux éléments naturels" [BARRE 1964). Cela permet de retrouver la classification habituelle des facteurs de production en Travail, Capital, Terre et Technologie.

Au niveau de l'économie, notamment l'économie régionale, les ressources sont des richesses réelles ou potentielles dont un territoire peut disposer. (H.NEKKA, G.DOKOU 2004). Les ressources sont des éléments de différenciation entre les territoires, elles sont soumises a des changements technologiques qui peuvent faire d'une ressource une potentialité ou un atout, « les ressources spécifiques locales permettent aux sites de s'affranchir au moins partiellement ». (H.ZAOUL 1998).

L'existence de spécificité repose sur la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, d'un potentiel de formation et de recherche, d'un appareil productif spécialisé ou hétérogène « mais ne se résume pas à une simple somme d'actifs spécifiques ». (G.COLLETTIS, B. PECQUEUR 1999).

« Pour que les ressources existantes se muent en atouts spécifiques du territoire, elles doivent articulées selon une configuration susceptible d'être introuvables ailleurs ». (H.NEKKA, G.DOKOU 2004)

❖ *Les Actifs génériques et les actifs spécifiques :*

G. Colletis et B. Pecqueur proposent une distinction entre "ressources génériques" et "ressources spécifiques" pour prendre en compte le caractère plus ou moins transférable de certains inputs et leur contribution à l'émergence d'avantages comparatifs relatifs. On distingue également les actifs : les facteurs "en activité" et les ressources qui constituent une réserve, un potentiel latent.

Les ressources génériques se définissent par le fait que leur valeur existante ou potentielle est indépendante de leur participation à un quelconque processus de production, « le qualificatif de spécifique recouvre l'ensemble des facteurs traditionnels de différenciation spatiale discriminés par le prix et qui font l'objet de la part des agents d'un calcul de localisation » (H.NEKKA, G.DOKOU 2004). Les ressources spécifiques (activées ou non) existent comme telles mais leur valeur est fonction des conditions de leur usage. Alors qu'un actif générique est totalement transférable, un actif spécifique implique un coût irrécouvrable plus ou moins élevé de transfert. Pour nous, "des actifs génériques ne permettent pas à un territoire de se différencier durablement puisque par définition ils existent ailleurs et sont susceptibles d'être transférés.

Une différenciation durable c'est-à-dire qui ne peut être remise en question par la mobilité des facteurs, ne peut naître véritablement que des seules ressources spécifiques, lesquelles ne sauraient exister indépendamment des conditions dans lesquelles elles sont engendrées" (G.Colletis et B. Pecqueur 1996). "L'attractivité d'un territoire ainsi que sa permanence sont d'autant plus forts qu'il dispose de ressources et d'actifs spécifiques (...) L'existence de ces "spécificités territoriales" se fonde sur des savoirs non reproductibles, c'est-à-dire non susceptibles d'exister ailleurs ou d'être dupliqués. Ces savoirs sont ainsi uniques et échappent partiellement à une concurrence par le marché" (C. Courlet et B. Pecqueur 2001).

Cette distinction a été affinée en considérant deux formes de "spécification" : l'une de nature organisationnelle et l'autre de nature institutionnelle (K. Colletis -Wahl et B. Pecqueur 2001).

La conception s'est élargie à la prise en compte de "facteurs latents" c'est-à-dire la "possibilité" qu'il existe dans toutes les sociétés des ressources non valorisées mais susceptibles de le devenir par le jeu d'effets de proximité, par la formation de dynamiques internes.

La maîtrise de ces concepts permet de comprendre le processus des projets de développement local. Le territoire local est constitué de différents facteurs qui forment ses ressources. Les acteurs identifient ces ressources et décident par concertation d'élaborer un projet de développement qui utiliserait ces ressources, ainsi elles deviennent des potentialités. (H.NEKKA et K. DOKOU 2004)

Tableau 2-1-1 : Des ressources aux atouts

	Ressources	Potentialités	Atouts
Situation	Présentes dans tous les territoires.	Présentes dans certains territoires.	Sont spécifiques à un territoire donné.
utilisation	Sont des réserves, des potentialités latentes	Sont des ressources activées ou repérées par les différents acteurs d'un territoire. Ne sont pas utilisées de façon optimale et n'ont pas encore donné de résultats. Quelques acteurs en profitent	Ressources utilisées par les acteurs de manière optimale ou non et profitent à tous les acteurs du territoire.
Cohérence interne	Ce sont des facteurs indépendants les uns des autres.	Constituées par un ensemble de ressources. Il n'y a pas de cohérence interne entre les acteurs.	Sont des facteurs combinés dans une stratégie d'acteurs (réseaux de coopération, interdépendances.etc.)
attractivité	Sont des facteurs de faible attractivité car ils ne permettent pas d'ancrage territorial (représente une forme de compensation).	Sont des facteurs attractifs, qui peuvent permettre un ancrage.	Ce sont des facteurs très attractifs, car ils permettent un ancrage territorial.
compétitivité	Ils ne permettent pas de rendre le territoire compétitif.	Peuvent permettre de rendre le territoire compétitif.	Ce sont les avantages compétitifs du territoire.
Jeu des acteurs	Identification et densité des acteurs	Mise en place d'un réseau formel ou informel entre ces	Les acteurs se rassemblent autour d'une coordination de projet

	du territoire	différents acteurs. la gouvernance est le mode de régulation de ces rapports.	dans un milieu homogène.
--	---------------	---	--------------------------

Source : Proposition d'une approche d'évaluation des ressources locales (H.NEKKA et K. DOKOU 2004 p47)

II-II-III : La Gouvernance entre Information et Participation

La gouvernance implique une multitude d'acteurs en relation (coopérative ou conflictuelles) mais aussi une multitude de territoires dont les limites se superposent parfois. Depuis les années 1980-1990, de nouveaux territoires et de nouvelles institutions ont été créés et se créent. Le morcellement communal constituant un frein à l'aménagement et au développement, de nouveaux territoires ont vu le jour (MICHAUX, 2011). La volonté de coordonner les acteurs entre eux, pour un meilleur développement territorial, s'est également matérialisée par la création de schémas comme les Schéma d'Aménagement du Territoire (SNAT) ou les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). On comprend donc bien l'intérêt des acteurs politiques de trouver des territoires pertinents en matière de développement (DUBOIS, 2009). De cette recherche sous-tend l'idée de les connaître pour les gouverner, et dans un contexte de compétitivité territoriale, de s'affirmer par rapport à d'autre en mettant en avant des points forts ou pour trouver des solutions aux problèmes existants.

C'est dans cette optique que l'observation et la typologie prend tout son sens puisque « dans ces situations, les acteurs ont besoin, pour prendre une décision (individuelle et collective), d'outils susceptibles de les aider dans le travail de diagnostic, d'exploration, de mise en place des actions et d'évaluation de leurs effets » (CHIA et al. 2008). Un des enjeux de la gouvernance territoriale consiste à appréhender un territoire de manière à le gérer de la meilleure façon qu'il soit, en favorisant les relations entre les différents acteurs qui le compose. les information qui sont fournis par la typologie et la gouvernance sont ainsi deux notions/concepts fortement liés puisque l'un et l'autre s'influencent. La gouvernance influence la typologie puisque les acteurs, dans le but de répondre à un objectif commun, vont avoir recours à des dispositifs spécifiques pour s'évaluer et décider des actions à mettre en oeuvre. Ce sont eux qui mettent en place des outils d'observation. La typologie influence à son tour la gouvernance en permettant à des acteurs de percevoir plus ou moins justement l'espace dans lequel ils interagissent, pour qu'ils soient à même de le gérer, mais elle induit également une certaine reconnaissance, une légitimité, à ces nouveaux territoires et acteurs.

Les trois concepts que nous venons d'étudier (diagnostic, typologie, gouvernance) peuvent être réunis sous le prisme de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'intelligence territoriale ». Ce concept est bien plus récent que ceux que nous venons de voir. Effectivement, ses jalons sont posés dans les années quatre-vingt-dix mais les premières définitions apparaissent seulement à la fin de cette même décennie.

Il désigne « l'ensemble des connaissances pluridisciplinaires qui, d'une part, contribuent à la compréhension des structures et des dynamiques territoriale et, de l'autre, ambitionne d'être un instrument au service des acteurs du développement durable » (GIRARDOT, 2004). Selon P. Herbaux et Y. Bertacchini (2004), « l'intelligence territoriale est une évolution de la culture des organisations fondée sur la mutualisation des signaux et informations en provenance des

acteurs du local pour offrir aux décideurs au moment opportun, l'information judicieuse ». Pour M.-H. De Sède Marceau (2009) c'est « l'organisation de l'ensemble des connaissances utilisées et partagées par un ensemble d'acteurs dans le cadre d'un territoire donné, afin d'analyser collectivement pour une meilleure gouvernance ». Il repose sur six principes (voir figure 4) dont découlent de nombreuses compétences. De nombreuses définitions existent donc toutefois on retrouve globalement des points communs entre chacune d'elles : une organisation mutualisée, des échanges vis à vis du traitement de l'information et de la production des connaissances, la prise en compte du développement durable et l'implication collectives des acteurs territoriaux (REDONDO-TORONJO, 2007).

Section III: La gouvernance : Un enjeu majeur de développement local

Le recours au local à l'aire de la mondialisation atteste de l'importance de la prise en considération des cadres spatiaux dans les stratégies des acteurs. Le développement local se transforme en une stratégie territoriale, alimentée par la dynamique grandissante de la décentralisation et par le retour au territoire comme valeur-refuge en réaction à la dynamique de la globalisation.

Le développement local est apparu dans un contexte où la vision centralisée de l'Etat était critiquée par certains acteurs locaux. Ces derniers considéraient que le développement d'un territoire devait prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants. Une nouvelle logique d'autonomie est alors revendiquée vis-à-vis des centres décisionnels, politiques ou économiques. Le développement local se rapporte ainsi à des actions partenariales entre des acteurs intéressés à l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat. Il s'agit d'une vision « du local dans le global », où le territoire est considéré comme un système en relation avec d'autres systèmes et acteurs. Il doit être global et multidimensionnel, basé sur des logiques culturelles, économiques et sociales qui améliorent le bien-être d'une société.

Ainsi, les travaux sur le développement local ont évolué vers une acception qui met l'accent sur la mobilisation des ressources et les rapports y afférents comme enjeux principaux. Dans cette perspective, le développement local, devenant essentiellement une question de stratégies d'acteurs, implique un débat sur les échelles spatiales, sur les rapports entre activités et territoires et sur les modes de régulation des rapports entre acteurs sociaux à partir des stratégies d'acteurs et des politiques qu'ils mettent en place.

II-III-I : Éléments de définition de développement local.

Pour bien cerner la notion de développement local qui paraît très large et complexe. Nous mettrons d'abord en lumière les définitions de « Développement » puis du « local » pour enfin arriver à la définition globale de développement local

❖ La notion de développement :

Le développement peut être défini comme le processus complexe des changements comme l'évolution de la société. L'accroissement de la complexité peut également être propre au développement.

Tableau 2-3-1 : les théories du développement

Théorie	principales caractéristiques	critique et destinée
théorie de la croissance	croissance et développement vont de pair	échec reconnu durant les années
théorie de la dépendance	développement autocentré	surtout dans un cadre étatique
la planification centrale	étatisation de l'économie	transition vers l'économie de marché
modèle néolibéral	désengagement de l'état, libéralisation des marchés	renforcement des facteurs socio spatiaux, échec dans les pays
concept culturel	prise en compte de l'éthique et de la culture	difficile affirmation, l'influence rejaillit sur la théorie du
développement durable	approche intégrée	le paradigme actuel

Le développement économique est un des aspects importants. Il faut distinguer le développement économique de la croissance économique qui représente l'accroissement de la production en donnant priorité au marché et négligeant l'approche intégrée. L'aspect social du développement se constitue en tant que composante de développement dans les années soixante du XXe siècle. Il ne se réfère pas seulement aux groupes marginalisés, mais à la population entière.

Les indicateurs de développement

Les indicateurs sont constitués des données qui sont combinées dans les formules mathématiques ou relativisées pour calculer les taux. Basé sur ces indicateurs, il est possible de faire des estimations, des classifications. Par rapport aux données utilisées dans la construction des indicateurs, on peut percevoir le développement de différentes manières, ce qui influence l'orientation des politiques de développement territorial.

1- Le produit intérieur brut est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer le niveau de développement. Il est standardisé depuis 1953 par l'ONU (ONU 1993). Il est également utilisé dans la politique régionale pour constater les disparités régionales afin de les diminuer et d'atteindre un développement territorial équilibré.

2- L'indice de développement humain tente de palier aux défauts du produit intérieur brut en le combinant avec deux autres indicateurs – l'espérance de la vie à la naissance et le niveau d'éducation calculé par la combinaison des taux d'alphabétisation et de scolarisation. A partir de 1997, le PNUD calcule également l'indice de la pauvreté qui est calculé séparément pour les pays riches (pays membres de l'OCDE) et pour les pays pauvres. Il donne une autre perception du niveau de développement dans le monde.

3- L'indice de progrès véritable est une autre tentative de mesurer le développement de manière adéquate. Il combine 25 paramètres qui tentent de relativiser l'importance de la production et du marché en prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux.

L'empreinte écologique est un indicateur créé en 1992. Il calcule le niveau de consommation (alimentation, logement, transports, biens, services) des ressources dans différents territoires. (Jolia-Ferrier Laurent 2007). Il est évident que certains territoires qui consomment beaucoup le font au détriment des territoires qui consomment beaucoup moins. la notion de développement durable, c'est l'indicateur alternatif le plus connu.

❖ La notion du local.

Le retour du local découle de l'incapacité à traiter les stratégies d'acteurs en dehors des cadres spatiaux, et démontre que la dynamique de globalisation repose sur des espaces où le local sert de ciment pour un « territoire en réseau ». Cette notion repose sur le territoire, cependant, la délimitation du territoire pose un critère de délimitation qui peut être soit le découpage administrative ou l'appartenance identitaire.

Dans le sens habituel, le local c'est le lieu où on vit, où on se reconnaît et où on est reconnu. Il peut être définie comme un ensemble de personnes et individus vivant dans une ville ou territoire, et qui partagent une culture et pensent qu'ils constituent une seule entité. Ce sont des agglomérations plus ou moins serrées et ordonnées, dotées de services étatiques et de commerces

Le niveau local, est une communauté d'acteurs publics et privés offre un potentiel de ressources humaines, financières et physiques, d'infrastructures éducatives et institutionnelles dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développements (P.PREVOT .2003). Il est plus près de la réalité et des gens, ainsi c'est le lieu de définition des besoins et de réalisation des actions.

La notion de local ne renvoie pas seulement à l'idée d'une indépassable « localisation » des collectivités territoriales, mais à celle de la « localité » de ces collectivités face à la centralité de l'état.

Il y'a deux visions du local ; celle de l'acteur partant de l'évidence de ses relations habituelles qui peuvent aboutir par agglomérations ou alliances à des relations plus larges c'est-à-dire les échanges et les complémentarités suscités par la proximité ; et celles de l'Etat intervenant sur son territoire pour en intégrer les individus et en organiser les échanges. Une vision pour laquelle l'élargissement est mis en commun selon les besoins, dans cela le local peut être , le point d'arrivée de flux d'injonctions et de moyens, circulant à travers des appareils spécialisés qui aboutissent à des circoncriptions dessinées a priori et en fonction de règles appliquées par des agents en principe standardisés (C.CHAULET .2002) car le local n'est pas le seul causer de la nature, il est façonné aussi par les interventions de l'Etat.

Le local apparaît dans le lien qu'il entretient avec d'autres espaces, et, singulièrement avec l'espace plus vaste dans lequel il se différencie ; il est bien reconnu dans son existence propre, mais il est affirmé en même temps comme élément constituant de l'Etat, « l'Etat non seulement produit le local mais se produit dans le local » (J, MAZERES 2005).

A partir des années 80 le local reprend la place qu'il lui faut, ou le développement local apparaît comme solution pour les collectivités locales.

❖ La notion du développement local

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement, dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales. La composante économique devient souvent une priorité vue l'importance pour chacun d'être en mesure de gagner sa vie et de subvenir de manière satisfaisante à ses besoins et ceux de ses proches. Cette approche est avant tout un phénomène humain où les projets et l'action, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté de chacun des arrondissements.

• Définition

J.L. Guigou (1983) : « Le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique »

DATAR (1982) : Le développement local est « la mise en œuvre le plus souvent, mais pas exclusivement, dans un cadre de coopération communale, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux, culturels du développement. Généralement initiée par des élus locaux, un processus de développement local s'élabore à partir d'une concertation large de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commune »

Jean-Pierre Worms (2000) « le développement local est une réponse empirique à une situation de crise. Cette dernière est caractérisée par les problèmes d'emploi et par la déstructuration d'une série de réseaux d'insertion et de facteurs d'identité. Le développement local, avant d'être une démarche prise en charge par les institutions ou les mouvements constitue une réaction spontanée d'un tissu social. Il est à la fois un mouvement de retour à un territoire et un mouvement d'ouverture sur le monde et l'avenir ».

Pour X. Greffe (2002), « le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active ».

Paul Houée (2003), « le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines

et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux, culturels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent. »

- **Les acteurs du développement local**

Les acteurs de développement local sont les représentants des territoires, ils décident et inter-réagissent dans le but de valoriser et de développer leurs territoires. Plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus de développement local, mais les collectivités locales demeurent la première puissance qui entretient des relations très étroites avec le territoire, notamment en termes d'intervention directe que lui confère sa proximité du citoyen.

- **Les collectivités locales**

Dans le monde, de plus en plus, et surtout dans les trois dernières décennies, ils ont été marquées par une vague de transferts de compétences aux acteurs locaux, parce qu'il est de plus en plus démontré que des investissements soutenus en infrastructures et des ressources locales constituent des facteurs essentiels du développement. Or, les collectivités locales, devenues, par la décentralisation, centres décisionnels proches des citoyens doivent, dans un contexte juridique contraignant, satisfaire aux exigences croissantes de la population dans tous les domaines (services publics locaux, écoles, habitat, urbanisme, équipements collectifs...).

De façon générale, les auteurs en développement local admettent que la capacité d'initier des projets de développement dans une collectivité est tributaire du cadre relationnel dans lequel évoluent les acteurs (Vachon, 1994 ; Prévost, 1999, 2000, 2003 ; Pecqueur, 2000 ; Joyal, 2002; Greffe, 2002).

En fait, ce cadre relationnel qui est constitué de l'ensemble des liens formels ou informels qu'ont entre eux les membres d'une collectivité est mettre en relief l'importance du cadre relationnel d'une communauté en matière de développement. Celui-ci autorise le développement, entre les acteurs, d'une synergie capable de sécréter des connaissances « ancrées » susceptibles d'offrir un avantage concurrentiel collectif.

Les collectivités locales sont amenées donc à jouer un rôle stratégique dans le développement économique local et la question qui se pose maintenant : Quel sont les collectivités locales ? Quel est son rôle dans le développement économique de leurs territoires ?

Définition des collectivités locales :

Les collectivités locales, en premier lieu sont des collectivités c'est-à-dire « un mécanisme spécifique de représentations que le collectif s'érige au dessus de l'individuel »(J MAZERS 2005) et saisies, en second lieu, comme locales ; cela veut dire qu'elles ne se trouvent pas seulement dans une situation du localité par rapport à la centralité de l'état, mais qu'elles ont, en elles mêmes, une nature locale.

Les collectivités locales sont des organisations institutionnelles et administratives d'une zone géographique, notamment d'un pays ou d'une confédération de pays. Généralement, les collectivités locales couvrent une ville et son agglomération. Ce sont des Institutions Politico-Administratives. Des divisions territoriales décentralisées autonomes, Elles constituent le

cadre de mobilisation et de participation de leur population en vue de promouvoir le progrès social, économique et culturel. Les Collectivités locales détiennent des compétences qui leur sont attribuées par la Constitution et par la loi et dont l'exercice peut être contesté en justice, notamment en matière de responsabilité civile.

▪ Une collectivité locale est définie par 3 critères :

Elle est dotée de la personnalité morale, qui lui permet d'agir en justice. De ce fait, elle dispose de l'autonomie administrative, c'est à dire qu'elle peut disposer de son propre personnel et qu'elle a son propre budget. Au contraire, les ministères, les services de l'État déconcentrés ne sont pas des personnes morales. Il s'agit seulement d'administrations émanant de l'État.

Elle détient des compétences propres – le droit de faire certains actes, de décider de certaines choses qui sont définies par la loi. Une collectivité locale n'est pas un État dans l'État. Elle ne détient pas de Souveraineté et ne peut pas se doter, de sa seule initiative, de compétences ou d'assemblée nouvelles.

Elle détient un pouvoir de décision, qui s'exerce par délibération au sein de son conseil constitué de représentants élus. Les décisions sont ensuite appliquées par le pouvoir exécutif.

Le terme de collectivité territoriale est le terme aujourd'hui le plus fréquemment utilisé dans les textes des lois. Mais dans le langage courant, on parle aussi de collectivité locale. Ces deux termes recouvrent presque la même chose. Les Collectivités locales sont caractérisées par les éléments suivants :

Une dénomination, une population, et une superficie bien délimitée du territoire national ;

Un Conseil et une Assemblée élus ;

Des ressources propres ;

Des vocations et compétences spécifiques octroyées par la Constitution et par la loi ;

La personnalité morale, l'autonomie administrative et financière, la libre administration.

▪ ***Les interventions des collectivités locales au service de développement :***

Les collectivités locales sont amenées à jouer un rôle essentiel dans le développement économique local. Quand elles réalisent correctement cette tâche et en particulier dans les pays développés ou en développement, les collectivités locales ont un rôle stratégique, celui d'apporter les directives aux promoteurs du développement économique local et combinent et rassemblent activement leurs décisions pour concourir aux objectifs stratégiques de développement économique de la collectivité locale.

Elles interviennent pour améliorer la législation locale et pour investir directement, dans l'infrastructure économique afin de répondre aux besoins de croissance à long terme de leur économie locale.

Elles interviennent aussi pour promouvoir le développement des entreprises et du secteur des services financiers destinés aux entreprises locales, qui répondent bien aux besoins

complexes des activités économiques locales, des groupements locaux d'entreprises et de leurs chaînes de valeur. Dans certains cas, les collectivités locales possédant bien les capacités avancées nécessaires et ayant atteint le niveau de développement institutionnel et de flexibilité voulu, participent directement à l'organisation de services de développement des entreprises, bien choisies et d'importance stratégique, et interviennent aussi dans l'atténuation du risque financier qui, autrement, pèserait sur les entreprises locales ou sur leurs fournisseurs de services financiers ou de développement de l'entreprise.

Généralement, il y a trois domaines d'action qui sont liés entre eux et qui seront mis en œuvre de façon à la fois consécutive et simultanée pour renforcer le rôle des collectivités locales dans le développement local :

Création d'un cadre national intégré et d'une capacité institutionnelle pour améliorer le contexte national de la promotion du développement économique local ;

Définir, élaborer et activer le rôle des collectivités locales dans le pilotage du développement économique local ;

Définir, élaborer et activer le rôle des collectivités locales dans l'amélioration des conditions du développement économique local ;

▪ ***Les collectivités locales en Algérie :***

L'organisation administrative et la décision économique en Algérie sont partagées en deux axes contradictoires :

D'une part, un courant centralisateur qui présente l'administration centrale ; il est dicté par la nécessité d'affirmer l'unité de l'Etat, la nécessaire centralisation des ressources financières et le souci de contrôler l'orientation et l'utilisation des investissements publics, la volonté de maîtriser le processus de développement et correspondre à la volonté d'affirmer l'unité de l'Etat et de maîtriser centralement le processus de développement.

D'autre part, un courant décentralisé qui présente les collectivités locales qui impliquée par la recherche d'une plus grande démocratisation du processus d'élaboration du plan, la nécessité de se prémunir contre les dangers de la centralisation et de l'hypertrophie bureaucratique, l'impératif de l'aménagement du territoire et de l'équilibre régional. Dans un objectif de promotion des initiatives locales et d'une meilleure adaptation aux conditions locales (N, BOUZIDI 2005).

Les collectivités locales en Algérie, sont la commune et la wilaya. Elles constituent, de part la constitution, l'assise de la décentralisation et leurs assemblées élues, c'est le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles disposent de la personnalité morale et de l'autonomie financière, cela veut dire que les collectivités locales algériennes peut être titulaire de droits et d'obligation, qu'elle peut avoir des biens et gérer un patrimoine, conclure des marchés et voir sa responsabilité mise en jeu par le fait des personnes qui la gèrent ou la présentent.

L'autonomie financière, veut dire que ces collectivités locales dispose de son budget où figurent ses recette et ses dépenses, qu'elle est soumise à des règles de fonctionnement et à ses ressources propres.

Au plan théorique, les compétences économiques de la commune et de la wilaya ont été posées dans les premiers textes fondamentaux (constitution de 1963 charte d'Alger en 64) avant d'être confirmées par les codes de la wilaya (1967) et de la commune (1969). Les différents programmes qui se succèdent pendant toute la période de l'économie centralement planifiée inscrivent les collectivités locales dans un rapport d'étroite subordination à l'Etat comme ; les programmes spéciaux des années 1966 à 1973-1978, qui sont lancés dans l'objectif de permettre une décentralisation du développement local.

Les programmes d'équipement des communes (P.E.L) qui les complètent de 1970 à 1973 sont posés comme susceptibles de déboucher sur une réelle décentralisation du processus de planification.

Les plans communaux de développement (PCD) initiés à partir de 1974, vont permettre aux échelons locaux de prendre en charge la réalisation et la gestion de certains programmes locaux, comme celui des industries locales, mais la décision reste domaine exclusif des organes centraux, ainsi l'échelon local n'a jamais pu s'émanciper du centre comme unité de décision autonome.

La situation s'est-elle modifiée avec les réformes économiques de 1988 qui rappelons l'importance de la répartition des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales, pour engager le processus de développement local.

Avec les lois d'avril 90 relatives à la commune et à la wilaya, qui élargissent considérablement les attributions des collectivités locales, elles sont désormais dotées d'un outil de planification conçu à leur échelle, en faisant particulièrement de la commune le moteur du développement, et en consacrant plus généralement le principe de l'émergence des compétences et de l'esprit d'initiative à l'échelon local. Dans ce cadre, le rôle de la wilaya est stratégique puisqu'il lui appartient d'élaborer un plan qui doit tenir compte des conséquences spatiales de la politique nationale de développement et d'aménagement du territoire, d'intégrer une stratégie de développement spécifique à la région à laquelle elle appartient, de déterminer les spécificités et les priorités des actions de développement qui lui sont propres, et d'assurer la remontée et la prise en compte des projets locaux.

▪ **Architecture administratives et répartition des pouvoirs des collectivités locales algériennes :**

Les administrations locales en Algérie sont les wilayas (48 actuellement) qui regroupent plusieurs communes, et les communes (1540) qui constituent la cellule de base des collectivités locales, entre eux il y'a un échelon administratif intermédiaire c'est la daïra, qui regroupe dans chaque wilaya plusieurs communes.

Les répartitions des pouvoirs est bicéphale avec des organes nommés et des organes élus:

Les organes nommés sont :

- le wali : est le représentant de l'État dans les wilayas, il est nommé par décret présidentiel.
- le secrétaire général de la commune.
- le chef de daïra.

Les organes élus sont :

- L'assemblée populaire de wilaya : qui est l'organe délibérant de la wilaya, élabore et adopte son règlement intérieur. Elle tient chaque année quatre sessions ordinaires d'une durée maximale de quinze jours pouvant être prolongées, le cas échéant, d'une durée qui ne peut excéder sept jours, sur décision de la majorité de ses membres ou à la demande du wali.

- L'assemblée populaire communale (APC) : c'est le conseil municipal en Algérie, il est constitué des membres élus au suffrage universel sur une liste établie par le Parti, conformément aux Impératifs contenus dans la Charte Communale. La recherche et le choix des candidats devront répondre aux exigences de la démocratie et de la révolution. La représentation géographique est prioritaire des travailleurs et producteurs. D'une part, l'engagement au service de la révolution socialiste, l'intégrité, la parfaite moralité, l'aptitude, la compétence et le dynamisme des futurs élus d'autre part, présideront à l'établissement des listes de candidats dont le nombre est égal au double du nombre de sièges à pourvoir (CAFRAD 1990).

L'A.P.C est l'instance délibérante de la commune en Algérie. Ses membres sont élus au suffrage universel pour un mandat de 5 ans.

▪ Les compétences des collectivités locales algériennes

La compétence des collectivités locales algériennes : c'est une compétence large à caractéristique économique, mais soumise à un contrôle très étroit.

Les Assemblées populaires locales règlent par leurs délibérations les «affaires de la commune ou de la wilaya ». Parmi les attributions qui leur sont ainsi dévolues, on peut arranger d'abord toutes celles qui sont relatives à des activités assez limitées dans leur portée. Qu'il s'agisse du budget, des contrats, ou du domaine et des services publics locaux. C'est des activités visant à assurer la satisfaction quotidienne d'un minimum de besoins collectifs des administrés : état-civil, transport, eau, gaz et électricité, etc.

En Algérie, tous les « secteurs vitaux » auxquels on reconnaît un rôle dans le développement économique sont réservés à L'Etat, et le rôle majeur des collectivités locales reste à assurer le développement local en prévoyant les moyens propres à le réaliser « les deux codes de la wilaya et de la commune promulgués en avril 1990. Et une fois de plus l'ambiguïté est de mise. D'une manière toute formelle, la commune et la wilaya, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sont explicitement appelées ; en tant qu'unités décentralisées, à jouer un rôle essentiel dans l'effort de développement » (M. FERFERA, Y. BENABDALLAH 2005).

Pour mener à bien ces tâches d'ordre économique et social, les assemblées élaborent un plan et disposent d'une série d'interventions allant de l'encouragement et le diagnostic jusqu'à la prise en charge directe d'une activité. L'établissement du plan local sera, sans doute, dans l'avenir, au fur et à mesure de l'ampleur et de l'aspect contraignant de la planification, l'acte le plus important. S'il est vrai qu'actuellement peu de communes ou de wilayas sont à même d'élaborer et d'exécuter elles-mêmes leurs programmes de développement, faute de moyens humains, techniques et financiers, il faut remarquer que l'Etat apportera l'aide et l'expérience qu'il aura acquise en réalisant le plan national que les plans locaux doivent d'ailleurs, respecter.

L'encouragement consiste dans l'aide et les facilités qui peuvent être montrées pour susciter l'implantation d'un service ou d'un organisme à caractère public ou à vocation collective. L'encouragement peut s'étendre jusqu'à l'aide à des entreprises privées lorsqu'elles visent à améliorer le développement industriel local.

Enfin, l'Etat a décidé de concéder la gestion de certains biens ou de certaines activités aux collectivités locales. «La concession d'unités industrielle et artisanales rentables ».

La commune et la wilaya doivent être consultées sur toutes les opérations inscrites dans le plan national et pouvant produire des effets à leur échelon. L'absence d'institutions régionales renforce, à cet égard, le rôle de l'Assemblée de wilaya chargée de donner un avis motivé sur les implications régionales du Plan. Il faut noter ici que le plan national ne résulte pas des plans locaux dont il serait l'assemblage: c'est l'opération inverse qui est exacte en ce sens que l'élaboration des programmes des collectivités décentralisées doit être conforme aux objectifs du plan national sur lequel elles doivent être consultes.

▪ **Les autres acteurs du développement local :**

Dire que les collectivités locales sont responsables du développement local est une vérité, mais prétendre qu'ils en sont les seules responsables est faux. En effet, on peut identifier beaucoup d'autres acteurs qui participent aussi à la création de conditions favorables au développement local et contribuent activement à la démarche et à la stratégie de développement initiée par les collectivités locales.

Parmi ces autres acteurs, on peut clairement identifier : l'Etat, la chambre de commerce et d'industrie et les agences de développement

L'État :

Le rôle de l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des collectivités publiques, dans le processus de développement d'un pays est essentiel. Au-delà des controverses entre économistes, selon lesquels l'Etat doit être neutre ou au contraire interventionniste, l'Etat est actuellement fortement impliqué dans les sphères économiques et sociales et devenu un acteur essentiel de développement. En Algérie, l'Etat joue un rôle multiple dans le développement économique et la création des conditions nécessaires à l'émergence et au développement des entreprises. Ce rôle peut être identifié à travers plusieurs actions :

L'Etat stratège :

En réponse aux pressions qui s'exercent sur lui et pour faire face aux nouveaux rôles qui lui sont confiés, l'Etat modifie ses stratégies et ses modes d'intervention en matière de développement économique. L'Etat s'est progressivement désengagé du secteur économique à la faveur de la création de conditions légale et politiques pour la création et le développement des entreprises ; ainsi l'Etat :

Définit les stratégies et politiques et développement de l'investissement, rôle qui est exercé principalement par le ministère des participations et de la promotion des investissements et le conseil national de l'investissement ;

Réglemente les aspects liés à l'investissement, tel que les conditions de création, les mesures incitatives et les conditions de leur octroi, les institutions chargées d'accompagner les

investisseurs,... dans ce contexte, l'on constate la promulgation de plusieurs textes relatifs à l'investissement et aux avantages qui y sont liés ;

Ainsi, grâce à cette action, l'État stratège, sans s'investir dans la production, s'est tourné vers d'autres leviers, tels que les mesures incitatives, la mobilisation, la concertation avec les différents acteurs et la définition d'une stratégie à long terme.

L'État agent économique :

Même si l'Etat n'est plus engagé dans la production, il n'en demeure pas moins un agent économique important et mobilisateur des autres agents économiques. L'Etat est en effet le plus grand employeur du pays avec plusieurs millions de fonctionnaires et le premier redistributeur des ressources grâce aux différentes allocations qu'il répartit, mais il est aussi un consommateur important grâce aux marchés et commandes publiques. Cette fonction de consommateur encourage la création des entreprises qui ont face à eux un client potentiel important : l'Etat.

A titre d'illustration, le programme triennal de soutien à la relance économique (PSRE/2001-2003) a injecté environ 600 milliard de dinars (7millard de dollars) dans l'économie nationale et le programme quinquennal de consolidation et de soutien à la croissance (PCSC : 2005-2009) verra, sur cinq ans, la réalisation de dépenses dépassant les 4.200 milliard de dinars (50 milliards de dollars).

Toute cette masse monétaire, à laquelle s'ajoutent les dépenses de fonctionnement de l'Etat, n'est pas à négliger dans l'économie nationale, car elle va se traduire par une demande effective capable, à elle seule, de créer ou de favoriser une dynamique économique se traduisant par la création et le développement des entreprises.

L'État investisseur

Les montants énoncés plus haut relatifs aux dépenses de l'Etat ne sont pas faits sous la forme de distribution des revenus seulement, mais en contrepartie d'investissements réalisés par l'Etat. La plupart des secteurs bénéficiant de ces investissements ont une relation directe ou indirecte avec, d'une part le développement économique local, et d'autre part, la création ou l'amélioration des conditions de création des entreprises.

La chambre de commerce et d'industrie :

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) est un établissement public à caractère administratif, qui constitue un corps intermédiaire et assure la représentation et la promotion des intérêts collectifs des industriels et des commerçants d'une circonscription, auprès des pouvoirs publics.

La CCI est dirigée par des personnalités élues, leurs lien avec l'Etat est une relation de tutelle technique et non d'autorité hiérarchique (F.BERNARDIN 2004).

Les missions des chambres de commerce et d'industrie :

A la base, la mission des CCI est de représenter, auprès des pouvoirs publics, les intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription, mais cette mission s'est beaucoup développée. En effet, on peu identifier cinq missions principales dévolues aux CCI :

L'aide à la création et l'accompagnement des entreprises ;

La gestion d'équipement et de zones d'activités ;

La formation (l'aide à la création d'une main d'œuvre qualifiée) ;

La représentation auprès des autorités locales ou national (son rôle devant ces derniers est de proposer conseiller, ou prendre position sur tout ce qui peut se rapporter à l'entreprise, à son environnement économique et social, à l'aménagement du territoire, à la politique de formation professionnelle.....) ;

L'aide dans les relations internationales ;

Les Agences de développement de l'investissement :

Les agences de développement se caractérisent par une grande diversité, qu'il s'agisse de leur statut institutionnel, de leurs objectifs et champs territoire, de leur moyens d'action ou des méthodes de projections utilisées. (F.HATEM, B. SAINT-LAURENT 2004)

Néanmoins, elles ont toutes, plus ou moins ; des objectifs communs qui peuvent se résumer ainsi :

Le développement national, qui peut avoir aussi un impact sur le développement local ou régional.

L'entrée des capitaux étrangers.

Le transfert de technologies.

La création d'emplois.

La promotion de l'investissement local ou domestique.

L'entité en charge du développement de l'investissement en Algérie est l'agence nationale de développement de l'investissement (l'ANDI). Créée en 2001, sous la forme d'un établissement public administratif, l'ANDI a succédé à l'ancienne agence de promotion, de soutien et de suivi de l'investissement (APSI).

L'ANDI a été régie par deux textes réglementaires successifs : Le décret exécutif n°01-282 du 24 septembre 2001, modifié et complété abrogé (JORADP n° 55/2001). Le décret exécutif n°06-356 du 9 octobre 2006, en vigueur (JORADP n° 64/2006). Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion de l'investissement, et afin de se rapprocher plus des investisseurs, l'ANDI dispose de structures décentralisées au niveau local, on compte actuellement 13 guichets uniques décentralisées(GUD).

▪ Les conditions du développement local :

Le développement local est tributaire de deux types de conditions. Les premières sont des conditions afférentes aux acteurs et les deuxièmes sont à la gestion des politiques de développement.

Dans la première catégorie, la volonté politique locale est une condition fondamentale. Elle repose sur une alliance entre acteurs et pouvoir local pour maîtriser les contraintes du marché et produire le changement. Une deuxième condition est relative à l'interdisciplinarité

économique, sociale et politique où le territoire est appréhendé dans sa globalité et dans sa complexité par le biais de l'apprentissage collectif.

Dans la deuxième catégorie de conditions, il y'a le rôle de la politique publique dans le développement local, l'approche de Teisserenc invite à appréhender les territoires comme espaces à géométrie variable.

Cette nécessité relève de la complexité même du territoire dont il faut considérer la variabilité géographique et qu'il faut appréhender comme un espace à aménager, un espace à administrer, un espace vécu et aussi un espace à développer. C'est un espace à géométrie variable qui peut être le réceptacle des activités de réseaux et de coopération intercommunale.

Xavier Greffe insiste de son côté sur l'idée du développement qui repose sur des territoires à géométrie variable où « le contenu du développement change selon le niveau du territoire ». Dans sa démarche, il s'attache à démontrer l'intérêt de l'espace de proximité qui est en mesure de relever les défis sociaux en opposition à l'espace de compétitivité qui est l'espace régional, mieux adapté, selon lui, à ces derniers enjeux. Les territoires, selon leur taille et leurs caractéristiques spécifiques, sont disposés à relever certains défis plus que d'autres d'où la distinction entre compétitivité et proximité. Volonté de l'Etat de redonner un souffle aux entités atrophiées.

II-III-II: Les facteurs de développement local.

La théorie du développement (et à fortiori celle du développement local) fait l'objet d'importantes remises en question, au point que divers auteurs parlent d'un changement de paradigme (Benko et Lipietz, 1992). De l'après-guerre à la fin des années 1970, le développement a été pensé en termes nationaux aussi bien dans des perspectives normatives que critiques (Rostow, 1960; Furtado, 1970; Amin, 1973). Pour un pays donné, il s'agissait d'adopter un modèle susceptible de le rendre plus apte à la croissance (Perroux, 1965). À l'ère de la mondialisation, le développement est davantage défini en termes locaux (régions, agglomérations urbaines, quartiers) et est associé à la capacité des acteurs sociaux de mettre en œuvre des projets qui valorisent les ressources humaines et qui génèrent des bénéfices pour l'ensemble de la communauté locale (Stöhr, 1981). C'est cette dernière conception qui a ouvert la voie à ce qu'on appelle "le développement local" (Vachon, 1993; Hamel, 1994; Lamarche, 1994, Tremblay et Fontan, 1994). A partir de là, on peut citer deux facteurs qui nous semblent fondamentaux pour tout projet de développement local :

❖ La décentralisation : facteur du développement local

La décentralisation constitue le premier fondement de toute politique économique fondée sur le « développement local », puisqu'elle correspond au processus de délégation de compétences, de ressources et de responsabilités en matière d'accomplissement de tâches publiques de l'Etat central à des autorités décentralisées (collectivités locales) et/ou au secteur privé. Elle est à la fois ou tantôt perçue sous l'angle politique (plus de pouvoir et de participation à la base) tantôt perçue sous l'angle économique (promotion du développement local) ou même perçue sous l'angle socio culturel (promotion du savoir et du savoir-faire local). Elle fait l'objet de plusieurs analyses disciplinaires et interdisciplinaires

Définition :

Il existe plusieurs définitions du terme décentralisation. Pour la Banque Mondiale, ce terme désigne un vaste éventail de réorganisations du secteur public : « La décentralisation est

le transfert d'autorité et de responsabilités en matière de fonctions publiques depuis l'administration centrale vers les autorités intermédiaires ou locales ou vers des organismes gouvernementaux quasi autonomes et/ou vers le secteur privé » (Hans Bjorn Olsen, 2007). Il s'agit d'un concept complexe et à multiples facettes.

Le terme de décentralisation fait référence aux processus politiques, administratifs et juridiques de réforme des institutions d'un pays qui engagent des transferts de pouvoirs d'un niveau central à un niveau local, de l'État à des collectivités territoriales (Vito MARINESE, 2007). Celles-ci disposent d'une certaine autonomie de décision et de leur propre budget. Leurs dirigeants sont élus par les citoyens. Les collectivités territoriales agissent généralement sous le contrôle, plus ou moins rapproché, d'un représentant de l'État (l'autorité de tutelle). Ce représentant n'est pas un supérieur hiérarchique, il vérifie simplement si les actes des collectivités sont légaux.

Pour Mawhood et Smith : la décentralisation peut être représentée par tout acte qui permet à un gouvernement central de céder le pouvoir, d'une façon formelle, à des acteurs et des institutions ayant le statut d'entités locales. (jesse.C.Ribot 2002)

Le terme de la « décentralisation » est souvent utilisé de « manière générique pour subsumer une série de processus divers allons de la simple décentralisation à une dévolution significative de pouvoirs » (M LECLEC-OLIVE 2001)

Sur cette base, la décentralisation représente la condition fondamentale de la réussite de la « bonne gouvernance locale », en favorisant la réalisation de la responsabilisation, de l'inclusion et de la participation des citoyens et des activités économiques dans le développement local.

Elle opère comme une sorte de relais de la centralisation. C'est « une centralisation par personnes interposées » (J. Gicquel 2007). La déconcentration consiste en un transfert de certaines attributions administratives du pouvoir central vers l'échelon local, au bénéfice d'un agent de l'Etat. C'est donc l'Etat central qui va désigner (nommer) un agent pour exercer, en son nom, ses compétences. « C'est toujours le même marteau qui frappe » (O. Barrot, 2007)

En fonction du degré de subordination et du degré d'autonomie, la décentralisation évolue de la décentralisation administrative à la décentralisation politique et progresse de la simple déconcentration à la dévolution.

Les catégories de la décentralisation

En fonction du domaine et du degré d'autonomie, la décentralisation peut être politique, administrative, fiscale et économique.

La décentralisation politique : cette forme de décentralisation concerne les pouvoirs de types politiques et législatifs (GAGNON, 1994) lesquels sont transférés aux citoyens et aux institutions qui les représentent dans leurs territoires dits locaux, elle vise une meilleure participation des institutions décentralisées (collectivités locales et régionales) aux décisions politiques. Elle part du principe que, des autorités locales régulièrement élues se sentent plus impliquées et responsables envers leurs électeurs qu'une autorité centrale et qu'elles savent mieux représenter les intérêts locaux dans le cadre des processus de décisions politiques.

La décentralisation administrative : cette forme de décentralisation consiste à la redistribution de l'autorité, la responsabilité et les ressources financière à des niveaux plus

bas, elle attribue des compétences en matière d'exécution de tâches publiques à des autorités situées aux différents échelons de l'Etat.

Cette décentralisation s'effectue selon des démarches bien définies, par laquelle le transfert du pouvoir est orienté vers des organismes spécialisés qui activent au niveau local pour le but de transférer par le biais du pouvoir, la responsabilité de certaine fonction aux institutions locales.(GAGNON,1994) L'administration centrale délègue aux administrations déconcentrées et aux collectivités territoriales uniquement la responsabilité de la planification et de la gestion des services publics (infrastructures, équipements, éducation, santé, etc.).

Mais, sur le plan financier, ces institutions déconcentrées et/ou décentralisées continuent de dépendre des décisions des administrations centrales et des affectations des ressources financières de l'Etat.

La décentralisation financière: on entend par décentralisation financière, la répartition des ressources publiques et l'organisation des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales. Ce concept recouvre la définition d'un champ de ressources propres pour les collectivités locales, l'identification d'un champ de ressources partagées entre l'Etat et les collectivités locales, et les transferts des ressources du budget de l'Etat à celui des collectivités locales.

Sur cette base, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales peuvent prendre plusieurs formes : dotations générales pour contribuer au fonctionnement des collectivités locales ; fonds de concours pour participer au financement ciblé sur certains investissements ou au soutien à certaines politiques régionales et locales ; subventions d'équilibre pour contribuer à l'équilibre des budgets des collectivités locales ;reversement aux collectivités locales de ressources mobilisées par l'Etat auprès des partenaires au développement, au titre de prêts ou de subventions pour des projets urbains et municipaux (prêts Banque Mondiale, 2006.).

La décentralisation fiscale : est une composante concluante de la décentralisation politique, administrative et financière. Une unité décentralisée n'est en mesure de remplir les tâches qui lui sont déléguées que si elle dispose des ressources nécessaires et de compétences décisionnelles en matière de dépenses : perception d'impôts locaux; transferts d'une partie des impôts nationaux (TVA, impôts directs, impôts indirects, etc.). Cependant, le plus souvent, cette décentralisation fiscale n'est jamais complète, puisque les collectivités locales ne sont pas dotées d'un pouvoir autonome de création d'impôts, car ce pouvoir reste du ressort de l'organe législatif. Les collectivités décentralisées ne peuvent que fixer dans le cadre des lois et règlements en vigueur, le mode d'assiette, les tarifs et les règles de perception de diverses taxes, redevances et droits divers qu'elles perçoivent.

La décentralisation économique: concerne le transfert de tâches du secteur public vers le secteur privé: certaines tâches jusqu'ici assumées par l'Etat sont déléguées à l'économie privée, à des coopératives, à des groupes d'intérêt, à des organisations bénévoles ou à d'autres organisations non gouvernementales. La décentralisation économique peut prendre deux formes principales. La première est la privatisation, c'est-à-dire le transfert de la responsabilité, entière ou partielle, de la production de certains biens et services de l'Etat à des acteurs du secteur privé. La seconde est la dérégulation. Celle-ci peut prendre la forme d'une réduction des barrières juridiques qui entravent la production de biens et services par le secteur privé ou d'un encouragement de la concurrence dans des domaines jusqu'ici réservés à l'Etat ou dominés par des monopoles régulés.

Les formes pratiques de La décentralisation

Dans la pratique, la décentralisation évolue de la forme minimale de la déconcentration, à la délégation, la forme la plus accomplie de la dévolution.

1- La Déconcentration : La déconcentration correspond au transfert de certaines compétences décisionnelles et de certaines responsabilités à des unités régionales ou locales qui représentent le gouvernement central par exemple des ministères dont les bureaux locaux accomplissent certaines tâches loin de l'administration central (représentation). Il s'agit de la forme de décentralisation la plus faible, puisque le transfert de compétences n'a lieu qu'à l'intérieur de la hiérarchie de l'Etat central. Sur cette base, le processus de déconcentration est une décentralisation tronquée, puisque les institutions déconcentrées œuvrent sous le contrôle direct des institutions centralisées et elles sont politiquement, administrativement et financièrement dépendantes des décisions centrales. Et le pouvoir exécutif central peut soit revenir sur ces décisions, soit élargir le processus de déconcentration en accordant des compétences accrues aux autorités locales. En effet, la déconcentration repose principalement sur le principe de la représentation territoriale du pouvoir central.

2- La Délégation : La délégation est une forme de décentralisation plus affirmée que la déconcentration. La délégation implique un transfert de certaines compétences décisionnelles et de certaines responsabilités opérationnelles à des autorités décentralisées qui disposent d'une relative autonomie vis-à-vis du pouvoir central tout en demeurant sous sa responsabilité c'est-à-dire un statut de semi-autonome. Il s'agit d'une décentralisation des services et fonctions du gouvernement central aux administrations décentralisées et/ou aux entreprises publiques avec transfert de ressources nécessaires (ceci étant le modèle de la décentralisation dans la tradition juridique francophone).

3- La Dévolution : La dévolution (décentralisation du pouvoir) représente la forme la plus forte de décentralisation. La dévolution implique que l'Etat central délègue certaines compétences décisionnelles, de financement et de gestion à des collectivités locales autonomes «local governments». La plupart du temps, il s'agit de communes avec des organes élus et dont les compétences sont territorialement limitées. Il s'agit d'un véritable transfert de pouvoirs, autorité, fonctions, responsabilités et ressources aux administrations décentralisées, à savoir des entités légales avec pouvoir de lever les impôts et de traduire et être traduites en justice (ceci étant le modèle de décentralisation prévalent de la tradition juridique Anglo-Saxonne) (CHAKIB ENNOUAR CHERIF, 2004).

D'après cette présentation, la décentralisation apparaît comme l'expression de la vie démocratique dans un pays, et le moyen le plus efficace de réalisation de la bonne gouvernance à tous les niveaux (bonne gouvernance locale, urbaine, politique, administrative et économique), puisqu'elle correspond au partage du pouvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'Etat et les institutions décentralisées (collectivités territoriales, collectivités régionales et locales). Dans la pratique, on observe le plus souvent une mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces formes de décentralisation.

Les avantages de la décentralisation

- D'abord la déconcentration vise à mettre en place un système plus efficace et moins coûteux de fourniture de services publics (santé, éducation, eau, environnement, etc.) aux populations et aux activités économiques.

- Le processus de déconcentration permet la mise en place d'instances de réflexion et de coordination au niveau local et régional de l'administration centrale. Il conduit les services territoriaux de l'Etat à réformer leurs structures et à les adapter aux réalités locales. Par le biais de la déconcentration, le rôle des administrations centrales s'infléchit vers des fonctions plus stratégiques et de contrôle a posteriori.
- La déconcentration est en effet le corollaire de la décentralisation. Ainsi, tout processus de décentralisation démocratique doit aussi impliquer un processus parallèle de déconcentration des administrations de l'Etat. Autorités élues locales et représentants des services de l'Etat doivent nécessairement trouver une formule viable qui leur permet de bien gérer la relation entre décentralisation et déconcentration.
- La décentralisation est l'expression d'une volonté politique de mettre le pouvoir et l'autorité au niveau le plus bas de la hiérarchie socio-territoriale et administrative.
- La décentralisation découle de la nécessité d'améliorer la participation des populations dans le processus décisionnel concernant leur développement social et économique et, par conséquent, de renforcer les institutions démocratiques d'un pays par rapport à la gestion des affaires publiques les concernant.
- La décentralisation est un moyen efficace permettant aux Collectivités territoriales de fournir un ensemble de services, de manière à répondre aux préférences et aux priorités des populations locales et des entreprises organisées en Système Productifs Locaux « SPL ».
- Le théorème de la décentralisation repose sur l'hypothèse selon laquelle le gouvernement central ne peut fournir que des biens et services uniformes aux différentes juridictions et que la décentralisation peut amener des gains d'efficacité, tant au niveau de l'affectation que de la gestion des ressources, qu'au niveau de la réalisation des conditions de la « bonne gouvernance » : la responsabilisation, l'inclusion, la participation, la reddition des comptes, le développement endogène, etc..
- La décentralisation permet d'accroître l'efficacité de la perception des impôts locaux et de l'affectation des ressources aux services et aux investissements publics locaux, parce que les gouvernements locaux connaissent mieux les besoins de leurs citoyens que le gouvernement central.
- La décentralisation fiscale accroîtra donc la concurrence entre gouvernements locaux en les incitant à mieux utiliser les ressources locales pour développer l'attractivité et la pertinence de leurs territoires. Sur cette base, la décentralisation fiscale favorise une concurrence entre les collectivités locales qui les empêche de taxer excessivement les contribuables.
- La décentralisation est une stratégie permettant de recouvrir les taxes locales d'une manière plus efficace.
- Par rapport au gouvernement central, les gouvernements locaux (Collectivités locales et régionales, administrations déconcentrées) jouissent d'une plus grande efficacité allocative (par rapport à la capacité d'allouer des ressources correspondantes aux priorités et aux besoins locaux) et d'une plus grande efficacité productive (par rapport aux coûts liés à la fourniture des services). Compte tenu de cette efficacité fiscale, les collectivités territoriales peuvent assurer une fourniture de services efficace et durable, à condition que leur maîtrise d'ouvrage en matière de développement local soit reconnue et garantie. En effet, d'après l'expérience

des pays qui connaissent un processus de décentralisation avancé (pays de l'Union Européenne, Etats-Unis), les avantages comparatifs des Collectivités locales par rapport au gouvernement central favorisent la réalisation des objectifs économiques sur la base du « développement local ».

- Une meilleure efficacité productive : à cause de leur proximité, les Collectivités territoriales connaissent mieux les conditions des populations locales et, par conséquent, sont capables de fournir des services de qualité à moindre coût et d'une manière qui tient compte des variations et des aspirations locales.
- Les Collectivités territoriales sont à même de distribuer de manière équitable les bénéfices de développement local à toutes les catégories de la population locale (en effet, elles sont soumises, plus que le gouvernement central, aux pressions de la base).
- Les Collectivités territoriales sont en mesure de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures de planification participative qui impliquent effectivement tous les acteurs locaux, sans ségrégation, ni discrimination. (A, HAMMAS 2006)

Les Collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place des procédures appropriées pour rendre compte de leurs activités aux membres de leur juridiction et à leur base électorale.

Ainsi, la décentralisation apparaît comme la première condition de la bonne gouvernance (gouvernance locale, urbaine, économique, etc.) et comme le premier fondement de la politique du « développement par le bas ».

Les limites de La décentralisation

Le rôle potentiel des gouvernements locaux est affecté négativement par un nombre de limites des politiques de décentralisation et du processus de leur mise en application, comme aussi par des facteurs internes et externes, dont les principales se résument comme suit :

- De manière générale, les lois de la décentralisation comportent des cadres réglementaires imprécis, vagues et contradictoires, avec des relations confuses entre les collectivités territoriales et les ministères techniques et, d'une manière générale, continuent à appuyer l'emprise du gouvernement central sur les affaires locales et/ou à relativiser l'importance de l'appui/conseil et de l'allocation de ressources.
- La décentralisation peut conduire à une plus grande corruption dans la mesure où elle peut créer de nouvelles formes de patronage et favoriser l'accumulation du pouvoir de la part des élites traditionnelles ou des personnes influentes locales.
- Si elles ne sont pas accompagnées de mesure de péréquation, de régulation territoriales et de contrôle, les politiques de décentralisation peuvent conduire à un certain degré d'injustice (par exemple, quand elles renforcent certaines disparités régionales et locales et les inégalités entre les communes riches et les communes pauvres) et dans certains cas à des ségrégations raciales, ethniques et religieuses.
- Les gouvernements locaux disposent le plus souvent de ressources humaines, financières et logistiques insuffisantes par rapport aux moyens du Gouvernement central et leur personnel manque généralement de capacités techniques et managériales essentielles. Cette insuffisance

de moyens et de logistiques peut avoir un impact négatif sur la qualité des services publics locaux et sur le développement des systèmes productifs localisés.

- A cause de l'insuffisance matérielle et logistique, par rapport aux décisions les plus importantes en matière de développement local (décisions d'investissements structurants, délimitation territoriale, préparation de plan de développement local, etc.), les gouvernements locaux sont obligés de sauvegarder des relations verticales (subordonnées) avec les services déconcentrés des ministères, des départements sectoriels et des entreprises publiques.
- D'un point de vue institutionnel, la démarche démocratique décentralisée n'est pas toujours accompagnée par une véritable volonté politique des gouvernements centraux à partager le pouvoir avec les élus locaux et régionaux. Au contraire le plus souvent, elle est plutôt le résultat de la pression externe de la communauté internationale et des bailleurs de fonds qui conditionnent l'octroi de l'aide et des crédits par le respect du critère de « bonne gouvernance».
- D'un point de vue financier, bien que théoriquement tout le processus de décentralisation soit lié au contexte fiscal local, la fiscalité des collectivités locale est généralement faible voire très faible, à cause surtout d'un manque de ressources imposables et de l'incapacité d'identifier de nouvelles sources de revenus : absence de pouvoir d'instituer de nouvelles taxes.
- D'un point de vue sociologique, la décentralisation peut aussi renforcer les structures du pouvoir local traditionnel (les notables) et de favoriser la corruption locale. Ainsi, la décentralisation risque de creuser encore davantage le fossé entre les nantis et les pauvres.

A cela il faut ajouter que le découpage territorial implique en soi le risque de susciter des velléités hégémonistes traditionnelles, source de conflits et de divisions sociales entre les populations territorialisées (régionalisme, localisme, conflits ethniques, religieux, etc.).

Un point de vue économique, la fourniture de services au niveau local ne permet pas toujours d'exploiter les économies d'échelle. En effet, la petite taille des collectivités territoriales les empêche souvent d'avoir la taille critique pour offrir des biens publics de façon efficace par rapport à leur coût. S'agissant des marchés publics, des études par pays révèlent également que les collectivités territoriales ont rarement recours à des appels à la concurrence, car les coûts d'information et de transaction constituent pour elles de lourdes dépenses.

Cependant, malgré toutes ces limites et insuffisances, la réussite de la décentralisation est considérée dans la pensée économique contemporaine comme la première condition fondamentale du développement économique et social, de la bonne gouvernance économique et surtout comme le premier fondement de toute politique économique de développement fondée sur le « développement local ».

Il ressort de la discussion ci-dessus que la décentralisation est le facteur majeur du développement local, néanmoins d'autres facteurs doivent être pris en considération, c'est le cas notamment des SPL qui par leur dynamisation participent à la réussite des politiques de développement local.

❖ La dynamisation des systèmes productifs locaux : Facteur de développement local

Dans une économie mondialisée, le succès économique devient également tributaire des efforts productifs et créatifs au niveau local qui résultent de la dynamisation des « Systèmes Productifs Locaux ». De ce fait, la dynamisation des « SPL » devient le deuxième facteur fondamental de la réussite de toute politique de développement local.

Définition du « système productif local »

D'après l'Economie Spatiale (C. COURLET, 1994), d'après l'ONUDI et se plaçant dans une optique marshallienne du développement industriel (District Industriel et d'Atmosphère Industrielle), un Système Productif Local « SPL » peut se définir comme une agglomération d'entreprises, le plus souvent des PME, regroupées dans un espace de proximité autour d'un métier, voire de plusieurs métiers industriels ou tertiaires. Ces entreprises entretiennent des relations étroites entre elles, avec leur milieu socioculturel d'insertion et avec les institutions décentralisées de leurs territoires de localisation. Ces relations ne sont pas seulement marchandes et formalisées, elles sont aussi non marchandes et informelles et elles produisent des externalités positives pour l'ensemble des entreprises (des économies d'agglomération, des externalités pécuniaires, des externalités technologiques, etc.).

De cette définition, il apparaît que les SPL se présentent comme des systèmes productifs décentralisés, qui se distinguent par plusieurs avantages, dont les plus importants sont : la flexibilité, la concurrence/coopération et l'insertion territoriale.

Avantages du « système productif local »

Par comparaison au système productif centralisé qui se caractérise par la rigidité, la concurrence monopolistique et la faible intégration territoriale, le système productif localisé se distingue par la flexibilité, la concurrence/coopération et par l'intégration territoriale.

Avantage de flexibilité

Le SPL est un mode d'organisation flexible de la production qui repose sur une division spatiale du travail entre plusieurs PME spécialisées regroupées dans un même « cluster » autour d'un même métier. En effet, alors que la décision de production par une grande entreprise est centralisée (un commandement unique dirige et organise la production), dans un district industriel la coordination remplace le commandement.

Ainsi, les coûts de production et les coûts de transaction dans un district industriel sont réduits par rapport aux coûts d'une grande firme à cause de la segmentation de la production et de la division du travail entre les PME du district. De même, l'appartenance au même espace industriel facilite la mobilité des facteurs entre les entreprises, notamment du facteur travail. Ce qui accroît la flexibilité productive grâce à la flexibilité du marché de travail localisé.

Avantage de concurrence /coopération

Dans un système productif local, l'existence de relations formelles et informelles entre les entreprises regroupées au sein d'un district industriel suppose que les relations entre firmes obéissent au principe de la réciprocité. La réciprocité signifie que les entreprises coopèrent et dépassent la recherche de l'intérêt personnel. En effet, la division du travail et la

complémentarité se traduit nécessairement par le développement d'un réseau d'interdépendances formelles et informelles. Le sentiment d'appartenance à la même entité professionnelle incite les entreprises à développer entre elles, en même temps que les traditionnels rapports de concurrence et de compétition, des relations de solidarité et de coopération. Ces relations de proximité induisent des échanges d'informations tacites et codées (formelles et informelles) et donnent lieu à d'importantes économies externes (économies d'agglomération, réduction de coûts de transactions, externalités pécuniaires, externalités technologiques, etc.).

Avantage de l'insertion territoriale

En plus des avantages de flexibilité et de concurrence/coopération, le SPL se distingue par l'insertion territoriale. En effet, au niveau local, les entreprises sont intégrées dans le territoire de localisation. Cette insertion territoriale permet d'accroître les effets des avantages précédents de flexibilité et de concurrence/coopération et engendre des effets de régulation grâce à la valorisation du capital social et des spécificités locales. De plus cette intégration territoriale renforce les relations de confiance. En effet, la confiance est le produit de l'enracinement territorial des relations économiques quotidiennes et de leur insertion dans le champ plus large des institutions sociales et politiques, des normes et des règles tacites dont dépend la reproduction de la collectivité. Cette confiance est déterminante pour le bon fonctionnement d'un SPL et pour son efficacité économique.

En tenant compte de ces avantages, le SPL ressort comme le moteur de toute politique de développement local, puisqu'il se distingue par les atouts suivants :

Le SPL est constitué d'un ensemble d'entreprises potentiellement complémentaires (production et services liés) et d'institutions publiques, semi-publiques et privées de recherche/développement et de formation.

Le SPL repose sur une coordination entre des institutions de soutien déconcentrées (services déconcentrés, codes des investissements et des incitations nationaux) et des institutions de soutien décentralisées (Collectivités Décentralisées, aides et incitations locales). Dans cette perspective de décentralisation, l'efficacité économique des SPL résulte de l'efficacité de la coopération/coordination entre les institutions déconcentrées et les institutions décentralisées.

Le SPL engendre deux types de compétitivité : une compétitivité par la réduction des coûts et une compétitivité par la différenciation de l'offre. En effet, dans un SPL les entreprises ne se concurrencent pas en produisant les mêmes produits à moindre coût, mais en produisant de nouveaux produits avec de nouvelles possibilités de performances et de nouveaux potentiels techniques. L'avantage de la compétitivité par la différenciation repose sur la valorisation progressive des économies externes et la production d'avantages compétitifs. Elle engendre une plus grande articulation des mécanismes de coordination à l'intérieur des systèmes de production localisés. En effet, dans un SPL, la compétitivité par la différenciation de l'offre est stimulée par la complémentarité et par la concurrence/coopération.

Lesdits facteurs ne peuvent voir le jour sans l'intervention des autres acteurs de développement local. Ceux-ci par leurs pouvoirs de décision sur leur territoire mobilisent ces facteurs pour les mettre au service de développement local.

C'est dans cette logique que s'inscrit la sous section suivante où elle va révéler les principaux acteurs de développement local en même temps que leurs rôles et leurs missions

II-III-III : Stratégies et politiques de développement local.

L'essor des politiques de développement local remontent aux années 1970 dans les pays occidentaux. La politique économique était, en effet auparavant du ressort de l'Etat, les collectivités locales n'avaient qu'un rôle indirecte par le biais de l'aménagement d'infrastructures et d'équipements accompagnant le développement économique. Face à l'impuissance des Etats à faire face seuls aux conséquences de la crise, et en particulier le chômage, « l'efficacité des politiques économiques étatiques a été mise en doute. Le développement local a alors fait figure d'alternative » (Patrick LE GALES, 1993), c'est-à-dire elle permet aux communautés de base de mieux s'organiser pour prendre en charge leur développement.

Ces politiques constituent un phénomène important qui a affecté un grand nombre de territoires, ils s'appuient sur des projets concrets dont il faut apprécier à la fois la pertinence, la diversité et surtout la cohérence par rapport aux objectifs poursuivis par les responsables locaux. L'existence d'une politique de développement représente une volonté politique locale qui recherche les voies d'une nouvelle croissance. Cet essor des politiques de développement se traduit notamment par une diversification des formes d'intervention des collectivités locales dans le champ économique, « les politiques du développement nous n'entendons pas seulement croissance économique, mais également développement social, urbain et environnemental » (P. TEISSERENC, 1994).

❖ Les enjeux de développement local/ durable¹.

Le passage par la définition des enjeux permet, là encore, de faire partager à l'ensemble des acteurs une vision des futurs possibles. Une telle organisation des travaux permet d'orienter les propositions d'actions vers un ou des objectifs supérieurs (qui découlent des enjeux majeurs) et d'éviter un inventaire de propositions correspondant aux objectifs particuliers des différents participants.

L'expression des Futurs possibles en termes d'enjeux permet donc de garantir que les politiques définies à moyen terme ainsi que les actions qui en découlent auront un véritable impact sur le développement local.

Si l'organisation des réflexions entre l'ensemble des acteurs du développement est nécessaire mais non obligatoire dans la phase de collecte d'informations sur la situation et les évolutions passées du territoire, elle est incontournable dans la phase d'analyse des évolutions possibles pour l'avenir.

Les informations rétrospectives permettent de définir des tendances pour l'avenir par extrapolation des tendances passées. Ces « prévisions » ne suffisent pas à définir les politiques de développement c'est-à-dire ces futurs possibles qui nécessitent la mise en évidence des

¹ Nous sommes conscients que le développement local dont il s'agit est un développement local durable. Toutefois, l'absence de données précises sur l'activité économique durable (« économie environnementale, activités durables ») fait que nous nous sommes centrés uniquement sur le concept du développement local.

faits porteurs d'avenir ou des ruptures de tendance. Cette analyse ne peut être effectuée qu'à partir d'une confrontation des avis d'experts associés à la démarche.

Deux organisations sont alors possibles à cette phase des travaux :

L'ensemble des acteurs est associé à une réflexion globale sur l'évolution des variables clés du développement; la réflexion est menée non pas globalement mais par groupes thématiques. La première approche est cohérente avec l'idée que le développement territorial est un système complexe dans lequel interagissent les variables de nature différentes; l'économique, le social, l'environnement sont intimement liés.

Cette méthode présente toutefois deux limites. La première est la difficulté d'animer un groupe souvent important et très hétérogène (même si certains outils peuvent être utilisés pour pallier en partie à ce problème), La seconde porte sur la qualité des informations obtenues. La nécessaire synthèse des travaux peut conduire à «lisser» les opinions et donc à minimiser les signaux faibles, ce qui est justement l'inverse de l'effet recherché.

La seconde approche peut pallier ces inconvénients. D'une part, le groupe d'experts étant plus réduit, les opinions externes peuvent plus facilement être prises en compte et, d'autre part, chaque participant est amené à se prononcer, non plus sur l'ensemble des variables clés du développement local mais sur celles qui relèvent de sa spécialité, ce qui est un gage supplémentaire de qualité des opinions formulées.

L'analyse des évolutions possibles des variables clés recensées peut nécessiter le recours à la méthode des scénarii. Celle-ci permet d'esquisser, à partir de plusieurs hypothèses, à quoi pourrait ressembler l'avenir.

La méthode des scénarios appliquée à un territoire permet, avec l'aide d'un groupe de travail, d'en envisager les différents futurs possibles (les scénarios) et construire une politique de développement local, en se fondant sur un diagnostic en dynamique du territoire et de ses relations avec son environnement.

❖ **La gouvernance des projets de développement local.**

Issue de la gouvernance politique, la gouvernance des projets de développement local fait référence à des formes de coordinations incluant une pluralité d'acteurs : coopération, réseau, alliance, partenariat... L'action publique locale n'est plus le seul fait d'une seule autorité locale ou nationale, mais implique des acteurs non-étatiques dans les processus décisionnels.

Appelée également 'gouvernance des projets territoriaux', la gouvernance marque une nouvelle vision du « territoire » dans le développement économique, social et écologique. Elle réfère à une gestion participative des programmes et projets locaux de développement, dont l'objectif est l'accès équitable aux services essentiels pour tous (santé, eau, éducation, habitat...).

Les acteurs sont d'abord ceux dont les qualifications et les compétences les prédestinent à jouer un rôle particulier dans la réalisation des politiques de développement, ce sont aussi ceux qui, se trouvent concernés par la mise en œuvre de ces politiques et sont pour le fait amenés à adapter en conséquence leurs compétences et leurs savoir-faire.

D'une manière générale, on peut constater qu'à chaque fois qu'il y a mobilisation des acteurs, celle-ci s'accompagne de confrontations autour du diagnostic du territoire et

d'élaboration de projet collectifs. Entretenir une telle mobilisation nécessite alors un travail d'ajustement des rapports de force entre les partenaires locaux.

La capacité des acteurs locaux de s'organiser autour d'un projet ou de « se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur un territoire » (ANGEON V. et CALLOIS J. M, 2004) se présente comme un enjeu majeur des politiques de développement local.

Le décloisonnement des préoccupations économiques, sociales et culturelles constitue probablement la marque la plus significative d'un territoire qui veut se développer. Cela passe par une vision globale mobilisant l'ensemble des acteurs.

L'idée est d'éviter le plus possible les tensions sociales, de construire une dynamique reposant sur un arbitrage entre les contraintes extérieures souvent fortes et un développement endogène jouant sur les compétences distinctives du territoire. Ces différents « équilibres » exigent l'élaboration des politiques qui aménagent une cohérence entre les différents types de décisions. La dimension économique des processus de territorialisation est primordiale, dans la mesure où la dynamique locale renvoie à la notion de performance des territoires dans leur capacité à s'adapter à la concurrence issue de la globalisation.

Les politiques de développement local incluent la participation active de tous les acteurs impliqués, pour identifier et réaliser les actions qui correspondent à la mise en valeur des atouts de ce territoire. Il se différencie des politiques d'aménagement venues du « haut » par le fait qu'il est unique, adapté au contexte local et donc impossible à transférer tel quel ailleurs. Il convient donc de saisir « l'esprit du territoire » en adaptant le projet au potentiel spécifique du lieu.

Selon TAPIE-GRIME et TEISSERENC, il y a trois phases pour la mobilisation des acteurs autour des projets de développement (pour la gouvernance des projets de développement local) (TAPIE-GRIME et TEISSERENC, 1993) :

- La première phase, à dominante culturelle, marquée par le phénomène de la « turbulence », est celle des « revendications identitaires » (LAVILLE, 1993) qui concernent la communauté toute entière. À ce titre, les structures créées pour animer les initiatives et coordonner les projets de développement jouent un rôle décisif, dès lors qu'elles constituent des lieux où, à travers les confrontations entre acteurs locaux à propos du diagnostic du territoire et de la représentation de son devenir, commencent à se négocier les compromis nécessaires à l'organisation d'une société locale de service apte à « intégrer les principes du monde civique et du monde domestique à ceux des mondes marchands et de l'opinion ». (P. TEISSERENC, 1996).

- La seconde phase est celle de la concertation interinstitutionnelle autour de projets qui requièrent l'intérêt du plus grand nombre ; elle se matérialise par la création de structures transversales qui ont en charge les politiques de développement. Cette phase se caractérise par l'émergence d'un mode d'implication de type partenarial qui « attribue un sens politique à l'action économique » (LAVILLE, 1993).

L'enjeu de cette phase est de donner aux réseaux interinstitutionnels une légitimité suffisante pour que ne puissent être contestées les négociations dont ils sont le théâtre. Cette légitimité s'acquiert grâce à une combinaison entre la réussite d'initiatives qui concernent les acteurs locaux, l'appropriation d'un diagnostic des situations que les débats permettent

d'affiner, et la construction corrélative de l'intérêt général. Cette construction accorde à la gestion des ressources stratégiques un intérêt particulier qui justifie le consensus auquel leur définition donne lieu.

- La troisième phase concerne la mobilisation autour de projets d'acteurs pour lesquels l'action économique est sous-tendue par les valeurs des normes collectives. L'implication des acteurs se fait alors sur des questions concrètes. Ce sont la multiplication de ces projets, leur masse critique et leurs liaisons grâce aux réseaux institutionnels transversaux, qui favorisent la constitution d'une communauté locale, agencement de micro-communautés construites autour de chacun des projets, fondée sur la référence à des valeurs communes et sur un consensus en faveur d'une action pratique.

❖ Les politiques de l'aménagement du territoire en Algérie

Le déploiement d'une gouvernance locale qui tend à mobiliser les acteurs autour des projets de développement, repose sur des outils et des instruments qui constituent les clés d'intervention des pouvoirs publics sur leur territoire.

L'Algérie a inscrit sa volonté de mettre en place progressivement une logique partenariale entre les quatre grands acteurs de la gouvernance territoriale : l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et les citoyens. Ceci apparaît clairement dans les schémas d'aménagement qu'elle a établis pour cette fin.

En effet, le SNAT, le SRAT et le PAW constituent le tableau de bord de toute politique qui porte sur le développement local.

Dans cette perspective l'aménagement de territoire est perçu comme une politique de développement local, que nous allons développer dans les paragraphes suivants pour la définir et exposer ces différents instruments notamment ceux qui sont conçus en Algérie dans le cadre du SNAT, du SRAT et du PAW.

L'aménagement du territoire est avant tout une politique de développement territorial, cette politique selon Eugène Claudius-Petit est « la recherche dans le cadre géographique d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et de l'activité économique ».

« L'aménagement du territoire est l'art ou la technique (plutôt que la science) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines, vois stratégiques » (J.LEVY FRANCOIS GOLAY, 2004).

L'aménagement du territoire, dans sa définition est caractérisé par trois aspects : scientifique, administratif et politique, dont la politique du développement peut être reconnue comme le troisième aspect de l'aménagement du territoire.

L'objet de cette politique est l'étude des liens et des rapports dynamiques qui régissent ou plutôt que les sociétés humaines mettent en place sur un espace donné ;

L'aménagement spatial en tant que politique de développement local étudie les aspects économiques et techniques, sociaux et humains, géographiques et historiques, qui participent

à la formation, l'organisation et l'évolution d'un espace géoéconomique donné. En d'autres termes, il porte sur l'étude des systèmes économico-territoriaux qui se forment ou qui sont initiés au cours de la vie de la société ou encore générés par le développement de celle-ci.

L'objet de l'aménagement du territoire peut aussi porter sur l'étude de la division du travail sur le plan territorial et des rapports sociaux en vue d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles et des moyens de production telles que la répartition des forces de travail (démographie), productives (équipement, infrastructures) et l'organisation territoriale de l'économie nationale et de la division régionale du travail. (M.DAHMANI, 1984), il vise aussi à maîtriser la croissance de certains espaces, orienter le développement économique et social local.

❖ La référence au Schéma National d'Aménagement de Territoire (SNAT) et Schéma Régional d'Aménagement de Territoire (SRAT).

La loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement de territoire et au développement durable de territoire confirme les options contenues dans le schéma national d'aménagement du territoire relatives aux plans directeurs, aux régions programme et à l'aménagement régional. Cet instrument cherche à garantir, théoriquement, un aménagement «harmonieux» et «rationnel» de l'espace national, tout en soulignant le rôle que doit jouer l'Etat dans la réalisation des équipements structurants.

La loi retient le principe de la concertation entre l'administration centrale, la commune et le mouvement citoyen (associations civiles, comités de villages et de quartiers). Elle reconnaît les singularités, les particularités, les "vocations" régionales en tant que paramètres de l'équation espace société. Les actions d'aménagement à engager dans le cadre des programmes publics ou privés doivent chercher la viabilisation des espaces territoriaux, la réduction des inégalités spatiales, la maîtrise de la croissance urbaine, l'orientation du développement socioéconomique de la société et l'intégration régionale.

Le Schéma National d'Aménagement de territoire SNAT :

Le Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT) est un acte par lequel l'Etat affiche son projet territorial, et traduit, pour l'ensemble du territoire national, les orientations et prescriptions stratégiques fondamentales de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, et enfin montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes pour les prochaines années.

Les Schémas Régionaux d'Aménagement de territoire SRAT :

Les SRAT précisent en conformité avec le schéma national d'aménagement du territoire, les orientations et prescriptions spécifiques à chaque région-programme.

Le Plan d'Aménagement du Territoire de la wilaya :

Le PATW précisent et valorisent, en conformité avec le schéma régional d'aménagement du territoire concerné, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de wilaya, en matière notamment :

- * d'organisation des services publics ;
- * d'aires intercommunales de développement ;

- * d'environnement ;
- * de hiérarchie et seuils relatifs à l'armature urbaine ;

A l'échelle locale, le PATW constitue l'un des instruments les plus appropriés pour la mise à niveau et le rééquilibrage des territoires de la wilaya.

Ces schémas sont appuyés par d'autres plans qui portent sur les grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national. Ils comprennent :

- le schéma directeur des espaces naturels des aires protégées ;
- le schéma directeur de l'eau ;
- le schéma directeur du transport ;
- le schéma directeur de développement agricole ;
- le schéma directeur de développement de la pêche et des produits halieutiques ;
- le schéma directeur des réseaux d'énergie ;
- le schéma directeur des services et infrastructures de communication, de télécommunication et d'information ;
- le schéma directeur des établissements universitaires et des structures de recherche ;
- le schéma directeur de la formation ;
- le schéma directeur de la santé ;
- le schéma directeur d'aménagement touristique ;
- le schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels ;
- le schéma directeur des sports et grands équipements sportifs ;
- le schéma directeur des zones industrielles et d'activités ;
- le schéma directeur des zones archéologiques et historiques.

❖ la construction des scénarios :

Les scénarios sont des politiques de développement rédigés à partir d'une trame établie à partir des hypothèses prospectives proposées sur chacune des variables.

Rappelons que les variables retenues sont celles dont on estime qu'elles ont une grande force d'entraînement sur l'histoire future de notre local. Pour l'avenir de chacune de ces variables ont été anticipées plusieurs voies possibles qui sont les hypothèses. Il est donc logique de penser qu'en articulant ces hypothèses entre elles, on doit pouvoir constituer l'armature des futurs possibles de notre sujet. L'articulation consiste à combiner ces différentes hypothèses les unes avec les autres en établissant des choix sur la chronologie de leur occurrence.

Cette construction peut se faire en plusieurs étapes selon la complexité du territoire.

Cette phase consiste à :

Établir une trame des scénarios d'évolution possibles en combinant les hypothèses prospectives bâties dans la phase précédente.

Rédiger les scénarios pour montrer comment ils se déroulent dans le temps, c'est-à-dire comment ils adviennent (sous l'effet de quels facteurs et de quels acteurs).

Ces scénarios doivent être validés par les instances responsables de l'étude. Ils marquent l'achèvement de la prospective dite exploratoire.

Une fois l'étude de prospective exploratoire achevée, il convient de savoir comment l'utiliser pour qu'elle puisse être utile à l'action. Cette phase doit donc être anticipée dès le début de l'étude. Différentes utilisations d'une étude de prospective par construction de scénarios sont possibles. Nous les présentons plus loin. Notons simplement ici que les différents attendus de l'étude peuvent permettre :

- de clarifier des enjeux stratégiques.
- d'identifier des leviers d'action.
- de construire un dispositif d'observation du sujet étudié, utile à la fois à la compréhension des dynamiques en cours et à l'éventuelle évaluation de politiques ou de stratégies élaborées à partir de l'étude prospective.

Un scénario est une histoire d'un futur possible. Comme toute histoire, il se raconte, et la cohérence du récit est un gage du réalisme du scénario. Le récit a donc, dans le cadre de la prospective, à peu près le même rôle que le « bouclage » peut tenir dans des modèles économétriques.

Les Éléments afférents des Scénarios :

Un scénario est constitué de cinq éléments :

La base qui correspond à la représentation de la réalité actuelle appréhendée au travers de sa dynamique temporelle longue. Elle est identique pour tous les scénarios.

Le cheminement qui compose le récit proprement dit. Il doit expliquer comment on passe de la situation actuelle à telle ou telle situation future, sous l'effet de quels facteurs et de quels acteurs. Le cheminement se construit grâce à une série de conjectures sur le futur, appuyées sur les hypothèses prospectives : « si tel événement intervient à tel moment sous l'effet de tel acteur et avec telle intensité, alors... ».

La cohérence : il est exclu d'associer entre elles des hypothèses incompatibles (exemple : croissance démographique continue / diminution du nombre et de la taille des logements disponibles) ;

La vraisemblance : l'objectif de la méthode des scénarios est le plus souvent de construire des réflexions qui puissent être utiles à la prise de décision. Il ne s'agit pas de construire des scénarios de science-fiction, mais bien d'envisager des futurs qui apparaissent possibles, et donc (le plus souvent) vraisemblables.

L'image finale est une photographie de la situation à l'horizon envisagé, c'est-à-dire du point d'arrivée du scénario. Elle sert à révéler le résultat de l'histoire pour le sujet de l'étude de prospective. Elle peut être rédigée, mais aussi représentée sous forme de carte ou de dessin.

Il faut se garder d'une pratique courante qui consiste, en guise de scénario, à se contenter d'élaborer une image (un instantané) à une année donnée, sans se préoccuper du cheminement. Cette pratique conduit presque inéluctablement à ce que des éléments se télescopent artificiellement à un moment donné, sans tenir compte de leur temporalité différente : ainsi confondons des développements prévisibles à cinq ans avec d'autres qui ne sont guère réalistes avant 50 ans.

Il faut également insister sur la nécessaire prise en compte des ordres de grandeur des phénomènes dans les scénarios. Ceci permet d'éviter de survaloriser le poids de certaines évolutions et leur force d'entraînement sur le système. Ainsi, une juste appréciation des ordres de grandeur du vieillissement démographique empêche de considérer qu'une recrudescence des naissances ou la régularisation des sans-papiers permettraient de l'inverser. De fait, il n'est pas inutile de quantifier les phénomènes dans les hypothèses quand c'est possible.

❖ *Comment combiner les hypothèses en fonction de ces principes ?*

Pour répondre à cette question, La méthode la plus simple consiste à construire un scénario de référence. Celui-ci, le plus souvent, est un scénario dit « tendanciel » (les acteurs conservent les mêmes stratégies qu'actuellement) qui combine les différentes hypothèses tendanciennes des variables. Le scénario de référence peut aussi être celui du « fil de l'eau » (dans lequel les acteurs n'entreprennent rien) ce qui n'est pas exactement la même chose.

Il s'agit de voir si toutes les hypothèses tendanciennes ou au fil de l'eau sont compatibles entre elles et d'envisager quelle situation serait engendrée par cette situation sans rupture majeure.

Une fois ce scénario de référence construit, il faut envisager les scénarios alternatifs. Il n'existe pas de règle de fonctionnement bien établie. On peut néanmoins mentionner les pratiques les plus communément utilisées.

Pour construire un scénario alternatif, on choisit une hypothèse de départ, qui est une hypothèse de rupture sur une des variables. Il faut ensuite parcourir le tableau morphologique pour savoir quelles hypothèses peuvent être déduites de ce premier choix, ou, le cas échéant envisager quelles hypothèses seraient les plus en cohérence avec ce premier choix. Il faut impérativement choisir une hypothèse pour chaque variable. Il est utile une fois l'ensemble des hypothèses sélectionnées d'en vérifier la cohérence d'ensemble avant de valider le scénario.

Une fois le deuxième scénario construit, on passe au troisième, si possible en essayant de partir d'une variable différente de celle choisie au départ du scénario.

Chapitre III:

*Le diagnostic territorial; Des exemples
d'observations et des constructions*

Pour comprendre et gérer un territoire, il convient de le saisir dans ses aspects spatiaux, démographiques, sociaux et économiques. Devant la complexité des processus, les professionnels du développement ont aujourd'hui besoin de nouvelles clés pour comprendre et accompagner les acteurs de terrain et les décideurs dans la conception et la mise en œuvre d'actions favorisant les dynamiques de développement sur un territoire.

La mise en place d'une telle démarche, appelle une nouvelle manière de penser : la définition d'un projet de développement local du territoire. Ce projet ne peut se faire sans l'élaboration, en amont, d'un diagnostic territorial mettant en exergue ses caractéristiques, ses enjeux et ses opportunités. Le diagnostic territorial est devenu une méthode, un outil, destiné pour mesurer, évaluer et modéliser les divers enjeux économiques et sociaux.

En effet, Le diagnostic est un dispositif d'analyse qui permet de mettre en avant les problématiques et les spécificités économiques, spatiales et sociales d'un territoire, et d'évaluer les potentialités et les contraintes, les forces et les faiblesses, en identifier les acteurs avec leurs enjeux, stratégies et pratiques.

L'objectif est de déboucher sur la promotion et la valorisation des territoires en partant d'une vision prospective. Dans sa phase d'étude, ce diagnostic inclut les dimensions géographiques, démographiques, sociales, culturelles, économiques, institutionnelles, et prend en considération les facteurs externes qui ont une incidence sur ces dimensions.

Les territoires sur lesquels on va établir le diagnostic sont les wilayas d'Oran, de Saida et de Béchar. Notre choix s'est basé sur deux critères. Le premier qui va nous permettre de représenter un échantillonnage de chaque type de territoire algérien qui est constitué de trois grands ensembles à savoir, Oran comme exemple sur le littoral méditerranéen au nord qui s'étend de la région de Tlemcen à l'Ouest jusqu'à la frontière tunisienne à l'Est sur une bande côtière de 1 200 km de long et de 100 à 200 km de large puis, le deuxième exemple porte sur la wilaya de Saida qui fait partie des Hautes Plaines qui courent en diagonale depuis la frontière marocaine jusqu'au nord-est de l'Algérie. Ces steppes sont délimitées au Sud par une barrière montagneuse (l'Atlas saharien) qui n'est en fait que le prolongement en Algérie du Haut-Atlas marocain. Au pied de ces montagnes se trouvent un chapelet d'oasis qui marquent le seuil du Sahara et delà, on en arrive au sud qui couvre environ 85 % du territoire algérien (2 000 km d'Est en Ouest, 1 500 km du Nord au Sud) et sur lequel notre choix a porté sur la wilaya de Béchar (capitale du sud algérien)

Le second critère qui est l'accès à l'information et la proximité des lieux, où nous avons pu récolter des données relatives aux communes. A cet effet, nous avons toujours pour des raisons de proximité et de commodité, choisi l'ouest algérien dont nous faisons partie.

Section I : Le cadre de référence : Éléments de présentation

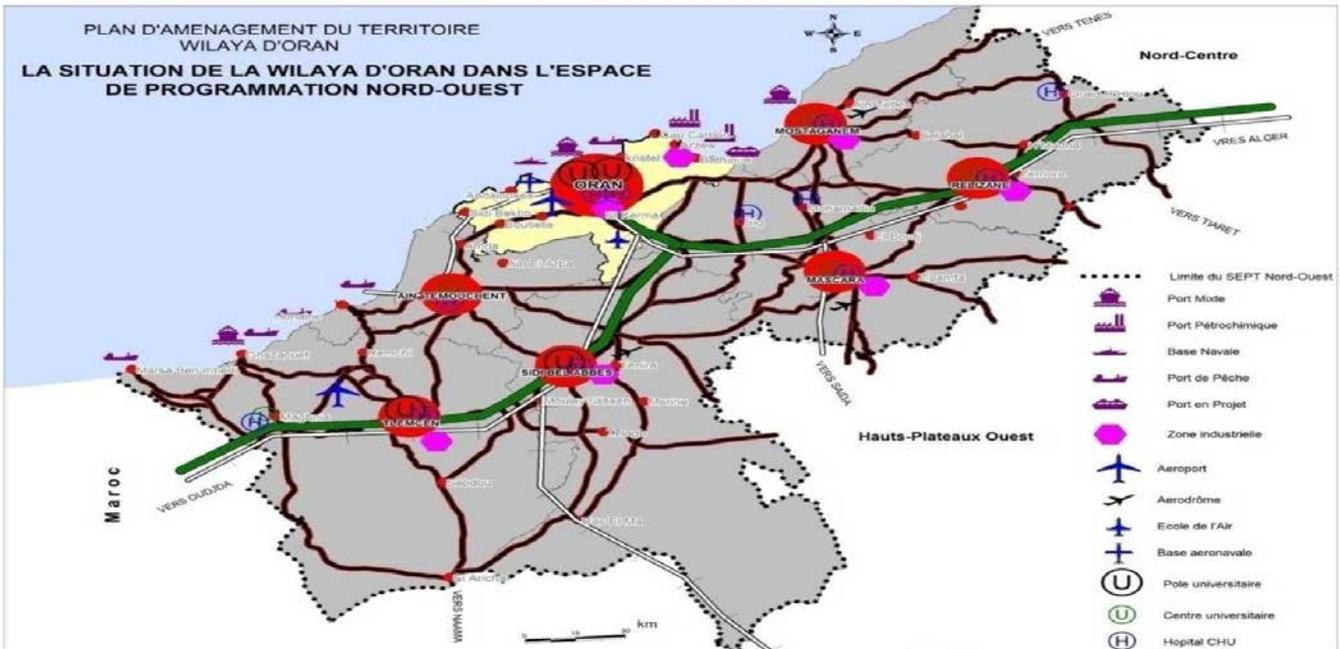
A_ La Wilaya d'ORAN:

La Wilaya d'Oran couvre une superficie de 2.121 km², elle est bordée au nord par la Mer Méditerranée, à l'est par la wilaya de Mostaganem, au sud-est par la wilaya de Mascara, au sud-ouest par la wilaya de Sidi-Bel-Abbès et à l'ouest par la wilaya d'Ain- Témouchent. Elle est

située dans la partie ouest du pays et fait partie de la région programme Nord Ouest. Elle y occupe une position stratégique et se discrimine nettement des autres Wilayas de la région, au plan paysager, potentialités et ressources.

la carte suivante présente l'importance de la wilaya d'Oran dans la région nord ouest

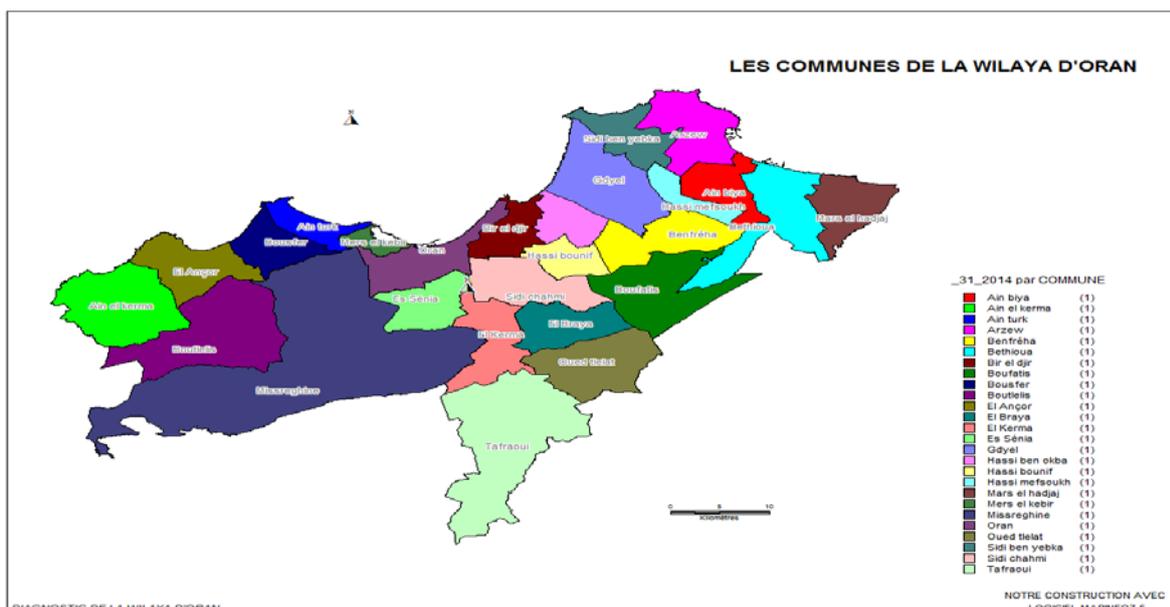
Figure 3-1-1: L'importance de la wilaya d'Oran dans la région nord ouest



Source : ANAT

Oran est constituée administrativement de 26 communes et de 09 daïras subdivisées .la carte suivante présente la wilaya d'Oran avec ces communes.

Figure 3-1-2 : carte de la wilaya d'Oran



Source : notre construction à partir des données de DPSB

B- La wilaya de SAIDA

La wilaya de Saida se compose de six daïras et seize communes, trois communes sont considérées comme steppiques : SIDI AHMED, MAAMORA, et AIN SKHOUNA. Elles occupent la partie sud et sud est de la wilaya. Les treize autres communes occupant la partie nord sont telliennes, dont cinq sont localisées le long de la vallée de Saida : AIN EL HADJAR, SAIDA, OULED KHALED, SIDI AMAR et SIDI BOUBEKEUR, elles constituent l'espace central de la wilaya. La carte suivante présente la wilaya avec ces communes.

Figure 3-1-3 : la carte de la wilaya



Source : notre construction à partir des données de DPSB

Située à l'ouest du pays, la Wilaya de Saida, occupe une position centrale au niveau de cet ensemble. De par son emplacement privilégié, elle demeure un carrefour dans la mesure où elle est traversée par les principaux axes routiers de cette partie du pays et assure la jonction entre les wilayas du NORD-OUEST et du SUD-OUEST. Elle est délimitée :

Au Nord par la wilaya de MASCARA,

A l'Ouest par la wilaya de SIDI BEL ABBES,

A l'Est par la wilaya de TIARET,

Au Sud par el BAYDH;

C- La Wilaya de BECHAR

La Wilaya de Béchar appartient géographiquement au Sahara Nord-occidental. C'est un espace qui couvre et s'étale sur environ 14 400 Km² 500 Km de long du Nord au Sud et 400 Km de large d'Est en Ouest. Physiquement, cette wilaya s'étale du piémont Sud de l'Atlas Saharien jusqu'à la plateforme Saharienne qu'elle intègre dans sa partie Sud.

La wilaya de Béchar est considérée comme la plus grande wilaya du sud-ouest algérien située dans l'ouest du Sahara algérien. Elle correspond à une partie de l'ancien département de la Saoura dont elle était le chef-lieu, s'éloigne de 1 150 km au sud-ouest de la capitale Alger, et 852 km de la wilaya de Tindouf et à environ 80 km à l'ouest de la frontière marocaine.

La Wilaya occupe le 6^{ème} rang par rapport à l'ensemble des wilayas du pays. L'immensité du territoire et l'éparpillement des populations augmentent les distances entre les localités. et constitue un pôle important dans le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT). Sa position spatiale et son tracé frontalier de plus de 600 Km avec le Royaume marocain lui confèrent cette vocation régionale de premier ordre.

La wilaya de Béchar se positionne ainsi en position de transit entre le Nord (Hautes plaines steppiques de l'Ouest et Atlas tellien de l'Ouest) et le Sahara occidental au Sud (wilayas de Tindouf et d'Adrar). Cette position stratégique est renforcée par son caractère frontalier avec le Maroc à l'Ouest et au Nord-Ouest sur un linéaire de plus de 200 Km.

La wilaya de Béchar se situe au sud-ouest du territoire national. Elle est limitée :

À l'Est par la Wilaya d'Adrar,

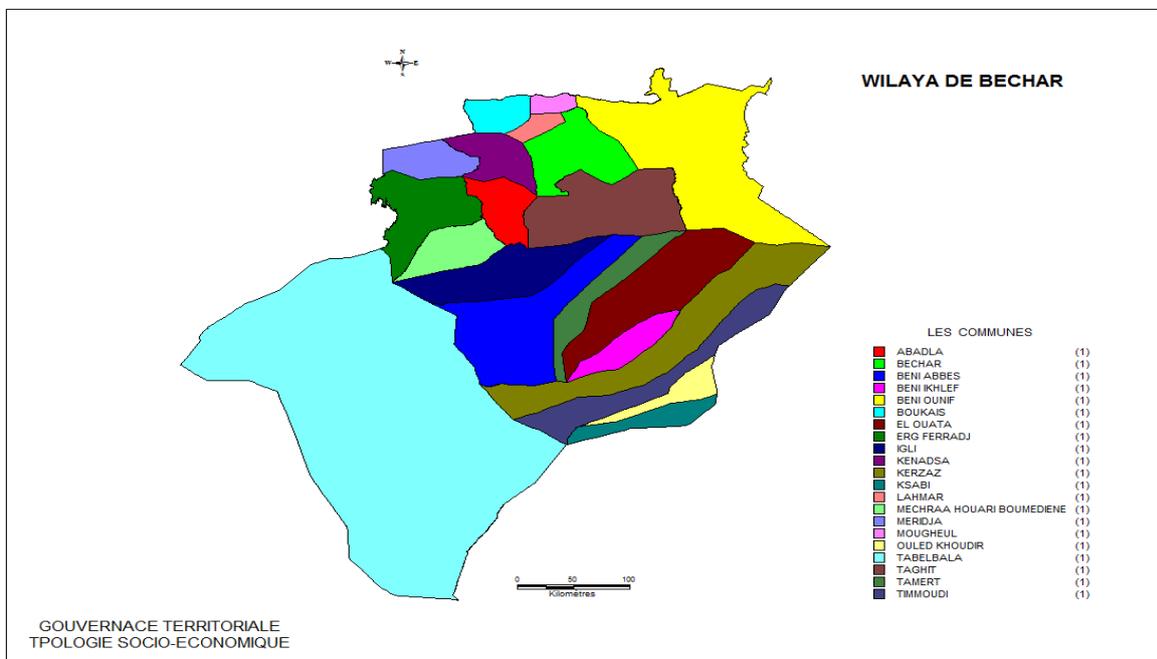
À l'Ouest par le Royaume du Maroc,

Au Nord par les Wilayas de Naâma et d'El Bayadh,

Et au Sud par les Wilayas de Tindouf et d'Adrar.

La carte suivante présente les communes de la wilaya de Béchar

Figure 3-1-4: la wilaya de Béchar avec ces communes;



Source : notre construction à partir des données de DPSB

III-I-I Le cadre physique:

A- la wilaya d'Oran;

La wilaya d'Oran est présentée selon six composantes naturelles, comme suit :

a- La bordure côtière : On distingue : Les côtes rocheuses s'étalant des monts d'Arzew jusqu'à Mers El Kebir à l'Ouest et du Cap Lindles jusqu'à Cap Sigal, limite administrative de la wilaya. Les plages sableuses de la basse plaine de Bousfer-les Andalouses et de la baie d'Arzew.

b - Les collines du Sahel : constituées par : Les monts d'Arzew : Ensemble de hautes collines bordant toutes les falaises abruptes allant d'Arzew à Canastel (Est d'Oran). Le Murdjadjo et ses prolongements à l'Ouest : son versant septentrional fortement escarpé domine la plaine de Bousfer-les Andalouses avec ses prolongements les djebels Djorf et Lindles et à l'Est le djebel Santon.

c - La basse plaine littoral de Bousfer-Les Andalouses : Ensemble pénéplan déclinant vers le Nord, très abrité par les collines sahéliennes disposées en amphithéâtre. Un seul cours d'eau important draine cette basse plaine à l'Ouest, l'oued Sidi Hammadi près du complexe touristique des Andalouses.

d - Le plateau d'Oran-Gdyel : S'étendant sur une vaste superficie, des piémonts du Murdjadjo, jusqu'au Sahel d'Arzew. Ce plateau est marqué par une absence de drainage et de nombreuses dépressions plus ou moins salées : la grande Sebkha d'Oran qui marque la limite du Plateau à l'Ouest, la Daya Morsli, le lac Télamine, les Salines d'Arzew limite du plateau à l'Est.

e - La partie orientale de la plaine de la M'leta : Coincée entre les piémonts Sud de Tessala, les côtes aux de la forêt de Moulay Ismail et la bordure immédiate de la grande Sebkha. Le relèvement léger du relief aux abords de la sebkha fait que plusieurs cours d'eau y ont formé d'importantes dayate (daïet OumEl Rhelaz, daïet Sidi M'Hamed, daïet El Bagrat).

f - La grande sebkha d'Oran et les salines d'Arzew :

La grande sebkha d'Oran est une dépression située à 80 m d'altitude d'une étendue dépassant les 30 000 Ha (près de 1/6 de la surface de la wilaya).

Les salines d'Arzew s'étendant au pied de la forêt de Moulay Ismail, d'orientation similaire à celle d'Oran.

B- La wilaya de Saida:

La Wilaya présente deux unités bien distinctes : dans sa partie Nord, les Monts de DAIA et dans sa partie Sud, les hautes plaines (parties sud des communes de Sidi Ahmed et Maamora).

Le domaine steppique des hautes plaines couvrent à peine 4 communes sur 16 que comptent la wilaya, il est caractérisé par une topographie à faible pente située à plus de 1000 mètres. Son réseau hydrographique est temporaire et endoréique. Le sous-sol est constitué par la prédominance d'un substrat calcaire surmonté d'une croute.

Le domaine des montagnes atlasique est constitué d'ensembles de reliefs entrecoupés de dépressions et de vallées larges. Nous citerons en particulier :

La Paine des Maalif,

Le plateau de Balloul Ain Soltaine ,

La dépression d'Oued Saida,

La vallée d'Oued el Abd,

Ils couvrent plus des 3/4 de la superficie de la wilaya, soit 12 communes.

C- La wilaya de Béchar;

La wilaya de Béchar, forme une véritable mosaïque de milieux naturels diversifiés à savoir : Les montagnes, les oueds, les vallées, les regs(Hamada) et les ergs.

***Les montagnes** : Elles sont dénudées et parfois élevées. Citons : Le Djebel Antar (1953 m), le Djebel Grouz (1.835m) et le Djebel Béchar (1206 m).

***Les Oueds** : Six principaux oueds sillonnent la wilaya. Du Nord au Sud on rencontre : l'Oued Namous, l'Oued Zouzfana, l'Oued Béchar, l'Oued Guir, l'Oued Saoura et l'Oued Daoura.

***Les vallées** : Ce sont des dépressions façonnées par les cours d'eau importants. Les principales sont celles de la Zouzfana, du Guir et de la Saoura.

***Les Regs(Hamada)** : Ce sont de vastes étendues rocailleuses. Les plus importantes sont celles de Guir et de Daoura.

***Les ergs**: Ils représentent des massifs dunaires pouvant atteindre jusqu'à 300 m de hauteur et s'étalant sur des superficies immenses. Les ergs existants portent le nom de : Grand Erg Occidental, Erg Erraoui, Erg El Atchane, et l'Erg Iguidi.

Le milieu naturel est fortement marqué par la diversité de ses unités géographiques qui s'étendent sur une superficie de 161 400 Km²

La position géographique de la wilaya et sa profonde pénétration dans la zone steppique lui confère, en effet, un rôle particulier dans la réalisation de cette stratégie.

Au plan de la structuration de son espace, c'est une wilaya qui se distingue par une armature urbaine très étoffée et où le déséquilibre entre la ville de Béchar et le reste est important. L'évolution de la chef lieux de la wilaya repose ainsi la problématique du repositionnement de ce vaste territoire aussi bien à l'échelle régionale qu'à l'échelle macro régionale.

Résultat :

Les reliefs des trois wilayas sont totalement différents et contrastés de par leur situation géographique, ainsi Oran se situe au niveau du littoral, Saida avec ses Monts et ses hautes plaines possèdent un relief typique des haut-plateaux.

III-I-II Le Climat :

A- La Wilaya D'Oran:

Le climat de la wilaya est méditerranéen classique marqué par une sécheresse estivale, des hivers doux, un ciel lumineux et dégagé. Pendant les mois d'été, les précipitations deviennent rares voire inexistantes, et le ciel est lumineux et dégagé. L'anticyclone subtropical recouvre la région oranaise pendant près de quatre mois. En revanche la région est bien arrosée pendant l'hiver. Les faibles précipitations (420 mm de pluie) et leur fréquence (72,9 jours par an) sont aussi caractéristiques de ce climat.

B- La wilaya de Saida:

Le climat de la wilaya est continental avec un été chaud et sec et un hiver froid. Les températures atteignent 40 ° en été avec des journées de vents chauds (sirocco) et un minimum de 0° à 4° en hiver avec des gelées fréquentes (en moyenne 30 J/AN)

La pluviométrie moyenne varie entre 200 et 600 mm par an. Elle est mal répartie dans le temps et dans l'espace. Depuis 1980, la Wilaya de Saida a connu un déficit élevé (La pluviométrie moyenne à été souvent inférieure à 300 mm). Cette insuffisance a entraîné des conséquences néfastes au niveau des secteurs de l'agriculture et de l'hydraulique. Durant les années 2000, le niveau s'est moyennement amélioré.

C- La wilaya de Béchar:

La Wilaya de Béchar est caractérisée par un climat de type désertique continental. On y distingue deux types de zones :

La zone de transition: délimitée par Béni Ounif au nord et le parallèle d'Igli au sud : très chaude en été (+ 45°C) et froid rude en hiver (2°C à 3°C) .Les précipitations sont de l'ordre de 60 mm/an. Les vents de sable sont fréquents et souvent violents (100 km/h).

La zone désertique: s'étend au-delà de Béni Abbès. Les précipitations sont de l'ordre de 40 mm/an. Les vents de sable sont très fréquents.

Résultat :

Le climat diffère pour les trois régions en fonctions de leurs reliefs nettement différents : méditerranéen pour Oran, continental pour Saida et désertique pour celui de Béchar .

Section II : Éléments de diagnostic socio démographique :

Le diagnostic physique et institutionnel étant établi, nous passons à présent à l'état des lieux sociodémographique.

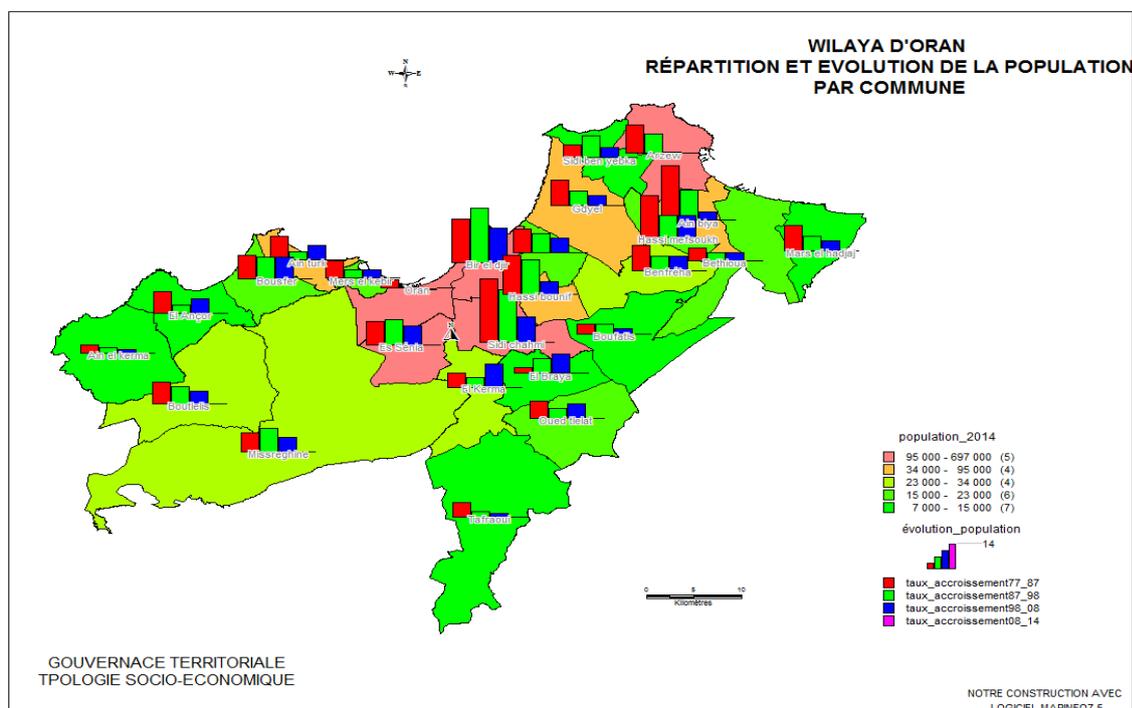
III-II-I La démographie et la population :

A- La wilaya D'Oran:

Depuis le recensement de 1987, la population des vingt six communes de la Wilaya de ne cesse de s'accroître avec un rythme de 3.59% par année. Cette région comptait 924160 personnes au recensement général de la population et de l'habitat de 1987. en 2014, la population résidente est estimée à plus de 1 822 000habitants (soit le double de la population

d'il y a presque 30ans). La carte suivante présente la répartition et l'évolution de la population par commune

Figure 3-2-1 : la répartition et l'évolution de la population par commune



Source : notre construction à partir des données de DPSB

La population de la wilaya d'Oran est passée de 924160 habitants en 1987 à 1 453 152 habitants en 2008, soit une augmentation en valeur absolue de 528 992 habitants sur une période de 21ans. Cet important volume additionnel de la population s'est traduit par un Taux d'accroissement annuel moyen de 2,17% qui demeure identique à la moyenne la moyenne nationale. Ce rythme de croissance démographique a permis de multiplier la population initiale résidente par 1,5 soit une augmentation annuelle moyenne de plus de 25 190 personnes/an.

Au plan démographique, la ville d'Oran est la seule ville importante du pays ayant dépassé le million d'habitants (avec Bir El Djir) ; après Alger et de ce fait, son rôle dans l'équilibre de l'armature urbaine nationale devient crucial.

Cependant l'observation des taux d'accroissement enregistrés lors des différents RGPH fait apparaître une baisse de la tendance du rythme de la croissance démographique. En effet, l'indice de l'évolution de la population est passé de 2,45% entre 1987 -1998 à 1,9 % en 2008 et à 2.53% en 2014

Cette baisse est due généralement à la politique nationale de maîtrise de la croissance démographique menée depuis les années 1980 ; Celle-ci a engendré une baisse de l'indice synoptique de la fécondité et par conséquent le taux de natalité, accentué par d'autres facteurs exogènes à savoir l'évolution du niveau d'éducation et les conditions socio économiques (la crise du logement et le chômage) qui ont influencé le phénomène de la nuptialité.

Durant le période intercensitaire 1987-1998, la wilaya a connu un taux d'accroissement de 2,45 %, lié essentiellement à l'attractivité du pôle urbain d'Oran et accentué davantage par la

conjoncture sécuritaire qu'a connu l'arrière-pays de la région Nord-ouest notamment la zone des Hauts Plateaux.

Durant le période intercensitaire 1998 /2008

Durant cette période, le rythme de la croissance démographique a connu une légère baisse en enregistrant un taux de 1,9 %. Cette baisse est due au retour des populations aux lieux d'origines suite à l'amélioration des conditions socio économiques et des wilayas limitrophes.

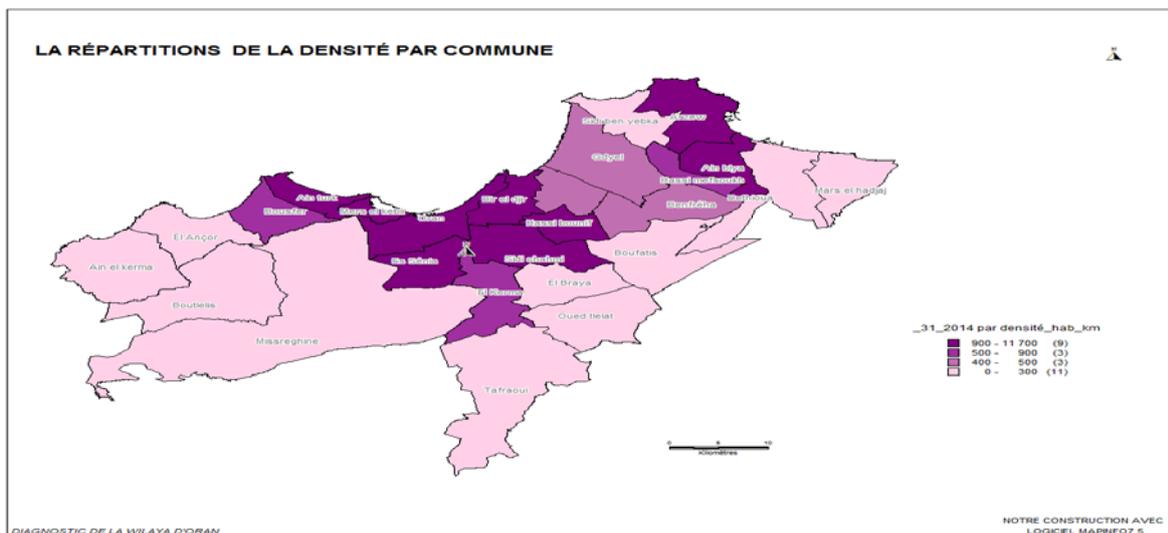
Durant la période 2008/2014

L'évolution de la répartition de l'additionnel de la population fait ressortir clairement que le groupement d'Oran a concentré en moyenne plus de la moitié sur les trois décennies. Cette répartition s'explique, par l'histoire du peuplement et surtout par la présence des ressources, et l'importance des investissements publics dans ce groupement en particulier dans la commune de Bir El Djir. Elle concentre plus de 50% de l'écart enregistré dans en 2013.

Le desserrement du groupement au profit des autres communes se confirme davantage, ces dernières années. En effet, elles enregistrent des concentrations dans les écarts plus importants. Ce sont donc, les communes autour d'Arzew qui gagnent 10 points pour atteindre 16,07% dans la part des écarts, suivis de celle des Hassi avec un taux de 17,17%.

Une répartition spatiale déséquilibrée, la carte suivante présente la répartition de la densité par commune

Figure 3-2-2: La répartition de la densité par commune



Source : notre construction à partir des données de DPSB

La répartition de la densité par commune selon les données des différents recensements fait ressortir des différences notables. Ce sont les communes du centre de la wilaya autour d'Oran qui ont connu la plus forte évolution, totalisant une densité globale de 33065 habts/ km², soit presque 4 fois la densité moyenne de la wilaya. Viennent ensuite les communes des Hassi bounif et Arzew avec une densité brute de 2305 habits /km² et 2047habits/km², alors qu'elle était de 487,5 habits /km² en 1998. Avec le déploiement des populations, ce sont les communes des Hassi et celles de la corniche oranaise (Ain-Turk 1047habits/km² et Mers el-Kébir 1078habits/km²) qui subissent la forte pression démographique.

Pour l'urbanisation, la wilaya d'Oran se présente comme l'un des territoires les plus urbanisés du pays avec un taux d'urbanisation qui dépasse les 90%. la population urbaine totale qui s'élevait à 807 422 habitants en 1987 a atteint un volume de 1 064 441 habitants selon le RGPH de 1998 soit un additionnel de 257 019 habitants en l'espace de 11 ans.

Dans ce cadre, on signale l'émergence de cinq (05) nouvelles agglomérations au rang d'agglomérations urbaines selon le RGPH de 1998 à savoir Nedjma (commune de Sidi-Chahmi) avec 33.130 habitants, Boutlelis (10 686 habitants), El-Ançor (5 706 habitants) et Emir Khaled (commune de Hassi- Bounif) avec 8 622 habitants et Hassi-Mefsoukh (7 182 habitants).

Le nombre d'agglomérations urbaines passe ainsi à 23, avec une proportion de la population urbaine de 89,63 % de la population agglomérée totale de la wilaya et un taux d'urbanisation de 87,89%.

Le RGPH 2008, fait apparaître qu'entre 1998 et 2008 une tendance à des conurbations (Hassi Bounif avec Emir Khaled, Chahid Mahmoud et Hassi Aneur ; Oran avec Bir El Djir, Belgaid, Es-Seina) et surtout à l'émergence de nouvelles agglomérations urbaines venant enrichir le réseau urbain de la wilaya qui compte désormais 33 villes

En 2014, avec l'achèvement des programmes d'habitat dans les communes du groupement d'Oran, d'Oued Tlélat et Gdyl une légère reprise de ces communes est amorcée.

La population éparsée réduite reflète l'importance de la population vivant dans les agglomérations, notamment au niveau des grands centres urbains. Ainsi la population agglomérée est passée de 98% en 2008 à 98,32 % en 2014.

La répartition des taux d'accroissement par dispersion fait apparaître une croissance accélérée de la population au niveau des centres agglomérés qui demeurent largement supérieurs à la moyenne nationale et celle de la wilaya. Ceci est d'autant plus important dans les agglomérations entourant la ville d'Oran à l'image des ces centres secondaires Belgaid Mouahidine, Sidi Maarouf

L'observation de la structure par âge des populations résidente à l'intérieur du territoire de wilaya en 2014 permet de mettre en évidence

La wilaya d'Oran se démarque par la proportion importante de jeunes habitants qu'elle héberge. 45.56% de la population a moins de 24 ans. Une importante proportion de personnes en âge d'être active (46.35%), La proportion des personnes âgées est toujours faible 8.08%.

B- La wilaya de Saida

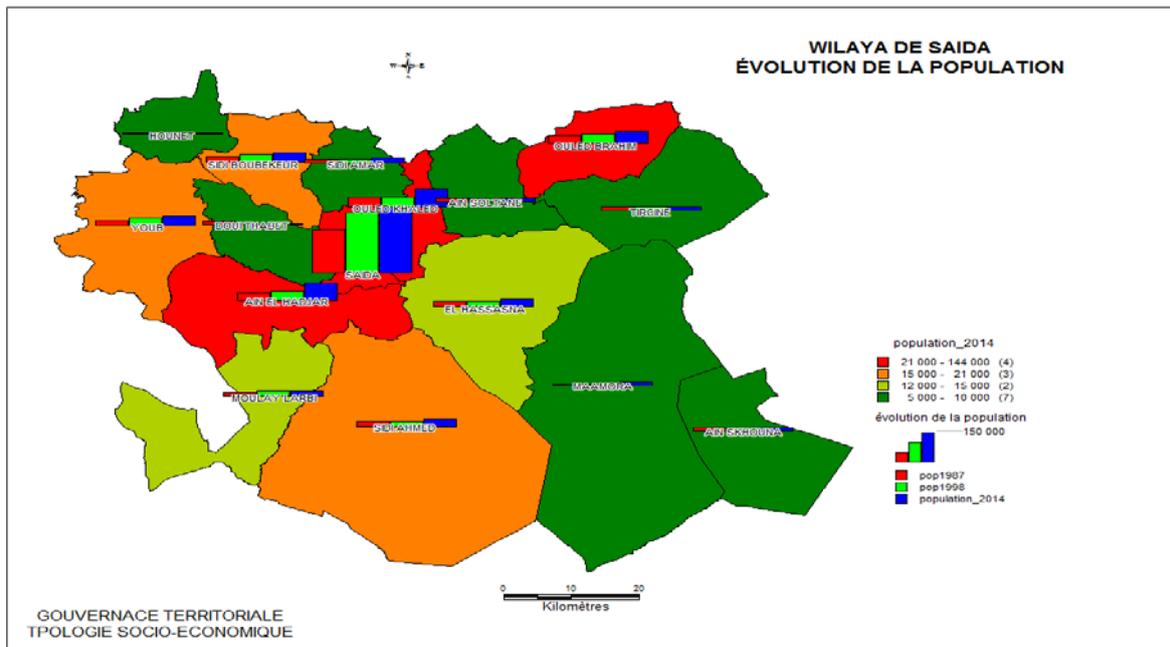
Depuis l'indépendance, la population des seize communes de la Wilaya de Saida ne cesse de s'accroître avec un rythme de 2.53% par année. Cette région comptait 111 543 personnes au recensement général de la population et de l'habitat de 1966. en 2014, la population résidente est estimée à plus de 370 439 habitants (soit le triple de la population d'il y a 40ans)

La tendance d'évolution observée durant les Cinq périodes intercensitaires (66/77.77/87.87/98 et 98/2008 et 2008/2014) même si elle s'inscrit dans le schéma de la transition démographique, présente des particularités, notamment dans la répartition du peuplement.

En effet, la wilaya de Saida comptait un volume de population de l'ordre de 111 543 habitants en 1966, 171 811 habitants en 1977, 235 240 habitants en 1987, 279 526 habitants en 1998 ,324 949 en 2008 pour atteindre 370 439 en 2014.

La ville de Saida est la plus importante, elle rassemble à elle seule 38.81 % des habitants des chefs lieux. La carte suivante présente la répartition et l'évolution de la population par commune.

Figure 3-2-3 : la répartition et l'évolution de la population par commune



Source : notre construction à partir des données de DPSB

La densité nous donne une image globale de l'occupation de la superficie commune et nous renseigne sur le degré de la pression de la population sur chaque km² de la wilaya. En premier, nous constatons une grande concentration au niveau de la commune chef lieu (10752.32hab/km²)

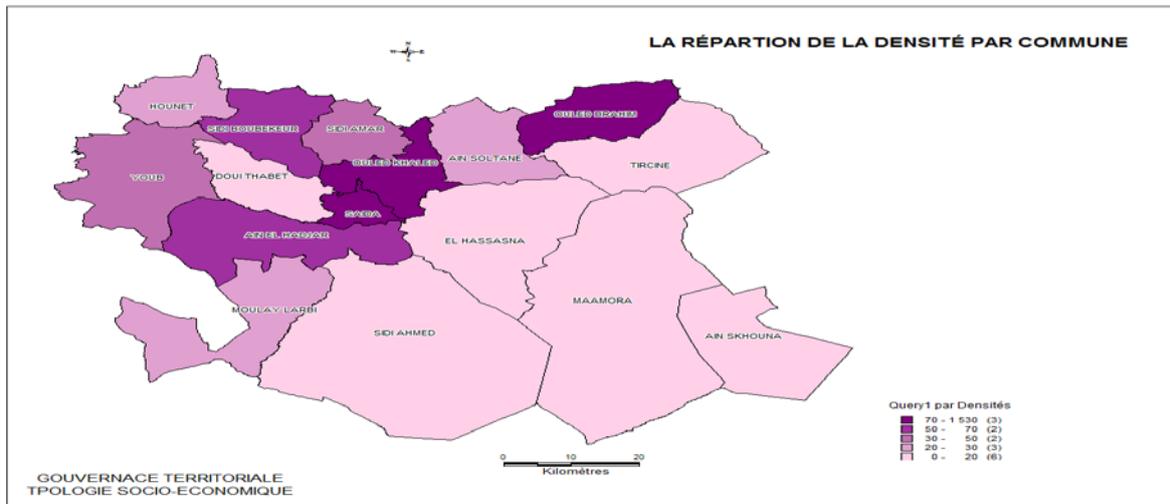
Selon les estimations en 2014, la densité de population est très variable selon les communes elle donne trois grandes classes de commune :

Une classe avec une densité très forte, plus de 1500 habitants au Km² et qui correspond à la commune de Saida.

Une classe avec des densités variant entre 50 et 160 hab/km² et qui correspond aux communes de la vallée de Saida (Ain El Hadjar, Ouled Khaled et sidi Boubekeur) et la commune de Ouled Brahim au Nord est.

Une classe avec des densités entre 20 et 50 hab/Km² qui concernent les communes de l'atlas dans la partie nord et est de la wilaya. La carte qui suit présente la répartition de la densité par commune

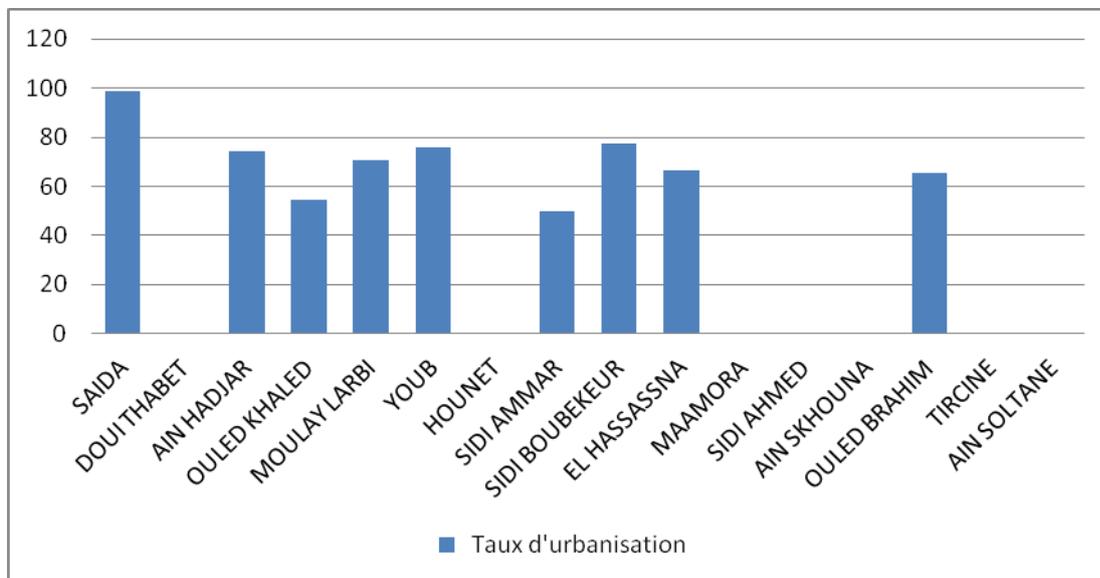
Figure 3-2-4: La répartition de la densité par commune



Source : notre construction à partir des données de DPSPB

Les résultats du dernier recensement montrent que 75% de la population de la wilaya est concentrée dans les agglomérations chefs lieux de communes, et près de 12% sont au niveau des agglomérations secondaires. Quant à la zone éparse de cette population.

Figure3-2- 5 : Taux d'urbanisation par commune



Source : notre construction à partir des données de DPSPB

L'urbanisation en 2014 touche beaucoup des communes de la wilaya. Sept d'entre elles ont un taux d'urbanisation supérieur à 70%. Il s'agit de Saida, Ouled Khaled, Ain El Hadjar, Sidi Boubkeur, Hassasna, Hounet, Youb.

La population urbaine est à 285 448 habitants soit 76% de la population totale. 143798habitants sont concentrés au niveau du chef lieu, ils représentent environ 49% de la population totale urbaine.

L'armature urbaine de la wilaya se caractérise par un développement inégal et contrasté, une hyper concentration des aménagements sur Saida ville que sur les communes périphériques, comme elle se caractérise par une certaine stabilité grâce a l'amélioration de la situation sécuritaire qui a limité l'exode rural.

Le taux d'accroissement moyen de la Wilaya est évalué à 1.6% par an durant la période 1987-2014, ce qui montre une stabilisation de la croissance démographique.

Les taux d'accroissement varient selon les communes, ils se révèlent élevés dans les communes urbaines qui entourent la commune chef lieu ; Ain El Hadjar et Ouled Khaled où les taux son respectivement 3% et 4% conséquence de l'exode rurale et de la fécondité élevée, un taux de croissance qui ne dépasse pas 1% dans la commune chef lieu causé par l'augmentation de la population féminine actives.

L'observation de la structure par âge des populations résidente à l'intérieur du territoire de wilaya en 2014 par apport en 1998 permet de mettre en évidence:

Une dégradation de 13% dans la classe d'âge de 0-25 ans de 58.5% en 1998 à 41.75% en 2014,

_ Une évolution de 11% dans la classe d'âge de 25-59 ans qui a vu sa part relative passer de 35.14% à 50.01% dans le même intervalle temporele ,

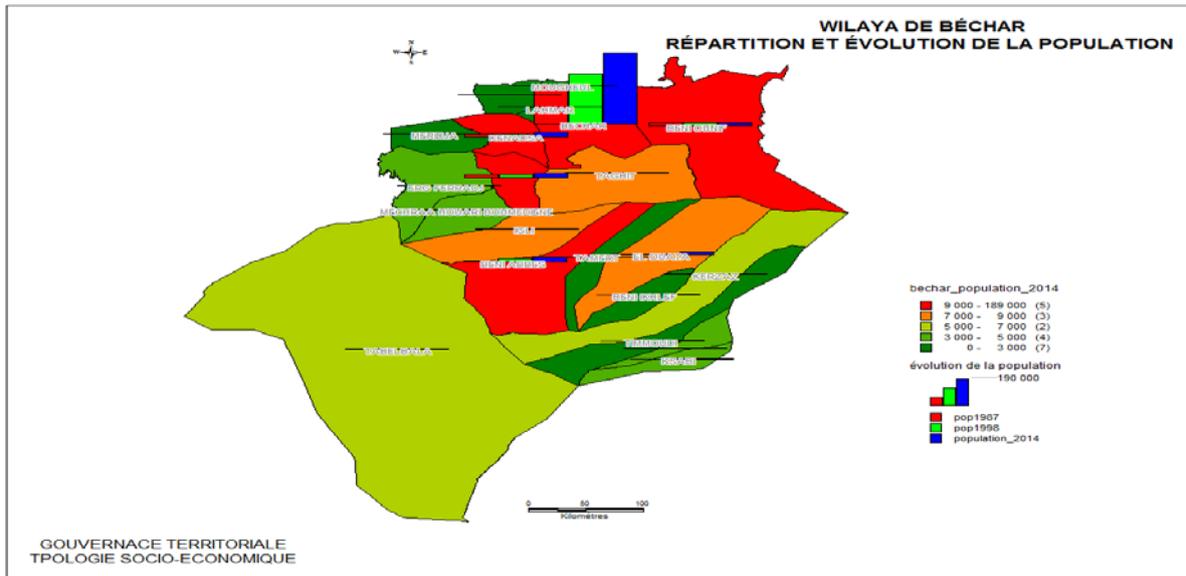
Les personnes âgées de plus de 60ans quant à eux, ont enregistré une faible croissance de leur effectif.

La wilaya de Saida se démarque par la proportion importante de jeunes habitants qu'elle héberge. Près de 41% de la population a moins de 24 ans. Une importante proportion de personnes en âge d'être actives (50%), La proportion des personnes âgées est toujours faible moins de 9%.

C-La wilaya de Béchar

En l'espace de 42 années, la population de Béchar s'est multipliée par 3,19 fois, soit à un rythme supérieur à la moyenne nationale estimée à 2,83 fois. En valeur absolue, la population estimée à 84 550 habitants au recensement de 1966 est passée à 126 500 habitants en 1977, puis à 185 346 habitants en 1987, 225 546 habitants en 1998 et a atteint 267 308 habitants en 2014. sur une superficie de l'ordre de 164 881 km² soit une densité de 1.73 habitants par km². La carte suivante présente la répartition et l'évolution de la population par commune.

Figure 3-2-6 : La répartition et l'évolution de la population par commune



Source : notre construction à partir des données de DPSB

La dynamique démographique durant la dernière période intercensitaire 1998/2014 n'est particulièrement exprimée que dans 7 communes sur 21 que compte la wilaya. Il s'agit des communes de Ksabi, Igli, Béchar, Béni-Abbes, Abadla, Béni ouunif et Lahmar. Quatre (04) communes par contre se dépeuplent : Mougheul, Erg Ferradj, Tamert, Mechraa HB.

En termes de répartition de la population sur le territoire, le peuplement est conditionné par les facteurs physiques, historiques et socio-économiques.

Si nous faisons abstraction de la commune de Béchar dont le poids démographique est considérable (61%) par rapport à la population totale de la wilaya et dont cette envergure sera explicitée plus loin dans la partie "réseau urbain", les 40 % restants se répartissent sur les bassins de vie (eau, sol, végétation, population) que compte la wilaya.

-Le bassin de Béchar : il regroupe les communes de Béchar, Mougheul, Boukais, Kenadsa et Lahmar. Sa population en 2012 était de l'ordre de 198 000 habitants mais sans Béchar elle ne serait que 18 500 Habitants.

Le bassin de la Zousfana : il comprend les communes de Beni Ounif, Taghit et Igli. Il comptait 25 680 habitants en 2014.

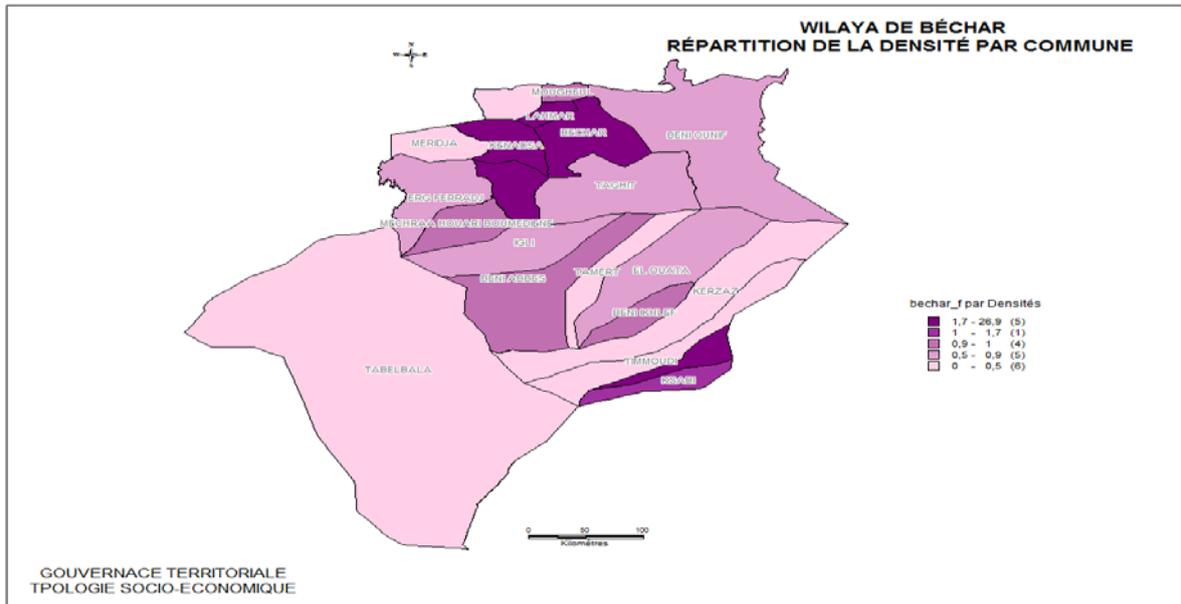
-Le bassin de la Saoura : c'est un chapelet d'oasis le long de l'Oued Saoura. Il regroupe les communes de Beni Abbas, Tamtert, Beni Ikhlef, EL Ouata, Timoudi, Kerzaz, Ouled Khoudir et Ksabi dont le volume de population est de 40 000 Habitants en 2014.

Le bassin de Guir : il regroupe les communes d'Abadla, Erg Ferradj, Mechraa HB et Méridja. La population de ce groupement est de 23 520 habitants en 2014.

-Le bassin de la Hamada du Guir : il ne compte qu'une seule commune excentrée sur le côté Sud Ouest de la wilaya et dont le village de Tabelbala est encadré par l'Erg Er Raoui à l'Est et l'Erg El Atchane à l'Ouest. Elle comptait moins de 4000 habitants en 2014.

Au total, La population de la wilaya de part la nature de son territoire est regroupée dans les agglomérations en général et les agglomérations urbaines en particulier qui disposant de services publics minimums relatifs à l'éducation, à la santé, à la formation professionnelle et offrant des emplois hors agriculture. La structure spatiale de la population demeure polarisée sur le Chef lieu de la wilaya qui connaît une certaine saturation de son territoire. La carte suivante confirme notre constat et présente la répartition de la densité par commune

Figure 3-2-7: La répartition de la densité par commune



Source : notre construction à partir des données de DPSB

Résultat:

Il y a un déséquilibre évident entre les trois wilayas. Ainsi, pour une modeste superficie qui ne dépasse pas les 2121km², Oran se distingue par une forte densité démographique qui avoisine les deux millions d'habitants avec un taux d'urbanisation élevé pour toutes ses communes. Quant à Saida, avec 6765 km² pratiquement le triple de celle d'Oran, connaît une densité importante au niveau du chef lieux sur les 370 000 habitants que compte toute la wilaya, un avec un taux moyen d'urbanisation qui touche essentiellement sept communes sur les seize. Enfin, 267308 habitants se répartissent sur un territoire dépassant les 164 881km² et c'est ainsi que 61% de cette population est concentré sur la ville de Béchar. En effet et en terme de répartition de la population sur ce territoire, le peuplement est conditionné par les facteurs physiques, historiques et socio-économiques. L'urbanisation touche seulement 7communes sur les 21 que compte cette wilaya.

III-II-II L'éducation :

La politique de l'État algérien en matière de formation et de scolarisation consiste à donner la chance à tout algérien âgé de 6 ans de commencer à bénéficier d'un enseignement gratuit.

A-La wilaya d'Oran

a- L'enseignement fondamentale 1er et 2em Cycle :

En matière d'enseignement primaire et moyen, la population scolarisée en 2014 s'élève à 159650 élèves avec un taux de scolarisation 94.21%. Par ailleurs, la wilaya compte 1 434 classes.

La charge d'élèves par classe est estimée à 30 élèves/classe comme moyenne au niveau de la wilaya, selon la carte représentée ci-dessus on constate que la plupart des communes ont un taux inférieur à la moyenne et cela est dû à l'effectif scolarisé qui se varie entre les communes, par enseignant. Le nombre d'élèves à charge dans la wilaya est de 28 élèves / enseignant en 2014.

b-L'éducation dans le cycle secondaire :

La wilaya d'Oran compte actuellement 70 lycées et technicums, pour une population scolarisée de 55 226 élèves avec un taux de scolarisation de 47.34%.

Au niveau de l'enseignement secondaire et technique, la wilaya a connu une amélioration claire au niveau des établissements et de nombre de classes, ainsi au niveau de scolarisation qui est estimé à 47.34% en 2014, la charge d'élèves moyenne par classe a connu aussi une faible amélioration pour passer à 34 élèves/classe en 2014.

A ce titre on peut noter une forte implantation des structures de l'enseignement secondaire au chef lieu de Wilaya (27 sur 70).

c- L'enseignement supérieur:

La wilaya d'Oran dispose de trois universités qui forment dans les domaines des Sciences et de la Technologie, de la Biologie, des Sciences Sociales, et des Lettres et Sciences Humaines. dotées de plusieurs instituts et écoles spécialisées, En 2013/2014 les établissements universitaires d'Oran ont assuré la formation de près de 45 000 étudiants en graduation et 6 612 en post graduation dont 5 201 inscrits en doctorat dans les différents domaines scientifiques, techniques et artistiques. Pour la seule rentrée 2013-2014, ce sont 10 600 nouveaux bacheliers qui ont été inscrits.

Les Universités d'Oran, avec plus de 150 laboratoires et unités de recherche agréées, regroupant quelques 500 projets de recherches disposent de potentialités humaines, lui permettant de participer activement et utilement dans l'œuvre de développement et de bien être de la société. Elle peut le faire par ses propres moyens dans certains domaines, en mobilisant et en mutualisant les ressources disponibles, avec d'autres établissements.

d-Formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle a connu une diversification dans les spécialités et les modes de formation tels que la formation résidentielle, la formation par apprentissage, à distance et cours du soir, ainsi que la formation des catégories particulières pour prendre en charge la demande exprimée. Actuellement, le secteur compte 21 établissements, dont 17 CFPA offrant une capacité globale de 6515 postes et accueillant.

En formation résidentielle 6204 stagiaires dont 2216 filles, En apprentissage 3920 apprentis dont 1241 filles. A distance : 257 stagiaires dont 250 filles Et en cours du soir 419 stagiaires dont 279 filles. A cela s'ajoute 65 écoles privées agréées totalisant une capacité de 5721 places.

Pour la formation résidentielle, c'est la filière des services liés à administration qui suscitent de l'intérêt chez les stagiaires, le score de 30 % des inscrits, le bâtiment porte l'intérêt chez 20 %, les services liés au tourisme n'est que de 7 % et enfin l'agriculture ne participe qu'avec un taux de 4 %.

B- La wilaya de Saida

A-L'enseignement primaire :

Pour l'année scolaire 2014-2015, la population du cycle primaire, s'élève à 39734 élèves, scolarisés au niveau de 210 écoles totalisant 1786 classes, soit un taux d'occupation moyen appréciable de l'ordre de 22,25 élèves/classe. Quelques 04 communes, dénotent des T.O.C très satisfaisant de moins de 20 élèves par classe. Quant au taux d'encadrement moyen, il est de l'ordre de 20,20 élèves/enseignant très acceptable. La aussi, 06 communes affichent des taux d'encadrement allant de 16 à 20 élèves/enseignant et trois 03 moins que la moyenne de wilaya

b-L'enseignement moyen :

Dans le cycle moyen, la wilaya de Saida accueille 58 établissements (CEM) en 2014 avec un effectif global de 24 957 élèves et un taux de scolarisation de 96.59%.

Pendant la période 2001-2010, la wilaya de Saida a gagné 20 nouveaux établissements, et malgré les investissements à ce niveau le taux d'occupation par classe a connu une faible amélioration. Cela est du à l'augmentation de la population scolarisée qui a passé de 19245 élèves en 2001 à 24 957 élèves en 2014.

En matière d'infrastructure, plusieurs communes ont bénéficié des nouveaux établissements tels que Saida, AIN EL HADJAR, Ouled Khaled, SIDI AMAR, SIDI BOUBKEUR. Ces communes se situent dans la vallée de Saida.

Cet accroissement implique une augmentation du nombre d'enseignants. 650 nouveaux enseignants furent recensés dans la même période.

La charge d'élèves par classe est estimée à 16 élèves/classe comme moyenne au niveau de la wilaya, où on constate que la plupart des communes ont un taux inférieur à la moyenne et cela est du à l'effectif scolarisé qui se varie entre les communes, par enseignant. Le nombre d'élèves à charge dans la wilaya est de 15 élèves / enseignant en 2014 contre 25 en 2001.

Le taux d'occupation par classe est diminué de près de 12 élèves /classe dans la période 2001-2014, ces variations peuvent être une conséquence de la diminution de la population scolarisée qui a perdu près de 5 952 élèves dans la même période et la réalisation de nouvelles CEM.

c- L'éducation dans le cycle secondaire :

La wilaya de Saida compte actuellement 23 lycées contre 13 lycées en 2001, dont 4 technicums, totalise un ensemble de 454 salles de cours, pour une population scolarisée de 39 934 élèves avec un taux de scolarisation de 68.39%.

Au niveau de l'enseignement secondaire et technique , la wilaya a connu une amélioration claire au niveau des établissements et de nombre de classes, ainsi au niveau de scolarisation qui a passé de 32% en 2001 à 68.3% en 2014 , la charge d'élèves moyenne par classe a connu aussi une amélioration pour passer de 32 élèves/classe en 2001 à 25 élèves/classe en 2014.

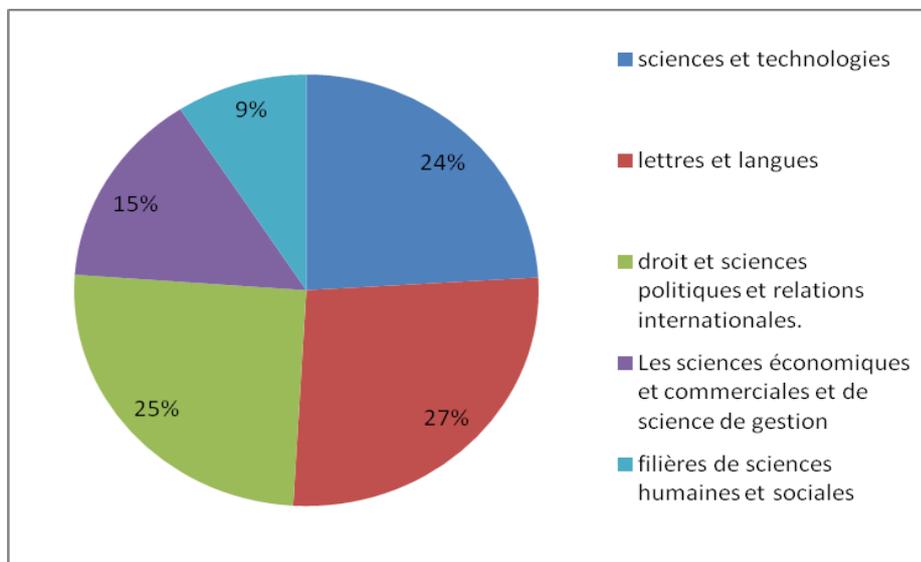
d-L'enseignement supérieur :

L'enseignement supérieur dans la wilaya de Saida se diversifie en proposant de nouvelles spécialités universitaires. L'éventail large des formations dans les domaines des sciences et de la technologie, de la biologie, des sciences sociales, et de lettres et sciences humaines, permet le choix varié de cursus. L'université reçoit les étudiants des wilayas limitrophes des hauts plateaux du sud ouest qui faisaient partie des territoires de la wilaya de Saida historique.

Quant aux structures d'accueil, nous dénombrons Cinq résidences universitaires pour une capacité d'accueil théorique en lit d'hébergement de 7277, logeant 5370 étudiants étaient hébergés en 2014 et cela correspond à un taux d'hébergement de 54%.

La wilaya de Saida compte 12200 places pédagogiques en 2014, réparties sur les différentes filières, le schéma suivant présente la répartition des étudiants par filières.

Figure 3-2-8 : Répartition des étudiants selon les spécialités



Source : notre construction à partir des données de DPSB

Selon le graphique, on remarque une quasi similitude dans la répartition des étudiants dans les filières des sciences et technologies, lettres et langues, droit et sciences politiques et relations internationales.

Les sciences économiques et commerciales et de science de gestion détiennent un pourcentage de 14.7% de l'ensemble des effectives, quant aux filières de sciences humaines et sociales, elles n'intéressent que 9.14% de l'ensemble des étudiants.

e- Formation professionnelle:

Le secteur de la formation professionnelle a un rôle important dans la création d'un capital humain et d'une technicité permettant aux non reçus du système scolaire de trouver une opportunité de travail. En effet, dans toute la wilaya, il existe 8 centres de formation professionnelle CFPA d'une capacité de 3300 places pédagogiques, et deux INSF avec une capacité d'accueil de 750 élèves.

Les centres de formation sont dispersés sur les communes de la wilaya. Trois CFPA et un INSFP au niveau de la commune chef lieu, un INSFP à Ouled Khaled avec une capacité d'accueil de 300 élèves, et un centre de formation professionnelle avec une capacité d'accueil de 250 élèves dans les communes suivantes : Moulay LARBI, YOUB, SIDI BOUBKEUR, HASSASNA, SIDI AHMED OULED, BRAHIM. Le reste des communes ne dispose d'aucun centre de formation.

D'Après un entretien avec les chefs des services au niveau de la direction, il ressort que la création de CFPA ne se réalise que sur demande. Les CFPA dépendent à la densité de la population et les responsables ont tenté d'avoir un centre au moins dans chaque Daïra.

C-La wilaya de Béchar

a- L'enseignement primaire :

Pour l'année scolaire 2013-2014, la population du cycle primaire, s'élève à 33073 élèves, scolarisés au niveau de 150 écoles totalisant 1560 classes dont 1196 sont utilisés, soit un taux d'occupation moyen appréciable de l'ordre de 27 élèves/classe. Quelques 9 communes, dénotent des T.O.C très satisfaisant de moins de 24 élèves par classe. Quant au taux d'encadrement moyen, il est de l'ordre de 19 élèves/enseignant très acceptable.

b-L'enseignement moyen :

Pour l'enseignement moyen, la wilaya de Bechar dispose de 51 établissements avec un effectif global de 23 086 élèves, encadrés par 1332 enseignants. Notons, que sur les 52 communes de la wilaya, seules, quatre (04) d'entre elles ne disposent pas d'établissement (Boukais, Moghuel, Meridja, Tamtert)

c-L'éducation dans le cycle secondaire :

La wilaya de Béchar, compte actuellement 22 lycées totalisant un ensemble de 430 salles de cours dont 408 sont utilisées pour une population scolarisée de 12477 élèves. Au niveau de ce cycle d'enseignement l'effort reste à compléter en raison de l'existence des taux d'occupation par classe qui dépassent les 38 élèves/classe au niveau de certains établissements. Par contre, l'encadrement est satisfaisant puisque la moyenne est de 12 élèves par enseignant.

d- Enseignement supérieur:

La wilaya de Béchar dispose de 3 universités qui englobent plusieurs spécialités qui touchent pratiquement tous les domaines à savoir les sciences techniques, sociales et médicales ainsi que plusieurs structures d'accueil

e- Formation professionnelle:

S'exerce sur 8 centres de formations avec une capacité de 2150 places et 5 Établissements de Formation dans le secteur privé avec une capacité de 285 places.

Résultat :

Pour les trois premiers cycles de l'enseignement, les trois wilayas de par une politique éducative qui a engagé des efforts considérables de la part de l'état sont de ce fait sur presque le même plan d'égalité. Par contre un déséquilibre se constate sur le plan universitaire et celui de la formation professionnelle puisque Oran bénéficie de trois pôles universitaires qui englobent toutes les spécialités et une diversification des spécialités au niveau de la formation professionnelle. En deuxième position vient Béchar avec ces trois universités qui prennent en charge plusieurs spécialités ainsi que plusieurs centres de formation professionnelle et qui donne à cette wilaya un statut particulier dans la région du sud. Quant à Saida, région qui n'ayant pas le même statut que celle d'Oran et de Béchar à quand même enregistré une amélioration sur le plans universitaire et celui de la formation professionnelle.

III-II-III : Les infrastructures socio économiques

Dans un troisième stade de notre diagnostic socio démographique, nous dressons un état des lieux des infrastructures socio économiques dites de base, et qui concernent les infrastructures sanitaires (tels que les hôpitaux, les centres de santé....) ; les infrastructures de liaison (routes nationales, chemins de wilaya) ; les infrastructures hydrauliques (affectation de l'eau potable,) ; ainsi est inclut dans ce diagnostic l'habitat et les logements.

1- Les infrastructures sanitaires:

A- La wilaya d'Oran

La wilaya d'Oran enregistre une nette amélioration au niveau des infrastructures sanitaires

I)- SECTEUR PUBLIC :

Tableau 3-2-1: STRUCTURES SANITAIRES HOSPITALIERES

Dénomination	Nbre de lits	Nbre de Services
Centre hospitalo-universitaire d'Oran	1624	55
Etablissement Hospitalier Universitaire 1er Novembre 1954	740	33
Etablissement Hospitalier Madjbeur Tami Ain el Turck	240	18
Etablissement Public Hospitalier d'El-Mohgoun Arzew	240	15
Etablissement Public Hospitalier Akid Othmane Ain El Turck	95	5
Total	2939	126

Source : D.S.P

Tableau 3-2-2 : STRUCTURES SANITAIRES HOSPITALIERES SPECIALISEES :

Dénomination	Nbre de lits	Nbre de Services
Etablissement Hospitalier Spécialisé d'Ophtalmologie	192	3
Etablissement Hospitalier Spécialisé Emir Abdelkader	173	5
Etablissement Hospitalier Spécialisé pédiatrique Boukhroufa Abdelkader	256	19
Etablissement Hospitalier Spécialisé Psychiatrique de Sidi Chami	470	3
Etablissement Hospitalier Spécialisé Benyahia Zohra	76	5
Etablissement Hospitalier Spécialisé les amandiers	120	5
Etablissement Hospitalier Spécialisé les Pins	120	4
Etablissement Hospitalier Spécialisé Nouar Fadela	74	5
Etablissement Hospitalier Spécialisé Hadj Abed Atika	60	4
Total 09	1541	53
Nbre de lits des Maternites rurales	30	5
Total Général 14	4510	179

Source : D.S.P

La couverture de la wilaya en matière d'unités légères est très suffisante pour les polycliniques avec un taux d'une unité pour 36229 habitants. Cependant, on enregistre un déficit pour les salles de soins avec un taux d'une unité pour 15954 habitants, inférieur à la norme nationale qui est d'une salle de soin pour 5000 habitants.

Un léger déficit est enregistré en matière de couverture sanitaire notamment un médecin généraliste pour 1328 habitants (national, 1 médecin pour 1000 habitants).

Elle dispose la wilaya également 655 officines de pharmacie, soit 1 pharmacie pour 2655 habitants, ce qui traduit une situation dans les normes. En réalité, même si on note un déséquilibre au profit des centres urbains notamment la ville d'Oran, l'ensemble des agglomérations disposent d'au moins d'une unité sanitaire selon l'importance de la population.

Le personnel médical se présente comme suit :

Médecins généralistes : 1309 dont 416(privés).

Médecins spécialistes : 1741 dont 472 (privés).

Chirurgiens dentistes : 889 dont 352 (privés).

Pharmaciens : 717 dont 623 (privés).

Ratios:

Médecins généraliste pour 1328 Habitants.

Médecins spécialiste pour 998 Habitants.

01 Chirurgien dentiste pour 1956 Habitants.

01 Pharmacien pour 2425 Habitants.

1 polyclinique pour 36229 Habitants.

1 salle de soins pour 15954 Habitants.

Normes Nationale :

01 Médecin généraliste pour 1000 Habitants.

01 Chirurgien dentiste pour 4000 Habitants.

01 Pharmacien pour 5000 Habitants.

01 polyclinique pour 48000 Habitants.

01 salle de soins pour 5000 Habitants.

B - La wilaya de Saida;

La wilaya de Saida affiche des indicateurs appréciables en matière de couverture sanitaire notamment un médecin pour 1118 habitants (national, 1 médecin pour 1200 habitants), un lit d'hôpital pour 683 habitants (556 en comptant la maternité) (national, 1 lits pour 500 habitants), un centre de santé pour 21626 habitants et un agent paramédical pour 414 habitants.

Elle dispose également de 94 officines de pharmacie, soit 1 pharmacie pour 3940 habitants, ce qui traduit une situation satisfaisante. En réalité, même si on note un déséquilibre au profit des centres urbains notamment la ville de Saida, l'ensemble des agglomérations disposent d'au moins d'une unité sanitaire selon l'importance de la population.

En ce qui concerne les polycliniques, la wilaya de Saida dispose : 01 maternité urbaine et 7 polycliniques. Elle est dotée aussi de 18 centres de santé dont 7 avec de petite maternité, répartis à travers pratiquement la quasi-totalité des agglomérations chefs lieux de communes et 65 salles de soins. Elle compte également 6 Centres Médicaux Sociales. Il importe de noter que la wilaya est dotée d'infrastructures de formation et spécialisées, tels que l'école de Formation Paramédicale et un laboratoire d'hygiène.

La wilaya de Saida enregistre une nette amélioration au niveau des infrastructures sanitaires. La période 2001-2014 est caractérisée par une croissance positive au niveau des

services sanitaires ; l'hôpital a bénéficié de 107 lits supplémentaires pour passer de 408 lits en 2014,. Comme on remarque l'augmentation des nombres de polycliniques avec 24 polycliniques en 2014 contre 6 seulement en 2001. En revanche on remarque la disparition des centres de santé en 2014 qui comptaient 15 centres en 2001, et cela est du à la restructuration de ces centres pour devenir des polycliniques, ce qui explique la forte augmentation des nombres de polycliniques en 2014 par rapport à 2001.

Concernant les agents paramédicaux de la wilaya de Saida, l'analyse de l'évolution des effectifs des personnels montre que ces derniers ont enregistré une amélioration continue au fil des années pour enregistrer en 2014 :

316 médecins généralistes ; 166 médecins spécialistes ; 104 pharmaciens et 99 dentistes.

La plupart des communes de la wilaya disposent au moins d'une polyclinique. La commune chef lieu est relativement plus dotée en infrastructures sanitaires avec l'existence d'un hôpital et 6 polycliniques.

Malgré les efforts établis dans ce secteur, le besoin d'un second hôpital pour la wilaya devient pressant pour diminuer la charge que subit celui de Saida et pour pallier ce déficit, ainsi pour diversifier les spécialités. Il faut signaler ici que la création d'un deuxième hôpital était programmée dans le plan quinquennal 2010-2014, mais le projet est reporté pour le plan quinquennal 2014/2018.

C- La wilaya de Béchar:

La wilaya de Béchar affiche des indicateurs appréciables en matière de couverture sanitaire notamment un médecin pour 845 habitants (national, 1 médecin pour 1200 habitants), un lit d'hôpital pour 200 habitants (national, 1 lits pour 500 habitants), une polyclinique pour 5919 habitants, et une salle de soin pour 1973 habitants.

Elle dispose également de 74 officines de pharmacie, soit 1 pharmacie pour 2959 habitants, ce qui traduit une situation satisfaisante. En réalité, même si on note un déséquilibre au profit des centres urbains notamment la ville de Béchar, la pluparts des agglomérations disposent d'au moins d'une unité sanitaire selon l'importance de la population.

En matière d'infrastructure, la wilaya de Béchar est dotée actuellement de 4 hôpitaux totalisant 543 lit .En ce qui concerne les polycliniques, la wilaya de Bechar dispose de 20 polycliniques ,Elle est dotée aussi de 79 salles de soins, répartis à travers pratiquement la quasi-totalité des agglomérations chefs lieux de communes .

Résultat:

Une couverture sanitaire très hétérogène entre les trois régions ce qui favorise la disparité et confirme le déséquilibre entre ces trois wilaya à savoir Oran qui se distingue par l'existence de plusieurs structures hospitalières générales et spécialisées et même des cliniques dans toutes les spécialités, suivi par Béchar où la volonté de l'état a relancé les services médicaux dans la capitale du sud, ce qui a permit une couverture appréciable avec 4 hôpitaux et enfin Saida qui souffre d'une couverture insuffisante sur le plan sanitaire.

2- infrastructures de liaisons

a-La wilaya d'Oran

La wilaya d'Oran est une wilaya de convergence, où l'ensemble des routes d'importance Nationale mènent à la ville d'Oran. Occupant une position stratégique dans l'espace de programmation Nord Ouest, elle demeure un important nœud de connexion.

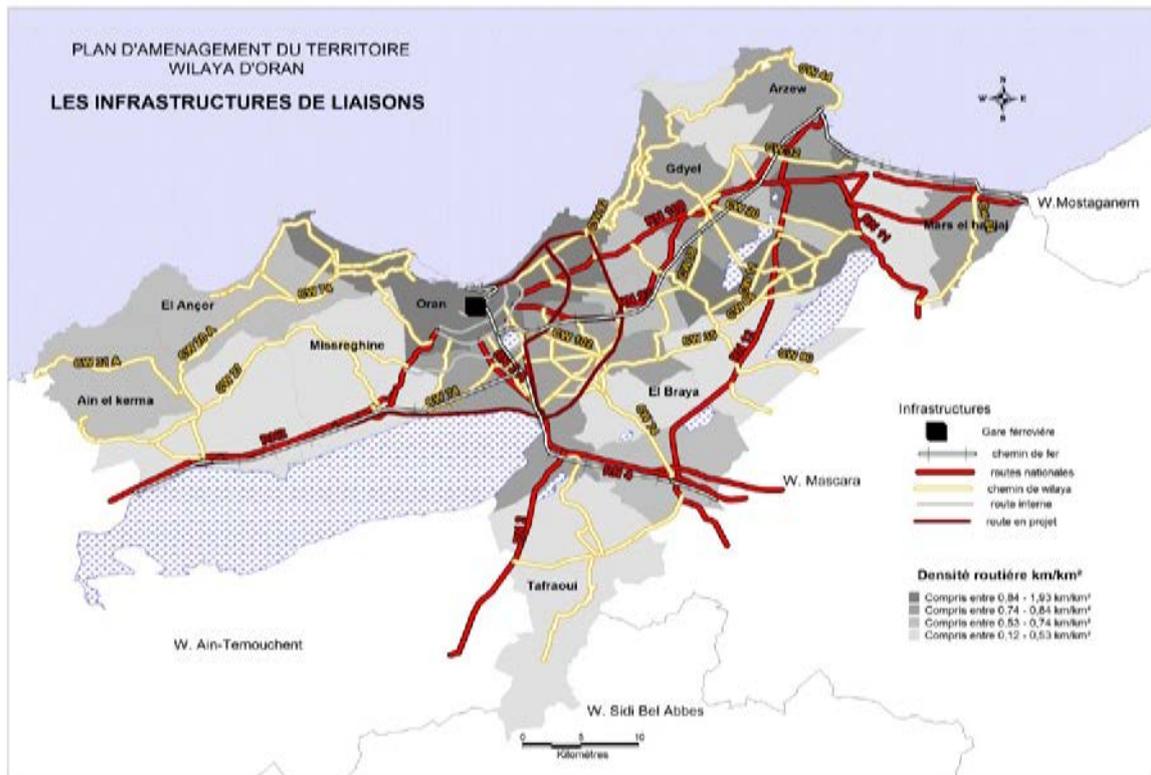
La wilaya d'Oran dispose d'un réseau d'infrastructures de liaison assez dense (routières, ferroviaire) lui donnant un avantage indéniable dans son attractivité.

Le maillage du réseau routier, favorisé par les couloirs Nord (RN 2, 11, la voie express) et Sud (RN Alger, la bretelle autoroutière), concentrent aujourd'hui l'essentiel du développement de la wilaya. A l'échelle locale, la densification du maillage a amélioré les déplacements entre les localités et les liaisons intercommunales. A la faveur des mêmes couloirs, les lignes de chemin de fer (Oran – Oued - Tlélat- Alger), ont joué le même rôle structurant en favorisant les couloirs Nord et Sud.

• Le réseau routier

Depuis l'indépendance le secteur du transport et le réseau routier ont connu de substantielles améliorations, plus particulièrement ces dernières années pour assurer le désenclavement et réamorcer le développement du pays par les infrastructures. Ces améliorations concernent les déviations de trafic autour des agglomérations, les extensions de profils de chaussées uniques à routes à chaussées séparées, ainsi que le contrôle et la gestion des carrefours. C'est dans ce cadre que le tramway d'Oran a été réalisé et mis en service avec le lancement de l'étude du Metro. De plus, un important programme de réalisation de nouvelles routes et de voies de chemin de fer et notamment la modernisation de réseau existant pour faire face à une mobilité grandissante, qui requiert une attention particulière afin d'assurer un niveau de service convenable.

Au 31/12/2014 le réseau routier de la wilaya totalisait 1052.309 km (soit moins de 1% du réseau total national pour une wilaya qui abrite environ 4.7% de la population globale du pays sur une superficie représentant moins de 0.1% de la surface totale du pays) dont 1/4 en Chemins Communaux, 1/5 en Routes Nationales et le reste (55.4%) en Chemins de Wilaya (ce qui correspond à une densité moyenne de 0,49 Km de route au Km² ou 0.605 km pour 1000 habitants). Le réseau, dont 98% est revêtu, compte 40,8 Km à caractère autoroutier et 133,809 Km de route à double chaussées. Il y a lieu de noter que le réseau de la wilaya, essentiellement la RN2, la RN4 et la RN11, est utilisé par de nombreux usagers hors wilaya et il serait, donc, illusoire de vouloir exprimer des indicateurs de densité par rapport à la population, à la superficie et/ou parc automobile qui surestimeraient les ratios en ne tenant pas compte du trafic de transit qui pourrait largement dépasser les mouvements propres à la wilaya elle-même compte tenu du rôle régional des villes d'Oran et Arzew et de l'aéroport d'Es Sénia ainsi que le caractère balnéaire de la corniche oranaise pour le nord ouest, les Hauts Plateaux et le Sud Ouest. La carte suivante présente la couverture du réseau routier dans la wilaya d'Oran.

Figure 3-2-9 : Carte présente le réseau routier à Oran

Source : ANAT

Pour l'état du réseau routier de la wilaya il apparait selon les statistique du 31-12-2014 que 63.74% du réseau des chemins communaux son en bon état , 27.70% en état moyenne et 8.56% en mauvais état, et concerne essentiellement les chemins communaux.

• Réseau Ferroviaire;

Le réseau ferroviaire comporte des liaisons entre les principaux centres de la zone d'influence de la ville d'Oran. Le réseau consiste en :

Une longueur de 109.7 km non électrifié dont 107 km en double voie, reliant les villes d'Alger, Saida et Bechar, Sidi Bel Abbés, Tlemcen, Temouchent. Une ligne de 37 km reliant Oran à Mohgan qui sera prolongée sur 3.6 Km pour desservir la ville d'Arzew. Ligne en projet sur 7 Km entre la zone industrielle d'Arzew et Arzew ville,

Une ligne Arzew - Mars El Hadjaj de 21 KM utilisée comme voie industrielle pour le transport des hydrocarbures entre les complexes industriels d'Arzew et Bethioua vers l'arrière pays; Une ligne désaffectée reliant le port d'Oran à la gare centrale d'Oran ; Une ligne en projet reliant Mefsoukh à Mostaganem sur 55.5 Km et passant par Ayaida, Bethioua et Mer El Hadjaj.

Actuellement, le rail perd des parts de marché et par conséquent une baisse du trafic pour toutes les catégories est observée à cause de la forte concurrence du transport routier dont le parc a fortement augmenté et s'est adapté au développement et aux besoins du transport. Il faut noter que le transport ferroviaire représente une solution alternative au transport routier (surtout des conteneurs) pour soulager le réseau et améliorer la sécurité routière et notamment la protection de l'environnement.

En effet, la flexibilité de la route et la rigidité du rail doivent être combinées pour assurer, à partir d'une plate forme intermodale, les livraisons de marchandises et les déplacements de personnes, en masse pour soulager le réseau routier en y diminuant la circulation des poids lourds. Ainsi, le chemin de fer doit être intégré dans la dynamique de développement de la wilaya qui a une influence certaine sur l'économie de toute la région ouest jusqu'à Adrar et Tindouf en passant par les Hauts Plateaux et Béchar considérée comme stratégique dans les options du SNAT et du SEPT.

- **Les infrastructures Maritimes;**

L'Algérie dépend fortement (95%) du transport maritime pour ses échanges extérieurs. La quasi-totalité du commerce international est réalisé par voie maritime. et présente le rôle et l'importance que revêt ce mode de transport dans le développement économique et la satisfaction des besoins des citoyens du pays. Cependant, le transport maritime dépend des ports dont la gestion a connu des mutations pour s'adapter aux différentes évolutions de l'économie nationale et internationale.

A l'indépendance, les capacités portuaires étaient jugées suffisantes pour le trafic à court et moyen termes. Les plans de développement économique dans les années 1970 ont entraîné un accroissement du trafic maritime auquel n'avaient pas été préparés les structures et les intervenants. Il s'en est suivi un encombrement des ports. Cependant, à l'exception des terminaux gaziers et pétroliers, il y eut peu de travaux d'aménagement des infrastructures portuaires.

Les contraintes de la mondialisation et de l'économie de marché, dans les années 1990, ont entraîné une modification du code maritime (loi n°98-05 du 25 juin 1998 modifiant et complétant l'ordonnance n°76-80 du 23 octobre 1976) qui prévoit un nouveau schéma d'organisation basé sur la séparation des missions de service public et les activités commerciales ouvertes à la concurrence. Ces mutations dans la gestion portuaire visaient l'optimisation du transport maritime des marchandises pour répondre aux nouvelles données économiques qui sont :

- Mutations profondes dans la réglementation du commerce extérieur et son ouverture depuis 1994,
- Ouverture du transport maritime au capital privé national et étranger,
- Signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne,
- Perspective de la future adhésion de l'Algérie à l'OMC.

Au niveau de la wilaya, Oran occupe une position stratégique dans le pourtour méditerranéen et rayonne sur tout l'ouest algérien. L'infrastructure principale qui a contribué à son influence, est le port d'Oran qui est aujourd'hui l'un des composantes stratégiques de l'économie de toute la région ouest avec des perspectives d'une réelle concurrence avec les autres ports du bassin méditerranéen. En termes de mouvements, il occupe la deuxième place à l'échelle nationale derrière le port d'Alger.

Le développement des capacités de conteneurisation du port d'Oran à travers l'extension du terminal à conteneurs en cours de réalisation. Deux extensions sont programmées pour atteindre une capacité d'entreposage de 1,5 millions de conteneurs par an et permettre l'accostage des navires de 3^e et 4^e générations :

La première de 23.4 ha avec un quai de 500 mètres linéaires et un tirant d'eau de 14 mètres.

La deuxième de 30.2 ha avec un quai de 900 mètres linéaires et un tirant d'eau de 17 mètres.

Avec les ports secs, les plateformes logistiques prévues, et organisation qui vise une limitation du temps de séjour des conteneurs, une amélioration de la rentabilité du système portuaire est attendue. A coté du port d'Oran il y'a le Port d'Arzew-Bethioua, qui est un port à vocation principale d'exportation de pétrole et de gaz et dispose d'une certaine capacité pour le traitement de marchandises diverses dans sa partie nord du vieux port. Etant spécialisé, Il fait partie de la zone industrielle (pétrochimique) d'Arzew, ne peut être considéré dans la problématique général des transports mais présente d'importants atouts pour le développement de la wilaya d'Oran. Et le troisième port c'est le Port de pêche de Kristel ,où cet abris de peche valorise une activité de pêche très ancienne dans cette zone et en dépit de sa modestie, il est d'une utilité certaine.

- ***Infrastructure Aéroportuaire***

La wilaya d'Oran compte un aéroport international de première catégorie, occupant une position privilégiée dans l'espace de programmation Nord Ouest, à moins de 100 km de ses limites avec des liaisons routières performantes.

B- La wilaya de Saida:

- **Le réseau routier**

La wilaya de Saida est dotée d'une infrastructure routière dense, le linéaire total du réseau routier est de 2670.36 kms en 2014 répartis comme suit :

401.949 kms en routes nationales

615.916kms en chemins de wilaya

650.75kms en chemins communaux revêtus

Et 76.90kms en chemins communaux à l'état de pistes.

La wilaya de Saida possède une ouverture importante en matière de réseau routier avec les wilayas environnantes (RN6, RN92, et la RN94), chacune des communes de la wilaya s'ouvrit davantage vers les wilayas voisines, que vers le centre de leur propre wilaya. Les communes nord-est s'ouvrent de façon prioritaire vers la vallée de l'oued Taria et Mascara. BALLOUL et TERCINE s'ouvrent prioritairement vers la wilaya de TIARET par DJABILAT ROSFA, FREANDA, THAKHMERT. AIN SKHOUNA entretient des relations privilégiées avec ROGASSA dans la wilaya d'El Bayadh.

Les communes de l'ouest et du nord ouest- YOUB, HUNET et aussi SIDI BOUBKEKEUR s'ouvrent de façon prioritaire vers les wilayas de SIDI BEL EBBES, SFISSEF, TELAGH.

Six routes nationales (RN : 06 ; 90 ; 92 ; 93 ; 94 ; 104) passent par le territoire de la Wilaya, mais le réseau s'articule essentiellement autour des deux axes principaux qui sont la RN6 et la RN92, qui ont un caractère structurant et d'animation pour la wilaya et toute la région des Hauts Plateaux et le Sud Ouest.

La R.N6 dite « Oran-Béchar » relie six wilayas qui sont : Oran-Mascara-Saida-Naâma et Béchar sur le territoire de la wilaya.

La RN92 dite « Sidi Bel Abbés-Saida) » relie la ville de Sidi Bel abbés à Saida, C'est l'axe privilégié, actuellement, par les automobilistes du sud pour se rendre à Oran.

Ces deux axes sont d'importants couloirs de transit au niveau régional et assurent la liaison avec les wilayas du Sud du pays.

La RN93 qui relie Saida et Tiaret assure la liaison directe avec Tiaret et une part non négligeable des liaisons avec le Centre et l'Est du pays.

Et enfin, la RN94 relie les wilayas de Saida et Tlemcen.

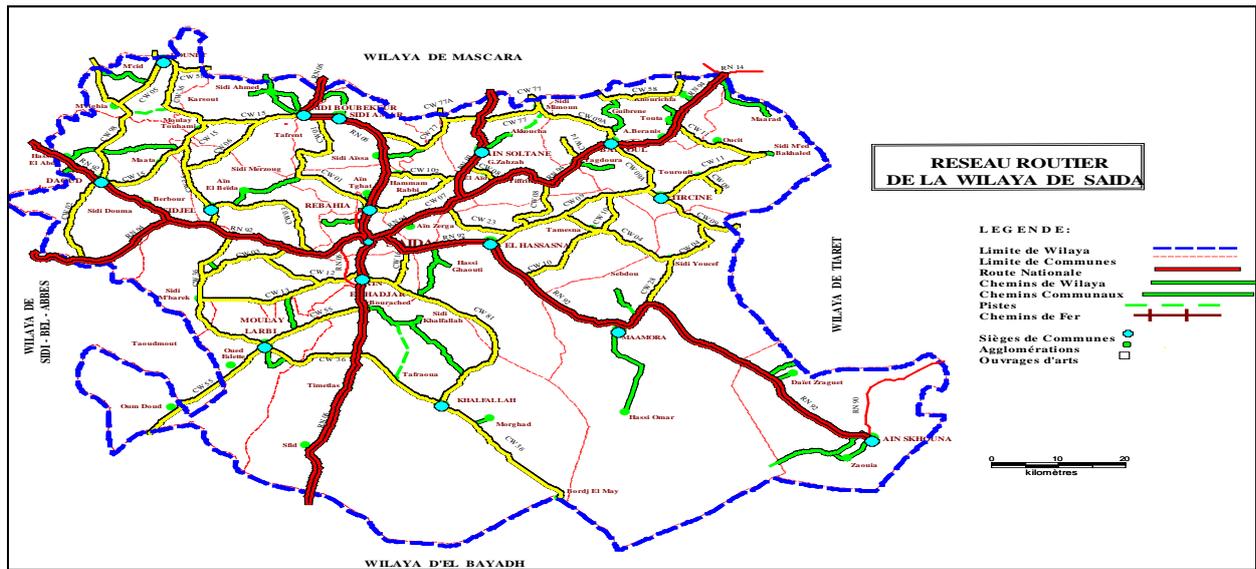
L'indice de densité : Il représente la desserte du territoire. Cet indicateur montre le degré de couverture du territoire national par les infrastructures de transport. On l'obtient en ramenant la longueur de l'infrastructure à l'aire du territoire couvert (M. SAVY, 2006).

L'exportation des données de tableaux informe que la majorité des communes sont traversées par au moins une route nationale, d'un linéaire moyen de 50.24km, elles sont bien dotées en termes de chemins de wilaya. En effet, la majorité des communes disposent d'un chemin de wilaya qui varie entre 30 jusqu'à 95kms, sauf la commune de Sidi Amar qui est la moins desservie, elle ne compte que 6kms de chemins de wilaya et 43kms de chemins communaux, néanmoins elle est traversée par une route nationale de 15kms. La commune de Saida se remarque par l'absence des chemins de wilaya et la dotation la plus élevée des chemins nationaux et communaux.

Concernant le réseau de chemins communaux, il est assez important dans la plupart des communes de la wilaya.

Pour mieux présenter la dotation de la wilaya en termes de réseau routier, la carte suivante présente le maillage routier de la wilaya de Saida où on constate que les RN sillonnent la majorité des communes, les CW renforcent les RN et sont plus maillés et traversent toutes les communes à l'exception de AIN SKHOUNA. Et enfin les CC qui dans la plupart des cas relient les villages éloignés.

Figure 3-2-10 : réseau routier de la wilaya de Saida



Source : URSA

En matière de densité du réseau routier, la wilaya est bien desservie avec une densité routière moyenne de $0,244\text{km}/\text{km}^2$, qui correspond à 244 mètres par Km², où on constate une forte densité dans la commune de Saida, celle-ci dispose d'un linéaire de 724 mètres par Km². Les communes de Ouled kahled, doui thabet, Ouled brahim, Tircine, Aine Soltane sont desservies par un réseau routier relativement dense avec une distance qui varie entre 0.35 et 0.50, par unité de surface, se situant entre 350 et 500 mètres/ km². Et enfin nous distinguons les communes les moins denses, il s'agit des communes qui ne possèdent que entre 103 et 340 mètres de routes par kilomètre carré.

Les chiffres relatifs à cet indice reflètent la force des infrastructures de la région où on enregistre une disponibilité raisonnables dans toutes les communes de la wilaya.

• **Le réseau ferroviaire:**

Le réseau ferroviaire demeure moins exploité par rapport à la route, la wilaya de Saida dispose d'un seul tronçon en voie étroite d'une longueur de 109kms, parallèle au tracé de la RN6. Les statistiques de la wilaya indiquent que ce mode est très peu exploité, et il couvre uniquement le transport de marchandises.

Il y'a lieu à signaler ici que ce mode va bénéficier des investissements de réhabilitation en cours, ainsi la réalisation de l'interconnexion avec la rocade des haut plateaux, pour objectif que le rail puisse jouer un rôle d'intégration et de développement de la wilaya et de la région.

C-La wilaya de Béchar

• **Le réseau routier**

Le réseau routier est particulièrement ramifié et densifié après l'indépendance. Aujourd'hui tous les bassins de vie de la wilaya sont totalement désenclavés et les liaisons avec les autres wilayas limitrophes et les pays voisins assurées.

Le réseau routier de la wilaya se compose de :

Route Nationale (R.N): 1.108 Km

Chemins de Wilaya (C.W): 486 Km

Chemins Communaux (C.C) : 184.200 Km

Pistes : 982 Km

Celui-ci, est organisé comme suit : à partir d'une ossature principale (RN6-RN6b-RN 50-RN 110) se greffent des ramifications locales (CW) qui assurent les liaisons entre les différentes communes et ces dernières se ramifient à (chemins communaux) pour desservir les ksours et oasis.

- **Les réseaux ferroviaires ;**

Pour ce qui est du chemin de fer malgré son déclin ces dernières décennies face au transport routier plus rapide et plus souple, une volonté politique pour une reprise de ce mode de transport est indéniable :

La mise à voie normale de la ligne Béchar-Mechéria est en cours.

Deux gares routières sont projetées

Et de grands projets de voies régionales sont inscrits :

Béchar-Adrar sur 700 Km

Béchar-Tindouf

- **Réseau Aéroportuaire**

Le transport aérien joue un rôle stratégique dans le développement économique et social des régions et à fortiori quand elles sont éloignées des grandes métropoles du pays.

L'aéroport de Bechar a actuellement des connections avec Alger, Oran et Tindouf. La wilaya dispose également d'un aérodrome à Beni Abbes qui pourrait jouer un rôle majeur pour le développement touristique de la région dans le futur.

Sur proposition de la Direction des Transports de la wilaya de Bechar Il est recommandé la réhabilitation de l'aérodrome de Beni Abbes afin de préserver la piste d'envol.

Résultat:

La présence du port, composante clé de l'économie et l'existence d'autres infrastructures de transports a favorisé le décollage économique de la wilaya d'Oran contribuant ainsi à lui donner une position stratégique au niveau de l'ouest algérien. Suivi par Saida, carrefour entre le littoral et le sud de part sa position géographique mais qui malheureusement accuse un retard important dans son maillage routier. Malgré les efforts consentis pour désenclaver la wilaya de Béchar, beaucoup reste à faire puisque son réseau routier n'est opérationnel de par le fait que cette subit les désagréments du climat et du relief .Cependant, la présence d'un aéroport lui permet une certain fluidité dans les déplacements entre régions.

3-Affectation des ressources hydriques:

A- La Wilaya d'Oran

La wilaya d'Oran a connu une croissance démographique importante, par conséquent une augmentation exponentielle de la demande en eau potable et industrielle. Compte tenu de sa configuration géographique la wilaya ne possède pas de réserves hydriques propres. En effet, la wilaya d'Oran a été toujours dépendante en eau de sa région Ouest dont le rayon hydraulique ne cesse d'augmenter en passant successivement de Tlemcen, Mascara, Mostaganem, Relizane, Chlef.

La persistance de la sécheresse en Algérie en général (30%) et dans l'Ouest du pays en particulier (jusqu'à 50%) a eu pour conséquence la réduction des volumes d'eau, alloués à la wilaya. Face à cette problématique, l'Etat, depuis 2010, a mis en œuvre une nouvelle stratégie hydraulique nationale pour sa résolution définitive et durable ; particulièrement pour la ville d'Oran. Cette stratégie s'articule sur une série d'actions conjointes, notamment le recours aux eaux non conventionnelles (dessalement de l'eau de mer), la rénovation de la totalité du réseau de distribution ainsi que la modernisation du service de gestion de l'eau en milieu urbain. Les volumes d'eau mobilisés tous type confondus (conventionnelle et non conventionnelle), font ressortir un bilan hydrique qualifié d'excédentaire; Les ressources conventionnelles et les nappes souterraines dans la wilaya

Il s'agit essentiellement des ressources en eau souterraines captées à partir de nappes phréatiques des plateaux et piémonts calcaires plus ou moins étendues, dont les plus remarquables sont :

Les nappes alimentées par le versant du Murdjajo vers le Sud au niveau de Boutlelis, Brédéah, Misserghin ou vers le Nord au niveau de la plaine des Andalouses.

Au Sud, la nappe Oued Tlélat, Taфраoui et de la M'léta.

A l'Est la nappe des Hassi (Hassi Ben Okba, Hassi Bounif, Hassi Aneur).

Au centre celle d'Es Sénia.

Les eaux souterraines sont exploitées en raison de leurs qualités chimiques et bactériologiques par le biais des forages et des puits. La salinité des eaux souterraines constitue le problème majeur qui rend ces eaux impropres, telle que la nappe d'Es Sénia

La capacité de ces nappes est estimée à 65 HM3/an avec un débit annuel soutiré de l'ordre de 26 HM3/an pour les besoins de l'AEP et l'irrigation à travers les 2135 puits et 61 forages destinés à l'irrigation et 46 points d'eau destinés à l'AEP.

- *Les barrages qui alimentent la wilaya d'Oran:*

Jusqu'en 2004, la wilaya était alimentée par les ressources locales et régionales avec un volume mobilisé de 133 000 m3/j dont 95 000 m3/j provenant des barrages des wilayas limitrophes, 8 000 m3/j pompées des eaux souterraines et 20 000 m3/j d'eau saumâtre soutirée à partir de la source de Brédéah :

Actuellement les principaux transferts sont situés à l'ouest et à l'Est de la wilaya :

Les transferts d'Ouest sont : L'adduction Béni Bahdel dans la wilaya de Tlemcen avec une capacité 84 000 m³/j , L'adduction de la Tafna dans la wilaya d'A Témouchent avec une capacité de 250 000 m³/j

L'adduction Sidi Abdelli dans la wilaya de Tlemcen d'une capacité de 25 000 m³/j

Transferts Est : L'adduction du Gargar dans la wilaya de Relizane d'une capacité de 110 000 m³/j et L'adduction du Fergag dans la wilaya de Mascara d'une capacité de 65 000 m³/j

Le secteur était mené donc à diversifier ses ressources, en recourant aux ressources non conventionnelles à savoir le dessalement de l'eau de Mer comme solution principale pour satisfaire les besoins en eau de la population.

- *Les ressources non conventionnelles:*

Pour faire face à une sécheresse persistante, les pouvoirs publics du pays ont décidé, dès 2001, de se tourner résolument vers des solutions moins conventionnelles et moins dépendantes des aléas climatiques. Ce fût d'abord, le procédé de déminéralisation des eaux saumâtres de Brédéah dû à l'intrusion de la nappe salée de la Sebkhha, pour ensuite entreprendre une vaste opération de dessalement de l'eau de mer, prélevé sur la côte oranaise.

- * La déminéralisation des eaux saumâtres

C'est la première action dans la mobilisation d'une eau, dont le niveau de salinité est devenu de plus en plus intolérable, en raison de sa proximité immédiate de la grande Sebkhha d'Oran et du tarissement du transfert de Béni Bahdel. Après donc tant de déboires, il a été procédé, en 2004, à la réalisation d'une station de déminéralisation, d'une capacité de 27.000 m³/j, produisant une eau douce et de qualité conforme aux normes requises. Cela à permis de régler définitivement le problème de salinité de cette source.

- * *Les stations de dessalement des eaux de mer (SDEM):*

A l'instar d'autres régions du pays, la région oranaise a bénéficié depuis 2005 de cinq stations opérationnelles à petits module et une grande station de la Mactaâ. Les efforts de mobilisation des eaux non conventionnelles ont été portés au départ sur la réalisation de petites stations de dessalement comme la station de dessalement de Bousfer (capacité 4.000 m³/j) et la station de dessalement des Dunes (capacité 3.000 m³/j) avant de passer à celle de la Mactaâ, l'une des plus importantes à l'échelle mondiale (500.000 m³/j).

Globalement, les apports de l'eau dessalée a permis un équilibre dans la distribution d'eau potable du G.U d'Oran et d'augmenter les plages horaires. A l'état actuel (2013), la distribution de l'eau domestique est jugée satisfaisante (H24) pour la quasi-totalité des ménages oranais soit un 97%.

B- La Wilaya de Saida;

Pour la wilaya de Saida, la ressource mobilisée à l'échelle de la wilaya, le volume alloué au profit des différents usages est ventilé comme suit :

AEP: 19.87Hm³/an

AEI: 1.12Hm³/an

Irrigation: 46.46Hm3/an

- *Situation de l'alimentation en eau potable:*

Avant 2003, des problèmes sérieux étaient posés à certaines agglomérations en raison particulièrement d'insuffisance en ressources en eau et sous dimensionnement. Des améliorations ont été enregistrées dès 2003, avec le projet structurant « Ain Sekhouna – Saida » qui a été initié pour réduire la tension exercée sur la nappe de Saida en phase de surexploitation confirmée par la baisse de rendement de ses captages (baisse des débits et de l'artésianisme) d'une part, et de rechercher à équilibrer et à suivre l'évolution des besoins à long terme d'autre part.

Le taux de satisfaction ainsi que le taux de raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable, a connu une amélioration entre 2005 et 2014, le taux moyen de satisfaction à l'échelle de la wilaya est passé de 75% à 98% en 2014. Et le taux de raccordement de moins de 80% à 96% entre 2000 et 2014, la dotation nette moyenne en eaux a évolué pour atteindre 165L/J/hab. Il faut signaler que la plupart des communes de la wilaya ont bénéficié de cette amélioration.

- *Situation de l'alimentation en eau industrielle :*

Le secteur industriel ne manifestait aucune difficulté à être satisfait. où le taux de satisfaction en eaux est estimé de 98% en 2014.

- *Situation de l'assainissement :*

Les agglomérations sont dotées de réseaux d'assainissement de type unitaire dans la quasi-totalité pour un linéaire total de 583 803mL. Toutes les zones urbanisées moyennant un taux de raccordement à l'égout convenable (98%).

- *Situation de l'hydraulique agricole :*

A l'inverse des grands ensembles qui connaissent des problèmes, la superficie irriguée a connu un développement depuis la mise en place du FNDA. En effet, plusieurs nouveaux points d'eau ont été créés, et mis en exploitation par les fellahs et ont permis une mobilisation moyenne de 46.46M3/an.

C- La wilaya de Béchar :

D'après les statistiques de la Direction de l'Hydraulique de la wilaya, la dotation en eau par jour et par habitant serait de 178 litres. Le taux de satisfaction moyen au niveau de toute la wilaya est de l'ordre de 87% mais disparate d'une commune à une autre, variant de 41 à 100%. Les communes où le déficit est le plus important sont O/Khodeir (42%), Kerazaz (41%), Beni Ikhlef (51%), Timoudi (59%), et Tabelbala (70%). Les communes de Boukais, Kendasa, Igli et Meridja ont des taux de satisfaction de 100%.

Le taux de perte moyen au niveau de la wilaya est de l'ordre de 8% mais avec des variations importantes de 2 à 20% et plus et notamment dans les communes de Igli (20%), Mechraa (20%), Erg-Ferradji (20%) et Abadla (20%).

Résultat:

Pour la dotation en eau potable pour les trois wilayas a connu des améliorations considérables. La wilaya de Saida dont la nappe phréatique est importante puisque son sous sol recèle des eaux minérales et thermales qui lui permettent une meilleur dotation en eau potable surtout après les projets reliant Ain Sekhouna - Saida. Ce qui n'est pas le cas de la wilaya d'Oran qui est toujours dépendante en eau de sa région Ouest. Cependant, les apports en 'eau dessalée lui a permis d'équilibrer la distribution en eau pour toute sa région. Enfin, par rapport aux autres régions, la wilaya de Béchar de par son caractère aride à un taux de satisfaction moyen par rapport aux deux autres wilayas citées.

3- Habitat et logement:

La politique nationale en matière de satisfaction des besoins sociaux retient comme l'une des principales priorités la promotion de l'habitat, cellule de base de l'organisation de l'espace, considéré à juste titre comme un espace vital et de bien-être.

L'option nouvelle en matière de logements consiste en la diversification des programmes et la mobilisation de la participation du citoyen eu égard aux déficits enregistrés et aux importants besoins en4gendrés par la poussée démographique.

A-La Wilaya d'Oran :

La wilaya d'Oran compte actuellement, un parc logement de 353192. Il a connu une progression très importante durant ces dernières années (2008-2014) de l'ordre de 13 % puisqu'il était de 310157 logements en 2008, soit une moyenne de réalisation de plus 7100 logements par an. Ceci est dû à l'importance des programmes et une cadence de réalisation soutenue. En réalité, il faut souligner que les réformes introduites dans le secteur de l'habitat ont donné un coup d'accélérateur à la production du cadre bâti, ce qui laisse envisager une large possibilité d'intervention et une diversité de promoteurs qui se reflétera sans aucun doute sur les performances qualitatives et quantitatives.

Néanmoins, ceci ne peut faire oublier l'effort qui reste à fournir pour rattraper les retards et résorber le déficit enregistré à cause en partie de la précarité de certains quartiers. Le taux d'occupation par logement (TOL) moyen de 4,9 personnes n'est pas significatif. Certaines communes affichent encore des TOL supérieurs à 6 (Es Sénia, Hassi Bounif, Tafraoui, Ben Freha Arzew, Mers el Kébir et Bousfer).

Il ressort du bilan de l'année 2013 que sur un programme inscrit de 171917 logements tous programmes confondus, 53136logements urbains et 585 ruraux sont en cours de réalisation; et 32376 logements urbains et 1950logements ruraux restent à lancer.

Évolution du parc logement et degré de satisfaction.

Le parc logement de la wilaya a connu une nette augmentation en passant de **153 850**en 1987 à **220 856** unités en 1998 avec un additionnel de 67006 logements, soit une augmentation de 43,5% du parc sur une période de 11ans. Cette croissance notable a permis de multiplier par 1,4 le parc logement et par conséquent une nette amélioration des conditions d'habitation, en effet le TOL est passé de 6 en 1987 à 5,4 personnes / logt en 1998

Entre 1998 et 2008 le parc logement est passé de **220 856** à **310157** unités soit une croissance de 40,4 %. Cette augmentation de 89301 unités sur une période de 10 a permis d'atteindre un TOL de 5.1 personnes par logement en moyenne pour la wilaya.

La cadence de réalisation des programmes de logement a connu une augmentation importante durant cette dernière décennie, et la tendance est encore plus importante. En 2014 la wilaya totalise 337 693 unité soit + de 21 536 logements ont été réalisés ces 6 dernières années.

B -La wilaya de Saida:

Sur la base des statistiques de recensement, le nombre de logements existants sur le territoire de la wilaya de Saida a connu une importante augmentation entre 1998-2014, plus de 12000 logements ont été créé. Ce qui représente une augmentation de près de 24%. Il passera de 51 594 logements en 1998 pour accroître à 63 585 en 2014 soit une moyenne de réalisation de près de 1200 logements par an. Ceci est du à l'importance des programmes et une cadence de réalisation soutenue et les réformes introduites dans le secteur de l'habitat.

Mais, le taux d'occupation par logement (TOL) reste toujours élevé, il a enregistré en 2008 une moyenne de 6.49 personnes par logement. Certaines communes affichent des TOL supérieures à 7 (TIRCINE : 7,10, DOUI THABET : 7,11, AIN SKHOUNA : 7,36, SIDI AHMED : 7,48 ; MOULAY LARBI, 7,51).

Bien que le T.O.L. est un indicateur insuffisant pour estimer et apprécier la situation en matière de logements. Le nombre des ménages par logement renseigne d'une autre manière sur le niveau d'occupation des logements. A l'échelle de la wilaya, le nombre des ménages moyen par logement est de 1,10, ce qui apparaît appréciable. Généralement, les communes qui présentent des T.O.L élevés, affichent également des ratios relativement forts, c'est le cas de DOUI THABET, SIDI BOUBEKEUR, SIDI AMAR, avec des ratios supérieurs à 1,15 ménages/logements.

D'un autre côté, d'après les données statistiques de la wilaya, le parc logement précaire recensé à travers l'ensemble des communes de la wilaya est évalué à 1695 unités dont plus de 56 % sont localisées aux niveaux de ces trois communes, à savoir AIN EL HADJAR 20,65 %, YOUB et SIDI BOUBKEUR 17,70 %. (ANAT, 2012).

C-La Wilaya de Béchar:

La wilaya de Béchar compte selon les statistiques de 2014, un parc logement de 59 406. Il a connu une progression très importante durant cette dernière décennie. Ceci est dû à l'importance des programmes d'une part et la cadence de réalisation et le savoir faire des entrepreneurs d'autre part. En réalité, il faut souligner que les réformes introduites au niveau du secteur de l'habitat ont donné un coup d'accélérateur à la production du cadre bâti, ce qui laisse envisager une large possibilité d'intervention et une diversité de promoteurs qui se reflètera sans aucun doute sur les performances qualitatives et quantitatives.

Néanmoins, ceci ne peut cacher l'effort qui reste à fournir pour rattraper les retards et résorber le déficit enregistré eu égard à un taux d'occupation par logement (TOL) moyen de de 6 personnes qui est encore élevé. Bien que révélateur d'une tendance, le T.O.L. est un indicateur insuffisant pour estimer et apprécier la situation en matière de logements. Le nombre de ménages par logements renseigne d'une autre manière sur le niveau d'occupation des logements. A l'échelle de la wilaya, le nombre de ménage moyen par logement est de 1,17, ce qui apparaît appréciable. Généralement les communes qui présentent des T.O.L élevés, affichent également des ratios relativement forts.

D'un autre côté, d'après les données statistiques de la wilaya, le parc logement précaire recensé à travers l'ensemble des communes de la wilaya est évalué à 4872unités.

Résultat:

Les différentes politiques relatives à l'habitat et les efforts considérable consentis par l'état , ont permis une amélioration du taux d'occupation par logements TOL qui est passé entre 4 et 5 personnes par logements .

Section III : Éléments de diagnostic économique: approche sectorielle.

Après avoir mis en lumière l'état socio- démographique de la wilaya qui révèle le potentiel physique et humain nécessaire à l'activité économique, nous nous intéressons à cette dernière où on va établir un diagnostic qui porte sur tous les secteurs d'activités présents sur le territoire de la wilaya. Ce portrait sectoriel nous permettra de détecter les principaux atouts d'Oran.

III-III-1_L'agropastoralisme**A-La wilaya d'Oran**❖ **Activité Agricole :**

Bien que la Wilaya d'Oran soit essentiellement un bassin urbain, on peut estimer que l'activité agricole à travers ses segments est bien présente. La problématique de l'agriculture, avec les fortes tendances à l'agglomération de la population devient une problématique centrale qui relève des rapports de l'agriculture à l'aménagement du territoire et à l'urbanisation.

Dans la Wilaya d'Oran, les agglomérations importantes, même situées dans d'importantes zones agricoles, voient leurs espaces agricoles s'éloigner progressivement. L'urbanisation rapide finira-t-elle par rompre définitivement les synergies traditionnelles village-agriculture. Dans la plaine des Hassi, l'espace bâti tend à réduire considérablement les espaces agricoles, parfois les transformer en îlots discontinus d'une superficie insignifiante.

Dans ce cadre, il devient impératif d'identifier et délimiter les véritables zones agricoles dont il convient de préserver et développer en agriculture périurbaine. Cela revient à définir des réserves foncières agricoles, compte tenu de leur valeur, essentiellement à la périphérie d'Oran et grands centres urbains qui ne feront l'objet d'aucun autre usage. Cette solution devient réalisable à travers les instruments d'aménagement opposables aux tiers, tels que les Plans directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU).

La part de la SAU en irrigué, avec 7884,95 ha, représente 8,9 % de la superficie agricole totale : Les communes de Hassi Ben Okba, Es-, Misserghin, Mers El Kébir, H. Bounif, Bir El Djir enregistrent des parts importantes, trois fois supérieures à la moyenne de la Wilaya.

Les communes intermédiaires où la part est comprise entre 2 et 3% sont les plus nombreuses généralement situées dans les mêmes bassins.

Les communes où l'irrigation est inférieure à la moyenne de la Wilaya sont situées essentiellement dans des zones à topographie chahutée ou éloignées des nappes d'eau.

La wilaya d'Oran développe une stratégie agricole à travers l'organisation et le développement des périmètres irrigués. L'aménagement et l'équipement est en cours d'une superficie de l'ordre de 7000 ha soit :

6000 ha pour le projet du périmètre en cours de réalisation entre Oued Tlélat et Taфраoui.

Et 1000 ha pour le périmètre d'El Ançor.

- *La céréaliculture:*

De 2010 à 2014, la Wilaya a enregistré une nette croissance des surfaces occupées par les céréales, passant de 50941ha en 2010 à 55504 ha en 2014. L'orge occupe 54, 28 % de cette superficie, donnant un rendement moyen de 9,4 Qx. /ha. Quant au blé, en général, il occupe 42,57 % avec des rendements moyens de l'ordre 6,59qx/ha.

Par contre, une nette régression a été constatée pour la superficie occupée par la plantation d'arbres fruitiers, passant de 11602,31 ha en 2010 à 10766,42 ha en 2014 avec une production plus importante.

- *Le maraîchage:*

La production maraîchère est encourageante, elle enregistre une légère augmentation entre 2010 et 2014 passant de 416772 Qx. à 447720 Qx.

- *L'arboriculture:*

La production arboricole a connu une augmentation entre 2010 et 2014 malgré la réduction de sa surface, l'amélioration et le choix des espaces mieux adaptées ont fait augmenter le rendement de 15,89 en 2010 à 17,75 Qx/ha.

- ❖ *L'élevage:*

L'évolution du cheptel dans la wilaya d'Oran est en accroissement continue depuis 2010. Cette reprise est due aux programmes d'aides mis en place pour promouvoir l'élevage en générale.

La vache laitière revêt un intérêt particulier chez les éleveurs par ses produits dérivés. la filière lait a connu un accroissement notable pour atteindre 46 427 209 de litres. Pour les autres catégories de productions animales, les quantités sont relativement stables. La production de lait a connue un accroissement important de l'ordre de 44,8 % durant l'année 2014.

- ❖ *Activité halieutique:*

La wilaya d'Oran compte trois de ports de pêche (Oran, Arzew, Kristel) dont la production, en 2014, a atteint 6315.39 tonnes de poissons en diminution par rapport aux années précédentes 2010, 2012 et 2013.le tableau suivant présente la production en tonne de poisson bleu, Blanc , Mollusques , Crustacés en 2014

Tableau 3-3-1:Production de poisson en tonne

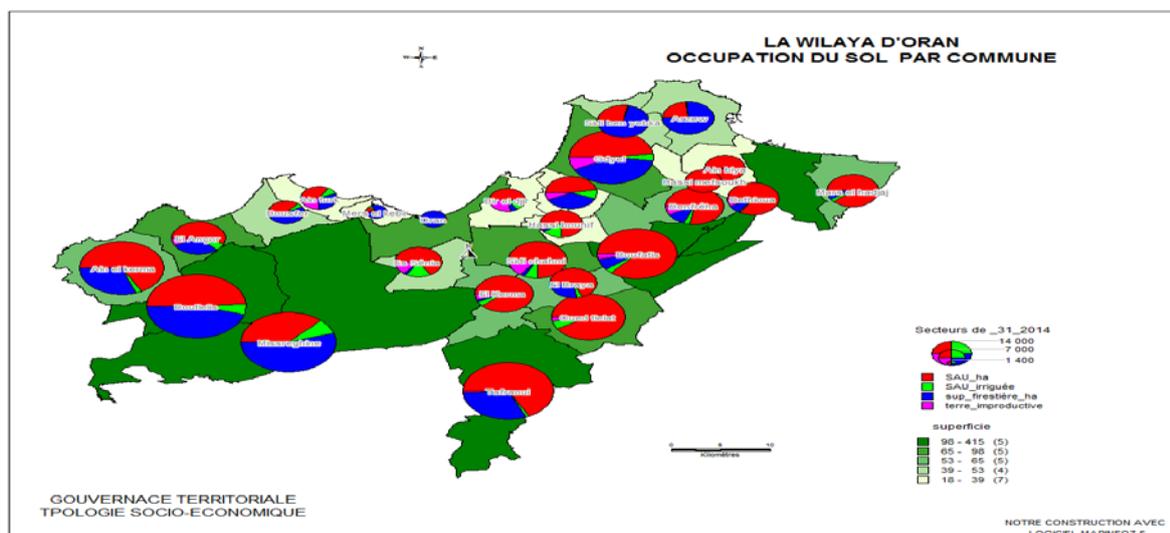
Groupe d'espèces	Production en Tonnes		Total
	Oran	Arzew	
Poisson bleu	306,7	59,36	366,06

Poisson Blanc	3776,59	1959,08	5735,67
Mollusques	70,26	17,32	87,58
Crustacés	115,48	10,6	126,08
Total	4269,03	2046,36	6315,39

Source : D.Pêche

La carte suivante confirme notre constat et présente l'occupation du sol de la wilaya :

Figure 3-3-1 carte d'occupation du sol:



Source : notre construction à partir des données de DPSB

B- La Wilaya de Saida

❖ L'activité agricole :

Le secteur a connu une amélioration remarquable pendant la période 1999 – 2014, grâce à l'effort de développement consacré dans le cadre des différents programmes qui a permis de réaliser des résultats encourageants au niveau de la production agricole et ainsi l'extension des superficies agricoles irriguées.

Les différentes opérations programmées durant la période 2000-2014 ont un impact positif sur la création de l'emploi, avec près de 85.000 actifs (en 2014) dans le secteur agricole répartis entre emploi temporaire et saisonnier enregistré près de 18% d'emplois féminins dont près de 5% dans l'encadrement des exploitations. Quant à l'encadrement qualifié (vétérinaires et ingénieurs agronomes) estimé à une cinquantaine de personnes ne représente qu'à peine 1% de l'emploi total du secteur.

L'évolution des données nous permettent de conclure que le secteur agricole est en phase changer d'organisation en se regroupant en grande exploitation et aussi en mettant en valeur des surfaces plus importante. Ainsi le nombre d'exploitation est de 2978, alors que la superficie exploitée est 511348 Ha.

Cette réorganisation des exploitations agricoles, aura sans doute un impact sur la production végétale et animale, qui se traduit par une hausse substantielle des productions maraîchères face aux moyens conséquents mis par l'Etat dans le cadre du programme de développement du secteur de l'agriculture.

Dans la période 2000-2014, la production a accru grâce à l'augmentation des surfaces irrigables, qui sont passées en quinze ans de 2702 hectares à 14854 hectares conséquence d'un soutien par les fonds de l'état depuis 1999 à 2014 de presque 7.284.828.162 Dinars. Ce soutien de 1999 à 2014 permettra de développer et atteindre un accroissement annuel de 8 %.

En ce qui concerne le rendement, on distingue 6 années 2001,2003, 2007, 2009, 2012,2013 qui ont connu un rendement élevé par rapport aux autres années. Ceci est du aux fortes précipitations enregistrées dans ces années.

Toutes les communes de Saida participent à la production d'une manière presque similaire, sauf Saida qui possède une faible superficie destinée à l'agriculture.

Chaque commune de la wilaya dispose d'une superficie agricole utile (SAU) relativement importante. L'occupation des sols par commune qui ne cesse de se remodeler grâce au renouveau agricole fait ressortir que toutes les communes, à l'exception d'Ain Skhouna, comptent des superficies forestières de plus de 1000 hectares.

Les périmètres irrigués souffrent d'un sous-équipement chronique et d'une sous utilisation de leurs potentialités ; ce qui empêche l'émergence d'une véritable agriculture irriguée pouvant satisfaire une bonne partie des besoins des régions du Sud. Les parcours occupent une superficie de 163 327 has.

La Wilaya compte 14342 exploitations (dont 11388 privées) d'une superficie globale de 308 206 hectares de S.A.U. (dont 185 395 has pour le secteur privé). La superficie moyenne par exploitation est de 21,5 ha, ce qui est assez confortable pour la viabilité des exploitations. La superficie moyenne par exploitation pour le secteur privé est de 16 ha alors que celle du secteur public est de 41,4 ha.

• **Niveau de satisfaction de la population en produits agricoles :**

Avec un taux d'accroissement de 1.2 %, la population de la wilaya de Saida en 2014 est de 337.773 habitants, alors qu'elle est estimée au 31 décembre 2005 à 312.769 habitants.

Malgré cela, l'accroissement des produits agricoles permettrait de nourrir cette population et de dégager des excédents en Blé Dur et Blé Tendre, en Légumes Frais, en Olives de Table, et en Viandes Rouges.

Alors que pour les Huiles d'Olives, les Fruits Frais et Secs et surtout les Légumes Secs les besoins qui seraient importants ne seront pas atteints aisément.

La progression actuelle pour la wilaya de Saida , avec un taux de croissance de 8,40 % , a reposé sur le recentrage des moyens humains, financiers et organisationnels . Toutes ces conditions réunies, ont permis d'atteindre un Indice de Production et un taux de croissance appréciables.

Indice de Production Agricole :	107	(base 100).
Taux de Croissance Production Agricole :	6,7	%

❖ *L'élevage:*

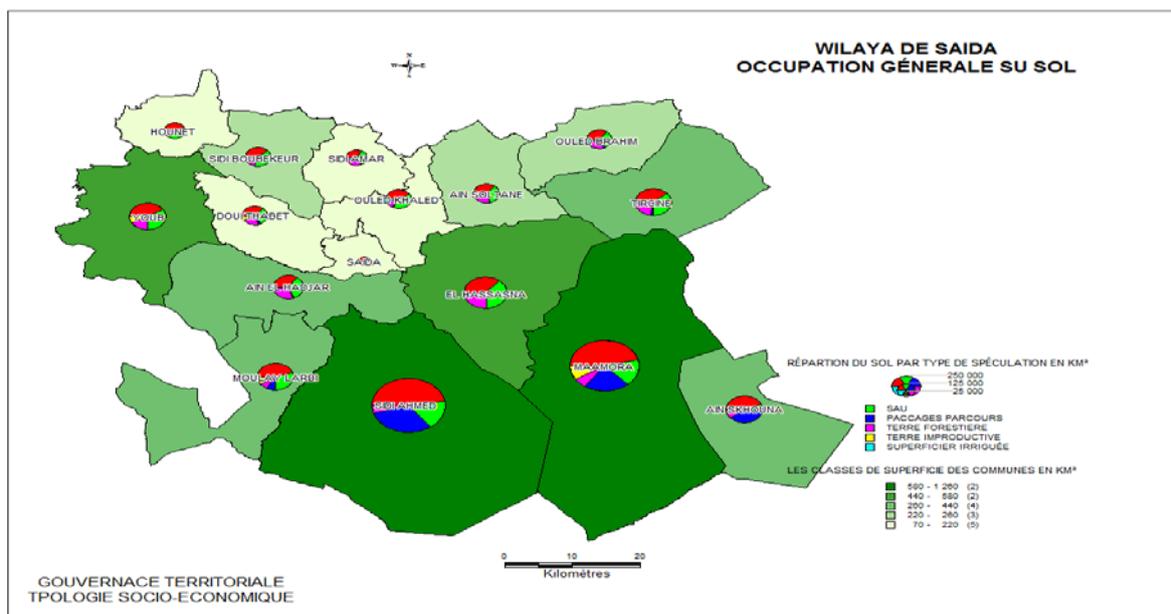
Quant à l'activité de l'élevage composé essentiellement d'Ovins (90%, 805585), elle enregistre une augmentation du cheptel passant de 600230 têtes en 2007 à 905993 têtes en 2014.

L'élevage se pratique dans toutes les communes de la wilaya. Sauf la commune chef lieu. A la fin 2013, on comptait 20.481 têtes bovines, 805.585 têtes ovines et 76.917 têtes caprines.

Quant à la production animale, l'on constate, que les productions laitières sont en augmentation, mais nettement loin de celles des années 1990. Pour les autres catégories de productions, les quantités sont relativement stables.

Le diagnostic du secteur fait ressortir que Saida constitue la continuité de la région Nord-Ouest et renferme des terroirs plus riches. Elle dispose de l'eau et une diversité de produits qui restent à moderniser et à assurer de forts rendements. La carte suivante confirme notre constat et présente l'occupation du sol de la wilaya :

Figure 3-3-2 : Carte d'occupation du sol:



Source : notre construction à partir des données de DPSB

C-La wilaya de Béchar

❖ *L'activité agricole :*

La surface agricole utile (SAU) estimée à 37 000 ha seulement donne un rapport SAU/habitant de 0,13 hectare par habitant, ratio deux fois moins important que le ratio national qui est de 0,25 ha.

En raison des conditions climatiques défavorables la vie n'existe que là où il y a de l'eau et ceci est d'autant plus vrai pour l'agriculture comme l'atteste le taux d'irrigation qui est de 85 % en moyenne au niveau de toute la wilaya.

Concernant la répartition de la SAU par groupe de cultures, la phœniculture se taille la part du lion avec 43 % de la sole agricole. Relevons cependant, que presque la moitié des palmiers sont considérés non productifs et le reste à rendement faible avec des productions de qualité médiocre et destiné bien souvent à l'alimentation du bétail.

La jachère est assez importante et représente un tiers de la SAU, celle-ci se justifie pour essentiellement assurer les besoins en fourrages du bétail selon la pratique du pâturage libre.

Les zones d'épandage de crue recèlent des potentialités importantes, avec des sols alluvionnaires de bonne qualité, estimés à environ 40 000 ha. Elles peuvent constituer un pôle de production de céréales de premier ordre, pour peu que soient mobilisés les moyens de mise en valeur.

Les zones d'épandage de crues sont réservées aux cultures de céréales, un labour superficiel au cover crop, suivi d'un semis à la volée. La récolte est manuelle, et la faible production qui en découle est affectée directement à l'alimentation du cheptel.

Depuis son aménagement initial, il y a de cela une quarantaine d'années, le périmètre d'Abadla a connu une régression indéniable du fait de plusieurs facteurs :

Le problème de la disponibilité en eau en raison de l'aléa climatique, des fuites dans les transferts et adduction de surface et de la réduction de la dotation initiale à partir de barrage de Djorf Tolba au profit de l'AEP.

Le problème du système de distribution de l'eau prévu initialement pour de grandes superficies, morcelées par la suite en EAI et EAC ce qui rend celui-ci aujourd'hui peu adapté et inopérant.

L'âge avancé des agriculteurs, l'absentéisme et la nécessité d'assainissement des listes des bénéficiaires pour le respect de l'adage : « La terre à celui qui la travaille ».

Les problèmes de salinité et parfois d'hydrométrie des sols. ; Le problème du choix des cultures par rapport à l'aptitude des sols et aux conditions édaphiques; L'absence d'une institution spécifique chargée de l'évolution et du suivi du périmètre etc....

Globalement le système oasien est véritablement en crise en raison du foncier (morcellement) et de la mauvaise gestion de l'eau (pertes, systèmes de distribution inadaptes, prolifération de forages à la périphérie des oasis...).

L'ensemble de ces facteurs défavorables, malgré l'existence d'un potentiel agricole appréciable et d'exception, militent en faveur, sinon expliquent déjà l'abandon pur et simple des terres (PATW Béchar).

❖ L'élevage

Le milieu d'appartenance géographique du territoire en question confirme la vocation pastorale de la wilaya dont les pacages et les parcours détiennent plus de 99 % de la surface

industrielle d'Es Sénia et la mise en place de celle d'El Kerma ont connue un développement important. Parallèlement des zones d'activités sont lancées dans la majorité des communes de la wilaya. Ce qui a permis, certes timidement, la création de petites unités d'industries légères de transformation (textile, agroalimentaire, plastique) qui ont contribué à l'accroissement de la production et à la création de l'emploi.

Les années 1990-2000 restent caractérisées par un ralentissement généralisé de l'activité industrielle, la chute de l'investissement public et l'hésitation de l'investissement privé tourné vers des créneaux plus lucratifs (commerces, import-export, services, transport, textiles, agroalimentaire etc.).

A- La wilaya d'Oran

La wilaya d'Oran est classée par le schéma directeur des ZI (Zones industrielles) et ZA (Zones d'activités), en deuxième position après l'algérois (selon l'indice d'attractivité), elle reste donc bien dotée au niveau du tissu industriel.

Le tissu industriel de la Wilaya est constitué de 98 unités industrielles de taille (dépassant 50 emplois), couvrant principalement trois branches d'activités : l'industrie pétrochimique BTPH, l'industrie manufacturière, Il offre actuellement 25833 emplois.

Les très grandes unités (plus de 250 emplois) constituent 45,9 % du tissu industriel et génèrent 77,3 % de emplois industriels, activant principalement dans les branches pétrochimique BTPH.

La répartition spatiale de cette industrie est très inégale à travers le territoire de la Wilaya. Elle est concentrée essentiellement en deux pôles : le pôle pétrochimique d'Arzew et le pôle d'Es Sénia. Cette industrie semble dépendante de l'extérieur, elle ne valorise que très peu les ressources et les potentialités locales.

Par rapport à la situation de monopole du secteur public durant les trois premières décennies, on remarque qu'en 2014, sur un ensemble de 115 unités industrielles principales implantées dans la wilaya d'Oran, près de 78 % appartiennent au secteur privé. La polarisation par l'unité centre et celle de l'Est et se confirme naturellement, car elles détiennent l'ensemble des zones industrielles de la wilaya.

Le pôle Est : la zone d'Arzew- Bethioua est spécialisée dans la chimie et les hydrocarbures,

Le pôle centre : contient des industries diversifiées (textile, sidérurgie, plastique, chimie, agro-alimentaire, BTP etc.), allant de la production à la commercialisation et aux activités de dépôts. S'ajoute à ces unités principales tout un tissu de PMI et de PME qui s'est développé essentiellement au cours de la dernière décennie et qui est assez dynamique grâce aux nouvelles orientations liées à la dynamisation et à la promotion du secteur industriel.

La zone industrielle d'Arzew a une vocation de transformation des hydrocarbures, l'activité avale à travers le raffinage, séparation et la liquéfaction est la principale vocation. Elle s'étend sur une superficie totale de 2640 ha et regroupe principalement : 15 unités de production et 17 unités de services. Ces unités industrielles génèrent un volume d'emploi total près de 12000 dont 30% dans les unités de services, globalement la moyenne d'emploi par unité est de 375

emplois par unité. Au vue de la manipulation des produits hautement dangereux, cette zone impose un couloir de sécurité totalisant près de 300 ha de servitudes.

B- La wilaya de Saida:

Le secteur de l'industrie dans la wilaya de Saida reste le moins développé dans la wilaya par rapport aux autres secteurs, avec à peine 17% des emplois, elle demeure encore très modeste malgré la présence d'un appréciable potentiel en terme d'entreprises notamment de PME (dont des activités de minoteries, de matériaux de construction, d'aliments de bétail, d'agroalimentaire...); ou encore en terme de foncier industriel avec les zones industrielle de Saida et Ain el Hadjar et les zones d'activités de Saida de Youb ou encore la récente création de la zone de Sidi Ahmed dans la localité d'EL Kolia.

C-La Wilaya de Béchar:

La wilaya de Béchar dispose d'un potentiel de gîtes de substances utiles fort appréciables et diversifiés : calcaires, argiles, baryte, dolomies, kaolin, sel, sables quartzueux etc.... A l'exception des calcaires qui sont exploités pour les agrégats, les autres ressources ne sont pas exploitées et la brique rouge par exemple est ramenée des wilayas du Nord.

Le foncier industriel de la wilaya est globalement limité : la ZI de Béchar est quasiment saturée, quant aux ZAC d'Abadla et de Béchar leur vocation initiale a été détournée car devenues des zones d'habitations.

L'activité industrielle est très faible et très peu diversifiée, elle est dominée par des entreprises de petites tailles et orientées essentiellement vers l'agro-alimentaire de base : semoule, farine, lait et boissons gazeuses.

Conclusion

Après avoir connu un essor important sur le plan industriel, dans les années soixante dix, l'Algérie a vu son tissu industriel se rétrécir comme s'est le cas de wilaya de Saida qui n'a réussi a conservé que la cimenterie , la briqueterie , et quelques entreprises ainsi que Béchar qui n'a conservé que 6 entreprises .Le cas d'Oran est différent puisque cette wilaya malgré ce ralentissement industriel a gardé beaucoup d'entreprises en se concentrant surtout sur l'industrie légère tel que l'agroalimentaire, le plastique ...

III_III-III tissu économique (PME/TPE):

A- La Wilaya d'Oran:

Les petites et moyennes entreprises ont connu un essor considérable dans la wilaya d'Oran grâce aux aides de l'Etat et notamment aux opportunités du territoire. Encadrées par les dispositions de la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise n° 0118 du 12 décembre 2001. Ce sont des unités au service de l'économie locale qui peuvent s'avérer d'un intérêt particulier pour les grandes unités industrielles, actuelles ou projetées.

Les différentes sources d'information montrent la présence de 22748 unités (selon l'annuaire statistique de la wilaya dont 70% constituées de Très Petites Entreprises (TPE). Ces entreprises génèrent un volume d'emplois estimé à 220.000. Au plan de la localisation, elles se concentrent à hauteur de 29% dans le tissu urbain existant, 48% en zones industrielles et 23% en zones d'activité.

Ces unités opèrent dans diverses branches :

Les services et le commerce vient en tête avec 61,8%

La filière BTPH occupe le second rang avec 25,6 %

L'industrie n'affiche de 11,2%

Et enfin l'agriculture et pêche occupent le dernier rang avec 1,4 %

Par ailleurs, il est à noter que la majorité de ces unités se concentrent dans l'unité centre avec un léger déploiement dans des zones situées aux portes des agglomérations importantes le long des grands axes (El Kerma, Oued Tlélat).

Dans l'étape actuelle de l'évolution des PME-PMI, la part très élevée des TPE n'est pas de nature à créer un nombre important d'emplois, ni une forte synergie avec les autres unités et encore moins avec les unités industrielles importantes et motrice. Néanmoins, elles bénéficient d'une prise en charge des pouvoirs publics sous forme de programmes de mise à niveau, de crédits, de formation, l'objectif étant de leur permettre d'impulser l'activité industrielle dans un cadre concurrentiel. Le centre de facilitation d'Oran ainsi que la pépinière PME-PMI témoignent de l'intérêt que portent les institutions publiques à ce secteur émergent et stratégique.

Les PME-PMI ainsi mieux structurées et plus compétitives constitueront à terme les bases du renouveau industriel de la wilaya d'Oran et un vecteur de création d'emplois.

En dépit des facilitations, d'accompagnement et d'aide à l'investissement le secteur de l'industrie peine à se structurer tout d'abord et en suite structurer le territoire. Il faut noter que l'unité de montage d'automobile, dans son début certes, elle peut constituer une activité motrice de tout le territoire de la wilaya parallèlement à celle d'Arzew.

B- La wilaya de Saida:

Pour la wilaya de Saida, Les petites et moyennes entreprises par leurs investissements et par les emplois qu'elles génèrent jouent un rôle indiscutable dans la dynamique et le développement économique d'une région, c'est pour cette raison, qu'on trouve sur le plan politique et surtout depuis 1980 une multiplicité et une multiplication des programmes visant l'encouragement et l'aide des PME.

En 2014 le tissu économique de la wilaya de Saida en termes de PME compte un total de 2915 entreprises, dont 33 considérées comme moyennes entreprises, et 173 petites entreprises et 2709 TPE.

La wilaya compte 2915 entreprises de petite et moyenne taille, la commune de Saida concentre le nombre le plus élevé de PME à savoir 2101 entreprises représentant 72% de l'ensemble de PME de la wilaya et participant à l'emploi avec un effectif de 7298 ce qui correspond à 69% de l'ensemble de l'emploi total occupé par les PME.

Concernant la structure de la wilaya par secteur d'activité : le BTPH prédomine les autres secteurs en termes d'effectif d'entreprises. En effet, on enregistre 1051 entreprises, soit une part de 38%, on enregistre également une forte contribution dans l'emploi avec 41%.

Le secteur de service ; vient en deuxième position avec 508 PME, il participe à l'emploi par 2321 employés.

Avec une part de 35% dans l'ensemble des PME, les transports viennent en troisième position, mais ne contribuent que par 10% dans l'emploi. Ceci est expliqué par la nature des entreprises de transport qui sont généralement de très petite taille qui ne dépasse pas les 2 salariées. En revanche le secteur de l'industrie et malgré le nombre très limité par rapport aux autres secteurs, il participe à l'emploi avec un pourcentage assez élevé (18,34%).

Concernant le commerce, les données ne concernent que le commerce de gros, alors que le commerce de détail n'est pas recensé dans cette catégorie. A cet effet, on ne retrouve que 121 PME dans le secteur des commerces, avec une participation à l'emploi de l'ordre de 1,2%.

Les PME dans le secteur de l'agriculture sont très peu nombreuses, les chiffres indiquent qu'il y'a que 33 entreprises, considérées comme petites entreprises de 10 salariés ou plus. Les PME agricoles participent avec 6% dans l'emploi total.

Pour conclure, on trouve que les moyennes entreprises ME participent à 1% dans sa structuration, les petites entreprises PE à leur tour, représentent 6% et enfin, les très petites entreprises TPE ; de par leur nature détiennent la part du lion dans le tissu économique de la wilaya, leur part s'élève à 93%.

C- La Wilaya de Béchar:

En 2014 la wilaya de Béchar compte, Environ 4500 PME/PMI emploient 12 200 personnes. Les branches d'activités les plus représentatives sont les TP (plus de 50%) et les travaux publics (14%). Le rapport entreprise/emploi est faible, de l'ordre de 2,7, chiffre indicateur de micro-entreprises.

L'activité commerciale est relativement importante est essentiellement présente dans les grandes agglomérations : Béchar, Abadla, Béni-Ounif, Kenadsa, Beni Abbes.

Résultat:

Les petites et moyennes entreprises ont connu un essor considérable dans les trois wilayas grâce aux aides de l'état et notamment aux opportunités du territoire. Encadrées par les dispositions de la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise n° 0118 du 12 décembre 2001. Cela dans le but de relancer l'activité économiques dans un premier temps et lutter contre le chômage en créant des poste de travail . La présence importante des PME se constate en fonction de la concentration de la population d'une part et de la volonté politique d'autre part pour maintenir la population dans certaines régions comme c'est le cas pour Béchar.

III-III-VI : L'Emploi

Des conjonctures précédentes qui correspondaient à la crise socio économique du pays, l'Algérie a connu un déclin économique impactant directement l'emploi notamment dans le secteur industriel. Depuis les années 2000, dans le cadre de la lutte contre le chômage et notamment la pauvreté, la wilaya d'Oran a mis en place des programmes pour réduire le chômage dans le cadre de la relance économique pour la création de l'emploi en général.

Des dispositifs et des différents mécanismes mis en place (L'ANSEJ, CNAC, ANGEM, ...) ont permis d'améliorer l'indice de chômage. En effet selon les données établies par les services des directions de l'emploi.

A-La wilaya d'Oran:

La wilaya d'Oran totalise de 722 404 occupés en 2013b soit une augmentation de 226998 postes d'emplois par rapport aux données du RGPH 2008, donnant un taux d'accroissement annuel moyen de 9 % qui demeure nettement supérieur à celui de la population. Cette croissance a permis de réduire considérablement le taux de chômage soit 10,89%

Si le taux de chômage moyen de la wilaya qui est de 10,89%, semble satisfaisant, il reste nuancé au niveau des communes : seules les communes d'Es Seina, Oran, Bir El Djir affichent un score inférieur à celui de la wilaya.

Les autres communes affichent des taux supérieurs à la moyenne de la wilaya allant jusqu'à 5 points de différences ; et c'est les communes du Sud de la wilaya où le chômage demeure important.

B- La wilaya de Saida :

Sur la base des statistiques fournies, la population occupée aurait cru en moyenne sur la période 1998-2014 de près de 10% par an. Le taux de chômage aurait enregistré une baisse significative à l'échelle de la wilaya. Cette population occupée est répartie principalement dans trois secteurs d'activité : Les services, le BTP puis l'agriculture.

Il importe de mentionner que le taux de chômage dans la wilaya de Saida a amorcé une baisse significative à partir de 2005 pour atteindre 9,47% en 2014. Cette baisse du chômage, n'est pas uniforme et l'emploi semble se concentrer au niveau de la commune de Saida (45,26%) et au niveau de la vallée de Saida (69,28 %).

En 2014 dans la wilaya de Saida près de 18 666 emplois ont été créés dont 4 857 placements sont permanents et 13 809 temporels.

De façon générale, la création de l'emploi est concentrée dans la commune chef lieu, presque la moitié des postes sont créés au niveau de la commune de Saida, comme on a constaté la forte création de l'emploi dans les services près de 51.43 % des poste créés suivi par l'administration et le BTP avec près de 16 % d'emplois créés dans chacun d'eux.

Dans la création de l'emploi, l'emploi permanent ne représente que 23% en 2014. « Les emplois créés durant la période 2001-2014 sont donc des CDD, des emplois temporaires et précaires » estime-t-il. « Contrairement à ce qui est présenté par les pouvoirs publics, les solutions apportées restent de simples solutions d'attente et le traitement du chômage n'est pas économique mais fondamentalement social.

C-La wilaya de Béchar:

La wilaya de Béchar totalise près de 100 463 habitants occupés en 2014 sur une population active de 179 900 et avec un taux de chômage de 9,25%.

Si le taux de chômage moyen de la wilaya qui est de 9,25%, semble satisfaisant, il reste nuancé au niveau des communes : seule la commune de Béchar affiche un score inférieur à

celui de la wilaya. Les autres communes affichent des taux supérieurs à la moyenne de la wilaya allant jusqu'à 30 points de différences ; où le chômage demeure important.

La création d'emplois se concentre essentiellement dans la commune du chef lieu de part la forte concentration de la population dans cette agglomération. En effet , plus de la moitié des postes sont créés au niveau de Béchar ville .D'autre part, relativement à toutes les communes, on a constaté une forte création d'emplois dans le secteur du BTPH qui absorbe près de 50.04% des postes créés suivi par celui du commerce et services avec 25.19% et 17.96 % pour l'industrie qui se concentre surtout dans l'industrie artisanale , 6.09 % pour le transport et enfin l'agriculture qui n'est pas créatrice d'emplois d'où l'absence de postes créés dans ce secteur qui ne dépasse pas le 1%.

Dans la création de l'emploi, l'emploi permanent représente moins de 20% en 2014. « Les emplois créés durant la période 2001-2014 sont donc des emplois temporaires et précaires».

« Contrairement à ce qui est présenté par les pouvoirs publics, les solutions apportées restent de simples solutions d'attente et le traitement du chômage n'est pas économique mais fondamentalement social.

Il n'y a pas encore chez nous une politique de l'emploi mais seulement une politique de gestion du chômage, très coûteuse par ailleurs, financée par la dépense publique et qui prendra fin dès que la manne pétrolière diminuera ou devra être affectée à d'autres secteurs.

Concernant la population occupée, elle présente plusieurs difficultés en matière de données, qui nous empêchent de présenter une image claire de cet indicateur où, La définition de la population occupée n'est pas identique chez les organismes qui publient des chiffres en la matière, cette hétérogénéité est à l'origine des contradictions des statistiques recueillies auprès de différentes directions, ainsi, il y a ceux qui recensent toutes les personnes ayant occupées un poste dans une période qui dépasse ou égalise les 3 mois, d'autres ne prennent en considération que celles qui ont exercé plus d'une année. Cette catégorie inclut les estimations relatives à l'emploi informel.

Résultat :

Des dispositifs et des différents mécanismes mis en place (L'ANSEJ, CNAC, ANGEM, ...) ont permis d'améliorer l'indice de chômage des trois wilayas. Cependant les opportunités d'emploi se retrouvent plus dans les grandes agglomérations comme celle d'Oran ainsi que dans les chefs lieux.

Contrairement à ce qui est présenté par les pouvoirs publics, les solutions apportées restent de simples solutions d'attente et le traitement du chômage n'est pas économique mais fondamentalement social.

Conclusion du chapitre :

Au terme de ce chapitre et d'après l'analyse descriptive que nous avons pu établir à l'aide du diagnostic effectué, nous pouvons affirmer que les territoires en question présentent des contrastes tant sur le plan social, économique et intentionnel.

Ainsi, l'hyper concentration de la population et de l'activité économique et des investissements publics dans la wilaya d'Oran qui représente un échantillon du littoral algérien et qui montre des disparités à travers les différents type de territoires algériens. En effet, la wilaya de Saida qui fait partie d'une région agro-pastorale se caractérise par des investissements de moindre importance. Quant à la wilaya de Béchar, on observe une activité économique en berne malgré l'étendue importante de ce territoire qui occupe le 6^{ème} rang par rapport à l'ensemble des wilayas du pays

Chapitre IV:

*Que révèle la typologie socio-économique
comme méthode de la bonne gouvernance
territoriale ?*

Derrière une apparente uniformité, l'institution communale recouvre en fait des réalités socioéconomiques, culturelles et financières fort différentes. Au-delà de l'exercice de style, le réel intérêt à constituer des catégories homogènes de communes sur la base de leur environnement socioéconomique, est d'offrir aux gestionnaires communaux un cadre de référence supplémentaire pour une analyse et une bonne gouvernance dans le cadre du développement territoriales.

Chaque commune est effectivement confrontée à un contexte socioéconomique local qui lui est propre (caractère de territoire, dynamisme économique, évolution démographique...) et qui a, dès lors, des répercussions spécifiques sur la bonne gouvernance et le développement de ces communes.

Pour mieux appréhender cette diversité du secteur communal, la réalisation d'une typologie socioéconomique des communes est indispensable pour bien diriger les territoires, en connaissant les caractéristiques de chaque territoire.

La réalisation d'une telle typologie repose en premier lieu sur la constitution d'une base de données socioéconomiques à l'échelon communal. Toutes les variables introduites dans l'analyse, plus de 150 variables provient de sources statistiques officielles (ONS, DPAT, ANAT, observatoires statistiques régionaux...) ; Qui caractérisent le territoire, la population et les activités économiques présentes dans les 63 communes du territoire choisi à savoir les communes de la wilaya d'Oran, de Saida et de Bechar.

La typologie socio-économique s'obtient en opérant un double traitement statistique de ces informations de départ.

D'abord analyse factorielle ; est une méthode inductive classique qui vise tout d'abord à éliminer la redondance dans les données originales en essayant de regrouper l'information statistique de départ en un nombre plus faible de variables synthétiques (les facteurs).

À partir de cette synthèse statistique, l'analyse typologique (l'analyse en clusters) vise ensuite à regrouper les communes caractérisées par un environnement socioéconomique le plus homogène possible. Elle consiste en un algorithme qui va rechercher les « proximités » des observations et regroupe les communes à partir de leurs scores factoriels (représentatifs de leur contexte socioéconomique).

Nous envisageons maintenant de recourir aux méthodes d'analyse des données et plus précisément à l'analyse en composantes principales et à l'analyse typologique pour mieux caractériser le territoire objet d'étude à savoir la wilaya d'Oran, de Saida et de Béchar

Cette approche factorielle nous permettra d'une part, d'éliminer la redondance dans les données originales en essayant de regrouper l'information statistique de départ par un nombre

plus faible de variables synthétiques (les facteurs). Et d'autre part, de regrouper les communes caractérisées par un environnement socio-économique le plus homogène possible. Selon une typologie qui mette en valeur les caractéristiques des différentes classes.

Cette analyse permettra aussi de définir plusieurs unités territoriales différenciées considérées comme unités d'analyse. Cet outil permettra également de mettre en évidence les caractéristiques liées à la concurrence, à la compétitivité et à l'attractivité économique locale et régionale.

Enfin, la vérification empirique que nous proposerons dans ce chapitre, nous permettra sans aucun doute de confronter nos résultats au constat du diagnostic déjà effectué.

Section I : L'Analyse Factorielle comme méthode d'une typologie territoriale

Afin d'effectuer, une analyse approfondie et significative d'une information brute et volumineuse, telle que celle issue de notre diagnostic sur les communes de la wilaya d'Oran, de Saida et de Bechar, il est nécessaire de recourir à une analyse factorielle. (Giznilli, Werette 1995).

Cependant, avant d'entamer cette analyse, nous commencerons par donner un aperçu sur les méthodes d'analyses factorielles dont fait partie les méthodes que nous projetons d'appliquer, à savoir l'ACP et l'analyse typologique.

IV-I-I Aperçu sur les méthodes d'analyse factorielle :

L'analyse factorielle est une technique statistique aujourd'hui utilisée pour dépouiller des enquêtes : elle permet, quand on dispose d'une population d'individus (personnes, communes, espaces, région...) pour lesquelles on possède de nombreux renseignements les concernant, d'en donner une représentation graphique, qui permet de voir les rapprochements et les oppositions entre les caractéristiques des individus.

Cette technique regroupe une famille de six méthodes d'analyse des données : l'analyse en composantes principales(ACP), l'analyse factorielle des correspondances (AFC), l'analyse typologique, l'analyse des similarités, l'analyse de la régression multiple et l'analyse discriminante. Ces techniques ayant pour objectif la description statistique des grands tableaux, et permettent de rechercher les structures cachées dans les données et « d'obtenir une description de nature statistique pour un certain phénomène, qui a donné lieu au recueil de mesures ou observations trop nombreuses et dépendantes les unes des autres pour être interprétables en première lecture » (Stéphane DRAY, 2003).

L'analyse factorielle est déjà centenaire : elle a été créée en 1904 par le psychologue anglais Charles Spearman (inventeur également du coefficient de corrélation de rang), dans le but de mesurer l'intelligence (Charles Spearman, 1904). Sa technique porte le nom aujourd'hui d'analyse factorielle des psychologues. D'autres techniques d'analyse factorielle seront développées ensuite : l'analyse en composantes principales (souvent abrégée en ACP) et une variété de celle-ci l'analyse factorielle des correspondances (AFC), créée dans les années 1960 par Jean-Paul Benzécri ; Du fait de l'essor de l'informatique, cette dernière technique est devenue une technique standard, intégrée dans les grands logiciels statistiques internationaux (EXLSTAT ; SAS, SPSS. STATISTICA...).

Outre l'utilisation de la statistique descriptive pour représenter de façon assimilable les informations données par les indicateurs séparément, la statistique exploratoire multidimensionnelle ainsi que les techniques de classification ont été utilisées pour explorer la réalité complexe et cachée, traduite par les nombres, et établir des typologies permettant de définir des groupes de communes à comportement semblable. L'analyse des données est un ensemble de méthodes statistiques dont le point commun est de déceler la structure d'un ensemble d'indicateurs à travers leur observation. Du fait de la complexité des données mises en jeu, des traitements spécifiques ont été nécessaires pour gérer, analyser, puis synthétiser les informations apportées par le nombre important d'indicateurs utilisés. Ces analyses et synthèses sont progressivement orientées en fonction des objectifs à atteindre.

IV.I.II : Le recours à l'Analyse en composante Principal (ACP), définition et caractéristiques

L'analyse et l'exploitation de la volumineuse information contenue dans les résultats du diagnostic qui représente les 63 communes (individus) et les 30 caractéristiques (les variables) qui leurs sont associées ne peut se faire qu'au moyen de l'analyse en composante principale dont l'objectif est de :

- Synthétiser et simplifier un tableau de données brutes de plusieurs variables, en un tableau avec un nombre plus réduit de nouvelles variables obtenues par regroupement des variables initiales et qu'on appelle composantes principales.
- Structurer et interpréter les données initiales dont le grand nombre ne permettait pas une interprétation lecture significative.

❖ *Présentation sommaire de la méthode :*

L'Analyse en Composantes Principales (ACP) est une méthode d'analyse de données. Elle cherche à synthétiser l'information contenue dans un tableau croisant des individus et

des variables quantitatives. Produire un résumé d'information au sens de l'ACP, c'est établir une similarité entre les individus, chercher des groupes d'individus homogènes et mettre en évidence une typologie d'individus. Quant aux variables c'est mettre en évidence des bilans de liaisons entre elles, moyennant des variables synthétiques et mettre en évidence une typologie de variables. L'ACP cherche d'une façon générale à établir des liaisons entre ces deux typologies.

Les axes factoriels (ou composantes principales) obtenus représentent alors des combinaisons linéaires des variables d'origines. Ils ont l'avantage de ne pas être corrélés entre eux contrairement aux variables. Ils peuvent être hiérarchisés : le premier facteur explique mieux la variabilité des données initiales, la seconde explique mieux la variabilité du résidu non pris en compte par le premier et ainsi de suite.

Pour retrouver une information complète, on pourrait normalement considérer la totalité des axes et il y en a autant que de variables (sauf s'il existe une corrélation parfaite entre plusieurs variables). Tout l'intérêt de l'analyse en composantes principales est de permettre d'associer aux différents axes factoriels un rôle descriptif en termes quantitatifs.

A chaque axe est associée une fraction de l'information contenue dans le tableau de données initial. Cette part d'information est également appelée taux d'inertie ou part de variance expliquée. D'autre part chacun des axes peut être interprété en termes de corrélation avec les variables d'origines.

L'ACP recherchera donc des sous-espaces de faibles dimensions (une, deux ou trois par exemple) qui ajustent au mieux le nuage de points individus (communes) et celui des points-variables (indicateurs) de façon à ce que les proximités mesurées dans ces sous-espaces reflètent autant que possibles les proximités réelles.

Le sous espace d'ajustement est formé de droites dont la première réalise le meilleur ajustement de nuages des communes par une droite. La valeur réalisée par la projection d'un point-commun sur cette droite n'est en fait qu'une moyenne pondérée des observations de cette commune sur les différents indicateurs utilisés.

En résumé, l'ACP procède à une pondération appropriée des différents indicateurs mis en jeu, pour donner une valeur synthèse de toutes les observations recueillies pour une commune donnée.

Une Analyse en Composant Principal (ACP) appliquée au fichier regroupant tous les indicateurs séparés des différents thèmes, population, emploi, hydraulique, agriculture PME, éducation, habitat, santé, finance locale, a pour objectif la définition d'un indice synthétique du développement local de la wilaya ainsi qu'une distribution des communes étudiées sur les axes.

La classification des différents indicateurs séparés, ensuite regroupés par thème, et enfin réunis dans un fichier global à différentes typologies selon, l'indicateur ou le thème étudié.

❖ Les limites de l'outil (ACP)

Si les outils statistiques tels que l'analyse en composantes principales sont d'une aide précieuse pour mieux caractériser le territoire, affiner le diagnostic et déterminer une typologie ; l'exercice délicat de **caractériser et mettre une étiquette sur chaque commune** se révèle par nature limité :

- Le niveau communal est une échelle très fine et quelques indicateurs peuvent suffire à faire basculer les communes de petites tailles d'une classe à l'autre. Ainsi, le choix des indicateurs pour l'analyse des territoires oriente très fortement les résultats. Il peut donc se révéler inapproprié à certaines thématiques ;
- Certaines notions n'étant pas disponibles où n'ayant pas de sens à la commune.
- Certains phénomènes ne peuvent pas être mis en évidence ;
- La visualisation globale des données. Dans certains cas, cette visualisation est suffisante ; dans d'autres, par contre, elle permet seulement de situer, dans l'ensemble des données, une recherche plus poussée, qui peut être soit définie a priori, soit établie à la lumière des résultats de l'ACP ;
- La mise en œuvre de l'ACP demande le calcul préalable de la matrice carrée de covariance des données, qui est de taille p^2 pour des vecteurs de dimension p . Cette matrice est déjà coûteuse à calculer, et sa taille et son traitement deviennent prohibitifs en haute dimension. Ainsi des données de dimension 1000 donneront lieu à une matrice d'un million d'éléments. D'autres méthodes peuvent être élaborées pour remédier à ce problème ;

IV.I.III : La classification ascendante hiérarchique (CAH)

Le fondement de la classification hiérarchique est de créer une hiérarchie de clusters. À la racine de l'arbre est associé un unique cluster contenant l'ensemble des objets de la base, puis plus on descend dans l'arbre, plus les clusters sont spécifiques à un certain groupe d'objets considérés comme similaires. Afin de former une telle hiérarchie de clusters, il existe une méthodes principales la méthode ascendante, démarrant avec autant de clusters que d'objets initiaux dans la base, puis fusionnant successivement les clusters considérés comme les plus similaires, jusqu'à ce que tous les objets soient réunis dans un unique cluster stocké à la racine de la hiérarchie formée ;

Cette méthode de classification CAH utilisée en analyse des données ; à partir d'un ensemble Ω de n individus, son but est de répartir ces individus dans un certain nombre de classes.

La méthode suppose qu'on dispose d'une mesure de dissimilarité entre les individus ; dans le cas de points situés dans un espace euclidien, on peut utiliser la *distance* comme mesure de dissimilarité. La dissimilarité entre des individus x et y sera notée $dissim(x, y)$.

La classification ascendante hiérarchique est dite ascendante car elle part d'une situation où tous les individus sont seuls dans une classe, puis sont rassemblés en classes de plus en plus grandes. Le qualificatif "hiérarchique" vient du fait qu'elle produit une hiérarchie H , l'ensemble des classes à toutes les étapes de l'algorithme, qui vérifie les propriétés suivantes :

- $\Omega \in H$: au sommet de la hiérarchie, lors qu'on groupe de manière à obtenir une seule classe, tous les individus sont regroupés
- $\forall \omega \in \Omega, \{\omega\} \in H$: en bas de la hiérarchie, tous les individus se trouvent seuls
- $\forall (h, h') \in H^2, h \cap h' = \emptyset$ ou $h \subset h'$ ou $h' \subset h$

Initialement, chaque individu forme une classe, soit n classes. On cherche à réduire le nombre de classes à $nb_{classes} < n$, ceci se fait itérativement. À chaque étape, on fusionne deux classes, réduisant ainsi le nombre de classes. Les deux classes choisies pour être fusionnées sont celles qui sont les plus "proches", en d'autres termes, celles dont la dissimilarité entre elles est minimale, cette valeur de dissimilarité est appelée *indice d'agrégation*. Comme on rassemble d'abord les individus les plus proches, la première itération a un indice d'agrégation faible, mais celui-ci va croître d'itération en itération.

La dissimilarité de deux classes $C_1 = \{x\}, C_2 = \{y\}$ contenant chacune un individu se définit simplement par la dissimilarité entre ces individus.

$$dissim(C_1, C_2) = dissim(x, y)$$

Lorsque les classes ont plusieurs individus, il existe de multiples critères qui permettent de calculer la dissimilarité. Les plus simples sont les suivants :

- Le saut minimum retient le minimum des distances entre individus de C_1 et C_2 : $dissim(C_1, C_2) = \min_{x \in C_1, y \in C_2} (dissim(x, y))$
- Le saut maximum est la dissimilarité entre les individus de C_1 et C_2 les plus éloignés : $dissim(C_1, C_2) = \max_{x \in C_1, y \in C_2} (dissim(x, y))$
- Le lien moyen consiste à calculer la moyenne des distances entre les individus de C_1 et C_2 : $dissim(C_1, C_2) = moyenne_{x \in C_1, y \in C_2} (dissim(x, y))$
- La distance de Ward vise à maximiser l'inertie inter-classe : $dissim(C_1, C_2) = \frac{n_1 * n_2}{n_1 + n_2} dissim(G_1, G_2)$ avec n_1 et n_2 les effectifs des deux classes, G_1 et G_2 leurs centres de gravité respectifs

❖ Dendrogramme

Un dendrogramme est la représentation graphique d'une classification ascendante hiérarchique ; Il se présente souvent comme un arbre binaire dont les feuilles sont les individus alignés sur l'axe des abscisses. Lorsque deux classes ou deux individus se rejoignent avec l'indice d'agrégation τ , des traits verticaux sont dessinés de l'abscisse des deux classes jusqu'à l'ordonnée τ , puis ils sont reliés par un segment horizontal.

À partir d'un indice d'agrégation τ , on peut tracer une droite d'ordonnée τ qui permet de voir une classification sur le dendrogramme.

Des versions plus complexes d'arbre de classification peuvent éventuellement aider à construire un arbre de décision.

2. L'objectif poursuivi par la

IV.I.IV : La Typologie « Socio-économique »

❖ Pourquoi regrouper les communes en catégories ?

L'objectif recherché mérite d'être fixé avec clarté. « Car les choix qu'implique le processus de classification seront fonction du but poursuivi ; il en va donc de même des résultats qui seront obtenus. On ne classe bien que dans un but déterminé ». L'objectif recherché par la présente classification consiste à regrouper dans des classes aussi homogènes que possible des communes caractérisées par des environnements socioéconomiques similaires.

L'objectif sous-jacent est de fournir un cadre de référence pertinent pour la comparaison des états socio-économique des communes (déduits à partir du réalité social, économique). Le plus souvent, la réalité socio-économique d'une commune donnée est comparée à une moyenne obtenue par le regroupement de communes se rapportant à une même entité administrative ou à une moyenne de communes appartenant à une même classe, il paraît plus opportun de fournir un cadre de référence intégrant la diversité du contexte socioéconomique. Ou typologie de communes, l'originalité de notre démarche est double.

Premièrement, elle ne vise pas à procéder à un découpage géographique en zones spatialement homogènes ou fonctionnellement complémentaires. Les catégories socioéconomiques sont constituées indépendamment de la localisation géographique et peuvent donc regrouper des communes fortement éloignées les unes des autres.

Deuxièmement, sur le plan méthodologique, la classification proposée est opérée à partir d'une base de données très abondante et en ayant recours à des méthodes statistiques descriptives sophistiquées permettant de synthétiser cette information primaire tel que l'analyse en composante principales.

❖ **Le niveau spatial d'analyse : la commune**

L'objet de notre démarche ne vise pas à obtenir une délimitation de zones homogènes de l'espace, mais porte bien sur un regroupement en catégories homogènes des entités communales elles-mêmes. En d'autres termes, le choix du niveau spatial de référence, la commune en l'occurrence, ne découle pas, comme dans de nombreuses études, d'une contrainte pratique de disponibilité de statistiques. Ceci étant dit, l'espace intracommunal présente souvent une grande hétérogénéité tant du point de vue des caractéristiques socioéconomiques de la population que de celui de la composition fonctionnelle du territoire (espaces affectés aux fonctions résidentielle, industrielle, commerciale, agricole...), Ceci nous amène à formuler une précaution préliminaire quant à l'interprétation des résultats obtenus (allocation des communes parmi les classes).

L'objectif sous-tendu par le regroupement des communes en classes homogènes étant de permettre une comparaison pertinente des réalités socio-économiques des communes

Section II : Présentation de l'étude empirique :

Pour l'application de ces méthodologies, nous avons retenu 3 wilayas différentes ; Oran une wilaya de littorale algérien, Saida qui présente les hauts plateaux, et enfin Béchar comme exemple du Sahara, soit une moyenne de 63 communes

Ces communes se différencient essentiellement par leur caractère territorial, le niveau de vie et le statut socioprofessionnel de la population, le degré d'urbanisation, l'importance des activités économiques (industrie, tertiaire, tourisme) et les dynamiques démographiques.

L'homogénéité des communes au sein d'un cluster est toutefois loin d'être absolue. Le clustering est en effet la recherche du meilleur compromis possible entre un nombre raisonnable de catégories de communes et le maintien de la plus grande homogénéité au sein de chacune d'elles.

Il convient de garder à l'esprit que les classes entre elles présentent une grande hétérogénéité tant du point de vue des caractéristiques socioéconomiques de la population que de celui de l'occupation du sol (espaces affectés aux fonctions résidentielle, industrielle, commerciale, agricole...).

L'application de l'analyse en composantes principales (ACP) et l'analyse typologique afin de caractériser les territoires objet d'étude, se fera sur la base d'un grand ensemble d'indicateurs socio-économique ; se rapportant aux 63 communes qui composent ces territoires.

IV.II.I La collecte et le choix des données :

Pour effectuer notre typologie, nous avons constitué une base de données très importante qui relève de tous les secteurs. La collecte de l'ensemble de ces données a nécessité la consultation de plusieurs fichiers statistiques des différentes directions représentant ces secteurs, et parfois l'entretien direct avec les responsables pour comprendre la nature de la statistique, et la situation et les perspectives du développement du secteur concerné.

Nos statistiques sont issues essentiellement des directions suivantes :

- Direction de planification et d'aménagement de territoire DPAT : devenue récemment DPSB la direction de programmation et des suivies budgétaires ;

Qui nous a fourni la monographie de la wilaya d'Oran, Saida et Bechar des années 2014, et 2001, les fiches communales qui contiennent quelques statistiques relatives aux communes, le PCD et le PSD qui nous informent sur les investissements réalisés ou en voie de réalisation et les montants alloués à leur titre.

- Les directions de l'hydraulique, de l'agriculture, des PME et de l'artisanat (devenue direction des PME, l'artisanat est affilié à la direction du tourisme), de l'emploi, des transports, que nous étions obligés de leur rendre visite afin de se rapprocher des responsables pour éclairer quelques données et interpréter et expliquer les informations recueillies.

- L'absence de quelques informations communales au niveau des directions, nous a conduit à nous s'adresser directement aux mairies où dans quelques cas nous avons interviewé les maires qui nous ont donnée des évaluations globales de leurs municipalités.

- L'ANAAT ; l'agence nationale d'aménagement et d'attractivité territoriale, où nous avons exploité leur rapport, surtout les plans d'aménagement de wilaya PAW.

- L'ONS a fait partie également de notre tournée de collecte de donnée, où nous avons exploité les documents qu'il publie notamment ceux de recensement du 2008, et on a pu grâce à l'entretien avec quelques responsables, apprendre la méthode de l'éclatement des classes d'âge que nous avons appliquée sur les catégories d'âge des scolarisés où on a obtenu des classes ne comprenant qu'un âge.

Ceci nous a permis d'acquérir un nombre importants d'informations, pour une bonne connaissance du territoire, tout en aidant à voir les choses de plus près, ce qui nous a servit à apporter des analyses plus réelles et plus fidèles qui a leur tour nous ont aidé a mené un diagnostic reflétant aussi fidèlement que possible les phénomènes sociaux et économiques

et à partir duquel nous pouvons construire une typologie socio économique et participé dans la gouvernance territoriale de différentes communes des wilayas.

IV.II.II : Constriction de la matrice des données et définition des indicateurs retenus.

Nous avons décidé de retenir parmi les très nombreux indicateurs exposés dans le diagnostic (plus de 250 variables), 32 variable que nous jugeons pertinente pour mener notre analyse car elle synthétise parfaitement l'ensemble de l'information de départ et ces variables concernent principalement :

- des critères physiques
- des critères démographiques
- des critères économiques
- des critères d'équipement et sociales

1 – les critères physiques :

Ces variables qui permettent de situer la commune dans son environnement naturel sont :

- 1- DENSITE (hab./km²)
- 2- Longueur des Routes national
- 3- Chemins de wilaya
- 4 -Chemins communaux
- 5- Superficie Totale Utilisée Par L'agriculture (HAS)
- 6 -Pacages et Parcours (HAS)
- 7 -Terres Forestières (HAS)
- 8 -Superficie Totale (HAS)
- 9 - Superficie Irriguée
- 10 Terres improductives

2 - Les critères démographiques :

- 1 Population totales en 2014
- 2 Taux d'urbanisation
- 3 Taux de scolarisation 6 ans
- 4 Taux de scolarisation 6-15ans
- 5 Taux de scolarisation 16-19ans
- 6 Taux De Raccordement

Ces données donnent un bon aperçu de la structure démographique de la population des communes

Les critères économiques

- 1 Taux d'activité
- 2 Secteurs d'activités Commerce
- 3 Secteurs d'activités Construction
- 4 Secteurs d'activités service
- 5 Secteurs d'activités industrielle

Ces variables permettent de cerner d'une part l'importance de différents secteurs, l'attrait de la commune et son dynamisme.

❖ Les critères d'équipements (les infrastructures de base)

- 1 Nombre de structures de santé total
- 2 Nombre de salles de soin
- 3 Nombre de Polycliniques

- 4 Nombre d'Écoles
- 5 Nombre d'élèves au primaire

- 6 Nombre d'établissements CEM
- 7 Nombre d'élèves au CEM
- 8 Nombre d'établissements lycée
- 9 Nombre d'élèves au lycée
- 10 TOL : taux d'occupation des logements TOL

Nous avons éliminé quelques indicateurs, ayant le même contenu informationnel que ceux retenus. Ainsi le nombre des variables retenus pour l'analyse est de 31.

IV.II.III : Méthode et problèmes de traitement.

Après avoir établi le diagnostic territorial basé sur l'analyse descriptive des différentes statistiques mobilisées dans le cadre d'une bonne gouvernance, notre démarche empirique s'invite pour valider une typologie socio-économique à l'aide de l'Analyse en Composantes Principales suivi par une classification hiérarchique. Comme déjà souligné dans la discussion ci-dessus, l'ACP est une méthode qui consiste à réduire la dimensionnalité d'un ensemble des données (échantillon) en trouvant un nouvel ensemble de variables plus petit que l'ensemble

original des variables, qui néanmoins contient la plupart de l'information de l'échantillon. et après la classification a pour objectif de parvenir à définir une partition des individus en un nombre restreint de classes homogènes, permettant une typologie des individus considérés

Dans le cadre de notre recherche nous avons choisi ces deux méthodes comme outils d'analyse qui nous permettra de synthétiser le nombre important d'informations qu'on possède et d'identifier à partir des axes qui résultent de l'analyse la vocation de chaque commune. Cette démarche proposée est conçue comme l'outil le plus approprié qui permet de regrouper les communes de la wilaya ayant des ressemblances présentant des caractéristiques analogues.

Toutefois, ces outils d'analyse ont des limites qui nous empêchent de baser nos conclusions sur ses résultats, mais la conformité des résultats de l'analyse descriptive et ceux de l'ACP attestent du bon déroulement de l'analyse et valident les constats déjà établis lors de l'analyse descriptive.

Les limites relèvent des problèmes de traitement qui tiennent d'abord à l'échelle prise, à la nature des variables retenues et à la fiabilité des données. En effet, la caractérisation et la mise d'une étiquette pour chaque commune est par nature limité, car le niveau communal est une échelle très fine et quelques indicateurs peuvent suffire à faire basculer les communes de petites tailles d'une classe à l'autre. Ainsi, le choix des indicateurs pour l'analyse des territoires oriente très fortement les résultats. Il peut donc se révéler inapproprié à certaines thématiques.

De plus, certaines notions n'étant pas disponibles où n'ayant pas de sens pour la commune.

En ce qui concerne la nature des variables, plusieurs contraintes s'opposent.

Citons pour n'évoquer que les plus importants, les problèmes suivants :

- L'ACP et la CAH ne portent que sur les données quantitatives, alors que plusieurs données qualitatives auront pu nous aider à mieux caractériser notre territoire.
- Les variables ont des unités de mesure hétérogènes, chose qui nécessite de ramener ces variables à des unités homogènes en les centrant et les réduisant.
- Certaines variables ont des niveaux de ressemblance très élevés, ce qui rend difficile de faire la nuance et de choisir la variable la plus pertinente.
- Durant l'application de l'ACP plusieurs variables ont été omises malgré leur importance dans la caractérisation des territoires, du fait de leurs fortes corrélations avec d'autres variables.

En termes de fiabilité, la majorité des données sont fiables car elles relèvent des fichiers statistiques des directions concernées, avec lesquelles on a établi des entretiens pour une bonne conception de l'information. Néanmoins, quelques variables sont jugées peu fiables ou encore pas fiables du fait de nombreux facteurs :

- L'existence de plusieurs chiffres ne concernant qu'une seule variable (population occupée, taux de chômage ...).

- La non prise en considération de quelques chiffres qui résultent des enquêtes notamment ceux de l'emploi ; où les chiffres réels qui correspondent au taux de chômage sont de l'ordre de 35% alors que le taux publié est de l'ordre de 11%. Les statisticiens justifient cette modification par des raisons politiques qui les dépassent.
- La non qualification du personnel responsable des statistiques qui dans la plupart des cas sa formation ne correspond pas au poste qui il occupe.
- L'indifférence des « hommes de statistiques », qui ne donnent pas une importance à l'élaboration de la donnée ; comme par exemples le remplacement d'une donnée par une autre dès que la première présente quelques problèmes sachons que la variables remplaçante ne correspond pas complètement à la première ou dans quelques analyses, elle ne peut pas être prise en considération à la place de la variable d'origine.¹

Face à ces problèmes de fiabilité qui s'avèrent très importants et tranchants pour notre analyse, nous avons essayé de les contourner en se référant directement aux données établies dans les communes mais il est à noter que les problèmes techniques qui relèvent de la maîtrise de la statistique, ne peuvent pas être contournés, et sont publiés par les directions autant que des données fiables, alors on ne peut les considérer qu'ainsi. Quant aux données qui sont présentées par plusieurs chiffres, nous avons choisi le chiffre retenu et publié officiellement.

Section III : Traitement et analyse des résultats de l'ACP :

Tout d'abord, on doit centrer et réduire les variables initiales afin de se débarrasser des unités de mesure qui sont très hétérogènes. Et après on va exploiter ce stock de données par les 2 logiciels : SPSS version 20.0 et EXLSTAT.

IV-III-I 1 identifications des composantes principales :

Lorsque l'on réalise une ACP, plusieurs éléments (tableaux, graphiques) sont créés pour nous aider dans l'interprétation des résultats, Parmi eux, nous retiendrons le tableau des valeurs propres.

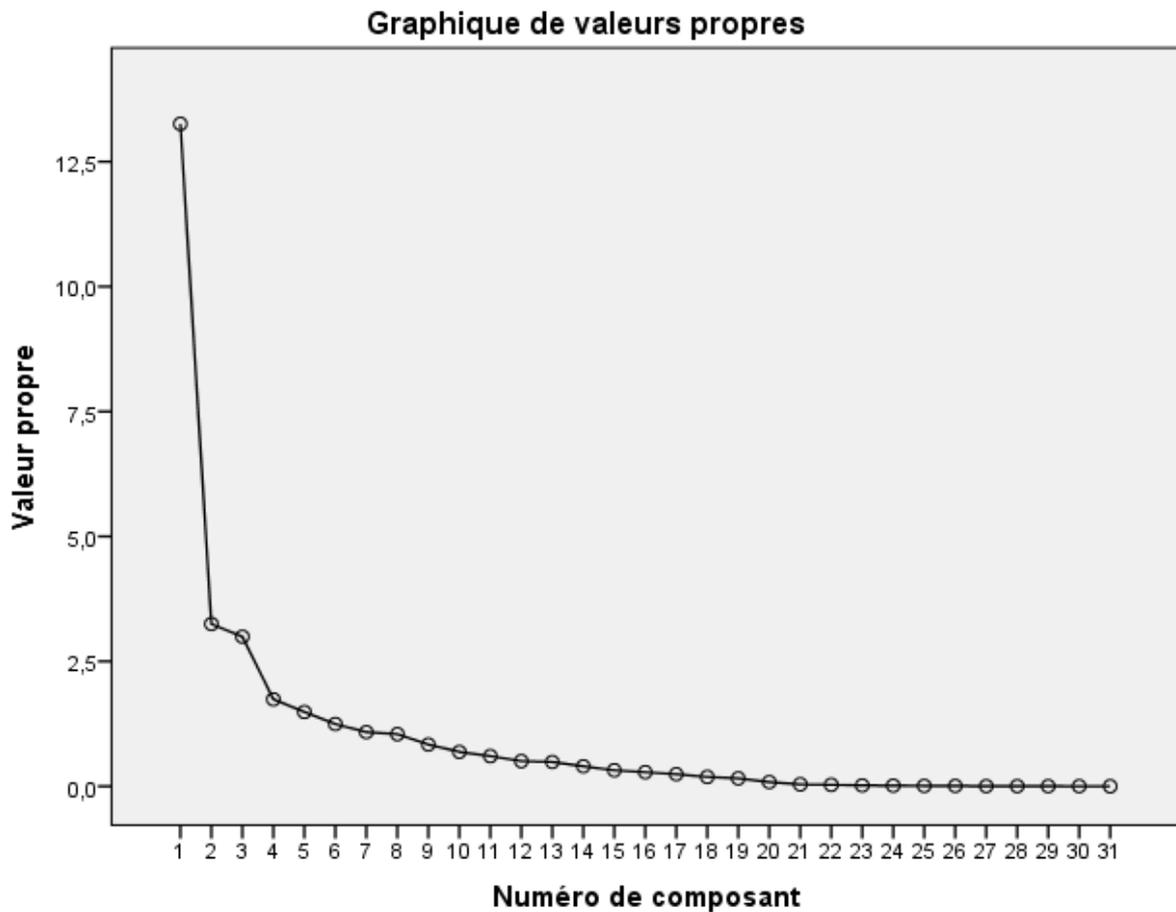
❖ *Les valeurs propres*

Les données concernant les communes ont été traitées à l'aide d'une ACP centrée-normée.

¹ C'est un constat personnel, où durant notre visite à quelques directions, des responsables pour contourner les problèmes qui s'imposent dans l'élaboration d'une donnée agissaient d'une manière très élémentaire en employant souvent l'expression suivante : « c'est à peu près ça ».

Le graphique des valeurs propres (figure 1) montre que la structure sur le premier axe contient beaucoup d'informations et qu'il faut également s'intéresser aux deux axes suivants :

Figure 4-3-1 : Valeurs propres



Source : Résultats de l'ACP

Les valeurs propres servent à définir le nombre d'axes à retenir pour l'analyse, et l'information expliquée avec ce nombre d'axes. L'information de la matrice initiale est donc « résumée » sur un nombre limité d'axes d'importance décroissante.

Tableau 4-3-1 : valeurs propres et extraction des composantes principales

Composante	Valeurs propres initiales			Variance totale expliquée		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	13,256	42,760	42,760	13,256	42,760	42,760
2	3,247	10,475	53,235	3,247	10,475	53,235
3	2,994	9,657	62,892	2,994	9,657	62,892
4	1,741	5,615	68,507	1,741	5,615	68,507
5	1,487	4,796	73,303	1,487	4,796	73,303
6	1,245	4,017	77,320	1,245	4,017	77,320
7	1,083	3,492	80,813	1,083	3,492	80,813
8	1,043	3,364	84,176	1,043	3,364	84,176

Source: Méthode d'extraction , Analyse en composantes principales.

D'après, le critère de kaiser, nous pouvons retenir tous les axes qui ont une valeur propre supérieure à 1, dans notre cas, nous avons mis en évidence 8 axes dont la valeur propre est supérieure à 1. Ces axes reproduisent 84.176% de l'information initiale. Cependant, seuls 3 axes factoriels semblent significatifs, si nous tenons compte de leurs compositions en fonction des variables initiales, cette signification s'interprète par l'importance des coefficients de la variable initial dans l'axe.

Les trois axes retenus expliquent 62,892 % de la variance totale (*tableau 1*). Ce choix se justifie par l'agencement des saturations (contribution des variables dans la constitution du facteur) et par leur sens thématique. Les axes ont été retenus lorsqu'ils relèvent de processus identifiables et explicables. on peut donc procéder de façon pertinente à une réduction de la matrice d'information dans la dimension des variables (passage de trente-deux variables à trois axes).

IV.III.II : Interprétation économique des résultats.

Après avoir retenu trois axes factoriels, il s'agit maintenant d'interpréter ces axes et leur donner une signification socio-économique qui rendrait compte du contenu informationnel qu'ils véhiculent.

Tableau 4-3-2 : Composition des axes factoriels en fonction des variables initiales**Matrice des composantes ^a**

	Composante		
	1	2	3
Superficie	-,093	,235	,644
Population	,992	-,011	,008
Densité	,761	-,176	-,062
Taux urbanisation	,187	-,321	-,551
C.C	,405	-,259	-,415
C.W	,039	,700	-,471
R.N	,018	,613	-,220
Réseau_AEP	-,086	,356	,628
Taux_raccordement_AEP	,159	,314	-,267
TOL	-,524	,171	-,208
SAU	-,124	,113	,523
SAU_irrigué	-,037	,844	-,429
Forêt	,150	,251	,477
Parcours	-,214	,817	-,131
Terre improductive	,006	,127	,525
Nbr._élèves au _primaire	-,075	,464	,032
Nbr_élèves_CEM	,991	-,018	-,007
Nbr élèves lycée	,993	-,008	,012
Ecole	,945	,143	-,067
CEM	,990	,068	,002
Lycée	,988	,038	,019
Taux_scolarisation_6	,981	,090	,015
Taux_scolarisation_6_15	-,160	-,251	-,240
Taux_scolarisation_15_19	-,155	-,132	,300
Secteur_activité_constructio n	,071	,229	,397
Secteur_activité_commerce	,960	-,006	,038
Secteur_activité_industrie	,968	,036	,045
Secteur_activité_service	,985	-,006	,038
Nbr.hôpitaux	,915	,069	,045
Nbr policliniques	,968	,059	,064
Nbr salles soins	,807	,074	,135

Source :Méthode d'extraction , Analyse en composantes principales.

. 3 composantes extraites.

L'interprétation économique des composantes principales repose sur l'étude des corrélations qui apparaissent entre les variables qui composent chaque axe factoriel.

❖ **L'axe factoriel n° 1** : l'axe traduisant le dynamisme socio-économique

En effet, cet axe reflète le potentiel socio économique de la wilaya en termes de population, d'activités et d'infrastructures. C'est le plus important car il explique à lui seul 42,76 % de la variance totale.

Les variables qui lui sont fortement corrélées et qui par là même déterminent sa signification sont :

✓ Les variables démographiques : La population totale et la densité (habitant /Km²), le taux d'urbanisation ainsi que le taux d'activités **ces variables reflètent le dynamisme démographique.**

✓ Les variables socio-économiques : Le nombre de structures de santé, nombre d'hôpitaux. La même chose pour l'enseignement : nombre des écoles primaire, nombre d'élève primaire, nombre des établissements CEM, nombre d'élèves, nombre d'établissements lycée. Le taux d'occupation par logement est aussi très présenté dans notre axe. **Ces indicateurs définissent les niveaux d'équipements et de satisfaction de la demande sociale**

✓ Les variables économiques : Les indicateurs d'activités en industriels, service et commerce sont très corrélés avec la partie positive de l'axe ; **ces indicateurs définissent le niveau de l'activité**

On peut interpréter donc le premier axe, comme une composante qui reflète le caractère urbain et le niveau d'activité, d'équipement et de la satisfaction sociale des communes.

❖ **L'axe factoriel n° 2** : l'axe qui traduit le potentiel agro-pastoral

Il représente le potentiel agro-pastoral des communes. Ce deuxième axe explique encore 10,47 % de l'inertie totale. Cet axe reflète le caractère rural, où on enregistre une forte présence des superficies irriguées, les parcours qui sont corrélés positivement avec l'axe. qui fait ressortir **le caractère agro-pastoral.**

D'autre part l'axe présente la **bonne desserte du territoire.** Ceci se traduit par la corrélation positive de la longueur des routes nationales et des chemins de wilaya avec la composante principale.

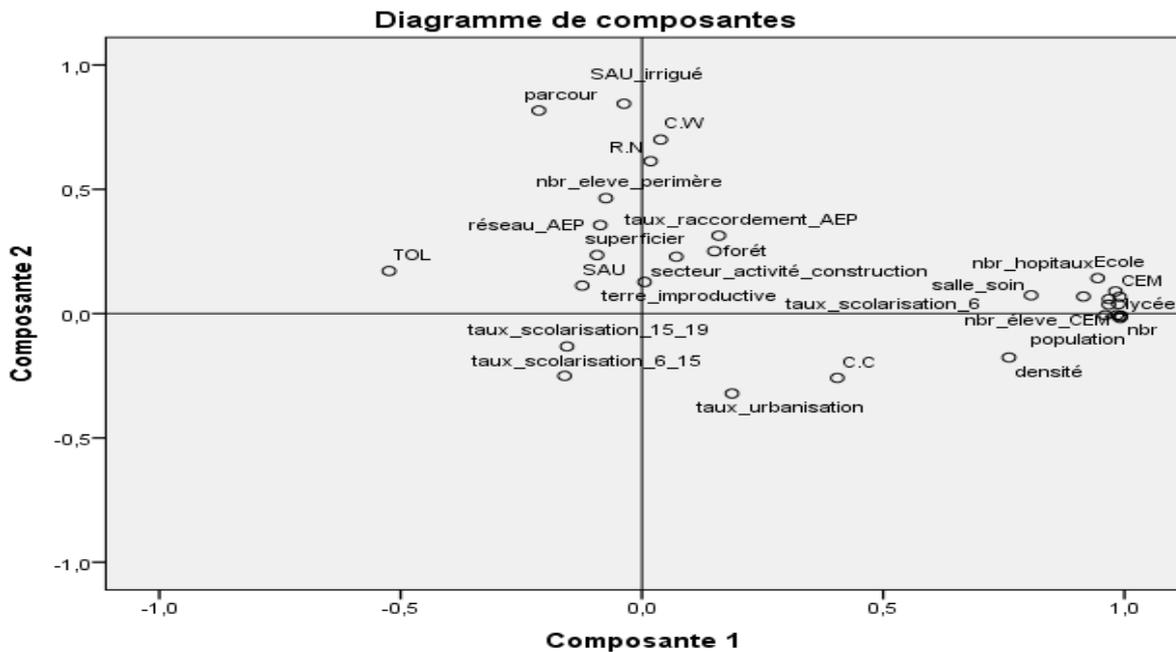
❖ **L'axe factoriel n° 3** : l'axe qui reflète le caractère steppique avec une légère activité pastorale

Ce troisième axe explique 9.65 de la variance totale (pouvoir explicative modeste). C'est l'axe de potentiel rural non exploité : fortes corrélations positives avec les superficies agricole utilisé (SAU) et les terres improductives qui résulte de la forte présence des superficies totales, elles même fortement corrélé avec l'axe. Les forêts sont aussi présentées

dans cet axe et reflète la présence de l'activité pastorale.

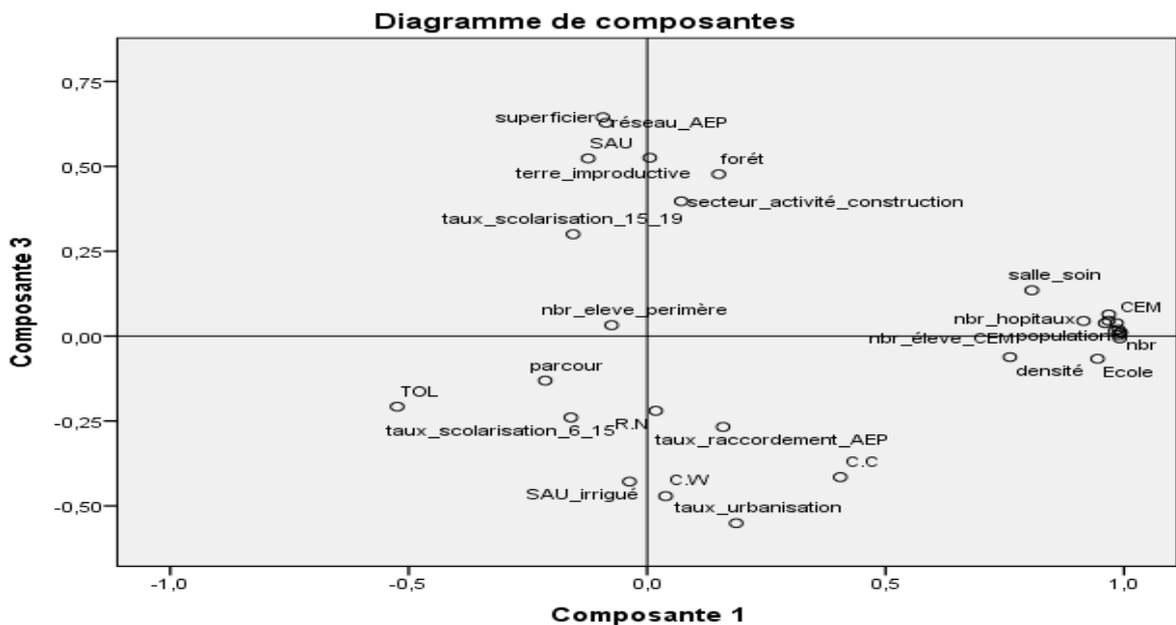
Pour mieux visualiser l'interprétation des différents axes, nous les représentons graphiquement (figure 2 et 3 et 4) en fonction des variables initiales déterminantes.

Figure 4-3-2 : poids factoriel des variables initiales (F1 et F2)



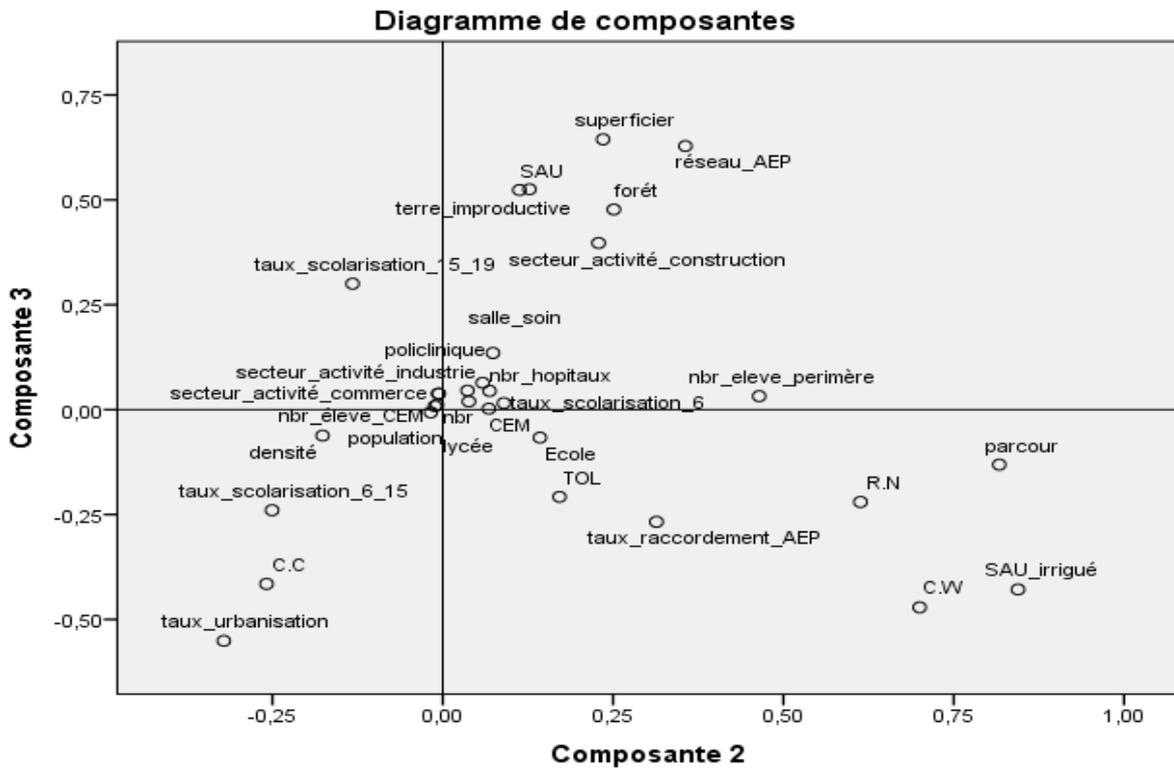
Source : résultat de l'ACP

Figure 4-3-3 : poids factoriel des variables initiales (F1 et F3)



Source : résultat de l'ACP

Figure 4-3-4 : poids factoriel des variables initiales (F2et F3)

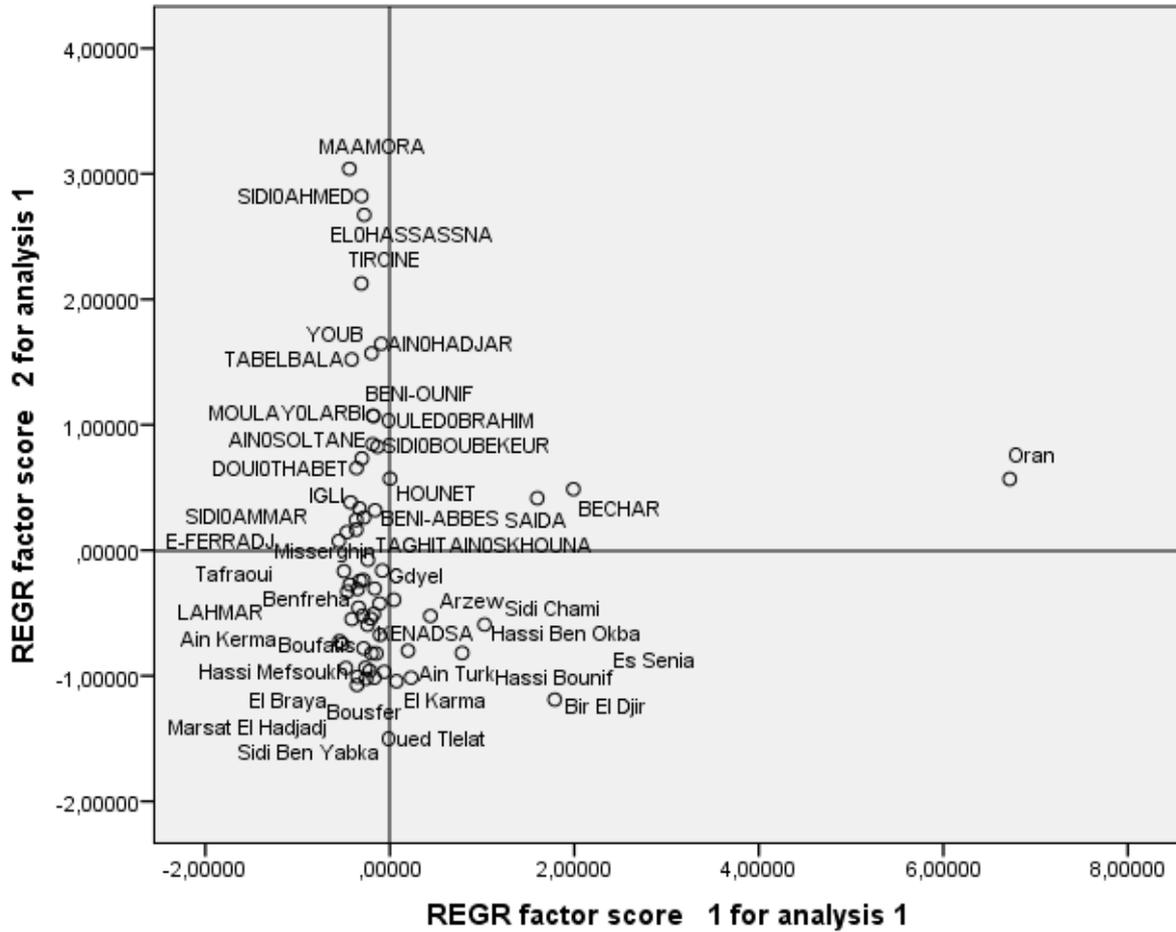


Source : résultat de l'ACP

IV.III.III Interprétation de la distribution des individus (communes) par axe factoriel :

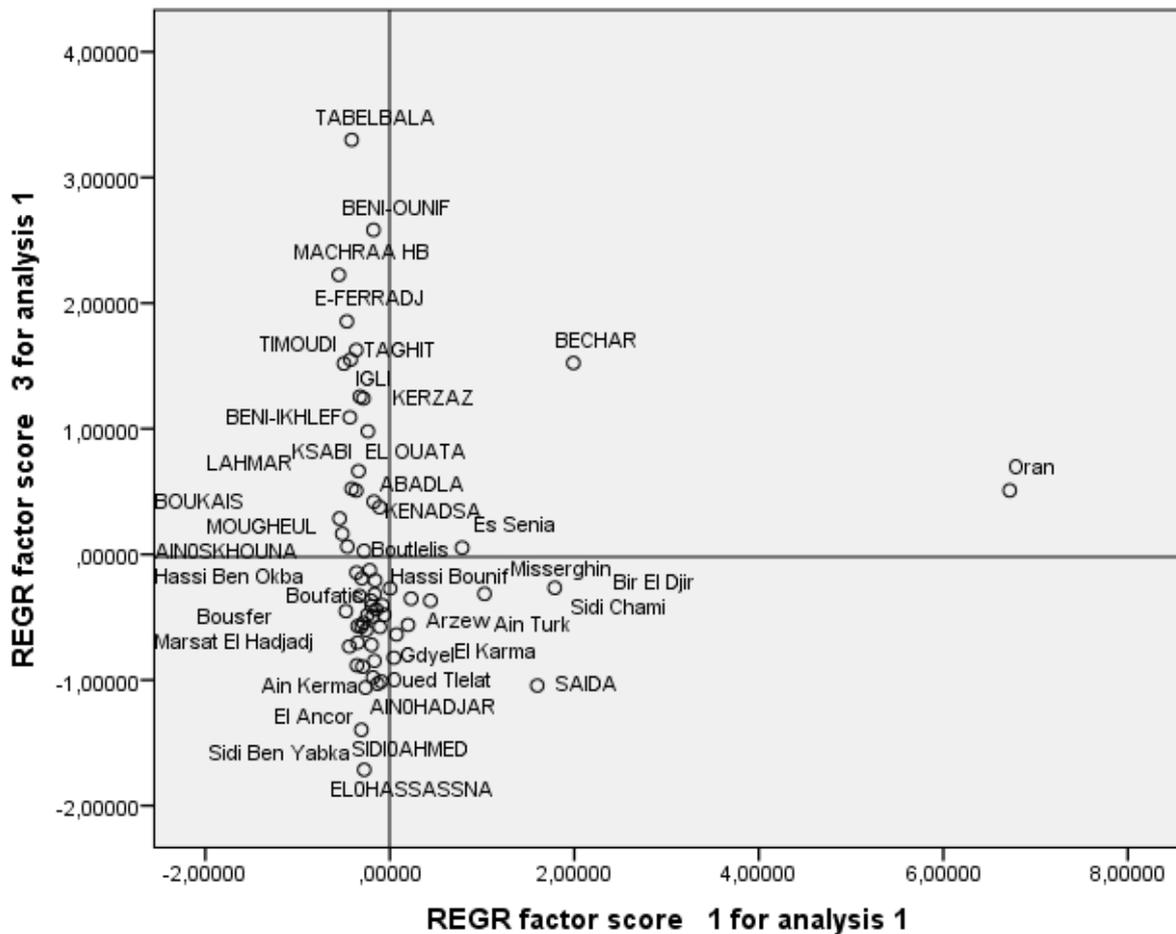
Pour analyser la distribution des individus (communes) par rapport aux axes factoriels, nous considérons les figures qui fournissent leurs coordonnées sur chacun des axes, cette étape de l'analyse permet de lier les variables déterminantes sur chaque axe, défini comme composante principale au poids des individus bien représentés. Cette distribution peut permettre de situer clairement des communes qui apparaissent en reflétant un maximum de cohérence autour des composantes principale dégagées par l'analyse factorielle.

Figure 4-3-5 : représentation des communes par axes factoriel (F1 et F2)



Source : résultats de l'ACP

Figure 4-3-5 : représentation des communes par axes factoriel (F1 et F3)



Source : résultats de l'ACP

❖ *Axe factoriel n°1 :*

Les figures 5 et 6 de la dispersion des individus montrent clairement la discrimination de la commune d'Oran le chef lieu de la wilaya d'Oran qui se distingue par une forte corrélation positive avec le premier axe. Ceci reflète son aspect purement urbain et actif ainsi que son niveau d'équipement et de satisfaction de la demande sociale qui est très élevée. La ville d'Oran constitue le point d'ancrage du territoire de la Wilaya. Installée à la tête de l'armature urbaine de la région Nord-Ouest, elle est la seule ville à offrir une gamme d'activités qui lui confèrent un rôle de capitale régionale ouverte à l'international.

Bir El Djir, Es Sénia, sont aussi bien présentés dans cet axe, ces deux communes constituent des centres majeurs de l'agglomération oranaise et bénéficient de leur proximité. Oran est devenue un espace métropolitain dont le développement ignore les limites administratives et la notion de ville tend à se confondre avec les limites de l'aire d'influence.

On trouve aussi une présence importante des communes de Saida et de Béchar qui constituent des chefs-lieux et reflète un aspect urbain et actif comme toutes les wilayas algériennes où la commune chef lieux a toujours concentré l'essentiel des investissements publics.

Un peu moins important que ça, on trouve Ain Turk, Sidi Chami et Misserghine ont une corrélation positive avec le premier axe. Ceux-ci se révèlent d'un caractère moyennement urbain, d'où le modeste niveau d'équipement et de satisfaction en demande sociale.

Du côté négatif de l'axe, sont représentées des communes caractérisées par l'absence du caractère urbain. où on trouve la plupart des communes de la wilaya de Béchar et Saida.

En conclusion on déduit que le premier axe a révélé la particularité de la commune d'Oran qui constitue un pôle socio-économique. Cet axe reflète donc, les déséquilibres spatiaux, sociaux, et structurants des communes, ce qui met en évidence et confirme les résultats auxquels nous avons aboutis dans le diagnostic dans le chapitre précédent.

❖ *Axe factoriel n° 2 :*

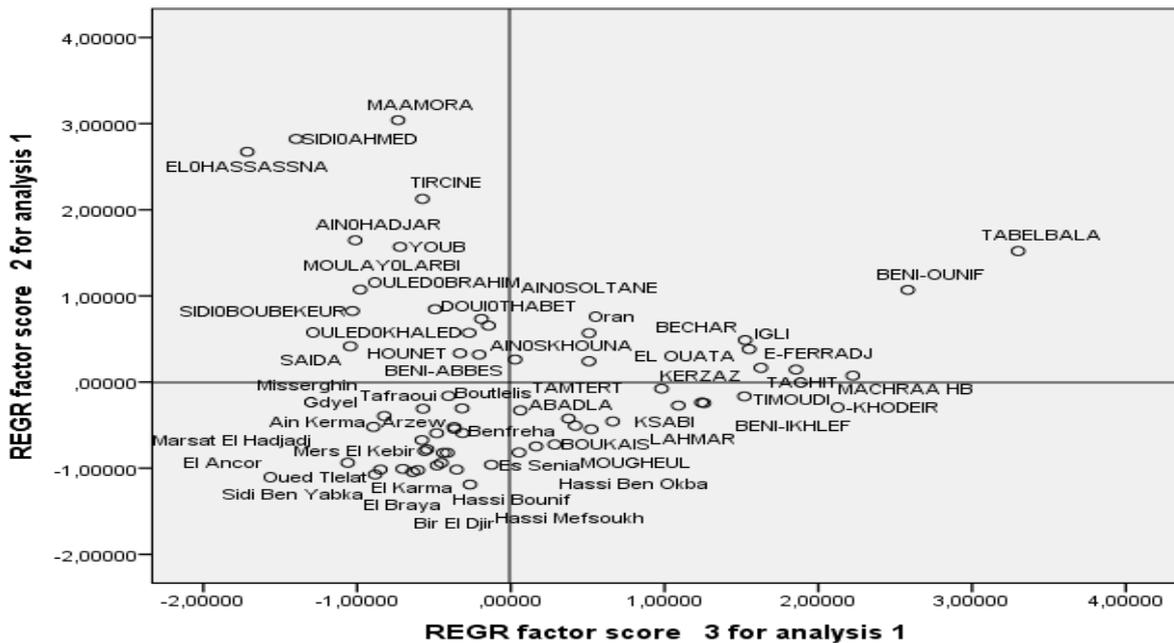
Le deuxième axe qui porte des caractéristiques agro pastorales, regroupe avec des corrélations positives relativement élevées la plupart des communes de la wilaya de Saida sauf la commune chef lieux et confirme la vocation agro pastorale de la wilaya. Ces communes sont aussi bien desservies en termes de réseau routier car La région de Saida est un accès obligé, pour les wilayas d'EL BAYDH et de NAAMA, sinon de BECHAR et ADRAR vers le littoral et les wilayas des plaines intérieures oranaises.

Cet axe oppose du côté négatif les communes de la wilaya de Béchar, témoignent de l'absence des activités agricole d'une part et leur faible dotation en routes d'autre part.

❖ *Axe factoriel n°3 :*

Dans le dernier axe qu'on a retenu figure presque toutes les communes de la wilaya de Béchar avec une corrélation plus ou moins forte, tel que Tabalbala, Beni Ounif, Machraa, E Farradj, Timoudi, Igli et confirme la vocation pastorale et le caractère steppique de la wilaya.

Figure 4-3-6 : représentation des communes par axes factoriel (F2 et F3)



Source : résultats de l'ACP

Ce premier traitement statistique a donc permis de réduire la dimension horizontale de notre matrice de départ qui compte désormais sept « nouvelles variables » mais seulement trois facteurs est significative au lieu de trente et une variables d'origine.

La classification hiérarchique CAH consiste ensuite à rechercher les « proximités » des observations dans un espace multidimensionnel ; les communes les plus proches, c'est-à-dire obtenant des valeurs comparables pour les différents facteurs (et donc caractérisées par un même environnement socioéconomique) sont regroupées dans des classes. Ce second traitement statistique contribue donc à réduire la dimension verticale de notre matrice de départ ; les communes seront regroupées dans un nombre limité de classes

Section VI: Constitution et composition des classes "Analyse et traitement du résultat de la classification"

Afin de faciliter le regroupement et la description du profil « socio-économique » propre à chaque groupe de communes, Nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique de l'ensemble des 63 communes à l'aide du critère de Ward.

IV-IV-I La Constitution des classes :

L'analyse hiérarchique appliquée aux trois composantes principales précitées sur les 63 communes met en évidence l'existence de plusieurs catégories de communes.

❖ *chaîne des agrégations :*

La chaîne des agrégations indique la progression de l'algorithme, c'est-à-dire la présentation des étapes de regroupement. Puisque nous avons 63 individus, il y a donc 62 étapes successives jusqu'à ce que le dernier individu (le plus éloigné de tous) ait été regroupé. Si nous avons N individus, nous avons donc n-1 nœuds successifs. Le tableau qui fait suite, reprend en détail la formation des 62 nœuds.

Tableau 4-4-1 : La chaîne des Agrégations

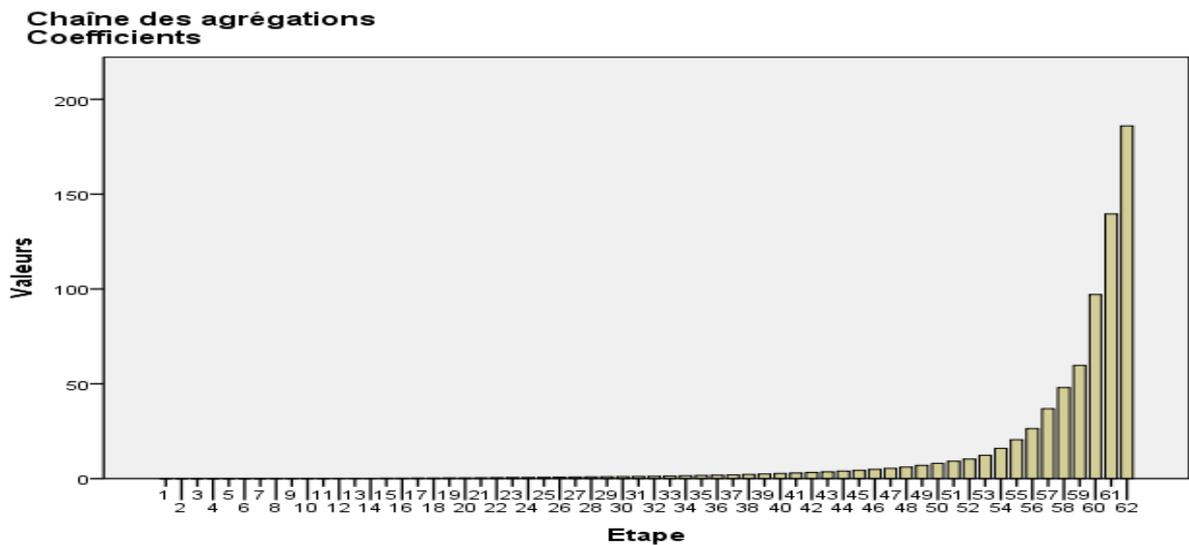
Chaîne des agrégations						
Etap e	Regroupement de classes		Coefficients	Etape d'apparition de la classe		Etape suivante
	Classe 1	Classe 2		Classe 1	Classe 2	
1	59	62	,001	0	0	14
2	7	24	,002	0	0	10
3	28	42	,008	0	0	32
4	48	51	,015	0	0	31
5	46	47	,023	0	0	34
6	16	17	,031	0	0	26
7	15	25	,040	0	0	21
8	45	63	,057	0	0	31
9	10	11	,075	0	0	28
10	7	21	,094	2	0	16
11	13	19	,114	0	0	17
12	33	56	,136	0	0	23
13	3	22	,160	0	0	25
14	59	60	,189	1	0	27
15	50	55	,217	0	0	22
16	7	20	,248	10	0	26
17	13	26	,282	11	0	37
18	31	35	,315	0	0	49
19	6	23	,361	0	0	25
20	29	32	,411	0	0	39
21	15	49	,463	7	0	37
22	50	52	,524	15	0	40
23	33	39	,586	12	0	42
24	36	38	,648	0	0	46
25	3	6	,712	13	19	44
26	7	16	,776	16	6	36
27	58	59	,843	0	14	35
28	10	14	,910	9	0	41
29	8	12	,978	0	0	41
30	30	40	1,058	0	0	32
31	45	48	1,153	8	4	43

32	28	30	1,256	3	30	42
33	2	4	1,379	0	0	38
34	46	57	1,510	5	0	43
35	58	61	1,651	27	0	51
36	7	9	1,808	26	0	44
37	13	15	2,001	17	21	48
38	2	18	2,205	33	0	50
39	29	41	2,459	20	0	49
40	50	53	2,716	22	0	51
41	8	10	2,989	29	28	52
42	28	33	3,280	32	23	54
43	45	46	3,589	31	34	47
44	3	7	3,970	25	36	48
45	44	54	4,357	0	0	58
46	36	37	4,879	24	0	57
47	34	45	5,424	0	43	56
48	3	13	6,106	44	37	52
49	29	31	7,004	39	18	54
50	2	5	8,037	38	0	53
51	50	58	9,189	40	35	56
52	3	8	10,345	48	41	59
53	2	27	12,304	50	0	55
54	28	29	15,933	42	49	57
55	2	43	20,481	53	0	59
56	34	50	26,397	47	51	58
57	28	36	36,882	54	46	61
58	34	44	48,014	56	45	60
59	2	3	59,669	55	52	60
60	2	34	97,125	59	58	61
61	2	28	139,531	60	57	62
62	1	2	186,000	0	61	0

Source : Résultat de la classification

D'après le tableau, on observe que la perte d'information totale reste très limitée jusqu'au 56^{ème} nœud. Par contre au 56^{ème} nœud, nous avons effectivement des sauts non négligeables puisque l'on passe à 36. Quant au 57^{ème} nœud, il correspond à une perte totale de près de 48, ce qui est un niveau non acceptable. La lecture du diagramme, nous permet de lire plus aisément l'historique des partitions.

Figure 4-4-1: Chaîne des Agrégations



Source : Résultat de la Classification

Ce diagramme montre la perte de l'inertie interne, lors d'un regroupement de deux classes, plus précisément, il donne la perte d'inertie lors du passage de 62 classes à 61 classe, de 61 à 60 ainsi de suite, et de deux classes à une classe.

Examinons l'information apportée par chaque barre :

La plus grande donne la perte d'inertie interne lorsqu'on regroupe toutes les communes en une seule classe. La perte d'inertie interne est de 186 ce qui est très important, cela veut dire que ce regroupement agrège des communes très différentes.

La barre suivante montre la perte de l'inertie lorsqu'on passe à deux classes (139), cette perte d'inertie est aussi importante. Pour la troisième et la quatrième jusqu'à la cinquième barre, on a aussi des pertes d'inerties relativement importantes. Et on peut se demander s'il faut faire ces regroupements ou pas.

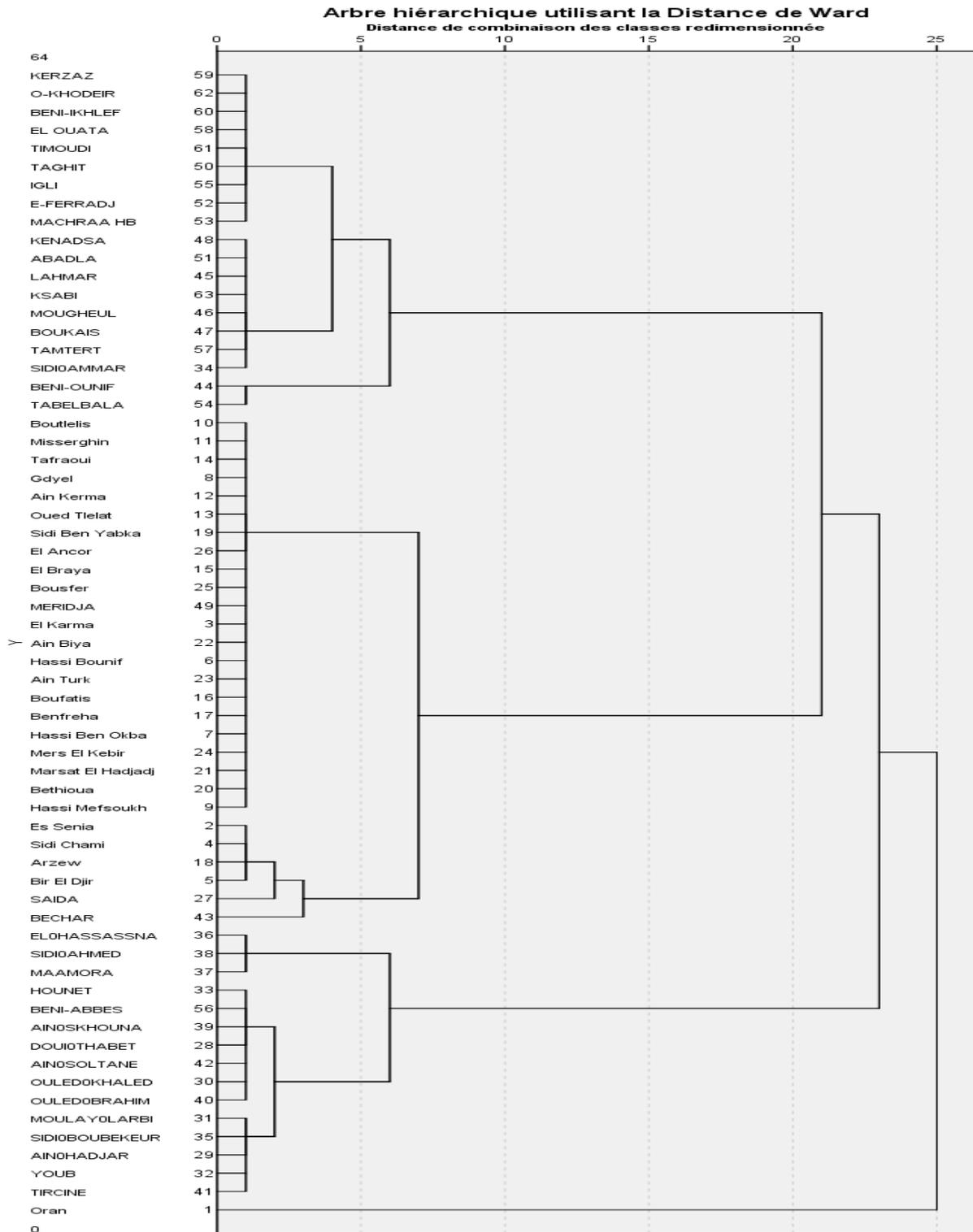
D'autre part, le début du diagramme conduit à une très faible perte d'inertie interne ce qui favorise les agrégations et donc les regroupements sont naturels.

IV-IV-II: La composition des classes:

En construisant une classification, on va chercher d'abord, à regrouper des communes ont des profils socio-économique similaire. Et en deuxième étape, on cherchera à caractériser les différents groupes.

La figure ci-dessous, présente l'arbre hiérarchique construit avec la distance euclidienne au carré et le critère de Ward.

Figure 4-4-2 : l'arbre hiérarchique "dendrogramme"



Source : Résultat de la classification

L'objectif de la classification est de regrouper des individus qui ont des profils similaires. Si on voit notre arbre de gauche à droite. On voit des agrégations entre des individus très proches. D'abord les trois premiers nœuds regroupent les communes de la wilaya de Béchar sauf la commune chef lieux. Nous voyons également que beaucoup de communes de la wilaya d'Oran sont assez homogène. On peut voir ainsi, la proximité entre les communes Bir El Djir , Arzew Es-Senia , Saida et Béchar sont assez harmonieux, plus dans le détail on voit Saida et Bir El Djir sont plus proche.

On peut voir ainsi que les communes de la plupart des communes de la Saida se agrège dans trois catégories assez proche. Et enfin on trouve la commune d'Oran se différencier nettement par rapport aux autres catégories.

En haut de dendrogramme, à droite. On voit l'évolution de l'inertie (la perte d'inertie) à la différente partition.

IV-IV-III Typologie des communes

Les résultats de l'interprétation des axes factoriels retenus en termes de variables et d'individus, ainsi que les résultats de la classification permettent de répartir les communes de la wilaya d'Oran, Saida et Béchar en cinq classes (cinq classes de communes sont mises en évidence) :

Classe 1 :

Elle se particularise par ses propriétés urbaines et son dynamisme économique très développé en comparants aux autres communes, ainsi l'abondance des équipements et des infrastructures sociales, cette classe ne concerne que la commune d'Oran (ceci est confirmé précédemment dans l'interprétation des axes ou Oran était corrélée très positivement avec le premier axe et très négativement avec les deux autres axes) chose qui fait d'elle un pôle dynamique et active de la région.

Classe 2:

Cette classe regroupe des communes fortement urbanisées, à statut « socio-économique » favorisé. Les communes considérées se caractérisent par ailleurs par une attractivité considérable et par un niveau d'activité économique important.

Il s'agit principalement de communes de la périphérie d'Oran ville " BIR EL DJIR, et Es Sénia, SIDI CHAMI qui marquent une ressemblance en matière de leur caractère urbain et actif induit essentiellement par leur proximité de la commune d'Oran. En construisant ensemble une pôle dynamique.

On trouve aussi dans cette catégorie les chefs lieux de la wilaya de Saida et Béchar, qui constituent les centres urbains de leurs wilayas et englobent toutes les investissements sociaux - économiques de l'état.

Classe 3 :

La catégorie considérée rassemble des communes relativement urbaines. Toutes les communes concernées sont en effet situées dans l'arrondissement d'Oran. Ces communes se caractérisent par un niveau socioéconomique plutôt favorisé, un caractère rural non prononcé, et un dynamisme économique soutenu.

Classe 4 :

Regroupe des Communes de taille petite à moyenne, faiblement urbanisées, mais présentant un niveau d'activité agricole peu prononcé. Elles se distinguent aussi par la présence d'activités pastorale. Les communes concernées sont situées principalement dans la wilaya de Saida (presque toutes les communes de la wilaya sauf Saida ville.

Mise à part une activité agropastorale. Ces communes ne se caractérisent pas par un niveau d'activité économique significatif.

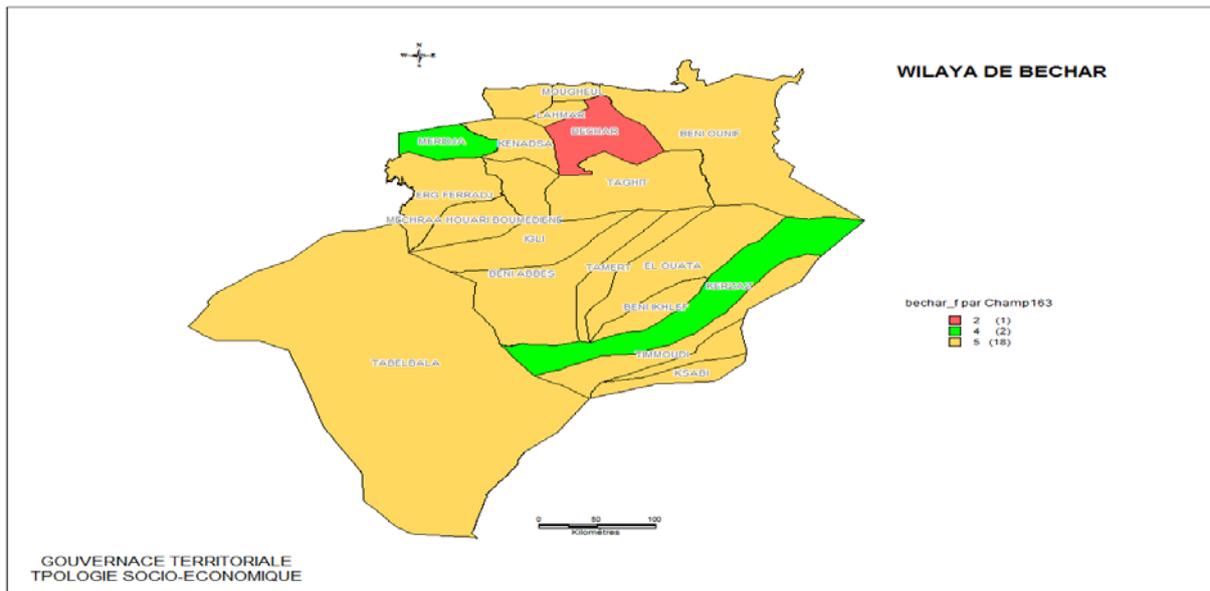
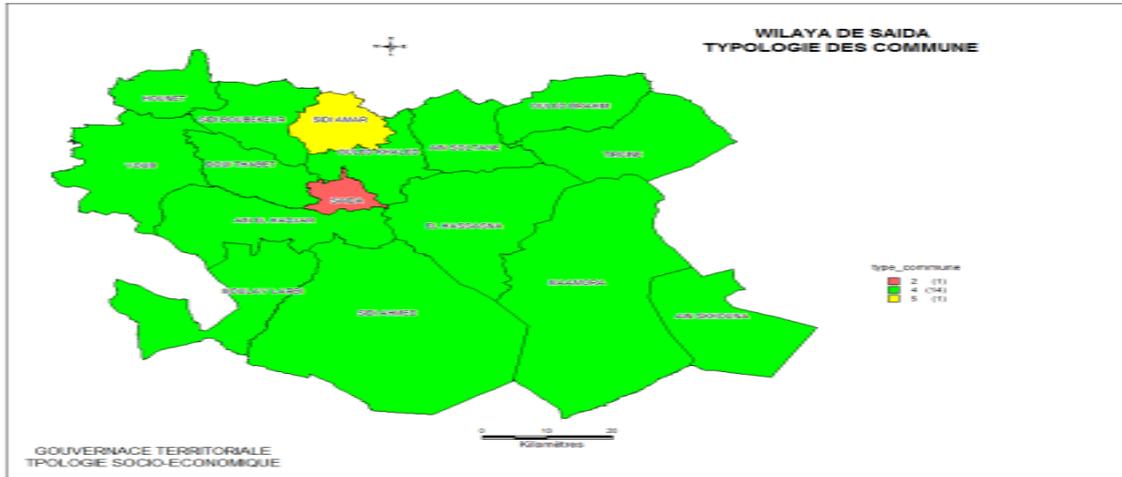
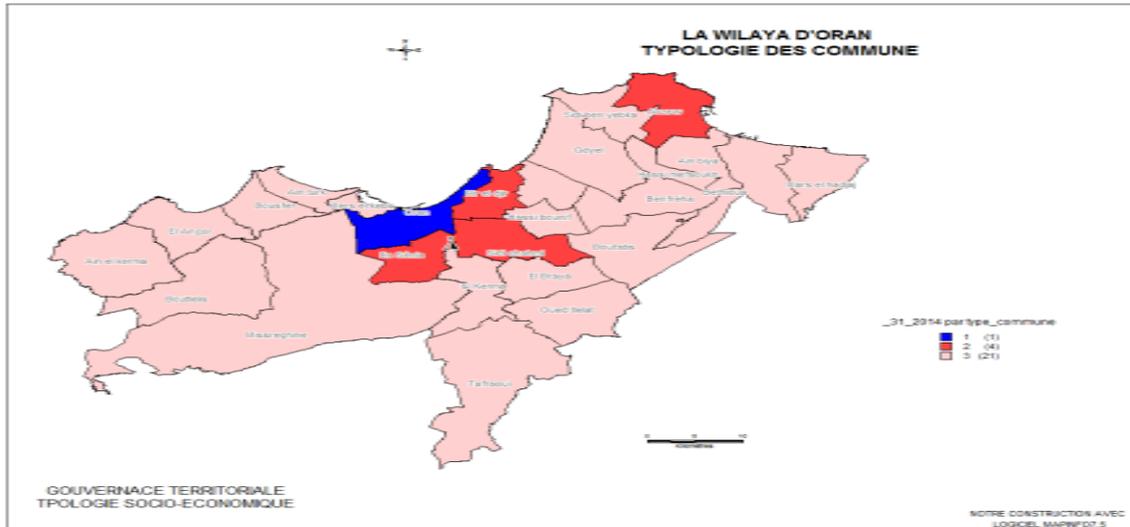
Classe5 :

Cette classe regroupe des communes qui présentent des scores négatifs pour les deux premiers facteurs, à savoir le potentiel socio-économique et l'activité agricole. Le caractère urbain est totalement absent dans cette catégorie.

Ces communes se distinguent également par une corrélation positive avec la troisième composante principale avec une activité pastorale un peu prononcé

Il s'agit principalement des communes situées dans la wilaya de Béchar sauf la commune chef lieux.

Figure 3-4-3: Typologie obtenue à partir de la classification hiérarchique.



Source : Notre construction à laide du logiciel MapInfo7.5

L'analyse en clusters appliquée aux scores factoriels obtenus par les 63 communes pour les trois facteurs précités met en évidence l'existence de cinq catégories de communes qui sont bien définies dans les cartes précédentes .

Conclusion du chapitre

Les analyses factorielles et l'analyse typologique, menées pour les trois Régions " Oran, Saida, Béchar" à partir des mêmes informations de départ, présentent un certain nombre de similitudes mais aussi des spécificités propres. et fait ressortir que ces trois territoires présentent une marquerie d'espace dont :

- Un développement très inégal. et non coordonné.
- Oran constitue espace dynamique se caractérise par l'importance de la taille de la ville, la qualité et le niveau des services et les équipements offerts ainsi que ses activités tertiaires supérieures et son rayonnement régional et national.
- Les communes immédiatement périphériques à la ville d'Oran : dans un rayon de 10 à 40Km, connaissent un certain niveau de ressources et de conditions de vie grâce aux emplois et activités offerts par la concentration des investissements et activités offerts sur le pôle d'Oran.
- Les autres communes de la wilaya sont aussi fortement liées à la dynamique quotidienne d'Oran (approvisionnement, services, équipements, emploi et transport etc.) et bénéficié des unités fonctionnelles qui composent le territoire.
- . Le taux d'urbanisation de la wilaya d'Oran est l'un des plus importants au niveau national.
- La majorité des communes sont en situation d'équilibres instables, et se maintiennent dans la précarité de leurs ressources faute d'autres solutions.
- à l'exception d'Oran, L'hyper centration sur la commune chef lieu ne permet pas les complémentarités des communes entre elles ni leur intégration homogène dans la wilaya.
- La majorité des communes de la wilaya de Saida et Béchar sont en situation d'équilibres instables, et se maintiennent dans la précarité de leurs ressources faute d'autres solutions.
- L'activité agricole et pastorale occupent une place importante dans la wilaya de Saida, mais La vocation agro pastorale bien reconnue ne semble pas se transformer en dynamiques économiques territorialement bien réparties et les quelques retombées financières ne concernent que la ville de Saida, alors que la wilaya dispose d'immenses potentialités naturelles, humaines et patrimoniales, relativement bien reparties.

Les résultats obtenus nous ont donné donc à voir qu'il existe des disparités flagrantes entre les six types de territoires que nous avons fait ressortir à partir de cette analyse et nous a permis de connaître les différents points de divergences entre ces territoires et cela vient confirmer les résultats obtenus lors de travaux antérieurs à notre thèse qui ont approuvé qu'il existe de réelles disparités entre les hauts plateaux , le littoral et le sud . Cette typologie

rendue nécessaire puisqu'elle représente une base importante d'autant plus qu'elle a fait ressortir les points forts et les faiblesses ainsi que les caractéristiques socio-économiques de chaque territoire. Cela facilitera à l'avenir pour les acteurs une meilleure prise en charge de leurs territoires pour aboutir à une pragmatique gouvernance en fonction de chaque type de territoire. Ainsi, au terme de ce chapitre, notre étude montre le rôle que joue la typologie dans l'orientation, la gestion et la gouvernance d'un territoire.

Conclusion Générale

Au terme de notre travail de recherche dont la complexité à reposé sur le fait que deux disciplines se sont chevauchées à savoir l'économie et la géographie , et face à la complexité croissante de l'environnement économique, social et politique (liée à l'affirmation de nouveaux acteurs), les formes classiques de gouvernement sont mises en doute dans leur capacité à coordonner des actions collectives, à faire face aux nouveaux défis de développement. La promotion de la notion de gouvernance territoriale qui consiste à reconnaître la nécessité de faire introduire l'espace dans l'analyse économique conduit à fournir de nouveaux principes et de nouveaux outils pour faire face aux dysfonctionnements croissants de l'action publique.

En effet, dans l'introduction générale, nous avons expliqué ce qui nous a amenés à poser cette problématique autour du rôle de la typologie socio-économique dans la gouvernance territoriale . et nous rappelons ici simplement que notre démarche prend racine dans la recherche de développement local . Le premier chapitre que nous avons développé fût des interrogations sur la gouvernance , le territoire pour arriver enfin à l'objet central de notre recherche qui est la gouvernance territoriale. Pour faire en sorte que cette réponse soit opératoire et mobilisatrice, nous avons mis en évidence dans le deuxième chapitre quelques outils capables d'aider dans la gouvernance d'un territoire.

Comme nous l'avons précisé dans notre thèse, pour qu'une bonne gouvernance fasse l'objet d'une réussite, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte parmi lesquels la décision optimale qui se déroule en trois phases : "la découverte d'une occasion pour prendre une décision, la découverte de lignes de conduite possibles et le choix parmi les lignes de conduite " (H.A. SIMON,1960) et la rationalité qui selon P. Cahuc " En économie, le principe de rationalité signifie que les individus agissent en utilisant au mieux les ressources dont ils disposent, compte tenu des contraintes qu'ils subissent." ainsi que l'implication des acteurs autour d'un même projet de développement .

C'est pourquoi, à travers notre travail de recherche nous avons tenté d'expliquer et démontrer que le diagnostic territorial et la typologie sont des outils indispensables pour la réussite d'une gouvernance territoriale dans un cadre d'un développement local. Ces dispositifs d'analyse permettent de mettre en avant les spécificités et les problématiques d'un territoire; afin de définir par la suite un projet de développement calqué sur les priorités locales, mises en avant par les acteurs locaux.

Les espaces communaux recouvrent en fait des réalités socioéconomiques fort différentes. Pour mieux appréhender cette diversité des communes, la réalisation d'une typologie devient une nécessité pour constituer des catégories de communes basées sur leur environnement socioéconomique similaire et d'offrir aux gestionnaires un cadre de référence pour une gouvernance rationnelle et une comparaison pertinente de ces catégories

La présente recherche s'est fixée pour objectif de développer une typologie socio économique pour guider la gouvernance des territoires relatifs à notre étude à savoir Oran , Saida et Béchar .D'abord le diagnostic établi sur ces territoires nous à fourni des informations sur la situation actuelle de ces trois wilayas dans le but de faire ressortir leurs différentes caractéristiques .Cet état des lieux a été réalisé à travers une analyse caractéristique de toutes les communes de ces wilayas.

Ensuite, l'exercice des méthodes d'analyse des données à savoir l'analyse en composante principale (ACP) et la classification hiérarchique (CAH), nous ont permis de constituer des groupes de communes similaires sur la base d'indicateurs qui nous ont parus susceptibles de guider des politiques de développement. En outre cela nous a fourni des informations sur les propriétés de ces groupes de communes, et nous ont apporté de nouveaux éclairages sur la situation sociale de celles-ci, ainsi que sur le type d'activités économiques qui y existent favorisant de ce fait une topologie qui est venue achever cette analyse en associant des caractéristiques à chaque groupe de communes. Sachant que la typologie socio économique peut être considérée comme un outil développé afin de permettre la prise en compte d'informations complexes, de portée et de sources différentes. Elle devient alors un instrument d'information géographique utilisé dans le cadre de la gouvernance, et devient un système d'observation dans lequel les outils et les méthodes sont confrontés à la complexité du local, de l'information et des jeux d'acteurs.

Dans cette perspective de la typologie, il importe de relever son impact sur la gouvernance, en donnant à chaque type de territoire le processus de développement qui lui convient. Tout cela part de la mise en réseau des acteurs et des ressources qui président à la prise de décision.

A la lumière des résultats obtenus lors de notre enquête, nous pouvons tirer les conclusions suivantes

- ❖ Les trois wilaya à travers leur espace, se caractérisent par un développement très inégal et contrasté. En effet, on constate une concentration des projets d'aménagements sur la wilaya d'Oran en général qui se présente comme l'un des territoires les plus urbanisés avec un taux d'urbanisation qui dépasse les 90%. Pour toutes ses communes avec une hyper concentration sur la ville d'Oran, jouissant de sa position géostratégique et d'un niveau d'accessibilité des plus avantageux (port – aéroport – routes, chemin de fer), Oran a une masse de population qui dépasse le million d'habitants et se positionne parmi les grandes villes méditerranéennes au delà de son rang de deuxième ville du pays. Pour ce qui est de Saida et de Béchar, ces deux wilayas se distinguent par une absence de réel développement urbain qui touche essentiellement les communes des chef lieux et les communes les plus proches bénéficient quant à elles d'une dynamique plus au moins tangible.
- ❖ D'autre part, une grande attractivité caractérise la ville d'Oran ainsi que sa périphérie et cela se répercute sur la plupart de ses communes sur le plan économique, car ce territoire concentre près de la moitié des unités industrielles, une armature commerciale de premier ordre, d'importants équipements universitaires et de recherche et des opportunités d'investissements avérées. Contrairement, aux communes de Béchar qui accusent un manque d'attractivité excepté pour le chef lieux qui connaît une légère attractivité en raison de l'aridité du sol. Aussi, la plupart des communes de Saida sont fortement sous-équipées, privées de l'animation et de l'assistance des fonctions et services urbains, avec des conditions de vies très difficiles à l'inverse du chef lieux qui connaît un semblant d'attractivité;
- ❖ La diversité du territoire définissant des espaces bien distincts au niveau des caractéristiques naturelles entre les trois wilaya représentant trois reliefs différents.

cette diversité se retrouve au sein même de chaque wilaya : Des espaces morcelés, disparates¹. Ces milieux contrastés et naturellement compartimentés sont difficiles à organiser, à rendre complémentaires entre eux, à intégrer dans un modèle dynamique de développement et cela se retrouve particulièrement dans la wilaya de Béchar et Saida;

- ❖ La concentration de la population, de l'emploi et des activités dans la wilaya d'Oran et ses communes avec des disparités selon leur proximité avec Oran ville vu que cette dernière constitue un pôle d'activités important. A un degré moindre, cette concentration se voit aussi au niveau des chefs lieux de la wilaya de Saida et celle de Béchar.
- ❖ La quasi- absence de développement de certaines communes (Dix des seize communes n'ont pas de centre animateur, elles sont démunies de services, d'équipements socio-économiques suffisants) dans la wilaya de Saida et seulement 5 communes ont un centre animateur au niveau de la wilaya de Béchar. Toutefois, la plupart des communes d'Oran bénéficient d'un centre animateurs plus au moins important ;
- ❖ Profitant d'une croissance prononcée de son secteur industriel dû à son emplacement géostratégique et ses infrastructures maritimes et aéroportuaires et ses ressources, la wilaya d'Oran a su conserver, maintenir et développer son tissu industriel. Ce qui n'est pas le cas des wilayas de Saida et de Béchar qui, de par leur enclavement, on vu leur tissu industriel s' amoindrir avec la fermeture de la pluparts de leurs entreprises en zones industrielles pour ne conserver que 5 unités à Saida et 7 à Béchar .
- ❖ Les trois territoires concernés par notre étude connaissent des disparités relatives aux infrastructures éducatives et sanitaires. Ainsi la wilaya d'Oran se distingue par l'existence de trois pôles universitaires englobant toutes les spécialités. Pour ce qui est du volet sanitaire, 6 hôpitaux ainsi que plusieurs structures sanitaires hospitalières spécialisées et cliniques privées. Quant à Béchar qui possède dans le cadre d'une attention particulière de l'état pour ce territoire, une couverture sanitaire assez développée ainsi qu'une infrastructure universitaire qui essaye tant bien que mal d'instaurer plusieurs disciplines. Enfin Saida a une couverture sanitaire très modeste et une université en cours de développement.
- ❖ Quant aux infrastructures de liaison, Oran détient la première place au vu des différents moyen de transport et de son réseau routier important. Suivi par Saida dont l'emplacement en fait un carrefour entre le littoral et le sud et qui est de ce fait bénéficié d'un réseau routier sensiblement important. Ce qui la différencie de Béchar dont le réseau routier est moyennement développé mais l'existence d'un aéroport favorise les déplacements pour cette région. Pour ce qui est de réseau ferroviaire qui est détrôné par le réseau routier et qui accuse un retard flagrant particulièrement dans la wilaya de Saida.
- ❖ A partir de notre typologie, on a constaté que l'activité agro-pastorale est bien présentée dans la plupart des communes de la wilaya de Saida confirmant ainsi sa vocation agro-pastorale. Quant à la wilaya de Béchar dont l'activité agricole est très

¹ Le relief, les pentes, les contrastes climatiques, l'alternance des sols aptes ou totalement inaptes à la culture, envahissement des sols, une très inégale répartition des ressources naturelles.

modeste se concentrant surtout sur la culture des dattes (phoeniculture).elle se caractérise aussi par une vocation pastorale à travers les pacages et les parcours qui détient 99%de la surface agricole total "SAT". Pour ce qui d'Oran et malgré l'importance des zones agricoles de la wilaya , l'urbanisation croissante empêche considérablement le développement de l'activité agricole pour cette région.

- ❖ Pour ce qui est du tissu économique qui se manifeste par la dominance des petites entreprises dans les trois wilayas. Il convient de préciser que parallèlement à la densité et la concentration de la population, le nombre des PME est plus important dans la wilaya d'Oran et se remarque de moins en moins dans les deux autres wilaya.

La typologie des 63 communes des trois wilaya et l'analyse des principaux indicateurs spatiaux, économiques et sociaux s'est révélée très riche en enseignements et a permis de dégager les enjeux majeurs de chaque type de territoire , ce qui va aider à prospecter, décrypter et conjecturer des futurs possibles d'un territoire et réduire l'incertitude face à l'avenir, pour déterminer quelle pourraient être leur stratégie de développement possible et formaliser les principales pistes de propositions d'actions selon leurs caractéristiques et potentialités.

Nous proposons dans ce qui suit les principales leçons tirées de notre étude pouvant servir éventuellement comme support de gouvernance et des points de repère pour les décideurs et les gouverneurs dans l'élaboration de leurs stratégies de développement local:

- ❖ La compensation des handicaps naturels et géographiques des régions et des territoires, par la création de conditions favorables au développement de la richesse locale et de l'emploi pour garantir la mise en valeur, le développement et le peuplement équilibrés du territoire dans le but d'instaurer une égalité des chances de promotion et d'épanouissement entre tous les territoires ; favorisant par là une répartition appropriée, entre les régions et les territoires, visant ainsi l'allègement des pressions sur les grandes villes du littoral "Oran" et la promotion des régions des Hauts Plateaux "Saida " et du Sud "Béchar";
- ❖ La demande sociale multiforme au sein de la même wilaya avec leur chef lieux et les autres communes vient en grande partie des autres communes insuffisamment équipées et en quête d'emploi. La réorganisation des communes périphériques et le réaménagement concerté des agglomérations de ces communes aura à se faire de façon collective, de façon à répartir : équipements, habitats et structures nouvelles sur un large espace : ainsi on fera obstacle à l'hyper-concentration de la demande sociale sur les chef lieux . (Le Soutien à l'accès aux infrastructures et aux équipements sociaux de base sur le reste des communes) ;
- ❖ le rééquilibrage de l'armature urbaine et la promotion des fonctions régionales, nationales , des métropoles et des grandes villes se réalise par la correction des inégalités des conditions de vie, à travers la diffusion des services publics et la lutte contre toutes les causes de la marginalisation et de l'exclusion sociales tant dans les campagnes que dans les villes;

- ❖ La protection, la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources appropriés à chaque territoire de manière à les traduire en potentiels avec le soutien et la dynamisation des milieux ruraux, des territoires, des régions et zones en difficulté dans le but de les valoriser.
- ❖ Le soutien aux activités économiques, selon leur localisation en garantissant leur répartition, leur diffusion ainsi que leur renforcement, sur l'ensemble du territoire par Des nouveaux modèles, spécifiques à chaque activité qui engendrent aussi un nouveau modèle de gestion de l'espace .
- ❖ Ne pas considérer le territoire comme territoire ou secteur comme secteur mais juger la manière dont la combinaison entre les facteurs naturels, infrastructurels , économiques et sociaux a pour résultat d' engendrer à tous les niveaux des dynamiques de développement .
- ❖ De nouveaux modèles, spécifiques à chaque activité, doivent être définis qui engendrent aussi un nouveau modèle de gestion de l'espace
- ❖ L'objectif est de parvenir à une organisation du territoire de la wilaya qui met l'accent sur la valorisation des potentialités de chaque unité articulée autour d'un ou plusieurs projets porteurs et d'une ville à promouvoir.

A partir de notre étude, par laquelle nous avons fait ressortir six type de territoires dans les trois wilaya qui ont servi de cas pour notre étude. et à la lumière de notre analyse , Il convient maintenant de soumettre des propositions appropriées à chaque type de territoire.

- ❖ Pour la wilaya d'Oran, il est important de baser l'aménagement sur des projets porteurs et productifs en valorisant les savoirs faire locaux qui permettent d'améliorer la qualité des services.
- ❖ De plus , il convient de maîtriser l'étalement urbain, préserver les ressources naturelles par la conservation des terres agricoles . Tout cela dans l'objectif de créer une image forte du territoire et offrir des espaces viables afin d'organiser ce territoire autour d'une métropole attractive et compétitive capable d'impulser le développement économique social de cette région .
- ❖ En ce qui concerne la wilaya de Saida, et au vu de la diversité ses milieux, Il importe de réorganiser l'espace pour que chaque commune connaisse un aménagement qui valorise ses ressources et renforce le développement agricole et forestier sur l'ensemble de ses communes. Les acteurs du développement devront utiliser des modèles d'aménagement propre à la spécificité de chaque type de communes et amener l'ensemble de la wilaya à un niveau de croissance assez élevé pour qu'elle tienne sa place dans l'ensemble régional et national et mieux profiter de sa position stratégique

- ❖ La région de Saida étant un accès obligé, pour les wilayates d'EL BAYDH et de NAAMA, sinon de BECHAR et ADRAR vers le littoral et les wilayates des plaines intérieures oranaises. Une bonne diversification des axes Nord-Sud et d'axes secondaires de soulagement, des marchés et services d'étapes adaptés à ces échanges de longue distance permettront à la région de Saida d'être plus attractive et de profiter pleinement de la retombée économique de l'intensité des flux Sud-Nord.
- ❖ Un déploiement d'activités tertiaires adapté, dans deux directions : d'une part un déploiement spatial, autour des agglomérations- étapes et des divers axes qui animent tout l'espace de la wilaya. D'autre part une spécialisation de qualité, tant en approvisionnement et maintenance routière et mécanique, qu'en hôtellerie – accueil – restauration, télécommunications, prestations sociales de base (santé, pharmacie etc.....) et en centres commerciaux et marchés.
- ❖ Pour ce qui est de la wilaya de Béchar , il s'agit de doter cette ville d'infrastructures et d'équipements dignes d'une capitale régionale dans le cadre du couple urbain Béchar-Kenadsa . Ainsi rééquilibrer et renforcer le réseau urbain par des investissements ciblés sur des créneaux adaptés au milieu et l'amélioration des services .
- ❖ La mise en place d'un autre chantier stratégique lié à la lutte contre l'ensablement et la désertification pour la préservation des ressources naturelles dans la wilaya de Béchar et le renforcement du maillage routier s'avère fondamental pour mettre à niveau les zones à handicaps.
- ❖ Valoriser les atouts de la wilaya avec la mise en valeur du potentiel naturel, agricole notamment dans la phoeniculture et améliorer les infrastructures de liaison pour développer les échanges avec les, wilayates et les villes proches mais aussi l'ouverture avec le Maroc.

la typologie socio économique établie sur les territoires concernées par notre étude a révélé plusieurs réalités et a mis en évidence des disparités entre les différents territoires et au sein d'un même territoire . En effet, malgré la position stratégique des trois wilayas au niveau régional et national, et malgré la diversité de leurs potentialités , on trouve au sein même de ces territoires surtout au niveau de Saida et de Béchar des communes déshéritées , déséquilibrées et fortement sous développées.

Ces communes ont besoin d'une grande attention de la part des pouvoirs publics et des acteurs locaux, afin d'élaborer des stratégies qui répondent le mieux aux caractéristiques de leurs territoire.

Enfin nous pouvons donc attester de l'intérêt de cet outil dans l'élaboration des politiques de développement. En effet ; les gouverneurs sont appelés à maîtriser et utiliser la typologie comme instrument pertinent qui a identifié le caractère de chaque territoire afin de choisir la

meilleure façon pour le développer selon ses caractéristiques et potentiels à partir desquels la typologie leur facilite l'élaboration d'une stratégie de développement .

Bibliographie

- ACIDI. Examen des programmes de gouvernance de l'ACDI , Site de l'Agence canadienne de développement international, [En ligne], [http://www.acdicida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Evaluations2/\\$file/Review_of_Governance_Programming_in_CIDA-FR.pdf](http://www.acdicida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Evaluations2/$file/Review_of_Governance_Programming_in_CIDA-FR.pdf) (Page consultée le 22 juillet 2008)
- Adrien Zeller - Président du Conseil Régional d'Alsace, " La France enfin forte de ses régions", Paris: Gualino,2002.
- Ait Said.R , « *Reforme Administrative* », revue IDARA N°23, 2002.
- Ait Habouche.A , « Disparités Régionales et implantations industrielles, Essai sur l'option spatiale de l'industrie légère en Algérie 1967/1984) » thèse de Magistère en économie quantitative, ISE, université d'Oran,1984.
- Alain Beitone "La place de la rationalité dans les comportements économiques"(Corrigé de dissertation).
- Alain Beitone, Christine Dollo, Jacques Gervasoni, Emmanuel Le Masson, Christophe Rodrigues, ... Aide-memoire », 2007
- Alain BEITONE, "Dictionnaire des sciences économiques", 2e édition, Paris: Armand Colin, 2007.
- Amin.S , « *Le Développement Inégal* », Paris, Les éditions de minuit, 1973.
- ANAT , « *Plan D'Aménagement de territoire de la Wilaya de Saida* », Phase I Evaluation Territorial,2008.
- ANAT , « *Plan D'Aménagement de territoire de la Wilaya de Saida* », Phase II Schémas prospectifs d'aménagement et de développement durable, 2010.
- ANAT , « *Plan D'Aménagement de territoire de la Wilaya d'Oran* », Phase I Evaluation Territorial,2007.
- ANAT , « *Plan D'Aménagement de territoire de la Wilaya d'Oran*», Phase II Schémas prospectifs d'aménagement et de développement durable, 2009.
- Arnaud.J ,Mazeres,« *les collectivités locales et la représentation* » Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l'étranger, 2005 p613-625.
- Aydalot. Ph , « *Dynamique Spatiale et Développement Inégal* », Economica, Paris, 1976.
- Arnaud DESSOY, " Typologie «socio-économique» des communes"
- Banque Mondiale , « *Gouvernance et développement au Maghreb* » Note présentée à l'occasion de la table ronde organisée à Tunis par la Banque Mondiale,2005.

- Banque mondiale L'agriculture au service du développement "Rapport sur le développement dans le monde", 2008
- Banque Mondiale. La gouvernance collaborative , Site de la Banque mondiale, [En ligne],
- Barre.R, « *Economie Politique* » , Thbmis,1964.
- Bartoli .M,cité par Colligon.E et M.Wissler , « *qualité et compétitivité des entreprises* », du diagnostic aux actions de progrès, VIUBER, Paris,1990, p157.
- BARTOLI, L'économie multidimensionnelle, *Economica*, 1991, p. 75.
- Beguin Hubert , « Aspects géographiques de la polarisation », *Revue Tiers-Monde*, tome 4 n°16, 1963.
- Benko G., Lipietz A. et al. Les Régions qui gagnent, ... *Espace géographique* Année 1995 Volume 24 Numéro 1,1992.
- Benko. G.B, Lipietz.a , « *Les régions qui gagnent, districts et réseaux* »: les nouveaux paradigmes de la géographie économique, PUF,1992.
- Bernardin J.F , « *A Quoi Sert Une Chambre De Commerce Et D'industrie* » L'ARCHIPEL.2^eédition, 2004.
- Bjorn Olsen , « *Décentralisation Et Gouvernance Locale* » Département fédéral des affaires étrangères DFAE, 2007.
- Bob Jessop " The rise of governance and the risks of failure: the case of economic development" *International Social Science Journal* Volume 50, Issue 155, March 1998.
- Bob Jessop "The Governance of Complexity and the Complexity of Governance: Preliminary Remarks on some Problems and Limits of Economic Guidance" short works ,20013.
- Boudville.J.R ,« *Amenagement du Territoire et Polarisation* », GENIN, (1972).
-
- Brunet.R , « *Le Territoire Dans Les Turbulence* » PARIS RECLUS,1991.
- CECOD , « *Etat et société dans le Tiers-monde* ». Paris : Publications de la Sorbonne, 1992.
- Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement CAFRAD , « *Une Analyse des Motifs du Code Communal de l'Algérie* », 1990.
-
- Chauet.C , « *le local ; l'origine et le terme* » *INSANIYAT* n°16. 2002.
- Cherif.C , « *décentralisation et développement local* » revue *IDARA* n°26, 2003.

- Chetelat.J , « *Éléments méthodologiques de diagnostic paysager utilisant les systèmes d'information géographique* », Thèse EPFL n°2961, Lausanne, 2005.
- Claudette Lafaye , "Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations ?" A paraître dans C. Andrew et L. Cardinal, *Gouvernance et démocratie*, Presses de l'Université d'Ottawa,2001.
- CNRA commission nationale a la reforme administrative (2002), « *Unité De Décentralisation Et Des Collectivités Territoriales* » Définition Et Statut Des Collectivités Territoriales, document de travail n°2, 2002.
- Coissard.S (2007), "La Nouvelle *Economie Géographique de Paul Krugman* ", Revue D'économie Régionale Et Urbaine N°1,2007.
- Colletti.G et Pecqueur.B,(1999) « *firme et territoire, entre nomadisme et ancrage* », SYROS, 1999.
- Commission européenne 2008d, DG DEV, « Une approche de l'UE pour aborder la gouvernance locale, la décentralisation et le développement territorial –papier de discussion », en ligne, consulté le 18 novembre 2009, http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/Consultation7_issues-paper_2008-04-21_FR.pdf
- Courlet.C et A.Ferguene , « *Globalisation et territoire* » : le cas des SPL dans les pays en développement, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 2003.
- Courlet.C , "*Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on* », L'Harmattan, Paris, 1994, p13-32.
- Courlet.C , « *Industrie, Territoire Et Politiques* » , L'HARMATTAN,1994.
- Courlet.C , « *L'Economie Territoriale* » Presse Universitaire De GRENOBLE,2008, P136.
- CRAY D., G.R. MALLORY, BUTLER R.J, HICKSON D.J, WILSON D.C ,1979
- Creusat.J , « *Du diagnostic à la prospective* » INSEE Lorraine, 2005.
- Dahmani.M , « *Planification Et Aménagement Du Territoire* », quelque éléments théoriques et pratiques, édition n°14 office des publications universitaires 1 place centrale de BEN AKNOUN (Alger), 1984.
- DARCY Gilles, « *Variations sur le concept du territoire* », Ed. Economica, 2003
- DAT-CERAU-IRATE- DIACT , « *Diagnostic Stratégique Du Territoire* » MAROC, 2007.
- Denis Pumain, la composition socio professionnelle des villes français , Essai de typologie par analyse des correspondance et classification. Espace géographique, tome 5, n°4, 1976.

- DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION "La Gouvernance " CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'URBANISME octobre 1998.
- Dray.S , « *Cartographie et analyse de données multivariées* », les articles de l'Institut d'Analyse Géographique, 2003.
- Durance.P, Godet.M, Mirenowicz.P et Pacini.V , « *La Prospective Territoriale Pour quoi faire ? Comment faire* » Cahiers du LIPSOR, Série Recherche n°7, 2007 .
- EL KHAZZAR.A, « Gouvernance et Approche Territoriale : Pour une Nouvelle Strategie de Developoement », Séminaire Conjoint CAFRAD/OFPA sur la Clarification des Missions de l'État, de la Société Civile et du Secteur Privé dans la Gouvernance Economique et la lutte contre la Pauvreté en Afrique, Tanger, Maroc, 24-27 Mai 2004.
- Emilie COUDEL," Formation et apprentissage pour le développement territorial, Regard croisés entre économie de la connaissance et science de gestion,2009.
- FENNETEAU H. et BIALES C , « Analyse statistique des données : applications et cas pour le marketing », Paris, Ellipses, 1993.
- Ferfera. M.Y, BENABDALLAH.Y, « *Administration Locale, Décentralisation Et Gouvernance* » Revue IDARA n°2, 2003.
- Ferguene.A « *Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays méditerranéens* », Colloque international à Constantine (Algérie) sur le thème « Gouvernance locale et développement territorial. Le cas des pays méditerranéens » tenu les 26 et 27 avril, 2003 .
- Furtado.C (1970), « *Théorie du développement économique* », Paris, PUF, 1970.
- Gabriel COLLETIS et Bernard PECQUEUR, "Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ?" , Revue d'économie régionale et urbaine, 3, 1993, p. 489-508.
- Gagnon 1994 cité par J.W Grap ,« *Valorisation des Expériences de développement local en HAÏTI annexe 4 décentralisation* » université de Sherbrooke, 2003.
- Godet.M, « *Manuel De Prospective Stratégique* » DUNOD Paris1997, p141.
- Golay J.L.F, Schler Macquat, Boris Beaudé (2004), « *théorie du territoire 2004-2005* » faculté ENAC, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 2004.
- Gontcharoff.G , « *A la recherche des territoires* », Economie et Humanisme, n°338, 1996.

- Guigou J.L , « *Association et développement local* », regard sur le développement local par Xavier Greffe, Territoire en France, les enjeux économiques de la décentralisation, 1984, http://www.tanmia.ma/article.php3?id_article=7426&lang=fr
- Guigou J.L , « Produire son propre territoire ». Territoires,1998, p108.
- GUIGOU. J. L. « Une nouvelle pensée territoriale. » 2001.
- GUIGOU. J. L, "Une nouvelle pensée territoriale". Op cit, 2001, p 57.
- Guy HERMET. , " Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques", 3e édition, Paris, 1998.
- H. A. Simon, « Report on a général problem solving program » conférence international de traitement de l'information , paris 1960
- H. Mintzberg, A. Pettigrew, and J. Waters. "Studying deciding: An exchange of views between Mintzberg and Waters" , organization studies 1990.
- Hadenius.A , “*Decentralization and Democratic Governance*”, Experiences from India, Bolivia and South Africa, Department of Government, Uppsala University, Sweden, 2003.
- Hammas.M , « *Etude des perspectives de développement par le bas au Maghreb* » Colloque Mondialisation, Institutions Et Systems Productifs, Aux Pays Du Maghreb, Hammamet 22-23 JUIN 2006.
- Hatem.F et Saint-Laurent , «*les outils de promotion de l'investissement dans la région MEDA* » note et études ANIMA 2004 ,article internet .
- Hoc. J.M et Amalberti.R , « *Diagnostic et prise de décision dans les situations dynamiques* », Psychologie Française, 39 (2) ,1994 .
- HOLEC N. et BRUNET-JOLIVALD G, « De la gouvernance des économies à celle des territoires : Note de synthèse sur la gouvernance », centre de documentation de l'urbanisme,2000.
- Huteau.S , « *Management Public Territoriale Elément De Stratégie* » PAPHYRUS, (2006).
- International Labour Organization, “*The Impact of Decentralization and Privatization on Municipal Services*”, Report for discussion at the Joint Meeting on the Impact of Decentralization and Privatization on Municipal Services, Geneva, 2001.
- J. Bonnemaïson, Voyage... . Voyage autour du territoire. [article]. Joël Bonnemaïson . Espace géographique Année 1981 Volume 10 Numéro 4 pp. 249-262

- Jean-Jacques Sueur, "Développement local et droit négocié : l'expérience des chartes intercommunales de développement et d'aménagement" , Revue du droit public, 104 (1),1998.
- JEGOUZOU Yves, « Planification de l'aménagement du territoire et décentralisation », mélanges en l'honneur de Jacques Moreau, les collectivités locales, 2003
- Joerin.F , « *Décider sur le territoire; proposition d'une approche par utilisation de SIG et de méthodes d'analyse multicritère* », Thèse no 1755, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Lausanne, 1998.
- Joerin.F , M. C.Rey, A. Nembrini et G. Desthieux (2001) , « *Information et participation pour l'aménagement du territoire* », Revue Internationale de Géomatique, 11(3-4),p 309-332.
- JOHNSON.I. « La gouvernance: vers une re-définition du concept », consultante pour la Direction des orientations politiques et sociales Direction générale des politiques.Agence canadienne de développement international Mars 1997.
- Jouvenel.F , « *La Prospective Des Territoires Urbains Sensibles* », La Construction De Scenarios, Et Quelques Autres Méthodes, Groupe futurible.
- KORNAI J., 1986, "The Soft Budget Constraint", *Kyklos*, vol. 39, n°1, 2009.
- KORNAI J., MASKIN E., ROLAND G, "Understanding the Soft Budget Constraint", *Journal of Economic Literature*, vol. 41, n° 4, 2003.
- L .CORDONNIER « Rationalité stratégique et émergence des normes », Cahiersd'économie politique, n° 24-25, 1994.
- L, Tassonne , "Technologie et performance économique", Paris, Economica, 1995.
- L'Agence canadienne de développement international (ACDI) ," Rapport sur les plans et priorités" 2008.
- Lajugie.J, DELFAUD.P et LACOUR.C , « *Espace Régional Et Aménagement Du Territoire* », Dalloz, 1985.
- Lamiaâ EL HIJRI "GOUVERNANCE ET STRATÉGIE TERRITORIALES :
- Lardon.S et Piveteau.V , « *Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire* » , « Une Approche Pour Les Modèles Spatiaux » , Géocarrefour vol.80/2 , 2005.
- Laurence TASSONNE, " La coopération en recherche : une procédure gouvernementale d'incitation à l'innovation" , in Bernard HAUDEVILLE, Jean-Alain HERAUD et Marc Humbert (sous la dir.), Technologie et performances économiques, Paris, Economica 1995, p. 123-153.
- Laville. J.L, « *La création institutionnelle locale* » : l'exemple des services de proximité en Europe. Sociologie du travail , vol. 3,1992, p 353-368.

- Le Gales.P , « *Politique urbaine et développement local* », Une comparaison franco-britannique, L'Harmattan 1993 ,p 35-285.
- Le Rhun P.Y , "*Le respect des territoires, principe de base d'une organisation régionale démocratique*" , Colloque Territoires institutionnels Territoires fonctionnels, Institut De Recherche du VAL de SAONE-MACONNAIS 25 et 26 septembre 2003, P23.
- Leclerc.M ,Olive cite par A. DUBERSSON et YVES-ANDRE Fauré , « *la décentralisation et développement local* » revue tiers monde n°181,2005.
- LELOUP F, MOYART L, PECQUEUR B, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? ». 4èmes journées de la proximité, réseaux et coordination, 17 et 18 Juin 2004.
- Loilier.T , « *Innovation et Territoire* », Revue Française De Gestion N°200, LAVOISIE PARIS,2010, p26.
- MAGALIE QUINTAL," GOUVERNANCE TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COMMUNAUTÉS RURALES DANS LA VALLÉE DU ZIZ AU MAROC", UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL ,2010.
- Mahiou.A , « *Les Collectivités Locales En Algérie* » Revue politique maghrébine, du CNRS, Vol. 8, 1970.
- Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA et Pascal VENNESSON," Dictionnaire des relations internationales : Approches concepts doctrines", Paris: Dalloz, 2003.
- Marinese.V , «*Déconcentration* », Institutions administratives, 2007.
- Michel M. Pierre Veltz, Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel, 1996. In: L'information géographique, volume 61, n°1, 1997.
- Mihai Pascaru, " Territorial Intelligence and Local Governance " Cluj-Napoca" Presa Universitară Clujeană .
- MOREAU DEFARGES Philippe, « La gouvernance », PUF (QSJ), 2003.
- MOREAU Jacques, « Réflexions sur la gouvernance territoriale », Ed. Dalloz, 2002
- MOREAU Jacques, PETIT Jacques, « Les collectivités locales», Ed. Economica, 2003
- Nekka.H et Dokou.G , "*Proposition D'une Approche D'évaluation des ressources Locales*", Management Local et Réseaux d'Entreprises, Economica, 2004, p 42-61.
- OATES W., 2005, "Toward a Second Generation of Fiscal Federalism", International Tax and Public Finance, vol. 12, n° 4, pp. 349-37.

- ONUDI , « *Soutien aux PME dans les pays arabes* », Le cas de la Tunisie, Vienne, 2000.
- ONUDI , « *Développement des systèmes productifs locaux et des réseaux de PME* », Vienne,2002.
- ORANGE, G. « Gouvernance territoriale et développement durable », rencontres Internationales « démocratie locale », Québec 20-23 Mai 2003.
- Patrick Le Galès, " Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine", Revue française de science politique, 1995.
- Patrick LE GALÈS," Gouvernance , dans Laurie BOUSSAGUET et coll. Dictionnaire des politiques publiques", Paris : Presses de Sciences Po, 2004 .
- Pecqueur.B , « *Qualité et développement territorial* », l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, Revue Economie Rurale, n° 261, 2001.
- Pecqueur.B, « *Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés* », Revue Economie Rurale, n° 261, 2001.
- Perroux.F , « *Les Espace Economique Economie Appliquée* » , Archive de LISEA N°1,1950. p 225.
- Perroux.F, « *L'économie du XXe siècle* ». Paris, PUF,1965.
- Philippe MOREAU DEFARGES, "La gouvernance, Paris : Presses universitaires de France", collection, 2003.
- Philippe Signoret. "Territoire, observation et gouvernance," outils, méthodes et réalités. Architecture, aménagement de l'espace". Université de France, 2011.
- Pitelka, F., "Numbers, Breeding Schedule, and Territory in Pectoral Sandpipers of Northern Alaska". The Condor 61(4), 1977.
- Ponsard.C ,« *Economie et Espace Essai D'intégration du Facteur Spatial dans l'analyse économique* », SEDES, 1955, p13.
- PRUD'HOMME R, "The Dangers of Decentralization", World Bank Research Observer, vol. 10, n° 2,1995, pp. 201-220.
- Ribot J.C , « *African decentralization: local actors, powers accountability* » UNIRISD program PNUD, 1997.
- Roche.S et Hodel.T , « *L'information géographique peut-elle améliorer l'efficacité des diagnostics de territoire ?* », Revue Internationale de Géomatique, 14(1),2004.
- Rostow , "The stages of economic growth". A non- communist manifesto. Cambridge, Cambridge University Press, 1960.

- Rouxel.F et D.Rist ,« *Le développement durable. Approche dans les diagnostics territoriaux* », Collections du CERTU , dossier n° 105,2000.
- Spohr.C , « *Vers une prospective territoriale post-Grenelle de l'environnement. Questions et modes d'emploi* » Collection « Études et documents » , 2009.
- Stöhr.W, Taylor , “*Development from above or from below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*”, Chichester, John Wiley, 1981.
- Strategic decision-making: concepts of content and process », International Studies of Management and organizational, Vol 9, n°4,
- Teisserenc.P , « *Les Politiques de Développement Local* » , Economica.
- Torre A., 2011, Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités, POUR, Juin 1994, N° 209-210.
- Tremblay.D.J, M.Fontan.J , « *Développement économique local* », la théorie, la pratique, les expériences, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1994.
- UNION EUROPÉENNE. Gouvernance européenne : un livre blanc , sur le site de La Commission européenne, [En ligne], http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0428fr01.pdf (Page consultée le 22 juillet 2008)
- UNITED NATIONS. Governance for sustainable human development , on the website of United Nations Development Program, [En ligne], <http://mirror.undp.org/magnet/policy/chapter1.htm#b> (Page consultée le 22 juillet 2008)
- Vachon.B , « *Le développement local, théorie et pratique* », Montréal, Gaétan Morin,1993.
- X. Greffe , "Le développement local Broché " Editions de l'Aube 2002
- Xavier Greffe, " Le développement local", L AUBE - DATAR, 2002.
- Y. Barel, Le social et ses territoires . Barel Y., " Le social et ses territoires ". In R. Brunet, 1986.
- Zaoul.H , « *La Socio- Economique Des Territoire, Expériences Et Théories* », l'Harmattan,1998,
- Zimmzrman J.B , « *Les Dynamique Territoriales De Construction Des Ressources, Un Bilan De Sept Etudes De Terrain* » Revue D'intelligence Economiques N°6, 2006.

Listes des Figures

Figure 2-1-1: L'évolution des variables clés	34
Figure 2-1-2 : Les étapes du diagnostic	37
Figure 3-1-1: L'importance de la wilaya d'Oran dans la région nord ouest	79
Figure 3-1-2 : carte de la wilaya d'Oran.....	79
Figure 3-1-3 : la carte de la wilaya.....	80
Figure 3-1-4: la wilaya de Béchar avec ces communes;.....	81
Figure 3-2-1 :la répartitions et l'évolution de la population par commune.....	85
Figure 3-2-2: La répartition de la densité par commune.....	86
Figure 3-2-3 :la répartitions et l'évolution de la population par commune.....	88
Figure 3-2-4: La répartition de la densité par commune.....	89
Figure3-2- 5 : Taux d'urbanisation par commune.....	89
Figure 3-2-6 : La répartition et l'évolution de la population par commune	91
Figure 3-2-7: La répartition de la densité par commune.....	92
Figure 3-2-8: Répartition des spécialités selon étudiants	95
Figure 3-2-9 : Carte présente le réseau routier à Oran	102
Figure 3-2-10 : réseau routier de la wilaya de Saida.....	106
Figure 3-3-1: carte d'occupation du sol "Oran"	115
Figure 3-3-2 : Carte d'occupation du sol "Saida":.....	116
Figure 3-3-3 carte d'occupation du sol"Béchar":.....	119
Figure 4-3-1 : Valeurs propres.....	141
Figure 4-3-2 : poids factoriel des variables initiales (F1 et F2).....	145
Figure 4-3-3 : poids factoriel des variables initiales (F1 et F3).....	145
Figure 4-3-4 : poids factoriel des variables initiales (F2et F3).....	146
Figure 4-3-5 : représentation des communes par axes factoriel (F1 et F2).....	147
Figure 4-3-6 : représentation des communes par axes factoriel (F1 et F3).....	148
Figure 4-3-7 : représentation des communes par axes factoriel (F2 et F3).....	150
Figure 4-4-1: Chaîne des Agrégations	153

Figure 4-4-2 : l'arbre hiérarchique "dendrogramme"154

Figure 4-4-3 : Typologie obtenue à partir de la classification hiérarchique.....157

Listes des Tableaux

Tableau 2-1-1 : Des ressources aux atouts.....	46
Tableau 2-3-1 : Les théories du développement.....	49
Tableau 3-2-1: Structures sanitaires hospitalières	97
Tableau 3-2-2 : Structures sanitaires hospitalières spécialisées.	98
Tableau 3-3-1 : Production de poisson en tonne	115
Tableau 4-3-1 : Valeurs propres et extraction des composantes principales.....	142
Tableau 4-3-2 : Composition des axes factoriels en fonction des variables initiales.....	143
Tableau 4-4-1 : La chaine des Agrégations.....	152

Table des matières

<i>REMERCIEMENTS</i>	I
<i>DEDICACE</i>	II
<i>SOMMAIRE</i>	III
Introduction générale.....	IV
Chapitre I : la gouvernance territoriale ;une combinaison de plusieurs concepts clé nécessitant une définition.....	1
Section I: la gouvernance de ces origine à son renouvellement.....	2
I-I-I : les origine économique de la notion de gouvernance et son application	3
I-I-II : la gouvernance ; tenter une définition.....	5
I-I-III: la bonne gouvernance ; définition et élément des principes.....	7
Section II: Une mobilisation croissante et ambiguë de concept de territoire.....	9
I-II-I : l'intégration de l'espace dans l'analyse économique.....	9
I-II-II : La notion de territoire ; de quoi s'agit 'il	12
I-II-III: Le territoire en tant qu'un champ opérationnel de la gouvernance	15
Section III : De la gouvernance à la gouvernance territoriale.....	17
I-III-I : Que ce que c'est la gouvernance territoriale ?.....	17
I-III-II : Les enjeux de la gouvernance territoriale.....	19
I-III-III : Les facteur de réussite ou d'échec de la gouvernance territoriale.....	21
Chapitre II : Gouvernance territoriale, Quel outil pertinent pour le développement.....	27

Section I: Le diagnostic territoriale pour une meilleur gouvernance.....	28
II-I-I : Le diagnostic territoriale; de quoi s'agit-il ?.....	29
II-I-II : Comment réaliser un diagnostic Territorial ?.....	32
II-I-III : Pourquoi un Diagnostic Territorial ?.....	37
 Section II: la typologie socio-économique des communes ; un instrument d'orientation et d'analyse territoriale.....	42
II-II-I la typologie socio-économique ; tenter une définition	43
II-II-II Ressources, Potentialités et Atouts d'un Territoire	44
II-II-III La Gouvernance entre Information et Participation	47
 Section III : La gouvernance : Un enjeux majeur de développement local	48
II-III-I : Éléments de définition de développement local.....	48
II-III-II : Les facteurs de développement local.....	60
II-III-III: Stratégies et politiques de développement local.....	69
 chapitre III : le diagnostic territorial ; des exemples d'observations et des constructions	77
 Section I :Le cadre de référence : Éléments de présentation.....	78
III-I : Le relief.....	82
III-I-II : Le Climat	83
 Section II : Éléments de diagnostic socio démographique	84
III-II-I La démographie et la population	84
III-II-II L'éducation	92
III-II-III Les infrastructures socio économiques.....	97

1- Les infrastructures sanitaires.....	97
2- infrastructures de liaisons.....	101
3-Affectation des ressources hydriques.....	108
4 -Affectation des ressources hydriques.....	111
Section III : Éléments de diagnostic économique: approche sectorielle.....	113
III-III-I_L'agropastoralisme.....	113
III-III-II :l'industrie	119
III-III-III tissu économique (PME/TPE).....	121
Chapitre IV ; Que révèle la typologie socio-économique comme méthode de la bonne gouvernance territorial ?.....	127
Section I: L'Analyse Factorielle comme méthode d'une typologie territorial	129
IV - I - I : Aperçu sur les méthodes d'analyse factorielle	129
IV - I - II : Le recours à l'Analyse en composante Principal (ACP).....	130
IV-I-III :Le recours à la classification hiérarchique	132
IV.I.IV : La Typologie « Socio-économique ».....	134
Section II : Présentation de l'étude empirique	135
IV- II-I La collecte et le choix des données	136
IV-II-II Constriction de la matrice des données et définition des indicateurs retenus.....	137
IV-II-III : Méthode et problèmes de traitement.....	138
Section III : Traitement et analyse des résultats de l'ACP.....	140
IV-III-I :l'identifications des composantes principales	141
IV-III-II : Interprétation économique des résultats.....	142

IV-III-III :Interprétation de la distribution des individus (communes) par axe factoriel.....	146
Section IV: Constitution et composition des classes "Analyse et traitement du résultat de la classification".....	150
IV-IV-I : La Constitution des classes.....	150
I-IV-II Typologie des communes.....	153
IV-IV-III Typologie des communes.....	155
Conclusion générale.....	161
Bibliographie.....	168
Liste des Figures	179
Liste des Tableaux.....	181
Table des matières.....	182
Annexe	18

Annexes

Commune	superficie cadastrée (km ²)	pop 2014	densité	Taux d'activité	Taux d'urbanisation	Chemins Communaux	Chemins De Wilaya	Routes Nationales
Oran	77,99	696792	8934,38	47	100	23,5	30,8	29,7
Es Senia	48,35	120165	2485,32	45,8	94,84	7,6	24,5	5,2
El Karma	62,54	33566	536,71	47,7	76,43	11,8	22,4	15
Sidi Chami	65,17	151268	2321,13	46,7	96,13	18,2	31,2	1,1
Bir El Djir	21,27	247715	11646,22	46,80	98,39	12,5	18,7	8,1
Hassi Bounif	32,07	73937	2305,49	45,2	89,99	2,9	18	-
Hassi Ben Okba	36,82	16409	445,65	49,2	97,67	5,4	10	6
Gdyel	93,34	43827	469,54	45,80	87,83	9	49,4	12,1
Hassi Mefsoukh	25,95	16004	616,72	44,2	94,42	0,5	6,9	6,4
Boutlelis	136,4	27269	199,92	46,3	61,87	7,9	16,4	15,6
Misserghin	414,2	31283	75,53	45,9	74,77	10,8	27,5	12,1
Ain Kerma	62,54	7753	123,97	47,7	45,2	17	25,5	-
Oued Tlelat	86,15	22774	264,35	47,8	70,51	14,2	10	21,8
Tafraoui	170,24	13117	77,05	44,6	45	13,3	34,8	11,7
El Braya	56,08	7735	137,93	46,3	89,08	9,1	11,7	3,1
Boufatis	98,17	12825	130,64	43,3	62,99	9	24,3	11,7
Benfreha	60,37	28395	470,35	45,2	84,32	4,5	47,6	6
Arzew	46,56	95299	2046,80	46,9	81,98	8,7	24,4	1,5
Sidi Ben Yabka	51,79	8832	170,53	50,6	97,27	6,1	5,9	-
Bethioua	110,11	19938	181,07	50,6	42,84	20,5	17,3	6,4
Marsat El Hadjadj	53,35	14610	273,85	44,1	55,44	15	18,7	5,8
Ain Biya	37,84	35775	945,43	45,5	86,13	4,2	16,7	11,2
Ain Turk	38,86	40685	1046,96	45,6	98,15	7,0	26,7	-
Mers El Kebir	18,43	19870	1078,13	45,5	92,48	15,2	13,3	7,5
Bousfer	44,88	22730	506,46	49,4	91,05	3	27	-
El Ancor	65,64	13427	204,56	49,3	75,88	17,2	20,4	-
SAIDA	75,80	143 799	1897,08	47,5	97,33	27,900	0,000	24,016
DOUIOTHAB ET	216,90	5 713	26,34	43,2	0,00	19,150	45,390	15,000
AINOHADJAR	417,30	34 309	82,22	42,8	72,84	21,000	61,699	25,540
OULEDOKHALLED	207,20	35 859	173,06	44,3	57,43	15,540	44,865	31,000

MOULAYOLA RBI	423,70	12 257	28,93		68,2	42,600	18,522	25,600
				44,5				
YOUB	443,10	19 087	43,08	44,8	77,57	22,750	45,980	50,928
HOUNET	176,10	5 279	29,98	43,8	0	17,600	39,530	0,000
SIDI0AMMA R	167,80	9 974	59,44		0	17,000	6,000	15,000
				40,7				
SIDI0BOUBE KEUR	245,70	20 892	85,03		76,29	46,500	40,300	8,000
				43,4				
EL0HASSASS NA	579,50	14 517	25,05		71,78	44,900	95,382	34,000
				44,5				
MAAMORA	1216,5 0	7 586	6,24		6	56,800	29,988	28,000
				41,9				
SIDI0AHMED	1257,3 0	15 689	12,48		8	103,700	61,230	33,000
				42,3				
AIN0SKHOU NA	404,40	7 896	19,53		8	30,100	0,000	44,430
				44,6				
OULED0BRA HIM	253,50	21 848	86,19		68,07	26,300	47,026	27,500
				50,1				
TIRCINE	421,40	8 171	19,39	44,4	3	73,900	50,070	4,000
AIN0SOLTAN E	259,20	7 564	29,18		11	22,800	29,930	35,935
				45,8				
BECHAR	5 050	188 967	37,42	45,8	99,77	4	55.2	148.3
BENI-OUNIF	16 600	12 306	0,74	45,2	94,88	7	55	201
LAHMAR	820	2 411	2,94	46,9	0	4.5	34.9	0
MOUGHEUL	640	639	1,00	45,9	0	0	11.3	0
BOUKAIS	1 760	1 077	0,61	42,7	0	5	09.80	0
KENADSA	2 770	15 168	5,48	44,1	97,87	0	49.7	14.7
MERIDJA	2 270	698	0,31	56,7	0	0	26.10	0
TAGHIT	8 040	7 026	0,87	41,2	0	0	0	146
ABADLA	2 870	16 475	5,74	43,4	99,43	0	0	52
E-FERRADJ	6 410	4 494	0,70	40,8	0	0	25	20
MACHRAA HB	2 820	3 350	1,19	40	0	0	5	142

TABELBALA	60 560	5 925	0,10	38,3	0	0	85	131
IGLI	6 220	7 235	1,16	41,8	0	14	0	133
BENI-ABBES	10 040	13 426	1,34	47,7	91,55	62	15	50
TAMTERT	3 130	1 269	0,41	46,3	0	11	12	20
EL OUATA	7 950	8 799	1,11	40,8	0	6	11	25
KERZAZ	10 520	5 528	0,53	40,1	0	3	0	21
BENI-IKHLEF	2 615	2 775	1,06	38,6	0	4.6	0	38
TIMOUDI	6 175	2 584	0,42	32,9	0	24.2	0	18
O-KHODEIR	1 920	4 580	2,39	38,6	0	24.2	0	5
KSABI	2 220	3 535	1,59	44,1	0	14.7	0	34

Commune	Réseau D'AEP (Km)	Taux De Raccordement (%)	TOL	SAU (Ha)	SAU IRRIGUEES	Superficie Forestière (Ha)	Parcours	Terre Improductive
Oran	1522,09	100%	5			1397,985		
Es Senia	72,85	100%	7	2711,3	663	96,3151	0	607,7
El Karma	38,03	100%	2	4667	202	112,2751	19	302
Sidi Chami	153,13	98%	5	4135	449,7	140,63	0	849
Bir El Djir	72,23	100%	5	1115	310,68	140	0	624
Hassi Bounif	29,22	100	7	2075	423,64	54,38	0	231
Hassi Ben Okba	43,68	100	5	2003	379,44	1493,71	0	328
Gdyel	77,02	100	3	5047	460	4154,69	0	853
Hassi Mefsoukh	25,76	99	6	2198	100,5	-	0	-
Boutlelis	28,78	99	5	6585	722	6163,25	260	-
Misserghin	48,40	98	5	4799	1049,5	7062,98	0	-

Ain Kerma	26,26	98	4	6668	235	3039,44	0	-
Oued Tlelat	40,35	99	3	7042	434,5	-	143	255
Tafraoui	31,90	98	6	8012	137	3636,5	1107	126
El Braya	9,49	100	5	2789	127	994,01	0	140
Boufatis	24,19	98	5	7868	273	660,53	0	346
Benfreha	23,06	99	6	4486	189,2	621,64	46	488
Arzew	74,20	100	6	1041	34	3312,62	0	-
Sidi Ben Yabka	18,76	97	5	1346	51,56	3387,16	0	20
Bethioua	53,40	100	4	3442	56	337,47	0	328
Marsat El Hadjadj	65,66	100	4	3647	116	375,10	105	25
Ain Biya	41,96	100	5	2475	106	126,43	143	60
Ain Turk	120,37	100	3	815,15	228	707,41	0	618,25
Mers El Kebir	27,08	100	6	119,93	47	725,08	0	36,32
Bousfer	47,22	100	7	994,51	161,36	1396,11	0	167,64
El Ancor	57,79	100	3	2378,48	308,68	1263,92	0	329,92
SAIDA	522 316	98	5,02	3430	88	408	809,7	900
DOUIOT HABET	10 459	99	7,82	10648	866	7 950	845,4	2162
AINOHA DJAR	95 681	98	3,39	22034,85	990	18 657	207	382
OULEDOKHALED	81 743	98	5,81	14689	1657,5	4 283	600	797,8
MOULAYOLARBI	80 672	97	2,55	22244	428	6 084	5964	7542
YOUB	63 610	98	4,68	25494	600	12 185	121	6139,5
HOUNET	23 793	98	3,88	13634	610	3 653	165	45,03
SIDIOMMAR	22 062	98	11,44	9001	1467	7 219	80	100
SIDIUBOUBEKEUR	47 915	97	1,95	16330	1126	7 824	130	24

EL0HAS SASSNA	75 953	98	2,57	33523,4	70	23 994	11	282
MAAMO RA	42 863	98	8,68	37374	77	14 503	48431	21218,95
SIDIOAH MED	61 873	98	3,03	41458,7 5	1646	10 145	73431,74	232
AIN0SK HOUNA	24 128	98	5,14	5450	10	7 261	26230	1266
OULEDO BRAHI M	74 224	98	7,74	12809	2131	9 947	971	1253,38
TIRCIN E	34 937	98	11,74	25618	1390	14 829	1486,75	54
AIN0SO LTANE	34 008	98	7,73	14468	1697,5	9 983	180	1080,55
BECHAR	182	76	6,5	10416	8195		1235657	320
BENI- OUNIF	150	100	6,1	2100	1612		4764897	2600
LAHMA R	103	69	5,5	2452	2357		954826	2100
MOUGH EUL	130	87	5,6	1242	1061		670471	2030
BOUKAI S	132	88	6	310	300		567065	1500
KENADS A	150	100	6,3	1914	1868		760095	1350
MERIDJ A	150	100	5,7	360	312		635381	2500
TAGHIT	149	99	6,9	2358	1731		109219	1700
ABADL A	150	100	6,9	650	621		526474	2900
E- FERRAD J	150	100	6,2	3044	2900		565867	2400
MACHR AA HB	150	100	6	1795	1711		735181	2600
TABELB ALA	99	66	8,2	2260	2145		822265	1700
IGLI	150	100	6,9	1349	1271		294258	2100
BENI- ABBES	121	81	6,3	380	373		173425	2500
TAMTER T	150	100	7,6	836	807		0	729

EL OUATA	129	86	8,1	933	815		0	1229
KERZAZ	62	41	7,4	683	611		0	1030
BENI- IKHLEF	72	48	8,1	2218	1719		0	1200
TIMOUD I	88	59	11,7	496	483		0	1600
O- KHODEI R	63	42	8,6	588	559		0	1229
KSABI	98	65	7,4	448	415		0	670

Commune	Nbr D'élève s cycle 1 et2	Nbr D'élève s cycle 3	Nbr D'élève s seconda ire	Nbr D'établis sement cycle 1 et 2	Nbr D'établis sement cycle 3	Nbr D'établis sement secondair e	Taux de scolarisat ion des 6 ans	Taux de scolarisat ion 6-15 ans	Taux de scolarisat ion 16-19 ans
Oran	51661	34998	24296	183	57	27	75,94	83,29	50,62
Es Senia	11487	6803	3395	28	9	4	88,99	95,91	44,2
El Karma	3513	1685	948	11	2	2	111,71	103,48	44,99
Sidi Chami	12878	7007	3487	34	10	5	85,81	88,36	38,15
Bir El Djir	21237	13904	6725	46	21	7	100,66	114,71	50,99
Hassi Bounif	7997	4778	1491	23	7	2	105,68	106,92	23,43
Hassi Ben Okba	1721	871	388	5	2	1	69,07	98,89	33,45
Gdyel	5261	3252	1664	18	5	2	121,6	121,18	51,53
Hassi Mefsoukh	1528	961	573	5	2	1	89,69	102,18	55,15
Boutlelis	2602	1944	1169	8	3	2	100,77	103,36	62,28
Misserghin	3279	336	768	11	3	1	93,39	94,3	34,99
Ain Kerma	875	1418	0	5	1	0	95,95	93,88	-
Oued Tlelat	2781	1739	944	11	3	2	139,73	121,34	52,93
Tafraoui	1287	678	162	5	1	1	108,86	96,94	19,64
El Braya	874	463	0	3	1	0	96,44	107,22	-
Boufatis	1360	723	317	7	1	1	113,99	94,81	31,54

Benfreha	3877	1754	582	8	3	1	91,43	136,74	32,94
Arzew	6796	4282	2837	26	10	4	84,57	88,87	48,29
Sidi Ben Yabka	854	532	0	2	1	0	83,05	98,93	-
Bethioua	2386	1290	1432	10	3	2	102,77	110	90,01
Marsat El Hadjadj	1711	1043	412	9	1	1	111	112,41	37,32
Ain Biya	3384	2352	646	19	5	1	97,9	104,63	23,49
Ain Turk	4716	2968	2124	15	4	2	105	108,87	70,19
Mers El Kebir	1859	1002	539	7	2	1	89,31	89,94	39,81
Bousfer	2403	1308	691	7	2	1	110,45	109,4	46,34
El Ancor	1323	975	0	6	3	0	100	112,48	-
SAIDA	14595	9 860	14636	51	19	11	96,5573 77	98,1892 62	78,4470 33
DOUIOT HABET	670	322	670	9	1		86,875	89,6484 38	12,7551 02
AINOHA DJAR	3965	2 463	4124	17	5	2	100	97,9727 48	63,8629 28
OULEDO KHALE D	4007	2 467	4007	22	5	2	98,1796 12	98,2108 93	67,8885 63
MOULA YOLARB I	1433	987	1433	8	2	1	100	95,2066 12	68,0127 52
YOUB	2066	1 151	2066	16	3	1	89,9141 63	93,6231 88	65,6079 85
HOUNE T	465	311	465	5	1	1	85,3333 33	94,4374 21	66,8789 81
SIDI0A MMAR	1030	617	1030	8	3		95,0226 24	93,0970 15	23,2258 06
SIDI0BO UBEKE UR	2207	1 376	2207	17	3	1	98,9339 02	99,1122 57	71,3281 8
EL0HAS SASSNA	1691	1 020	1691	11	3	1	97,5342 47	94,9714 29	60,1510 86
MAAMO RA	874	472	874	3	2		91,0526 32	92,8466 08	15,0684 93

SIDIOAH MED	1755	879	1755	9	3	1	88,8571 43	93,2448 26	61,3147 91
AINOSK HOUNA	855	647	855	5	2	1	81,25	93,5064 94	61,5771 81
OULEDO BRAHI M	2351	1 629	2351	12	4	1	91,4814 81	98,2506 53	68,5990 34
TIRCIN E	873	415	873	7	1		82,4120 6	86,8205 51	18,7713 31
AINOSO LTANE	897	339	897	10	1		100	89,5652 17	27,4111 68
BECHAR	20980	13766	7815	70	26	10	96,5573 77	88,65	64,32
BENI- OUNIF	1315	909	474	10	2	1	86,875	81,4	58,3
LAHMA R	276	255	0	2	1	0	100	122,28	42,58
MOUGH EUL	49	0	0	1	0	0	98,1796 12	141,18	0
BOUKAI S	95	0	0	1	0	0	100	163,16	2,13
KENADS A	1728	1059	461	4	3	1	89,9141 63	108,32	53,42
MERIDJ A	92	0	0	1	0	0	85,3333 33	113,32	0
TAGHIT	673	592	276	6	2	1	95,0226 24	108,48	58,14
ABADL A	1858	1155	551	7	2	1	98,9339 02	73,42	45,56
E- FERRAD J	452	363	132	3	1	1	97,5342 47	282,98	140,65
MACHR AA HB	389	289	0	2	1	0	91,0526 32	300,53	85,14
TABELB ALA	564	491	242	5	1	1	88,8571 43	98,52	72,37
IGLI	639	552	411	4	1	1	81,25	102,48	93,12
BENI- ABBES	1189	943	610	8	2	1	91,4814 81	77,8	63,91

TAMERT	88	0	0	3	0	0	82,41206	73,28	0
EL OUATA	730	890	468	8	2	1	100	97	75,22
KERZAZ	574	496	493	4	3	1	95,302253	97,53	105,8
BENI-IKHLEF	187	220	0	3	1	0	95	93,33	44,77
TIMOUDI	308	276	0	3	1	0	98	91,98	54,21
O-KHODEIR	479	413	544	3	1	1	88	101,18	121,51
KSABI	408	417	0	6	1	0	85	86,14	51,79

Commune	Secteurs d'activités Construction	Secteurs d'activités Commerce	Secteurs d'activités Industrie	Secteurs d'activités Services	Nbre Hôpitaux	polyclinique	salle de soin
Oran	263	17 413	2 393	8 794	8	19	20
Es Senia	35	1 612	385	1 099	-	3	5
El Karma	17	427	133	279	-	1	4
Sidi Chami	21	2 338	469	900	2	2	7
Bir El Djir	44	2 076	525	1 086	-	5	6
Hassi Bounif	10	886	194	391	-	2	4
Hassi Ben Okba	10	197	54	120	-	1	4
Gdyel	20	734	149	457	-	2	3
Hassi Mefsoukh	4	203	34	127	-	1	3
Boutlelis	3	321	45	189	-	1	4
Misserghin	6	307	117	227	1	1	5
Ain Kerma	-	49	7	29	-	1	5
Oued Tlelat	3	315	75	226	-	1	4
Tafraoui	-	77	14	77	-	1	3

El Braya	3	84	25	81	-	0	3
Boufatis	1	125	32	98	-	2	5
Benfreha	2	291	50	131	-	0	3
Arzew	13	876	153	589	1	2	6
Sidi Ben Yabka	1	72	23	33	-	0	1
Bethioua	29	326	60	282	-	1	3
Marsat El Hadjadj	2	130	29	92	-	1	3
Ain Biya	17	335	53	164	-	1	3
Ain Turk	19	899	146	620	2	1	4
Mers El Kebir	1	166	28	109	-	1	3
Bousfer	4	201	40	155	-	0	2
El Ancor	2	117	37	120	-	1	3
SAIDA	35	2 512	335	1 259	2	6	7
DOUIOT HABET	1	26	6	23	0	1	3
AINOHA DJAR	8	302	51	158	1	0	0
OULEDO KHALED	4	361	53	159	0	1	4
MOULAYOLARBI	-	153	12	61	0	1	7
YOUB	4	259	36	131	0	1	3
HOUNET	-	51	9	16	0	1	4
SIDIOMMAR	-	89	10	52	0	1	2
SIDIUBOUBEKEUR	-	294	43	106	0	1	4
ELOHAS SASSNA	-	140	24	81	0	1	3
MAAMORA	-	49	9	38	0	1	3

SIDIOAH MED	-	103	6	42	0	1	1
AINOSK HOUNA	2	69	7	60	0	1	6
OULEDO BRAHI M	-	252	41	251	0	1	1
TIRCIN E	-	38	11	44	0	1	6
AINOSO LTANE	-	33	4	51	0	1	5
BECHAR	45	3 417	620	1 889	3	5	17
BENI- OUNIF	2	162	22	123	0	1	8
LAHMA R	-	21	4	25	0	1	1
MOUGH EUL	-	2	1	3	0	0	1
BOUKAI S	-	5	1	5	0	0	1
KENADS A	2	183	41	116	0	2	5
MERIDJ A	-	8	2	3	0	0	1
TAGHIT	1	82	23	52	0	1	5
ABADL A	21	220	52	227	1	2	4
E- FERRAD J	-	41	3	33	0	1	2
MACHR AA HB	-	13	3	11	0	1	1
TABELB ALA	2	51	6	34	0	1	3
IGLI	3	76	11	56	0	1	1
BENI- ABBES	3	152	27	84	1	1	3
TAMTER T	-	8	-	3	0	0	3
EL OUATA	1	85	15	38	0	2	8
KERZAZ	5	88	14	37	0	2	2

BENI- IKHLEF	1	15	1	21	0	0	2
TIMOUD I	-	19	10	11	0	0	2
O- KHODEI R	1	66	16	23	0	1	3
KSABI	-	16	1	9	0	0	6